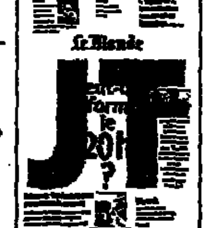


Le Monde

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA

■ France 2 ose la réforme du « JT »
■ Les logiciels de censure



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16394 – 7,50 F — DIMANCHE 12 - LUNDI 13 OCTOBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La semaine de 35 heures en l'an 2000

● Une loi sera soumise au Parlement début 1998 ● Les entreprises qui, dès l'an prochain, réduiront le temps de travail en augmentant les effectifs bénéficieront d'aides ● Le patronat dénonce ce projet, mais laisse apparaître ses divisions

A L'OCCASION de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail qui s'est tenue, vendredi 10 octobre, à l'hôtel Matignon, le premier ministre a annoncé aux partenaires sociaux qu'un *« projet de loi d'orientation et d'incitation »* sur le temps de travail hebdomadaire fixant la *« durée légale à 35 heures au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 10 salariés »* sera soumis au Parlement, début 1998.

Cette loi-cadre fixera les modalités des aides financières consenties aux entreprises qui entreprendront *« une baisse d'au moins 10 % du temps de travail, en accroissant leurs effectifs d'au moins 6 % »*. Après un examen, au second semestre 1999, de la situation économique et des résultats des négociations, qui auront eu lieu avec les syndicats, entreprise par entreprise, le gouvernement déposera un second projet de loi sur *« les modalités concrètes de mise en œuvre et d'accompagnement »* de la semaine de 35 heures, qui deviendra la durée légale pour toutes les entreprises à la fin de l'actuelle législature, en 2002.

Si les syndicats et les partis de gauche ont accueilli favorablement cette mesure, qui éclipse les autres aspects de la conférence, le président du CNPF, Jean Gandois, au contraire, a estimé, sur le perron de Matignon, qu'il avait été *« berné »* avant de tempérer son propos, sur France 2, se disant seulement *« déçu et triste »* et regrettant que les syndicats soient *« aussi rétrogrades »*.

Mais son hostilité à la menace que laisse planer Denis Kessler, président de la commission économique du CNPF, de quitter, en rétorsion, les instances paritaires où siège le patronat, montre l'existence de divergences au sein de l'organisation patronale.

En revanche, le patronat a confirmé qu'il participerait à des négociations de branches sur l'emploi des jeunes.

Lire pages 6 et 7 et notre rubrique Histoire page 12





La mise en liberté de Maurice Papon provoque la stupeur des victimes

L'ancien fonctionnaire de Vichy bénéficie d'une décision exceptionnelle

L'ARRÊT de la cour d'assises de la Gironde ordonnant, vendredi 10 octobre, la mise en liberté de Maurice Papon, jugé depuis mercredi pour crimes contre l'humanité, a provoqué la stupeur des parties civiles. La cour a estimé que *« le grand âge »*, l'état de santé et les garanties offertes par l'accusé ne justifiaient pas son maintien en détention, notant au passage qu'en seize ans de procédure le ministère public n'avait pas jugé bon de prendre une telle mesure.

Cette décision a également avivé les divisions entre les avocats des parties civiles. Parlant d'*« insulte à la mémoire des victimes »* intervenant *« à quelques heures de la fête juive du Grand Pardon »*, Me Arno Klarsfeld, avocat de l'Association des fils et des filles des déportés juifs de France, a décidé de quitter le procès.

Me Gérard Boulanger, auteur des premières plaintes contre M. Papon en 1981, a en revanche estimé que *« les magistrats ont statué de manière courageuse sur les libertés publiques »*. L'avocat en appelle néanmoins à M. Jospin pour changer *« cette loi absurde »*. En effet, mis en liberté, M. Papon n'ira pas en prison en cas de condamnation, avant l'examen d'un éventuel pourvoi en cassation, procédure qui prend de longs mois. L'usage voulant que l'accusé soit détenu durant la durée de son procès, la Cour d'assises ne peut plus, dès lors, prononcer une éventuelle mesure d'incarcération au moment du jugement.

Libéré vendredi après-midi, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde sous l'Occupation a passé la nuit dans un château-hôtel du Médoc, sous la protection d'hommes du RAID (unité d'élite de la police nationale). Interrogé sur son état de santé, Maurice Papon a répondu : *« Très bien, je me sens beaucoup mieux. »*

Lire pages 8 et 9, notre éditorial page 13 et la chronique de Pierre Georges page 27

■ Manifestations pour la famille

Des associations familiales espéraient *réunir 100 000 manifestants, samedi* 11 octobre, dans une dizaine de villes de France, contre les mesures gouvernementales. p. 27

■ Fidel Castro l'orthodoxe

A l'issue du Ve Congrès du Parti communiste cubain, Fidel Castro, réélu premier secrétaire, s'est engagé à *poursuivre les réformes dans une* stricte orthodoxie socialiste. p. 4

■ Le premier producteur d'or

L'Afrique du Sud devient le plus grand producteur d'or du monde avec la fusion entre Gold Fields et Gencor. p. 14

■ Les grands travaux de Chaillot

Palais du cinéma, Musée des arts premiers, Musée de l'architecture : le dossier des chantiers à poursuivre est épineux. p. 23

■ Voile : la route du café

Dix-huit monocoques et multicoques devaient prendre le départ, samedi, de la plus longue des transats en double ralliant Le Havre à Carthagène (Colombie). p. 20

■ Au « Grand Jury »

Jacques Barrot est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 12 octobre à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1012 - 7,50 F

BrailleNet, ou quand les aveugles naviguent sur la Toile

SAMEDI 11 OCTOBRE, sur le campus de Jussieu, à Paris, les aveugles ont pu découvrir un outil destiné à leur donner accès à la mine d'information que contient Internet. A l'occasion des journées La science en fête, les chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) présentent le projet BrailleNet. Leurs travaux ont abouti à la création d'un site Internet et, surtout, d'un logiciel de navigation sur la Toile spécialement conçu pour les personnes handicapées visuelles. Ces dernières ont le choix entre la lecture des textes publiés sur Internet sur un clavier équipé d'une plage d'affichage en braille ou leur écoute par synthèse vocale.

« J'ai été contacté par un adolescent passionné de théâtre et qui ne trouvait pas les éditions en braille des pièces d'Eschyle et d'Euripide », raconte Dominique Burger, ingénieur de recherche à l'Inserm. BrailleNet fait appel à un système de synthèse vocale développé par le Centre national d'études des télécommunications (CNET) et commercialisé par la société Elan. Le logiciel, très rapide, fonctionne en français, en anglais et en espagnol. L'internaute mal-voyant sélectionne la langue dans laquelle il désire entendre la page qu'il consulte. *« Lorsqu'on arrive sur un nouveau site, la synthèse vocale est plus pratique que le braille pour se faire une idée rapide de son contenu »*, explique Bachir Keroumi, du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Dans une seconde phase, le mal-voyant peut approfondir le contenu du site ligne par ligne en déchiffrant les segments de phrase qui s'affichent sur la plage de braille du clavier. Sur cette dernière, une série de caractères apparaît grâce à des picots traversant une grille sur le clavier réalisé par l'entreprise Eurobraille, partenaire du projet.

L'enjeu de ce travail réside dans l'étude ergonomique du système. *« Nous voulons démontrer qu'un élève aveugle âgé de sept ans qui découvre BrailleNet peut apprendre à s'en servir en une heure »*, explique Dominique Burger. Le logiciel de navigation réalisé par l'Inserm se substitue aux outils classiques de Netscape ou de Microsoft *« beaucoup trop compliqués »*. Il affiche à l'écran une version sans images du contenu des pages, dont il peut également filtrer l'information. Ainsi, la pression d'une seule touche sur le clavier réduit l'affichage aux seuls liens hypertextes qui permettent de passer automatiquement d'un site à l'autre sans avoir à taper leur adresse. Le chercheur estime qu'Internet peut ainsi pallier les carences de l'édition pour aveugle. *« Un manuel scolaire en braille coûte entre 500 et 1 200 francs »*, note-t-il. Le site créé par l'Inserm (http://www.ccr.jussieu.fr/braillenet) rassemble une sélection de sites, une sorte de « librairie virtuelle » qui sert de point de départ à la navigation des débutants. Ensuite, les aveugles peuvent visiter tous les sites qui les intéressent, lire des journaux, consulter des bases de données et envoyer des messages électroniques.

Le système BrailleNet sera testé au cours de l'année scolaire dans six écoles maternelles, primaires et secondaires, trois écoles d'ingénieurs et sept universités. Le matériel nécessaire, outre un ordinateur, comprend un ensemble braille-synthèse de la parole (environ 50 000 francs). Dominique Burger déclare se heurter au scepticisme d'associations d'aide aux handicapés. Non qu'elles jugent son système inadapté, mais parce qu'elles doutent de l'intérêt d'Internet.

Michel Alberganti

La bataille contre les mines

JACQUES CHIRAC a appelé, vendredi 10 octobre à Strasbourg, tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à signer le traité d'interdiction des mines antipersonnel en décembre à Ottawa. Boris Eltsine a laissé entendre que la position de la Russie, jusqu'à présent hostile à ce bannissement, pourrait *« évoluer »* dans le sens de la convention. Les Etats-Unis, en revanche, maintiennent leur opposition au traité.

Le même jour, à Oslo, le prix Nobel de la paix 1997 était attribué à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines, qui regroupe quelque mille organisations non gouvernementales, et à son animatrice, l'Américaine Jody Williams.

Lire page 2

La photographie après Diana

JAMAIS on n'a autant parlé de photographie qu'après la mort de Lady Diana. Dans les médias et dans la rue, dans la bouche d'Helmut Kohl et celle de Luciano Pavarotti. Jamais cet *« art moyen »*, selon Pierre Bourdieu, n'a été à ce point au cœur de l'actualité, malgré lui. Et cela non pas du point de vue d'une industrie puissante, relayée par la pratique amateur, ni de celui de la spectaculaire percée d'un média dans les arts plastiques. Elle s'impose dans ce qu'elle a de plus brutal, de plus ambigu et controversé : le document pris sur le vif.

« Des photos peuvent tuer », a-t-on entendu, quand l'émotion était au plus haut. La majorité des observateurs pensent néanmoins qu'après quelques mois tumultueux *« tout continuera comme avant »*.

Et de rappeler le cas Romy Schneider, une des proies favorites des paparazzis, mais dont la disparition n'a pas freiné, bien au contraire, l'avidité des médias à décrire et dévoiler la vie publique et privée des personnalités. Nombre de numéros plus ou moins spéciaux se sont d'ailleurs vendus comme des petits pains, depuis la mort de la princesse.

La loi de l'offre (photographes) et de la demande (magazines) resterait donc la règle en matière de production d'images de presse. Que valent les promesses des tabloïds anglais, qui ont affirmé vouloir laisser en paix les enfants de Diana ? Pour la première fois, néanmoins, un débat est en cours en Grande-Bretagne autour d'un « code de bonne conduite renforcé » que s'appliqueraient les journaux (*Le Monde* du 27 septembre). En France, si changement il y a, il ne pourra venir que des juges, et l'on suivra avec attention les condamnations qu'ils prononceront envers les médias qui portent atteinte à la vie privée des personnalités.

Au-delà de cet aspect, un déplacement sans précédent du débat, après la mort de Diana, a permis de faire surgir nombre d'interrogations et d'inquiétudes dans le monde de la photographie de presse. Les premiers jours, le paparazzi fut un bouc émissaire idéal ; mais ensuite, c'est l'ensemble de la chaîne, du reporter au lecteur, qui a été dénoncée.

Michel Guerrin

Lire la suite page 13

Le défi du taulard



PASCAL BLOND

À PEINE vient-il de sortir de prison – où il a passé la moitié de sa vie – qu'il se lance dans une autre galère. Dimanche 12 octobre, Pascal Blond part à la conquête de l'Atlantique, qu'il a l'intention de traverser à la rame, avec l'aide d'un robuste compagnon, Jo Le Guen, qui a déjà accompli l'exploit seul. Direction l'île de la Barbade, distante de 4 726,8 kilomètres et quelques millions de coups de rames.

Lire page 11

DÉSARMEMENT Le dossier de l'interdiction des mines antipersonnel a été longuement évoqué, vendredi 10 octobre à Strasbourg, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des quarante pays membres du Conseil de l'Europe. Après l'appel lancé par Jacques Chirac à tous ses partenaires de signer le Traité d'interdiction totale, en décembre à Ottawa, Boris Eltsine a laissé entendre que la Russie pourrait changer de position, dans le sens du bannissement ● LA MAISON BLANCHE a fait savoir, en revanche, que les Etats-Unis ne changeraient pas de politique en la matière et qu'ils ne signeraient pas la convention sur ce type d'armes qui tue ou mutile 25 000 personnes par an. ● LE PRIX NOBEL de la paix 1997 récompense la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel et sa coordinatrice, l'Américaine Jody Williams.

La lutte contre les mines antipersonnel marque des points

Alors que le prix Nobel de la paix 1997 a été attribué à la Campagne internationale pour l'interdiction de ce type d'armes et à son animatrice, Jody Williams, la Russie a laissé entendre, lors du Conseil de l'Europe, qu'elle pourrait signer le traité d'interdiction, en décembre à Ottawa

STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

Boris Eltsine a fait un geste en direction des adversaires des mines antipersonnel. Le président russe a laissé espérer un changement de la position de son pays, gros producteur de ces armes et jusqu'à présent hostile à leur interdiction. A l'issue d'un entretien avec Jacques Chirac, vendredi 10 octobre à Strasbourg, où se tient le sommet du Conseil de l'Europe, le chef du Kremlin a indiqué qu'il appuyait la démarche du chef de l'Etat français, qui prône leur élimination. « *Bien qu'une grande puissance occidentale soit absente, nous appuyons et nous appuierons cet objectif afin de parvenir à une solution et à la signature de la convention* », a déclaré M. Eltsine.

Ni les Etats-Unis ni la Russie n'avaient voulu s'associer à l'accord conclu à la fin du mois de septembre à Oslo sur le texte d'un traité d'interdiction qui doit être signé en décembre à Ottawa. Vendredi matin, M. Chirac avait appelé ses partenaires du Conseil de l'Europe à adhérer à cette convention internationale. Il s'en était déjà entretenu la veille, lors d'un dîner, avec son homologue russe. Aussi n'était-il pas peu sastifait du pas effectué par M. Eltsine : « *Je me réjouis que le président Eltsine ait décidé d'examiner le problème des mines antipersonnel et de soutenir une évolution allant dans le sens du traité* ». Si cette « *évolution* » devait se concrétiser, les Etats-Unis se trouveraient dans une position inconfortable face à l'opinion internationale.

SOMMETS ANNUELS À TROIS

Avant sa déclaration, le président russe avait rencontré le chancelier Helmut Kohl qui, lui aussi, est fermement décidé à signer le futur traité. De ces entretiens bilatéraux est sortie, en outre, la décision de tenir des sommets annuels à trois : France, Allemagne, Russie. Conscients du sentiment d'isolement que provoque chez les Russes l'élargissement de l'OTAN, MM. Kohl et Chirac font un pas de plus vers Moscou pour atténuer cette impression. Cette concertation annuelle portera, naturellement, avant tout sur les affaires du Vieux Continent, mais M. Chirac n'a pas exclu qu'elle puisse concerner aussi d'autres sujets internationaux comme le Proche-Orient. Afin de marquer ses bonnes dispositions envers son « *ami* », le chef de l'Etat a proposé que le premier de ces rendez-vous se tienne à Sverdlovsk, ville natale de Boris Eltsine.



Cette nouvelle initiative franco-allemande pour resserrer les liens avec Moscou s'accompagne toujours d'une certaine ambiguïté. Le président russe, qui ne manque pas ces temps-ci d'affirmer que l'Europe peut se passer d'un « Oncle Sam », a enfoncé le clou, vendredi, à la tribune du sommet des Quarante : « *La Grande Europe peut devenir une communauté capable d'assumer seule sa sécurité.* » Cette conviction n'est partagée, bien évidemment, ni par Helmut Kohl ni par Jacques Chirac, qui a pourtant tendance à afficher son accord avec les prises de position de M. Eltsine.

Tous les protagonistes du sommet n'ont pas été d'une telle indulgence. Ainsi, Léni Fischer, présidente de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a appelé à un respect plus rigoureux des engagements des Etats membres en matière de droits de l'homme. A l'adresse, visiblement, de pays comme la Turquie, la Roumanie, la Slovaquie, la Croatie, mais également de la Russie, Mme Fischer a déclaré : « *Nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur les atteintes aux droits de l'homme sous prétexte de préserver la sacro-sainte paix dans la famille.* » Pour atteindre l'objectif d'une « *Grande Europe du droit* », a-t-elle ajouté, « *on doit se dire des choses qui ne sont pas toujours agréables à entendre* ».

Les quelques phrases bien senties de Mme Fischer ont tranché dans un concert de discours similiaires et, parfois, lénifiants. Ce fut aussi le cas de Helmut Kohl, qui s'est montré percutant au sujet des personnes déplacées dans l'ex-Yougoslavie. « *Elles ont le droit*, a-t-il dit haut et fort, *de retourner dans leur pays, dans l'endroit de leur choix.* » Le chancelier allemand, évoquant « *la barbarie du régime nazi* », a expliqué que l'Allemagne avait à assumer une responsabilité particulière – « *morale et éthique* » – dans l'élaboration de la convention sur l'interdiction du clonage de l'embryon humain. Les Allemands craignent que le projet en préparation ne soit trop laxiste.

Le premier ministre britannique, Tony Blair, a également été de ceux dont le discours est sorti du lot. Lui aussi a appelé à la vigilance en ce qui concerne le respect des libertés fondamentales, considérant que le travail à accomplir par le Conseil de l'Europe était encore important. Il s'est félicité de la prochaine entrée en fonctions de la nouvelle Cour des droits de l'homme qui, selon lui, permettra une justice plus « *rapide et efficace* ». M. Blair a annoncé son intention d'intégrer les dispositions de la convention des droits de l'homme dans la législation britannique. De la sorte, a-t-il expliqué, les juges anglais pourront s'appuyer sur les textes européens et « *rattraper* » le retard pris par le Royaume-Uni.

Marcel Scotto et Claire Tréan

Les Etats-Unis ne changent pas de position

L'octroi du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL) ne changera pas la politique des Etats-Unis dans ce domaine, a affirmé, vendredi 10 octobre, la Maison Blanche, en mettant en avant les *« responsabilités uniques »* de Washington pour *« maintenir la paix »* dans le monde.

« *Nous nous réjouissons énormément* » de la décision du Comité Nobel de décerner ce prix à ce mouvement, a commenté le porte-parole du président Bill Clinton, Michael McCurry, qui a affirmé que les Etats-Unis « *conduisaient l'effort pour éliminer les mines* » antipersonnel. Les Etats-Unis « *ont fait plus que n'importe quel autre pays dans le monde pour éradiquer les mines* », a-t-il dit. Il n'a cependant pas rappelé que Washington refusait de signer le traité sur l'interdiction des mines antipersonnel négocié en septembre à Oslo et qui doit être signé, en décembre, à Ottawa. – *(AFP.)*

Les proches et la famille de Diana « ravis »

Le secrétariat de Diana au palais de Kensington s'est déclaré, vendredi 10 octobre, *« ravi »* de l'attribution du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL), une croisade à laquelle la princesse défunte a grandement contribué.

« *Les blessures aveugles et la souffrance humaine provoquées par les mines antipersonnel furent une des causes privilégiées de la princesse de Galles. Elle était déterminée à continuer à travailler pour rehausser le degré de conscience globale sur cette question* », déclare le communiqué.

Diana avait multiplié les prises de position en faveur de la croisade contre *« l'arme du pauvre »* au cours des derniers mois de sa vie, en se rendant notamment en Angola et en Bosnie. – *(AFP.)*

La Russie freine les projets de déminage en Tchétchénie

MOSCOU
de notre correspondante

Sans s'opposer officiellement au programme de déminage lancé en Tchétchénie par l'association britannique Halo-trust, la Russie y met toutes sortes d'obstacles, indique-t-on au siège londonien de l'association. Les complications bureaucratiques et douanières sont telles que l'acheminement par la Russie du matériel nécessaire au démarrage des opérations devient impossible. Les Russes affirment vouloir déminer eux-mêmes, mais leur matériel ne serait pas disponible. Ils pourraient, en outre, être tentés de profiter des surenchères commerciales qui entourent le « marché » du déminage.

Mais surtout, Moscou n'a ni la volonté ni la capacité de mener un tel programme, en raison du blocage de ses négociations politiques avec la Tchétchénie, qui réclame la reconnaissance de son indépendance : aucun représentant de Moscou n'y est plus présent. Deux ans de guerre intense sur un si petit territoire rendent pourtant cruciale la question du déminage. Une première enquête de terrain avait été menée au printemps par deux experts de Halo-trust, dont le programme est financé par le Danemark, des organismes privés et le *Daily Telegraph*, depuis la mort de Diana. Elle indique que les plaines agricoles du centre de la Tchétchénie, où s'étendaient les camps des troupes russes, sont truffées de mines antipersonnel et antichars.

De plus, les décombres de Grozny, la capitale, renferment une multitude de pièces d'artillerie non explosées qui rendent problématique et dangereux le simple déblaiement, avant toute reconstruction. Les montagnes du Sud, surtout les lisières des forêts, ont également été intensément parsemées de mines larguées d'hélicoptères. Chaque jour ou presque, les informations font état de morts ou de blessés – surtout des enfants – par explosions accidentelles.

Sophie Shihab

Le Conseil de l'Europe

● **Quarante Etats membres.** Les dix pays présents dès la fondation de l'organisation européenne, en 1949, sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Puis ont adhéré l'Islande et la Turquie (1950), ainsi que la Grèce, qui a adhéré en 1949, puis s'est retirée sous le régime des colonels de 1969 à 1974. De 1950 à 1989, dix autres pays ont adhéré : l'Allemagne (et la Sarre séparément), l'Autriche, Chypre, la Suisse, Malte, le Portugal, l'Espagne, le Liechtenstein, Saint-Marin et la Finlande. Depuis fin 1989 ont afflué les pays de l'ancien bloc soviétique : Hongrie, Pologne, Bulgarie, Estonie, Lituanie, Slovénie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Lettonie, Albanie, Moldavie, Ukraine et ex-République yougoslave de Macédoine, auxquels s'ajoute Andorre. La Russie et la Croatie sont devenues membres en 1996.

● **Quatre pays candidats.** L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie bénéficient du statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire des Quarante.

● **La Cour des droits de l'homme.** Décidée au premier sommet du Conseil de l'Europe (en octobre 1993 à Vienne), la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme entrera en vigueur au 1er novembre 1998. Le nouveau système instaure un tribunal unique et permanent alors qu'il siège aujourd'hui à temps partiel et comporte deux instances : une commission et une cour. L'objectif est de rationaliser le mécanisme existant, de réduire la longueur des procédures (de cinq à six ans) et de maintenir un niveau élevé de protection des droits de l'homme. La réforme introduit, en outre, l'obligation pour tous les pays membres d'accepter le recours individuel, c'est-à-dire la possiblité pour tout citoyen de poursuivre un Etat à Strasbourg.

Jody Williams, militante impétueuse contre le fléau des mines

STOCKHOLM
correspondance en Europe du Nord

PORTRAIT

La lauréate du prix Nobel de la paix a le verbe haut et une fringale de travail

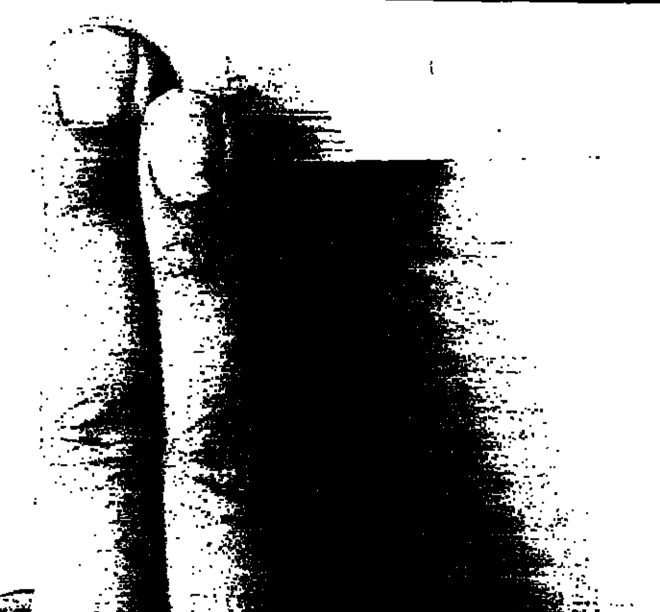
Elles ont œuvré pour la même cause : l'interdiction des mines antipersonnel. Sans doute est-ce là que s'arrête la comparaison entre l'Américaine Jody Williams, colauréate du prix Nobel de la paix, et la princesse Diana. La coordonnatrice de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL), organisation également honorée, vendredi 10 octobre à Oslo, par le comité Nobel norvégien, ne possède pas la notoriété, ni le charme et les manières qu'avait Lady Di. Son style à elle ? Une poignée de main énergique, le verbe haut et une insatiable fringale de travail. Un style qui avait fait mouche lors de la conférence pour l'interdiction totale des mines antipersonnel, en septembre à Oslo.

Invitée en tant qu'observatrice, Jody Williams, quarante-sept ans depuis jeudi, avait harcelé, dans les coulisses, les délégations présentes pour les convaincre d'adopter le traité le plus complet possible. En refusant de diluer son contenu, plus de quatre-vingts Etats suivirent cette ligne idéaliste – « *utopique* », dirent certains – au détriment des partisans d'un compromis, synonyme d'une signature des Etats-Unis (*Le Monde* du 19 septembre). A Oslo, l'impétueuse Jody Williams ne mâcha pas ses mots à l'encontre des empêcheurs de déminer en rond. « *Bill Clinton n'est pas un homme d'Etat !* », lança-t-elle notamment, accusant le président américain de s'être incliné devant le Pentagone, adversaire du bannissement total des mines.

Grande femme à l'allure garçonne, le visage volontaire encadré de longs cheveux châtain clair, c'est au Nicaragua, au Honduras et au Salvador, où elle travailla pour diverses ONG, qu'elle prit conscience des dégâts causés par les mines. Réputée pour ses dons d'organisatrice, elle fut invitée à se joindre, dès sa fondation en 1991, à l'association des vétérans américains de la guerre du Vietnam. Un an plus tard naquit l'ICBL (International Campaign to Ban Landmines), qui regroupe aujourd'hui un millier d'ONG réparties dans une soixantaine de pays. Un réseau disparate regroupant pacifistes, églises, militants des droits de l'homme, écologistes et victimes.

Diplômée en relations internationales, Jody Williams n'a cessé depuis de militer contre le fléau des mines. Aussi est-ce avec des trémolos dans la voix, et non sans un brin de grandiloquence, qu'elle avait accueilli l'adoption, à Oslo, d'un traité conforme à ses espoirs. « *L'humanité peut encore faire bouger des montagnes !* », proclama-t-elle, tout en reconnaissant que l'absence de grands producteurs de mines (Etats-Unis, Russie, Chine) altérait quelque peu la portée de l'événement. La pasionaria de l'ombre ne se doutait alors pas que son agenda pour décembre serait plus chargé que convenu : outre la cérémonie de signature du traité, les 3 et 4 décembre à Ottawa, il lui faudra désormais réserver son mercredi 10 décembre, jour de la remise du prix Nobel de la paix à Oslo.

Benoît Peltier



هكذا من الأصل

Le Parti conservateur britannique se recentre pour tenter de contrer le Labour

Lors de son premier congrès dans l'opposition, le dirigeant des tories, William Hague, s'est fait l'avocat d'un conservatisme plus « tolérant », mais le parti demeure très divisé sur l'Europe

BLACKPOOL
de notre envoyé spécial

Le Parti conservateur a conclu, vendredi 10 octobre, son premier congrès dans l'opposition depuis la fin des années 70. C'était aussi la première fois que son nouveau dirigeant, William Hague, sacrifiait à cette tradition de la vie politique britannique. Il l'a fait dans un discours de clôture qui avait pour objet à la fois de renforcer son contrôle sur le mouvement et de montrer ses nouveaux atours, plus modérés et plus tolérants.

Les tories semblent avoir tiré la leçon de leur déroute électorale. Suivant l'exemple de Tony Blair, qu'ils accusaient hier de leur avoir volé leur programme, ils se positionnent à leur tour résolument au centre. Ainsi le jeune M. Hague – il est âgé de trente-six ans – a-t-il promis à ses militants comme à ses électeurs *« un parti nouveau, uni, inclusif, démocratique, décentralisé et ouvert »*, *« un conservatisme tolérant, qui croit que la liberté ne se limite pas à l'économie et ne s'arrête pas au comptoir des magasins »*, *« populaire, qui sait écouter, qui se fonde sur la compassion »*, *« enraciné dans ses traditions mais qui embrasse l'avenir »*. Enfin, un parti ouvert aux minorités ethniques, aux femmes et même aux couples non mariés et aux mères célibataires.

Après le *« Labour nouveau »*, le temps serait-il venu d'un nouveau conservatisme ? C'est ce que veut montrer la direction du parti, qui estime avoir tiré un trait sur le passé et se dit prête à entamer la reconquête. En relisant la définition du parti que M. Hague veut bâtir, on ne peut s'empêcher d'y voir une critique d'un passé auquel il a pourtant été associé depuis vingt ans. Et un désaveu des méthodes brutales de M[me] Thatcher, décidément passées de mode. M. Hague ne veut plus que les électeurs considèrent que les conservateurs sont corrompus, arrogants, insensibles aux difficultés des couches défavorisées et trop liés à ceux qui ont profité du libéralisme économique. Il croit à cette société dont M[me] Thatcher avait affirmé qu'elle n'existait pas et dans laquelle les gens ont des obligations les uns envers les autres.

REPORTER L'EURO DE DIX ANS

Les éléments les plus traditionnels et les plus à droite du parti n'apprécieront certainement pas que M. Hague ait accordé un entretien à la *Torche*, organe des conservateurs homosexuels. Le successeur de John Major à la tête des tories ne veut plus de cette image éculée qui colle à son parti et que s'acharnent à rappeler certains « dinosaures ». Tel l'ancien ministre Alan Clark, qui a suggéré d'abattre six cents partisans de l'IRA pour résoudre la crise en Irlande du Nord. Ou bien Lord Tebbit, ancien président du parti, qui a condamné pêle-mêle *« les partisans de mariages sodomites, d'une Europe fédérale et les opposants au principe d'hérédité »* à la Chambre des lords avant de dénoncer la structure multiraciale de la Grande-Bretagne, qui menace de *« transformer le royaume en une nouvelle Yougoslavie »*. M. Hague s'est vivement dissocié de ces propos.

Au sujet de l'Europe, il aura beaucoup plus de peine à donner une apparence d'unité à son parti. Entre europhobes et europhiles, il préconise désormais de rejeter la monnaie unique – qu'il abhorre – *« dans un avenir prévisible »*. Pour lui et les défenseurs de la livre, cela signifie un report d'au moins dix ans, alors que les partisans de l'intégration européenne attendent une évolution beaucoup plus rapide. Les vieilles blessures européennes sont loin d'être cicatrisées.

Mais ce sur quoi le chef tory sera jugé par ses troupes, c'est la réforme du parti qu'il a promise. Les militants reprochent à leurs députés d'avoir précipité la victoire de M. Blair par leurs divisions et par leur manque de loyauté envers l'ancien premier ministre John Major. M. Hague devra tenir compte de l'humeur des membres qui lui ont fait confiance mais qui entendent garder un œil critique sur le choix du programme et des *dirigeants*.

Il reste aux tories beaucoup de chemin à parcourir pour menacer la majorité écrasante dont dispose M. Blair à la Chambre des communes. Ils entendent contester les travaillistes dès le printemps 1998 lors des élections locales. Après plus de dix-huit années au pouvoir, ils paraissent très mal à l'aise dans leur nouveau statut d'opposants. Un état d'esprit qu'a bien défini l'ex-secrétaire au Foreign Office Malcolm Rifkind, qui a perdu son siège d'Edimbourg : *« Je me suis rendu compte du changement*, a-t-il déclaré non sans humour à la télévision, *quand je me suis assis à l'arrière de ma voiture et que rien ne s'est passé. »* Il n'avait plus de chauffeur.

Patrice de Beer

Bosnie : victoire en demi-teinte des nationalistes aux municipales

L'OSCE décide d'une administration multi-ethnique à Brcko

Au vu des chiffres, encore partiels, publiés par l'OSCE plus de trois semaines après les élections municipales en Bosnie, les trois partis nationalistes (croate, musulman et serbe) sortent en tête mais assistent à un effritement de leur électorat. L'application des résultats s'annonce délicate.

SARAJEVO
de notre correspondant

Plus de trois semaines après les élections municipales en Bosnie-Herzégovine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), chargée d'organiser le scrutin, publie toujours les résultats au compte-gouttes. A ce jour, on ne connaît toujours pas la répartition des sièges dans une dizaines de municipalités, sur les 136 concernées.

Sans surprise, les trois partis nationalistes au pouvoir, le SDA musulman, le SDS serbe et le HDZ croate, déjà vainqueurs l'an passé des premières élections générales d'après-guerre, arrivent en tête. Pourtant, dans les deux entités de Bosnie-Herzégovine (Fédération croato-musulmane et République serbe), les trois formations assistent à un effritement de leur électorat au profit d'une opposition hétérogène.

L'exemple le plus significatif est la défaite du SDS (Parti démocratique serbe) à Banja-Luka, la plus grosse ville de RS (l'entité serbe) où siège sa présidente, Biljana Plavsic. Les candidats de M[me] Plavsic ont emporté 45 des 70 sièges, contre 7 au SDS. Cette victoire est un camouflet pour les partisans de Radovan Karadzic regroupés à Pale et dont l'impopularité va croissante au sein de sa communauté. A l'approche des élections législatives et présidentielles en RS, Biljana Plavsic semble donc avoir marqué un point politique contre les ultranationalistes serbes de Pale, avec lesquels elle mène une lutte sans merci depuis trois mois.

Soutenue par la communauté internationale mais privée d'appareil politique pour mener sa campagne – son Alliance populaire serbe a été enregistrée trop tard pour avoir le droit de participer aux municipales –, la présidente de la RS doit sa victoire au soutien de douze partis d'opposition. *« L'essentiel était de se débarrasser du SDS*, explique Miodrag Zivanovic, un social-libéral serbe qui milite pour le rapprochement intercommunautaire. *Il revient à M[me] Plavsic*, poursuit-il, *de prouver que son discours d'ouverture est sincère. Mais nous en doutons. M[me] Plavsic a été trop longtemps proche de Pale. »*

FAIRE RESPECTER LES RÉSULTATS

La perte d'influence du SDS s'explique également par la progression du Parti radical serbe (extrême droite). Sensible aux accusations de corruption qui éclaboussent les dirigeants du SDS, l'électorat nationaliste a sanctionné Pale en votant pour des radicaux qui défendent tout de même la même ligne politique dure. Dans plusieurs municipalités où il n'a pas la majorité absolue, le SDS pourra sans doute compter sur le soutien des conseillers municipaux radicaux pour faire élire ses candidats à la tête des mairies.

A Brcko, la situation est plus compliquée. Les musulmans ont échoué à reconquérir par les urnes ce port stratégique du nord-est de la Bosnie, pris par les Serbes en 1992. Mais l'OSCE a annoncé, vendredi 10 octobre, qu'indépendamment du score de chacune des communautés, une administration multi-ethnique va être mise en place pour contenir des tensions toujours vives.

Au sein de la Fédération croato-musulmane, le SDA (Parti d'action démocratique) et le HDZ (Communauté démocratique croate) sont gagnants sans pour autant faire le plein des voix. A Mostar, ville du Sud profondément marquée par les antagonismes entre communautés, les musulmans obtiennent la majorité. Mais à Tuzla (nord-est), la campagne agressive du SDA ne lui aura pas permis de reprendre la seule ville de Bosnie qui n'était pas aux mains des nationalistes avant les élections.

« D'une manière générale, on observe pour la première fois une réelle progression de l'opposition non nationaliste, résume Srdjan Dizdarevic, qui préside le Comité d'Helsinki pour les droits de l'Homme. *L'opposition*, poursuit M. Dizdarevic, *frôlait les 8 % à l'issue du scrutin de 1996 ; elle approche aujourd'hui les 25 %. Là où les partis nationalistes ne se nourrissent pas des intégrismes interethniques, elle dépasse même les 35 %. C'est le cas dans l'agglomération de Sarajevo, où cohabitent encore musulmans, Croates et Serbes et où les socio-démocrates font de très bons scores. »*

Le problème pour l'OSCE est maintenant de faire appliquer ces résultats. Dans l'ancienne enclave musulmane de Srebrenica, repeuplée de Serbes et où le SDA est assuré de la majorité absolue grâce aux votes des réfugiés musulmans, le président du SDS local a promis de reprendre les armes si les musulmans tentaient de se réinstaller. L'OSCE a prévu des sanctions économiques pour contraindre les autorités à faire respecter les résultats du scrutin.

Christian Lecomte

L'Allemagne réforme son système de retraites

BONN
de notre correspondant

Les députés allemands ont approuvé, vendredi 10 octobre, une importante loi visant à réformer le système de retraites. Sans qu'on puisse parler d'une révolution, il s'agit d'une réelle adaptation, bien que progressive, du système actuel. La réforme a pour objectif de mieux prendre en compte le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie, qui menacent, si rien n'est fait, de faire exploser le système.

Le pouvoir et l'opposition, contrairement à une habitude bien ancrée, n'ont pas réussi à adopter cette loi dans le consensus. Le pays conserve pourtant son système par répartition et n'a pas mis en place de retraite par capitalisation, contrairement à ce que proposait par exemple Kurt Biedenkopf, ministre-président CDU de Saxe.

« La durée de la retraite est passée entre 1965 et 1995 de 10 à 14 ans pour les hommes et de 11,5 à 18 ans pour les femmes », explique Gisela Babel, députée libérale (FDP). *« Si nous avions les mêmes durées de retraite qu'en 1960, le niveau des cotisations pourrait se trouver entre 12 et 13 % du salaire »*, contre 20,3 % actuellement, a expliqué le ministre du travail Norbert Blüm.

Pour éviter que les cotisations n'augmentent encore, le gouvernement a décidé de baisser le niveau des prestations sur plusieurs décennies. Les retraités allemands avaient juqu'à présent l'avantage unique au monde d'avoir leurs pensions indexées sur l'augmentation des salaires. Cette particularité est préservée, mais une nouvelle équation prendra en compte l'évolution de la démographie allemande. Si bien qu'à terme le niveau de pensions, qui représente actuellement 70 % des salaires nets moyens (après 45 ans de cotisations), sera ramené à 64 % (en 2030).

La coalition au pouvoir a, en revanche, fait un geste envers les familles. Les femmes auront droit à trois années complètes de points de retraite par enfant élevé. Jusqu'à présent, les points comptabilisés n'étaient que de 75 %. C'est la seule partie de la réforme qui rentre progressivement en vigueur avant les élections de 1998. Les mesures plus douloureuses ne démarrent qu'en 1999.

Cette réforme est désormais certaine, car le Bundesrat, la chambre des Länder dominée par l'opposition sociale-démocrate, ne peut pas s'y opposer. Elle peut, en revanche, faire échouer la modification de son financement. Le gouvernement de M. Kohl souhaite en effet, pour baisser le coût du travail, réduire d'un point les cotisations de retraite. En contrepartie, il souhaite augmenter le taux de la TVA de 15 à 16 % et dégager ainsi 15 milliards de deutschemarks.

EMBELLIE PROVISOIRE

La réforme ne va pas résoudre tous les problèmes. Il devrait y avoir une embellie d'une bonne décennie permettant de faire baisser le taux de cotisation à 18,6 % des salaires en 2011. Mais, ensuite, la situation va se dégrader de nouveau, d'après les calculs de l'OCDE. Les dépenses publiques au titre des retraites passeraient du niveau actuel de 11 % du PIB (produit intérieur brut) à 17 % en 2035, ce qui impliquera alors une remontée du taux de cotisations à 23,3 % du salaire.

« De nouvelles mesures seront nécessaires pour réduire la charge budgétaire à long terme inhérente au système. Il importera de maintenir et même de renforcer des mesures visant à relever l'âge effectif de départ en retraite pour le rappocher de l'âge statutaire » (65 ans), explique l'OCDE dans son dernier rapport annuel sur l'Allemagne. L'organisation demande à l'Allemagne *« d'examiner plus attentivement les possibilités d'élargir l'accès à des pensions privées, capitalisées »*, actuellement pénalisées par une fiscalité peu avantageuse.

Arnaud Leparmentier

Les communistes italiens cherchent à éviter des élections

LA CRISE italienne va-t-elle connaître un rebondissement inattendu avec ce qui semble bien être un revirement de Fausto Bertinotti, le secrétaire de Rifondazione comunista, qui, en refusant de voter le budget, avait entraîné jeudi 9 octobre la chute du gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi ? Alors que le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a commencé ses consultations, Fausto Bertinotti a annoncé, vendredi, qu'il allait proposer officiellement la poursuite de la coalition de centre-gauche avec un programme d'un an.

Cette idée a été fraîchement accueillie par Romano Prodi : *« Si Bertinotti a changé d'avis, c'est son problème, pas le mien »*, a déclaré le président du conseil démissionnaire, à Strasbourg, où il participait au sommet du conseil de l'Europe. Dans un entretien à *La Repubblica*, Massimo D'Alema, le chef du Parti démocratique de la gauche, la principale formation de la coalition, ne dit pas autre chose : *« Si Rifondazione a changé d'avis à la suite de la vague d'hostilité à la crise qui monte du pays, ce serait une bonne chose. Mais le programme reste celui exposé par Prodi. »*

La décision des néocommunistes de faire tomber un gouvernement qui a entamé des réformes permettant à l'Italie de participer à la monnaie unique européenne a été en effet mal reçue par l'opinion, d'habitude indifférente à l'instabilité gouvernementale. Quarante mille personnes ont manifesté à Bologne, vendredi, pour soutenir la coalition de L'Olivier. A l'intérieur même de Rifondazione comunista, des voix discordantes se sont fait entendre. Armando Cossuta, un vieux communiste qui préside le parti, a même suggéré d'entrer dans un gouvernement de centre-gauche. La crainte d'élections anticipées pèse sur les réflexions des néocommunistes, qui risquent de voir fondre leur électorat. Avec 8 % des voix en 1996, ils avaient réussi à empêcher L'Olivier d'avoir la majorité absolue à la Chambre des députés.

هكذا من الأصل

Fidel Castro s'engage à poursuivre les réformes dans la stricte « orthodoxie socialiste »

Le vice-président cubain, Carlos Lage, a appelé à une plus grande rigueur dans la production

A l'issue du Ve congrès du Parti communiste cubain (PCC), qui s'est achevé vendredi 10 octobre, Fidel Castro a été réélu premier secrétaire, à la tête d'un bureau politique rénové de 24 membres. Le pari des autorités, a rappelé Fidel Castro dans son allocution de clôture, est d'appliquer dans les entreprises publiques les recettes de l'économie de marché, sans toucher pour autant au dogme de l'économie planifiée.

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

Le Ve congrès du Parti communiste cubain (PCC) s'est terminé, vendredi 10 octobre, avec l'élection de Fidel Castro et de son frère Raul aux postes de premier et deuxième secrétaire. Ovationné par 1 500 délégués debout, l'éternel patron du parti – il est à sa tête depuis sa fondation en 1965 – a longuement salué le congrès avant de donner lecture de la composition du nouveau bureau politique. Ses vingt-quatre membres, élus par un comité central ramené de deux cent vingt-cinq à cent cinquante personnes, constituent une équipe sensiblement rajeunie.

Accompagnés du ministre de l'industrie de base, Marcos Portal, et du général de la province d'Oriente, Ramon Espinosa, quatre jeunes premiers secrétaires de province font ainsi leur entrée dans l'organe de direction suprême de l'appareil communiste cubain. Huit membres du bureau politique précédent ne sont pas renouvelés dans leurs fonctions, dont Carlos Rafael Rodriguez, communiste de toujours, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-quatre ans, et Nelson Torres Perez, ministre de l'agriculture et du sucre, qui paie les mauvais résultats de la dernière campagne sucrière dont dépend l'économie du pays.

La seule véritable surprise d'un congrès assez terne aura finalement été la prouesse physique de Fidel Castro, qui, annoncé gravement malade, sinon mourant, il y a encore quelques semaines, a prononcé un discours d'ouverture de près de sept heures, sans notes ni pause ni apparente fatigue.

Se présentant comme le gardien du temple, le garant de l'avenir socialiste de son pays, le premier secrétaire du parti a justifié à la fois toutes les réformes favorables à l'économie de marché et le maintien d'une stricte orthodoxie idéologique... Plus intéressante aura été l'intervention du vice-président Carlos Lage, qui a brossé un portrait parfois aigu de la situation économique de Cuba. L'homme qui est à l'origine des réformes a reconnu que le taux de croissance de l'économie cubaine, cette année, ne dépasserait pas 2,1 %, loin des 4 % attendus, et encore plus loin des 7,8 % de l'année précédente.

Ces piètres résultats, selon Carlos Lage, sont à mettre au compte de la mauvaise récolte de sucre, du cyclone Lili qui a ravagé les plantations et du manque de crédits qui interdisent la modernisation de l'appareil de production. Le vice-président a ainsi révélé que, durant le premier semestre de 1997, Cuba, qui avait un besoin urgent de liquidités pour importer du combustible, n'avait eu d'autre choix que d'emprunter à 42 % !

JUSTICE SOCIALE ET EFFICACITÉ

Le socialisme, c'est la justice sociale plus l'efficacité, a, en substance, affirmé Carlos Lage, paraphrasant une célèbre formule de Lénine pour demander plus de rigueur dans la production. Selon le vice-président, l'efficacité des entreprises est notamment entravée par des *« insuffisances de contrôle interne »*, euphémisme désignant les vols et détournements divers auxquels se livrent les travailleurs pour revendre sur le marché noir le produit de leurs rapines.

Espérant beaucoup d'un récent voyage de Fidel Castro en Chine où l'expérience avait été tentée avec succès, d'aucuns pensaient, avant le Congrès, que la direction du pays accepterait d'ouvrir un peu plus l'économie à l'initiative privée dans les secteurs des (très) petites entreprises. Les déclarations de Fidel Castro ont rapidement mis fin à cet espoir. Son choix est, au contraire, de renforcer la dualité de l'économie, autorisant les investissements privés et leur logique lorsqu'ils viennent de l'étranger, notamment dans le secteur du tourisme, mais l'interdisant rigoureusement pour les nationaux appelés à demeurer éloignés de ce que Fidel n'est pas loin de percevoir comme une insupportable pollution.

Avec les profits et le savoir-faire générés par le secteur capitaliste, le gouvernement cubain espère redresser le secteur socialiste. Beaucoup, dans l'île, demeurent sceptiques sur l'issue d'une expérience aussi peu conventionnelle.

Georges Marion

L'ouragan « Pauline » a fait au moins 400 victimes au Mexique

MEXICO. Selon la Croix-Rouge mexicaine, l'ouragan « Pauline », qui a frappé la côte Pacifique cette semaine, aurait fait environ 400 morts, dont la moitié à Acapulco (Etat de Guerrero) et une cinquantaine dans l'Etat voisin d'Oaxaca. L'aéroport de la station balnéaire a été rouvert à la circulation aérienne et l'armée à déployé 7 000 hommes, dont 500 médecins et infirmières, pour organiser les secours et dégager les rues que l'ouragan a transformées en fleuves de boue. Les quartiers pauvres, qui dominent la baie d'Acapulco (1 million d'habitants), ainsi que les villages situés près de la côte ont été les plus touchés. Une grande partie de la récolte de café de l'Etat d'Oaxaca a été détruite par les violentes pluies et les bourrasques atteignant les 200 km/h, faisant de « Pauline » un des ouragans les plus violents de l'histoire récente du Mexique. – *(Corresp.)*

Un ancien officier argentin inculpé de « génocide » est écroué à Madrid

MADRID. L'ex-capitaine de corvette argentin Adolfo Scilingo a été inculpé, vendredi 10 octobre, à Madrid de *« génocide »* et écroué par le juge Baltasar Garzon, chargé du dossier des six cents Espagnols disparus durant la dictature en Argentine. Le juge Garzon a également lancé des mandats d'arrêt internationaux contre dix officiers de la marine argentine, parmi lesquels l'amiral Emilio Eduardo Massera, ex-commandant en chef de la marine argentine. L'ex-officier avait été placé mardi en détention préventive après avoir confessé sa participation à l'assassinat de personnes séquestrées par des militaires pendant la dictature argentine (1976-1983). Quelque 4 400 personnes auraient ainsi été tuées, jetées à la mer depuis des avions. Jeudi, Scilingo a impliqué quelque 1 500 officiers de la marine argentine dans ces meurtres. – *(AFP.)*

Le HCR dénonce le silence de la communauté internationale sur le Congo-Kinshasa

GENÈVE. Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies a critiqué, vendredi 10 octobre, le silence de la communauté internationale face à son retrait forcé de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). *« La communauté internationale tout entière a laissé le HCR se débrouiller avec les problèmes »*, a déclaré une porte-parole du HCR, Pamela O'Toole. *« Nous aurions apprécié plus d'aide »*, a-t-elle ajouté. Quand le HCR a reçu des autorités de Kinshasa l'ordre d'évacuer ses expatriés de Goma, il y a eu *« un silence assourdissant »* de la communauté internationale, a déclaré Mme O'Toole. Le bureau du HCR à Bukavu a reçu, jeudi, l'ordre de cesser ses activités, après celui de Goma, d'où le HCR avait évacué dix personnes lundi 6 octobre. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : cinq personnes** ont été tuées, vendredi 10 octobre, à Alger par l'explosion d'une bombe, à l'heure de la grande prière hebdomadaire, dans une mosquée du quartier populaire de Bouzareah. Peu après, une autre bombe de fabrication artisanale a pu être désamorcée, a rapporté un témoin qui a assuré que les engins visaient la foule des fidèles. – *(Reuter.)*

■ **CENTRAFRIQUE : Bangui a démenti**, jeudi 9 octobre, avoir déclaré *non grata* les troupes françaises et demande à la population centrafricaine de conserver *« calme et sérénité »* durant la période du retrait programmé des soldats français. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : une centaine de rebelles** ont été tués et trois bases indépendantistes détruites au cours d'une offensive lancée par l'armée en Casamance, selon des sources autorisées à Ziguinchor. Ce bilan porte à plus de 300 le nombre de personnes tuées en Casamance (rebelles, militaires et civils) depuis le mois de juillet. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : l'Agence internationale de l'énergie atomique** (AIEA) a affirmé, samedi 11 octobre, qu'*« il n'existe aucune indication »* prouvant que l'Irak pourrait développer un programme nucléaire clandestin. Dans un rapport remis aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, l'AIEA indique néanmoins qu'elle continuera *« à exercer son droit d'enquêter sur tous les aspects du programme nucléaire clandestin »* de Bagdad. – *(AFP.)*

■ **IRAN : la Russie** a accepté de discuter avec les Etats-Unis de *« certains dossiers »* d'entreprises russes soupçonnées d'avoir exporté vers l'Iran des technologies militaires sensibles, a indiqué vendredi 10 octobre le département d'Etat. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **MEXIQUE : Bonn et Mexico ont conclu**, mercredi 8 octobre à Bonn, un accord de protection des investissements allemands au Mexique, en marge de la visite du président Ernesto Zedillo en Allemagne. Les deux pays ont, en outre, signé leur premier accord cadre de coopération technique qui prévoit notamment un élargissement des programmes communs dans le domaine de l'environnement. – *(AFP.)*

■ **URUGUAY : un DC-9 de la compagnie argentine Austral**, assurant la liaison régulière entre Posadas (dans le nord de l'Argentine) et Buenos Aires, s'est écrasé en Uruguay, samedi 11 octobre au matin. Le vol 2553, qui transportait 69 passagers et 5 membres d'équipage, a disparu des écrans radar de Montevideo et de l'aéroport international d'Ezeiza à Buenos Aires à 1 h 23 GMT. Un violent orage pourrait être à l'origine de l'accident, estiment les services de sécurité de l'aéroport de Buenos Aires. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : l'ancien secrétaire d'Etat** américain Henry Kissinger est chargé d'une mission de conseil auprès de la société Walt Disney. L'existence de ce contrat, révélée vendredi 10 octobre par le *New York Times*, a été confirmée par le groupe Disney, qui a précisé que M. Kissinger avait été engagé il y a environ un an et demi *« comme consultant sur divers projets »*, et *« particulièrement »* les activités liées à la Chine. – *(AFP.)*

Etats-Unis : l'industrie du tabac évite un nouveau jugement

WASHINGTON. Les fabricants américains de cigarettes ont évité le risque d'une condamnation catastrophique par un jury, en parvenant à un règlement à l'amiable, annoncé vendredi 10 octobre à Miami, du premier procès jugé aux Etats-Unis pour tabagie passive. Philip Morris, R. J. Reynolds, Brown and Williamson (groupe BAT) et Lorillard Tobacco vont verser 300 millions de dollars (1,8 milliard de francs) pour mettre fin à un procès en nom collectif intenté au nom de 60 000 hôtesses de l'air et stewards qui s'estiment victimes de tabagie passive. L'industrie du tabac multiplie les accords à l'amiable pour mettre fin aux actions en justice auxquelles elle fait face dans l'ensemble des Etats-Unis. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

L'opposition camerounaise a décidé de boycotter l'élection présidentielle

Paul Biya semble assuré d'être réélu à la tête du pays

Les principaux chefs de l'opposition camerounaise, qui souhaitent une réforme de la loi électorale et accusent l'administration d'être entièrement au service du président-candidat Paul Biya, ont décidé de boycotter le scrutin présidentiel, dimanche 12 octobre. En l'absence de l'opposition, la population ne voit guère l'intérêt d'aller voter. M. Biya paraît assuré d'être réélu.

YAOUNDÉ
de notre envoyé spécial

A parcourir les rues de Yaoundé, la capitale du Cameroun, on se croirait dans un pays à parti unique. Les banderoles tendues en travers des avenues, les affiches en couleur, les graffitis soigneusement calligraphiés sur les murs, les drapeaux qu'agitent les enfants, tous sont au nom ou à l'effigie de Paul Biya, le président sortant, qui se représente au suffrage de ses concitoyens dimanche 12 octobre.

Pourtant, s'il est un homme d'Etat africain à qui son opposition a causé bien des soucis, c'est Paul Biya. Lors du dernier scrutin présidentiel, en 1992, il n'a été élu qu'à la majorité relative, et sa formation, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), a dû contracter des alliances pour constituer une majorité à l'Assemblée nationale. Mais, cette fois, les grands partis de l'opposition ne veulent plus jouer le jeu. Le Front social démocratique (SDF) de John Fru N'di, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) de Bello Bouba Maïgari, implantés respectivement au nord et à l'ouest du pays, ont décidé de boycotter le scrutin.

M. Fru N'di, originaire de la partie anglophone du Cameroun, a réitéré le mot d'ordre de son parti, lors d'une conférence de presse organisée le 11 octobre : *« No good laws, no elections »* (pas d'élections sans bonnes lois), faisant allusion aux réformes de la procédure électorale qui ont suivi la révision de la Constitution. L'opposition a fait l'expérience de ces nouvelles règles, lors des élections législatives du mois de mai. L'UNDP a vu ses positions fortement ébranlées, même dans ses places fortes du Nord, le SDF n'a pas réussi à étendre son implantation traditionnelle, et le RDPC a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais les opposants attribuent leurs mauvais résultats aux pressions exercées par l'administration sur les électeurs, à la manipulation des résultats défavorables au RDPC. Pour Bello Bouba Maïgari, *« les seuls vrais électeurs au Cameroun, ce sont les préfets et les sous-préfets »*.

Il s'est quand même trouvé huit autres candidats pour prétendre à un bail de sept ans au palais d'Etoudi, qui dresse sa silhouette stalinienne sur l'une des collines de Yaoundé. Ils restent de parfaits inconnus pour l'immense majorité des Camerounais et seul Samuel Eboua mérite, dans les colonnes de la presse locale, le qualificatif de « sérieux », parce qu'il fut le secrétaire général de la présidence d'Amadou Ahidjo.

Les autres se partagent entre personnalités semi-folkloriques et candidats sans parti ni militants. De toute façon, la disparité des moyens est un obstacle insurmontable. Le jour même où le président Biya quittait la grande ville du Nord, Gaoundéré, en hélicoptère, un autre candidat, le professeur Albert Dzongang, y arrivait en train, un voyage de plus de douze heures depuis Yaoundé. Car la faiblesse de l'opposition ne retient pas le président sortant de disposer de tous les moyens de l'Etat.

ATOUTS DE CAMPAGNE

Chaque soir, les journaux bilingues de la télévision camerounaise (le monopole d'Etat sur l'audiovisuel reste total, malgré le vote d'une loi sur la libéralisation) détaillent par le menu la journée du candidat-président, qui s'est rendu dans presque toutes les régions du pays. Malgré cette omniprésence, Paul Biya reste un mystère pour ses compatriotes.

Discret dans les médias, il n'intervient que rarement dans la marche quotidienne des affaires. Il s'est assuré un contrôle total sur le RDPC, comme en a témoigné l'affaire Titus Edzoa. Ce dernier, ministre de la santé après avoir été directeur de cabinet du président, a été emprisonné, jugé et condamné pour malversations, après s'être déclaré candidat à la présidence, d'abord au sein du RDPC puis de manière indépendante.

Sur la scène internationale, c'est surtout la liste de ses absences qui a retenu l'attention, la dernière et la plus spectaculaire étant celle qui l'a empêché de se rendre à Harare pour assister à la cérémonie de passation de pouvoirs qui devait conclure sa présidence de l'Organisation de l'unité africaine. Grégoire Owona, secrétaire général adjoint du RDPC, répond qu'un chef d'Etat *« n'est pas là pour faire de la présence, mais pour gouverner »*.

Pour faire campagne, le président dispose de quelques atouts : après une longue période de déclin, le pays a connu une croissance de 5 % de son PIB en 1996, et les relations avec les institutions financières internationales tendent à se normaliser depuis la signature d'un accord avec le FMI, le 20 août. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, dans un pays où la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Il est donc certain que Paul Biya sera toujours à la tête du Cameroun après le 12 octobre, mais à quel prix ? Il faudra régler la facture financière de la campagne, et surtout passer l'épreuve du boycottage sans entacher encore un peu plus une image internationale qui a souffert de la contestation des précédents scrutins par les opposants et par les observateurs internationaux.

L'opposition a appelé les Camerounais *« à ne pas voter et à convaincre leurs voisins de ne pas voter »*. Bello Bouba Maïgari a appelé à faire de dimanche une journée *« villes et villages morts »* en souvenir des longues et dures grèves générales qui accompagnèrent le mouvement de démocratisation en 1991 et 1992. D'ores et déjà, les deux camps se rejettent la responsabilité d'éventuelles violences. Le gouvernement a pris des mesures drastiques, interdisant la circulation sur toute l'étendue du territoire, autorisant ses représentants à prendre *« toutes mesures tendant à sauvegarder la liberté et le secret du vote »*.

Thomas Sotinel

La dérive antisémite du premier ministre malaisien

Mahathir Mohammad met en cause un « projet juif » dans la chute du ringgit, la devise nationale

MAHATHIR MOHAMMAD persiste et signe. Déjà coutumier d'une rhétorique frisant l'antisémitisme, le premier ministre malaisien vient de radicaliser son propos en mettant expressément en cause un *« projet juif » (« jewish agenda »)* derrière les récentes attaques contre le ringgit, la monnaie nationale, qui s'est déprécié de 35 % depuis le mois de mai.

S'exprimant vendredi 10 octobre devant une foule de partisans, le champion des « valeurs asiatiques » est allé bien au-delà des incriminations personnalisées – dont il avait fait un fonds de commerce ces dernières semaines – contre le financier américain d'origine hongroise, Georges Soros. *« Nous sommes musulmans et le progrès des musulmans ne plaît pas aux juifs,* a-t-il déclaré. *Les juifs ont tout volé aux Palestiniens mais, comme ils ne peuvent pas faire la même chose en Malaisie, ils cherchent à déprécier le ringgit. »* Et le premier ministre de s'interroger dans le même élan sur la responsabilité des juifs dans les attaques dont fait également l'objet la roupie, la devise du grand voisin indonésien – premier pays musulman du monde.

Un tel discours a certes été prononcé dans un contexte politique intérieur très particulier. Le premier ministre était en tournée à Trengganu – côte orientale de la péninsule –, une région où les chefs politiques locaux militent pour une application stricte de l'islam, la religion majoritaire du pays (60 % de la population). Dans cet environnement, Mahathir Mohammad pu être tenté de forcer le trait. Mais ses propos, rapportés par l'agence officielle Bernama, s'inscrivent dans une dérive déjà bien entamée. Après avoir fustigé les *« manipulateurs »* étrangers – son ministre des finances leur avait même promis le sort des *« vers qui se tortillent sous un soleil brûlant »* –, le chef du gouvernement malaisien a franchi une nouveau seuil dans l'imprécation xénophobe. Il n'est pas sûr que cela serve les intérêts du ringgit : il a régulièrement chuté après chacune des diatribes du premier ministre.

F. B.

L'ex-président congolais prendrait l'avantage dans la bataille de Brazzaville

LES PARTISANS de l'ancien président congolais, le général Denis Sassou Nguesso, ont apparemment pris, ces derniers jours, l'avantage sur les troupes du président Pascal Lissouba dans la bataille de Brazzaville. Au lendemain de l'annonce de la prise de l'aéroport de la capitale congolaise, ils se seraient emparés, vendredi 10 octobre, du palais présidentiel, abandonné par M. Lissouba au début des affrontements, le 5 juin.

Les miliciens « cobras » ont, selon des proches de M. Sassou Nguesso, investi le palais présidentiel après de rudes combats. La prise de contrôle n'a cependant pas été confirmée de source indépendante. Le palais symbolisait jusqu'à présent le pouvoir du président Lissouba, élu en août 1992 à l'issue des premières élections pluralistes organisées depuis l'indépendance du Congo-Brazzaville. Si cette conquête était confirmée, cela pourrait marquer la fin du régime du président Lissouba, dont le mandat a expiré théoriquement le 31 août. Il avait été prorogé par le Conseil constitutionnel, mais Denis Sassou Nguesso avait dénoncé cette mesure.

REVERS DE M. LISSOUBA

La perte du palais constituerait le second revers des partisans de M. Lissouba, qui auraient également perdu le contrôle de l'aéroport. Les « cobras » avaient lancé, mardi, une vaste offensive. De Kinshasa, où il rencontrait son homologue Laurent-Désiré Kabila, M. Lissouba a confirmé la chute de l'aéroport. *« On a perdu une bataille. Cela ne veut pas dire qu'on a perdu la guerre »*, a-t-il dit. Plus tard, un porte-parole gouvernemental a démenti ses propos et a affirmé que *« les informations faisant état de la chute de l'aéroport sont en contradiction flagrante avec la réalité »*, certifiant que l'armée avait repoussé ses assaillants. Ce porte-parole s'est également dit surpris par les informations sur la chute du palais présidentiel. *« Il n'y a pas de combats autour du palais présidentiel,* a-t-il déclaré. *La situation militaire n'a pas changé. Il y a un statu quo. »*

A Kinshasa, de l'autre côté du fleuve Congo, rien n'a filtré des entretiens qu'ont eus, vendredi, le président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Laurent-Désiré Kabila, et M. Lissouba. Ce dernier a refusé de préciser s'il venait réclamer une assistance militaire. A l'issue des discussions, il a quitté l'hôtel Intercontinental de Kinshasa pour une destination inconnue.

Kinshasa, où des obus et des roquettes se sont récemment abattus, est désormais très impliquée dans la crise de Brazzaville. Vingt et une personnes au moins ont été tuées. Le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila a parlé de véritable *« déclaration de guerre »* après l'explosion d'une roquette dans l'enceinte de la présidence de la RDC, et a réclamé l'intervention de la communauté internationale pour éviter une régionalisation du conflit congolais. Nul ne semblait toutefois en mesure de déterminer l'origine des tirs.

A New York, l'ONU a tenté de dissiper la confusion autour de l'accord de cessez-le-feu récemment signé par Denis Sassou Nguesso, précisant que le texte était bien le même que celui paraphé en septembre par le président Lissouba. Ce nouveau cessez-le-feu ne paraît pas avoir plus de chance d'être respecté que les précédents. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

EMPLOI Au cours de la conférence sur l'emploi qui a réuni le gouvernement, le patronat et les syndicats, vendredi 10 octobre, à l'hôtel Matignon, Lionel Jospin a annoncé que la durée légale du travail sera ramenée à 35 heures au 1er janvier 2000, et en 2002 pour les très petites entreprises. ● LE PATRONAT a protesté, Jean Gandois, président du CNPF, estimant qu'il avait été *« berné »*. M. Gandois a déclaré que les pa-



trons avaient perdu une bataille, mais *« pas la guerre »*. Le conseil exécutif du CNPF doit arrêter sa ligne de conduite lundi. ● LES SYNDICATS, au contraire, ont approuvé globalement la décision du premier ministre. Si FO est *« restée sur sa faim »*, la CFDT a salué *« une nouvelle avancée autour de la priorité de l'emploi »*. La CGT a dénoncé l'attitude *« intolérable »* du CNPF et appelé les salariés à se mobiliser.

Lionel Jospin impose au patronat la perspective des 35 heures

Une loi-cadre prévoira, dès le début de 1998, la réduction de la durée hebdomadaire de travail de 39 à 35 heures au 1er janvier 2000. Le patronat a dénoncé cette décision, tandis que les syndicats se félicitent d'une avancée qu'ils jugent importante

LA CONFÉRENCE nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail qui s'est réunie autour de Lionel Jospin, vendredi 10 octobre, a-t-elle été un jeu de dupes ? C'est tout au moins l'image qu'a voulu en donner, dans un premier temps, le « patron des patrons ». Si Jean Gandois a mis en scène sa surprise au terme de la rencontre, M. Jospin s'est montré surpris de cette surprise dans un point de presse qui a suivi.

Après s'être déroulé dans un bon climat, de l'aveu de nombreux participants, ce sommet réunissant le gouvernement, le patronat et les syndicats s'est achevé sur un double coup de théâtre : l'annonce, par le premier ministre, d'un projet de loi qui *« fixera la durée légale à 35 heures au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de dix salariés ou pour un seuil voisin »* ; la réaction immédiate, sur le perron de Matignon, du président du CNPF, qui s'est dit *« berné »* par le gouvernement avant de nuancer ces propos, une heure plus tard, sur France 2.

UN « CHOIX POLITIQUE »

En dépit des fortes pressions exercées par le CNPF et, notamment, des menaces de boycottage de la conférence avancées par Didier Pineau-Valencienne, M. Jospin est resté fidèle à sa promesse de campagne : les 35 heures avant la fin de la législature. Au 1er janvier 2000, la durée légale hebdomadaire du travail sera ramenée de 39 à 35 heures pour les entreprises de plus de dix salariés, les PME disposant de deux ans de plus pour se conformer à la nouvelle législation. Tout en privilégiant une approche entreprise par entreprise et en posant quelques garde-fous, le premier ministre donne satisfaction aux syndicats et à sa majorité « plurielle », notamment au PCF et aux Verts.

C'est donc aussi un *« choix politique »* qu'a fait M. Jospin, comme il l'a lui-même reconnu, vendredi, devant la presse.

Deux textes sont programmés. Un *« projet de loi d'orientation et d'incitation »* sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale à la fin 1997 pour fixer l'objectif des 35 heures, *« freiner l'excès des heures supplémentaires »* et moraliser l'usage du temps partiel, 40 % des 3,7 millions de personnes concernées par cette activité réduite l'estimant subie. Ce texte définira les aides dont les entreprises bénéficieront durant les deux prochaines années si elles passent aux 35 heures, *a fortiori* aux 32 heures.

Au cours du second semestre 1999, gouvernement et partenaires sociaux examineront la situation de l'économie et des entreprises, ainsi que l'état d'avancement des négociations sur la réduction du temps de travail. Un second texte sera alors présenté au Parlement, afin de préciser plusieurs points : règles d'utilisation des « heures sup' » au-delà de 35 heures hebdomadaires ; aménagement et modulation du temps de travail ; aides structurelles (baisses de cotisations patronales) prolongeant les aides mises en place en 1998-1999 ; adaptation des 35 heures aux cadres et aux très petites entreprises.

« COUP DE GUEULE »

M. Jospin a rappelé, à l'intention des syndicats, qu'une réduction du temps de travail sans baisse des rémunérations et avec créations d'emplois est possible, à condition que les Français acceptent une modération de leurs salaires. Couplée à une réorganisation des entreprises et à des gains de productivité, elle permettra aux entreprises, selon lui, de conserver leur compétitivité.

M. Jospin a précisé, dès le début de la conférence, qu'*« une loi lancera ce mouvement »*. La phrase a provoqué des protestations dans les délégations patronales, notamment de la part de Denis Kessler, vice-président du CNPF. Dans l'entourage de M. Jospin, on s'étonnait, vendredi soir, de l'éclat fait par M. Gandois, en indiquant que le premier ministre avait tenu compte des observations faites en aparté par le président du CNPF lors des pauses de la conférence : les modalités de la loi d'orientation sur les 35 heures fournissent *de la souplesse au patronat dans* la négociation.

Le « coup de gueule » de M. Gandois peut-il avoir un effet ? Le « patron des patrons » sait que les entreprises ne se détermineront qu'en fonction de leurs intérêts. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, s'est déclarée, sur TF 1, *« convaincue que beaucoup d'entreprises vont s'engager très vite »*, rappelant qu'en dépit de l'hostilité du patronat à la loi Robien (baisses de charges en contrepartie d'une réduction de la durée du travail et d'embauches), un millier d'accords ont été signés depuis le 11 juin 1996, date du vote de la loi. M. Jospin a d'ailleurs fait allusion, au cours de sa conférence de presse, à l'utilisation de cette loi par certains dirigeants du CNPF eux-mêmes.

Le gouvernement privilégie les négociations entreprise par entreprise, en « sautant » l'étape habituelle de la discussion dans les branches professionnelles, sauf lorsqu'elle s'impose en raison de la très petite taille des entreprises ou pour l'emploi des jeunes. Il parie sur la dynamique qui pourra se créer sur le terrain. Nicole Notat y croit aussi : la secrétaire générale de la CFDT s'est refusée à dramatiser le refus du patronat en rappelant qu'il avait aussi protesté contre les lois Auroux de 1982, aujourd'hui appliquées sans encombre dans les entreprises. Alors que FO *« reste sur sa faim »*, que la CFE-CGC parle d'un *« petit pas »* et que la CFTC assure qu'*« on ne réussira pas sans le patronat »*, Mme Notat s'est félicitée d'*« une nouvelle avancée autour de la priorité de l'emploi, qui a toujours été celle pour laquelle nous avons œuvré »*.

Cette dynamique, la CGT estime qu'elle ne se créera pas sans les salariés, comme l'a souligné son bureau conféréal, vendredi soir. *« L'attitude d'hostilité ouverte du CNPF (...) renforce la nécessité de la mobilisation des salariés dans toutes les branches et entreprises dans la période qui s'ouvre »*, prévient la centrale de Louis Viannet.

Jean-Michel Bezat et Olivier Biffaud

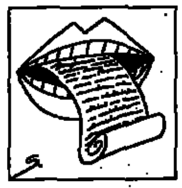
La droite reste sans voix

La décision du gouvernement de passer à une durée légale du travail de 35 heures au 1er janvier 2000, a, pour l'instant, laissé la droite presque sans voix. Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, a qualifié cette mesure d'*« anti-économique et antisociale »*, tandis que Laurent Dominati (UDF-DL) a accusé M. Jospin de *« satisfaire une promesse démagogique »*.

Dans la majorité, le premier secrétaire délégué du Parti socialiste, François Hollande, s'est félicité que le premier ministre prenne *« ses responsabilités au nom de l'intérêt général »*. Même du côté de la Gauche socialiste, Julien Dray (PS, Essonne) a qualifié la décision gouvernementale d'*« agréable surprise »*. Quant au secrétaire national du PCF, Robert Hue, il a critiqué le comportement du patronat, qui *« freine des quatre fers toute avancée sociale »*. Il a jugé de façon positive la décision du gouvernement, tout en regrettant que l'effort ne soit pas plus marqué sur les salaires.

De la « loi » au « projet d'orientation et d'incitation »

A L'OUVERTURE de la conférence sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, vendredi 10 octobre, à Matignon, le premier ministre a notamment déclaré : *« C'est un événement important dans l'histoire des relations sociales dans notre pays. Le moment est, en effet, venu de donner une impulsion nouvelle au dialogue et à la négociation. (...) C'est parce que j'ai confiance dans les partenaires que vous êtes (...) que je sais que cette rencontre ne sera ni une journée sans lendemain, ni une réunion où tout se règle, mais l'engagement d'un processus durable. »*



VERBATIM

« N'en doutons pas : nos concitoyens ont les yeux tournés vers nous. (...) A nous de faire la preuve que nous saurons ne pas nous en tenir à des rôles imposés, dépasser les réflexes protecteurs, pour construire, ensemble, et dans le respect de l'indépendance des uns et des autres, des solutions nouvelles qui redonnent l'espoir à notre pays. »

« Il importe de s'engager fermement dans la voie de la réduction du temps de travail. (...) C'est la volonté très ferme du gouvernement et de la majorité politique qui le soutient au Parlement que de tout mettre en œuvre pour appuyer ce mouvement. (...) C'est à la négociation sociale décentralisée de prendre en compte la diversité des situations. »

« DES PISTES NOUVELLES »

« Une loi lancera ce mouvement. Selon quelles orientations ? Je les définirai, au terme de notre réunion, après vous avoir écoutés et en fonction des pas que vous êtes prêts, les uns et les autres, à faire dès aujourd'hui. (...) Face à la situation du chômage, les Français ont besoin que nous trouvions des pistes nouvelles. Ils attendent beaucoup de cette conférence. L'équilibre retrouvé entre exigences économiques et aspirations politiques redonne confiance aux Français ; à nous de faire fructifier cette confiance indispensable à la réussite des entreprises et au développement de la France. »

Dans son intervention finale, après avoir annoncé le prochain dépôt d'un *« projet de loi d'orientation et d'incitation »* fixant *« l'objectif de la durée légale à 35 heures au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de dix salariés, ou pour un seuil voisin que nous discuterons dans les semaines qui viennent »*, M. Jospin a indiqué : *« Ne nous nous y trompons pas : la négociation sociale, c'est d'abord le résultat de l'engagement sur le terrain des salariés et de leurs organisations, combiné à la volonté d'aboutir des responsables d'entreprises. C'est ce processus qui doit être engagé. » « Je crois que personne n'a été berné »* par les annonces du gouvernement, a-t-il déclaré, devant la presse, au sujet des propos de Jean Gandois.

Jean Gandois : « Une décision totalement idéologique »

JEAN GANDOIS, président du CNPF, a déclaré au sujet de la décision d'abaisser à 35 heures la durée légale du travail, au 1er janvier 2000 : *« Nous avons perdu complètement une bataille, car l'idéologie a triomphé de la raison malgré tous les avertissements que nous avions donnés (...). Nous avons été parfaitement bernés tout au long de la journée parce que cette réunion s'est déroulée – et nous y avons beaucoup contribué – dans une atmosphère de coopération très grande avec l'ensemble des organisations syndicales et les représentants du gouvernement. »*



VERBATIM

« Nous avons perdu une bataille, a affirmé M. Gandois, *mais nous n'avons pas perdu la guerre, et nous allons nous battre contre une mesure qui est très mauvaise pour l'emploi et qui va créer beaucoup de chômage, très mauvaise pour l'Europe et l'euro, et très mauvaise pour le dialogue social (...). Aucun des accords que j'ai donnés, que ce soit sur la rediscussion des grilles de salaires et l'extension de l'ARPE, ne tient. »* M. Gandois a ajouté qu'il serait *« plus prudent sur les accords concernant l'emploi des jeunes, car les jeunes ne doivent pas payer pour cette décision totalement idéologique »*.

Au journal de 20 heures sur France 2, le président du CNPF a atténué son appréciation : *« Je n'ai pas été berné parce que personne ne m'avait promis qu'il n'y aurait pas de loi sur les 35 heures. Mais j'ai été déçu et je suis triste parce que c'est un mauvais coup pour l'emploi. »* Interrogé sur les propos qu'aurait tenus son vice-président Denis Kessler sur un départ du CNPF des organismes paritaires, M. Gandois a dit : *« Je laisse à M. Kessler la responsabilité de ses déclarations. (...) Ce serait irresponsable. (...) Le retrait des organismes paritaires, c'est facile à dire, c'est plus difficile à faire. »* Il a précisé que le patronat n'entrerait *« ni en dissidence ni en rébellion »* et que *« les entreprises qui croiront devoir négocier négocieront »*.

« On se croirait sur un marché aux bestiaux »

C'EST NICOLE NOTAT qui est arrivée la première. A huit heures moins le quart tapantes, vêtue d'un tailleur rose vif, elle accueille sur le perron de Matignon Lionel Jospin, l'hôte des lieux. Puis les Safrane de la CFTC et de Martine Aubry se rangent. Lorsque Louis Viannet sort de la sienne, une nuée de journalistes s'abat sur lui, si bien que, un temps, le secrétaire général de la CGT disparaît.



RÉCIT

Déposé à 9 heures au milieu de la cour, le président du CNPF, Jean Gandois, se dirige droit vers les trois baies vitrées de l'hôtel particulier. Pris de vitesse, Denis Kessler et Didier Pineau-Valencienne, ses vice-présidents, ainsi que Lucien Rebuffel, président de la CGPME, lui emboitent le pas. Bons derniers, les deux Marc, Blondel et Vilbenoît, ferment la marche. Lionel Jospin peut ouvrir la conférence.

À quelques pas de là se tient « l'autre conférence », organisée par Pierre Larrouturou, l'inlassable missionnaire de la semaine de quatre jours. Des associations de chômeurs, qui veulent *« travailler moins pour travailler tous et vivre heureux »*, sont reçues dans un *« placard à balai »* par Mme Jourdain-Ménager, membre du cabinet de Lionel Jospin. En casquettes rouges, quatre mille métallos de la CFDT défilent de la place Saint-Augustin à la place des Ternes. Ils se rendent devant le siège de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) pour dénoncer son *« arrogance »*, son *« dogmatisme »* et son *« conservatisme »* en matière de temps de travail.

Cour de Matignon, 18 heures, fin du huis-clos. Un micro est installé sur le perron. Nicole Notat vient, la première, tirer les leçons des discussions. La CFDT appuie sans réserve la dynamique des décisions. Marc Vilbenoît, pour la CFE-CGC, piaffe de prendre son tour pour émettre des satisfactions et quelques bémols. Image fugace au premier étage : Martine Aubry et *« DSK »* passent près d'une fenêtre et jettent un rapide coup d'œil sur la cour. Marc Blondel occupe maintenant la scène. Sûr de ses mots, il parle de *« verre à moitié plein ou à moitié vide »*.

Derrière lui, Jean Gandois montre ostensiblement des signes d'impatience : *« Nous avons perdu une bataille mais nous n'avons pas perdu la guerre »*. *« Nous avons été bernés »*, répète-t-il par deux fois, avant de descendre les escaliers du perron. Un brin théâtral, il marche entre les deux rangées d'objectifs.

Après avoir impressionné les pellicules, le président du CNPF s'engouffre dans sa voiture qui sort aussitôt de la cour de Matignon, laissant sur le pavé ses deux acolytes, Didier Pineau-Valencienne et Denis Kessler, entourés de grappes de journalistes. *« C'est une mascarade »*, lance le premier à la cantonade. Le second martèle qu'il n'a rien vu venir, que jamais, au grand jamais, il n'avait été question de loi pendant cette journée.

Pourtant, dès le matin, lorsque Lionel Jospin annonce, sans autre précision, qu'une loi sera bien élaborée sur la réduction du temps de travail, Denis Kessler et Didier Pineau-Valencienne s'agitent, poussent discrètement leur président à se montrer plus ferme. Les deux hommes semblent prêts à quitter la salle. Mais Jean Gandois ne veut pas de clash. *« Arrêtez vos conneries »*, l'entend dire un témoin. Il demande seulement que le discours du premier ministre ne soit pas diffusé à la presse. L'AFP le diffusera sur son fil vers midi. Mais, en permanence, des membres des délégations téléphonent avec leurs portables pour résumer les débats et expédient des notes de synthèse grâce à leurs chauffeurs.

Au déjeuner, Lionel Jospin invite à sa table les numéros un des délégations. Le premier ministre est assis entre Nicole Notat et Louis Viannet. L'ambiance est très détendue. Marc Blondel est gentiment brocardé sur ses cigares et son verre de bière.

En permanence, des membres des délégations téléphonent avec leurs portables pour résumer les débats

L'après-midi, dans son intervention sur le temps de travail, *« excellente »* selon un témoin, Jean Gandois n'a pas fait de la loi-cadre sur le temps de travail un *« casus belli »*. Le climat est serein. Quand Jean Gandois et Lucien Rebuffel se plaignent du coût pour les entreprises, Marc Blondel rétorque : *« On se croirait sur un marché aux bestiaux. »* Luc Guyau, président de la FNSEA, se félicite alors de l'importante de l'agriculture dans les débats... Les trois responsables du CNPF savent-ils que Lionel Jospin va annoncer le passage aux 35 heures dès janvier 2000 ? A la fin de la conférence, lorsque le premier ministre prononce son second discours, l'ambiance se tend. De petites notes circulent entre les représentants du CNPF. Denis Kessler, qui bout sur place, et Didier Pineau-Valencienne exercent une pression très forte sur Jean Gandois pour qu'il fasse une sortie violente. A l'issue de la rencontre, Denis Kessler affirme : *« Moi, je n'étais pas au courant. D'autres l'étaient »*, désignant implicitement son président.

Le patronat n'a pas été pris en traître, soutient Martine Aubry. Mais seul Jean Gandois a, semble-t-il, été mis – lundi, selon un responsable gouvernemental – dans la confidence. *« C'est faux*, rétorque Jean Gandois. *Je n'étais absolument pas au courant. Il est vrai que différentes hypothèses ont été émises par Mme Aubry, dont la solution législative qui a été retenue en définitive et dont j'ai dit alors qu'elle n'avait pas mon accord. Jamais il ne m'a été dit que c'était cette solution qui avait été retenue ! »*

Sur le perron, la procession continue. Louis Viannet juge *« Le comportement du patronat (...) absolument insupportable »*. Il n'y a plus personne sur les marches mais la cour bruisse de commentaires. *« Je vais dire au gouvernement que l'an 2000, c'est trop loin. Il faut faire la loi tout de suite. Et puis je vais téléphoner à Gandois pour lui expliquer que c'est idiot : le gouvernement va nous donner des sous »*, clame Marc Blondel. Le secrétaire général de FO avance une conclusion : *« C'est la première fois que les expressions syndicales ont été si concordantes »*. Le patronat sera parvenu à ce résultat.

Récit des services France et Entreprises



Les organisations patronales crient au scandale mais divergent sur la conduite qu'elles adopteront

« DUPÉ », « FLOUÉ » ou « berné », selon les déclarations faites à chaud au sortir de la conférence sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, le patronat n'en est pas revenu de s'entendre dire par Lionel Jospin, à la fin de la conférence, qu'une loi fixera à 35 heures la durée hebdomadaire du travail.

Jean Gandois, président du CNPF, a dit sa tristesse devant ce qu'il a appelé le *« triomphe de l'idéologie sur la raison »*. Lucien Rebuffel, président de la CGPME, a repris ce jugement à son compte et prédit *« une aggravation du chômage »*. Quant à Daniel Giron, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA), il estime que l'on *« s'est moqué des employeurs en usant d'un ton patelin tout au long de la journée, alors que l'accord sur les 35 heures avait été réalisé uniquement avec les organisations syndicales »*.

ERREUR D'ANALYSE

Les trois organisations patronales se sont-elles bercées d'illusions ? Didier Pineau-Valencienne et Denis Kessler, les deux vice-présidents qui accompagnaient Jean Gandois, s'attendaient au pire, mais le président du CNPF a conservé jusqu'à la dernière minute l'espoir de persuader le premier ministre que la réduction du temps de travail ne se décrétait pas au niveau national. Il pensait que le premier ministre abandonnerait sa promesse électorale des 35 heures si on le convainquait qu'elle était nocive.

Cette erreur d'analyse a été partagée par la CGPME et par les artisans de l'UPA. Ceux-ci étaient persuadés d'avoir été entendus par les ministres de l'emploi et de l'économie, Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn, auxquels ils avaient réclamé un traitement spécifique pour les petites entreprises. M. Rebuffel espérait rééditer son succès de l'été, quand il avait obtenu que l'augmentation de l'impôt sur les sociétés épargne les sociétés de moins de 50 millions de francs de chiffre d'affaires. MM. Rebuffel et Giron ont découvert avec amertume, en lisant le texte du premier ministre, que la dispense des *35 heures pour les entreprises de* moins de dix salariés ne durera que deux ans.

Les organisations patronales ont aussi analysé le dispositif gouvernemental comme une tentative pour pratiquer un dialogue au sein des entreprises par dessus les appareils patronaux. Ce coin enfoncé entre les entreprises et leurs représentants, ainsi que les « carottes » des subventions annoncées, calmeront-ils la colère prévisible du monde entrepreneurial ? Assistera-t-on à une réédition des contradictions provoquées par la loi Robien, dont nombre de patrons ont *critiqué le coût pour la collectivité* tout en usant de ses avantages dans leurs entreprises ?

« IRRESPONSABLE »

Un début de réponse sera apporté par le conseil exécutif du CNPF, qui arrêtera sa riposte lundi 13 octobre. Ses fédérations refuseront les négociations sur les minima salariaux et sur l'élargissement de la pré-retraite contre embauche. Interrogé sur la possibilité pour le patronat de se retirer des organismes paritaires d'assurance-maladie ou de chômage, Denis Kessler a répondu que le CNPF tirera *« toutes les conséquences de la mesure qui a été prise »*.

Pour sa part, M. Gandois a rendu publique, sur France 2, vendredi soir, sa divergence d'appréciation – ancienne – avec son vice-président, en déclarant *« irresponsable »* l'idée de quitter les organismes paritaires. De son côté, M. Giron s'est dit partisan que l'UPA négocie *« les mesures compensatoires annoncées par le gouvernement »*, cela *« afin de limiter les dégâts »* qu'il redoute des 35 heures.

Alain Faujas

Les négociations sur le passage aux 35 heures seront décisives

Un premier projet de loi sera déposé dès la fin de l'année

LE PATRONAT a-t-il eu raison de critiquer les conclusions de Lionel Jospin ? En apparence, oui. Le gouvernement déposera au Parlement, d'ici la fin de l'année, un projet de loi indiquant que la durée hebdomadaire légale du travail est ramenée à 35 heures à partir du 1er janvier 2000 dans les entreprises de plus de dix salariés. Pourtant, chacun sait que la durée légale du travail ne correspond pas à la durée effective. C'est pourquoi, après un bilan des négociations qui seront menées dans les entreprises d'ici mi-1999, le gouvernement déposera un second projet de loi pour définir *« les modalités concrètes de mise en œuvre et d'accompagnement »* des 35 heures. Davantage que la première loi, celle-ci sera déterminante.

Selon le premier ministre, *« y seront précisées les règles qui seront applicables aux heures supplémentaires au-delà du nouveau seuil et qui seront adaptées à la situation économique des entreprises, celles relatives à l'organisation et à la modulation du temps de travail, ainsi que les modalités particulières applicables aux très petites entreprises et aux cadres »*. Chaque terme a été *« ciselé »*, précise son entourage. Si *« la situation économique »* n'est pas bonne, les heures supplémentaires comprises entre la 36e et la 40e pourraient n'être que légèrement taxées. Si chaque heure au-delà de la 35e était majorée de 25 %, comme c'est le cas actuellement au-delà de la 40e heure, cela signifierait que les entreprises qui resteraient aux 39 heures hebdomadaires paieraient celles-ci 40. On est loin des 35 heures payées 39.

De même, préciser les modalités relatives *« à l'organisation et à la modulation du temps de travail »* indique que le gouvernement ne ferme pas la porte à l'annualisation du temps de travail. Les 35 heures pourraient n'être qu'une moyenne hebdomdaire. Les *« modalités particulières »* pour les très petites entreprises laissent penser que celles-ci pourraient bénéficier de l'allègement de certaines contraintes.

Enfin, les modalités concernant les cadres pourraient mettre fin à la situation actuelle : les entreprises sont de plus en plus souvent condamnées pour un non-respect de la durée hebdomadaire du travail alors que même les représentants du personnel reconnaissent que cette notion n'a plus de sens.

DES RÈGLES PLUS SOUPLES

Le gouvernement pourrait définir des règles plus souples pour les cadres, leur accordant des congés supplémentaires ou instaurant des comptes-épargne-temps qui leur permettent de calculer le temps de travail sur plusieurs années.

En attendant cette négociation décisive, le premier projet de loi précisera que les entreprises de moins de dix salariés ne seront concernées qu'à la fin de la législature, soit en 2002. Surtout, il définira les incitations mises en place pour que les entreprises réduisent le temps de travail dès 1998. Le dispositif qui succèdera à la loi Robien n'en est pas très éloigné. Pour bénéficier d'une aide de l'Etat, l'entreprise devra *« négocier avec les organisations syndicales »* la réduction du temps de travail. Celle-ci devra être *« d'au moins 10 % »*. Si l'entreprise accroît ses effectifs *« d'au moins 6 % »*, l'aide sera de 9 000 francs par salarié.

Le nouveau dispositif est moins contraignant que la loi Robien puisque l'accroissement des effectifs nécessaire pour obtenir l'aide est moins important que le volume de la réduction du temps de travail. Pour diminuer *« l'effet d'aubaine »*, l'aide dégressive est moins importante : 9 000 francs la première année. Actuellement, la loi Robien allège la première année les charges patronales de 14 000 francs pour un salarié payé 10 000 francs brut par mois dont le temps de travail est réduit de 10 %. Si une entreprise diminue le temps de travail de plus de 10 %, l'aide sera majorée *« jusqu'à 4 000 francs »*. La situation des entreprises en difficulté qui réduisent le temps de travail reste à préciser.

Si la dégressivité n'est pas explicitée, le gouvernement envisage de réduire chaque année de 1 000 francs l'aide de 9 000 francs. De même envisage-t-il de la rendre pérenne à partir de 5 000 francs, ce qui constituerait une aide structurelle aux bas salaires. Le projet de loi, dont les modalités seront négociées avec les partenaires sociaux, traitera également du temps partiel qui sera très touché par le passage aux 35 heures (*Le Monde* du 9 octobre). En revanche, la compensation salariale restera du ressort des négociations d'entreprise, même si Lionel Jospin a déclaré que *« la réussite de la réduction du temps de travail reposera sur une progression maîtrisée des salaires »*.

Frédéric Lemaître

Les principales décisions

DANS SA CONCLUSION, Lionel Jospin a suggéré, vendredi 10 octobre, des *« négociations par branche, des accords assortis d'objectifs quantifiés pour augmenter la part des jeunes dans l'emploi, diminuer la précarité, développer la formation et rajeunir la pyramide des âges »*. Un *« premier bilan »* sera établi au premier trimestre 1998 et un bilan général *« avant l'été »*.

● **Extension de l'ARPE** : si les partenaires sociaux, réunis au sein de l'Unedic, sont d'accord, *« l'Etat serait prêt, pour une première étape, à abonder à hauteur de 40 000 francs par an et par salarié un dispositif complémentaire de l'ARPE* [Allocation de remplacement pour l'emploi] *visant à permettre aux salariés ayant commencé leur activité à 14 ans et ayant cotisé quarante ans de partir à 56 ans en contrepartie d'embauches nouvelles »*.

● **Premier salarié** : après une négociation, mise en place possible d'*« un statut unique du premier salarié qui ouvrirait droit à une forme de chèque emploi-service »*.

● **Cotisations patronales** : le premier ministre a confirmé la mise en chantier de la réforme de l'assiette des cotisations patronales de Sécurité sociale. Il entend la *« faire évoluer »* et *« diminuer des charges qui pèsent sur le travail »*.

● **Salaires** : un bilan précis des salaires conventionnels et des grilles salariales dans les branches sera réalisé en 1998.

● **Chômeurs** : le gouvernement a décidé une revalorisation de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) versée par l'Etat aux chômeurs en fin de droits.

● **35 heures** : un projet de loi, discuté début 1998, *« fixera l'objectif de la durée légale à 35 heures au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 10 salariés ou pour un seuil voisin »*. La perspective étant que *« la durée légale soit à 35 heures pour tous avant la fin de l'actuelle législature »*. Au second semestre 1999, après un nouvel examen, une deuxième loi définira les modalités concrètes d'accompagnement de cet abaissement de la durée légale.

Ouverture de négociations salariales dans la fonction publique

ALORS que les syndicats de fonctionnaires ne dissimulaient pas leur mécontentement de ne pas avoir été associés à la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, Lionel Jospin a annoncé, vendredi 10 octobre, que les questions qui les concernent seraient, *« en raison de leur spécificité »*, traitées mardi 14 octobre, lors d'un conseil supérieur de la fonction publique d'Etat.

Quelques heures plus tard, le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a fait savoir qu'il ouvrirait bientôt une négociation salariale. Son entourage a indiqué qu'il désirait *« renouer avec la politique contractuelle »* et *« rétablir des relations de confiance avec les syndicats de fonctionnaires »*.

Il y a longtemps que gouvernement et fédérations de fonctionnaires se sont livrés à l'exercice d'une négociation salariale, puisque la dernière remonte à novembre 1993, sous le gouvernement d'Edouard Balladur. L'accord conclu portait sur 1994 et 1995. En 1996, le gouvernement d'Alain Juppé avait gelé les salaires des fonctionnaires. En 1997, il a procédé à une augmentation unilatérale de 1 %.

Toutefois, les fédérations de fonctionnaires attendent la réunion du 14 octobre pour se réjouir. La provision inscrite dans le budget des charges communes de la loi de finances pour 1998 n'a rien de rassurant, puisqu'elle est de 3 milliards de francs seulement. Or un point d'augmentation coûte 6 milliards de francs. La somme inscrite ne représenterait qu'une hausse de 0,5 %...

Or les syndicalistes estiment qu'il faut non seulement prévoir l'avenir, mais aussi apurer le passé. Ils veulent un rattrapage au titre de l'année 1996, au terme de laquelle l'inflation a été de 1,7 %. Pour 1997, ils estiment que les comptes devraient être à peu près bons, l'inflation prévisible étant estimée à 1,2 %.

« SECTEUR DE SECONDE ZONE »

Lorsque M. Zuccarelli avait reçu les fédérations de fonctionnaires, en juin, la CGT, qui occupe la première place dans les trois fonctions publiques, avait revendiqué un salaire brut minimum de 8 500 francs.

La FSU, première dans la fonction publique d'Etat, demandait un rattrapage de 15 %, correspondant au pouvoir d'achat perdu, selon elle, depuis 1984. La CFDT et l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) réclamaient des mesures spécifiques pour les bas salaires.

Le 14 octobre, M. Zuccarelli devrait au moins préciser le calendrier de la négociation, qui pourrait avoir lieu rapidement : les discussions bilatérales pourraient commencer fin octobre-début novembre, et la négociation proprement dite tout de suite après.

Les fédérations de fonctionnaires espèrent que le ministre ne leur parlera pas que de salaires. *« Qu'en est-il de la réduction du temps de travail et de l'emploi ? »*, demande Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU. Pour lui, les trois questions *« ont partie liée »*. Le responsable syndical continue de penser que, en n'ayant pas associé les fonctionnaires à la conférence du 10 octobre, le gouvernement a commis une *« faute »*, et traité la fonction publique comme un *« secteur social de seconde zone »*. Il demande aussi que les fédérations soient consultées sur la création d'emplois-jeunes dans les ministères. Il espère que le ministre sera enfin en mesure de produire un bilan de l'application des accords sur le congé de fin d'activité et sur la résorption de la précarité.

Rafaële Rivais

JUSTICE La cour d'assises de la Gironde a ordonné, vendredi 10 octobre, la mise en liberté de Maurice Papon, accusé de crimes contre l'humanité. Cette décision, qui marque une victoire de Jean-Marc Varaut, avocat de l'accusé, a provoqué la stupeur des parties civiles. ● *Me ARNO KLARSFELD, dénonçant « une insulte faite aux victimes », a* décidé de se retirer du procès, tandis que *Me Boulanger réussissait à* convaincre les autres parties civiles de poursuivre. ● *L'ARRÊT de la cour* d'assises apparaît exceptionnel et lourds de conséquences. En cas de *condamnation*, Maurice Papon n'ira pas en prison avant l'examen d'un *éventuel* pourvoi en cassation, examen qui n'interviendrait que dans plusieurs mois. ● PRÉSIDENT de la cour d'assises de la Gironde, Jean-Louis Castagnède est décrit comme un magistrat rigoureux, voire rigide. *Lire aussi notre éditorial page 13.*

La mise en liberté de M. Papon indigne les parties civiles

Conséquence de l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde, l'accusé, en cas de condamnation, n'ira pas en prison avant l'examen d'un éventuel pourvoi en cassation. Cette décision a provoqué la stupeur et avivé les divisions des avocats des victimes

BORDEAUX
de nos envoyés spéciaux

Tout au plus un haussement de sourcils. Une éphémère expression d'étonnement. Après deux nuits en maison d'arrêt et une à l'hôpital, Maurice Papon, raide, plus ancien ministre que jamais, entend le président de la cour d'assises, Jean-Louis Castagnède, *ordonner sa mise en liberté. La* décision dévaste le prétoire. Ne s'acheminait-on pas vers une détention hospitalisée ? La défense verse entre la surprise et la satisfaction. Dans la salle, pas un mot, pas un cri. Les parties civiles, leurs avocats, sont assommés. En cas de condamnation, Maurice Papon n'ira pas en prison avant l'examen de son cas par la Cour de cassation.

Le vent a tourné une première fois, lorsque la cour, dans ses attendus, a rappelé que *« la liberté demeure la règle et la détention l'exception »* : l'argument, cher à tout avocat, avait été plaidé et replaidé par Me Jean-Marc Varaut au premier jour. Puis une deuxième fois, lorsque furent évoqués *« le grand âge de l'accusé »*, son état de santé et la durée du procès : les experts médicaux les avait soulignés au deuxième jour. Enfin, une troisième fois, lorsque la cour exclut *« l'hypothèse de la fuite »* : elle ridiculisait, à sa manière, le contrôle judiciaire imposé tardivement à l'accusé.

Un instant, certains crurent éviter le tourbillon. Jean-Louis Castagnède, la voix grave, indiquait qu'*« apparaissait infiniment plus pertinent le moyen tiré du trouble causé à l'ordre public »*. Ce n'était qu'un répit. *« L'émotion ravivée par la tenue du procès »* ne saurait constituer *« une résurgence »* d'un tel trouble, ajoutait le magistrat, au point de *« justifier la détention provisoire qu'à aucun stade de la procédure on ne songeât à réclamer »*. Implicitement visé, le parquet général disparaissait dans sa parure d'hermine.

« UN PROCÈS QUI PERD TOUT SON SENS »

Me Arno Klarsfeld émerge. *« Au nom des parties civiles, de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, à qui vous devez le triste honneur d'être là, nous nous retirons d'un procès qui perd tout son sens. »* Des hommes, des femmes, se lèvent à leur tour. D'autres hésitent. Le jeune avocat s'apprête à partir. Le président Castagnède *« regrette »* son départ : *« Vous confondez des notions qui n'ont rien à voir les unes avec les autres*, dit-il. *Vous portez de l'eau au moulin de ceux qui disent que la détention est l'aliénation de la présomption d'innocence. »* Me Klarsfeld se retourne : *« Vous avez pris la responsabilité de cette décision, maintenant vous l'assumez. »*

L'audience reprend alors par l'appel des témoins, qu'on avait abandonné la veille, à la lettre P. Me Michel Zaoui, pour la partie civile, s'excuse, coupe des débats soudain surréalistes. *« Compte tenu de la décision... de l'émotion... »* Une suspension de quelques minutes est accordée. Puis elle sera prolongée jusqu'à lundi, à la demande de Me Gérard Boulanger. *« Je sais gré aux parties civiles de ne pas avoir réagi autrement qu'elles ont réagi »*, ajoute le président. Aspirées par leur blessure, les parties civiles, justement, s'engouffrent dans l'imposante salle des pas perdus pour dire leur colère et leur incompréhension. Ce sont, tout autour, des grappes de journalistes qui s'agrègent, se désagrègent, récoltent les propos. *« Dégueulasse ! »*, jette Maurice-David Matisson, premier plaignant en décembre 1981. Quelques instants plus tard, il modérera son jugement : *« Nous nous sommes battus pendant seize ans pour que M. Papon soit renvoyé devant les assises. Les assises, nous y sommes. Le président a pris une décision mais le procès continue. Il nous faudra démontrer que M. Papon n'a pas désobéi aux ordres félons et criminels. Les jurés sont des êtres humains, ils comprendront et nous aboutirons à une sanction. »*



Maurice Papon, vendredi 10 octobre à 13 h 35, à la minute même où le président lui annonce sa mise en liberté.

Dénonçant une *« mise en scène »*, Michel Slitinsky juge *« incompréhensible »* que la cour d'assises décide de remettre en liberté l'accusé *« sans passer par la solution intermédiaire d'une détention en milieu hospitalier »*. *« Je suis outrée, je ne comprends pas*, dit Juliette Benzazon, qui fut aussi une des premières parties civiles. *Il est sûrement plus solide que moi. Depuis seize ans, nous faisons confiance à la justice. Moi je trouve qu'il serait mieux à l'hôpital, on est plus humain que lui parce que les nôtres n'y ont pas été. »* Elle annonce qu'elle suivra Arno Klarsfeld et quittera le procès.

René Jacob laisse tomber : *« Il n'y a plus lieu d'agir. Je vais rentrer à la maison, renvoyer mes papiers militaires. Ce soir, je ne suis plus juif, ni français. »*

« VÉRITABLE INJURE »

« C'est véritablement une injure », lâche Me Alain Lévy, indigné que Maurice Papon puisse rester libre après une éventuelle condamnation s'il se pourvoit en cassation. *« Le procès est désormais fictif. C'est comme si la cour projetait un film vidéo, sans plus »*, ajoute Me Bertrand Favreau.

Cependant, derrière l'indignation, pointe aussi la division entre ceux qui veulent rester et ceux qui, déjà, ont décidé de partir. Arno Klarsfeld confirme qu'il ne reviendra pas (*lire ces déclarations ci-dessous*). C'est en fait toute l'ambiguïté de leur robe, imprégnée par nature des droits de la défense, qui plonge dans l'embarras les avocats des parties civiles. Mercredi, seul Me Francis Terquem, avocat de SOS-Racisme, avait osé plaider, *« au nom du principe de la présomption d'innocence »*, dans le sens de l'accusé.

« Même si nous sommes choqués, reconnaît Michel Zaoui, avocat de diverses associations de familles de déportés juifs, *la décision est cohérente. »* *« Nous sommes les victimes du petit jeu de l'accusation qui n'a pas requis la détention provisoire de Maurice Papon pendant l'instruction*, ajoute-t-il. *Celui-ci bénéficie aujourd'hui des protections d'hier. »*

Me Boulanger, qui déposa les premières plaintes en 1981, fait entendre, non sans courage, une voix discordante. *« Les magistrats*, dit-il, *ont statué de manière courageuse sur les libertés publiques, je me suis toujours battu pour les droits de l'homme et ils sont indivisibles. »* *« Si Papon est condamné – et nous allons nous battre pour qu'il le soit – et qu'il fait un pourvoi en cassation, il restera en liberté »*, déplore Me Boulanger qui *« en appelle à M. Jospin pour changer cette loi absurde et déposer d'urgence un projet de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale »*. Perspective bien aléatoire, mais qui peut calmer la colère des plaignants.

Me Boulanger réussira à rassembler les vingt-six parties civiles qu'il représente et parvient à les convaincre de rester au procès. *« Nous acceptons, nous respectons la décision »*, finissent-elles par dire en commun. Elles demandent, en revanche, au ministère de l'intérieur de veiller à la sécurité de Maurice Papon après sa remise en liberté pour éviter qu'il ne subisse le sort de René Bousquet, assassiné en 1993. *« Nous avons des choses à dire à M. Papon, et il a des choses à entendre »*, déclare Eliane Dommange.

Un peu plus tard, Me Varaut vient faire part de sa satisfaction. *« A partir de cet instant, le procès peut-être équitable »*, dit-il. *« Derrière la marionnette Papon, on verra alors l'homme de chair et de sang, de fidélité et de courage, d'humanité, de compassion qu'il était. »* L'avocat, qui a dominé les premiers jours de l'audience et vient de remporter une première victoire, précise que, sauf cas exceptionnels, il ne prendra plus la parole devant les journalistes.

La levée d'écrou de Maurice Papon s'est effectuée, dès l'après-midi, au palais de justice. Dehors, une voiture l'attendait, des gardes du corps l'entouraient, une escorte de motards l'accompagnait. Comme hier pour aller à la maison d'arrêt. Comme avant-hier pour se rendre au ministère. Comme il y a plusieurs années pour rejoindre la préfecture. Comme d'habitude.

Jean-Michel Dumay et José-Alain Fralon
Dessin : Noëlle Herrenschmidt.

Une soirée dans un château-hôtel du Médoc

Libéré dès l'après-midi du vendredi 10 octobre, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, accusé de crimes contre l'humanité, a quitté Bordeaux et est allé passer la nuit de vendredi à samedi dans un hôtel de luxe, au bord de l'estuaire de la Gironde. La gendarmerie montait la garde devant ce château-hôtel du Médoc, situé à l'écart de toute habitation, dans un grand parc entouré de vignes.

Maurice Papon, dont la protection est assurée par le RAID (unité d'élite de la police nationale), est sorti de l'établissement pour aller dîner dans un restaurant chic de Margaux avec des membres de sa famille. Interrogé sur son état de santé, il a répondu : *« Très bien, je me sens beaucoup mieux. »*

Une décision exceptionnelle qui bouleverse la jurisprudence

L'HISTOIRE retiendra sans doute que ce qui peut apparaître comme un progrès en matière de libertés publiques – la remise en liberté d'un accusé à l'ouverture de son procès d'assises – s'applique paradoxalement à un serviteur du régime de Vichy qui est soupçonné du crime le plus grave de notre droit. Défini par le statut du Tribunal international de Nuremberg, le crime contre l'humanité incarne en effet si fortement le mal qu'il est le seul, en France, à échapper aux règles traditionnelles de la prescription et de l'oubli.

Au regard du droit, rien n'empêchait la cour de remettre en liberté Maurice Papon. Le code de procédure pénale précise en effet qu'une demande de mise en liberté peut être présentée à tout moment par la défense. La décision ne revient pas aux jurés mais aux trois magistrats professionnels de la cour, qui doivent se prononcer dans un arrêt spécialement motivé.

Dans leur décision, le président de la cour d'assises de Bordeaux, Jean-Louis Castagnède, et ses deux assesseurs évoquent ainsi le *« grand âge »* de l'accusé, la *« grave altération de son état de santé »*, l'*« importance de la durée prévisible du procès »* et la relativité, selon eux, du *« trouble à l'ordre public »* suscité par leur geste. Si le droit ne s'opposait aucunement à cette remise en liberté, les magistrats bordelais ont, à la surprise générale, offert à Maurice Papon un stupéfiant traitement de faveur. L'usage veut en effet que les accusés qui comparaissent devant une cour d'assises soient toujours détenus. L'arrêt de mise en accusation décerne systématiquement une *« ordonnance de prise de corps »* : si l'accusé est en liberté à l'approche de son procès, ce qui est rare puisque la plupart sont en détention provisoire, il doit obligatoirement se constituer prisonnier la veille de l'audience et il reste détenu pendant toute la durée du procès. Les accusés qui comparaissent libres sont rarissimes. Aucun exemple récent ne venait spontanément à l'esprit des magistrats interrogés vendredi 10 octobre.

TRAITEMENT DE FAVEUR

Cette tradition qui marque, de manière symbolique, la gravité des crimes jugés par la cour d'assises est si fortement ancrée que la loi comporte une lacune. Alors que le tribunal correctionnel peut, en cas de condamnation, délivrer un mandat de dépôt à l'audience, la cour d'assises est privée de cette possibilité. Dans le cas de Maurice Papon, cette bizarrerie procédurale a de lourdes conséquences. Si l'ancien secrétaire de la préfecture de la Gironde sous l'Occupation devient, au mois de décembre, le second Français condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour crimes contre l'humanité depuis 1945, il n'ira pas en prison. Le contrôle judiciaire imposé cet été à Maurice Papon a pris fin, la cour d'assises vient de le remettre en liberté, et même si elle reconnaît sa culpabilité, ne peut lui imposer aucune mesure coercitive.

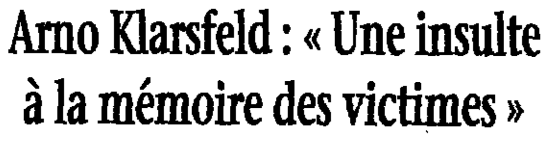
Dans l'hypothèse d'une condamnation, Maurice Papon ne retrouvera donc la prison qu'au moment de l'examen de son pourvoi en cassation. Le code est en effet formel : si la peine dépasse six mois, les condamnés doivent se constituer prisonnier au moment où la Cour de cassation examine leur recours. Même si la cour accélère l'examen du dossier en raison de l'importance symbolique de l'affaire, cette échéance ne devrait pas intervenir avant de longs mois. La haute juridiction avait mis, en 1988, onze mois avant de rejeter le pourvoi de Klaus Barbie. Quatorze mois avaient été nécessaires, en 1995, à l'examen de celui de Paul Touvier. Face à cette situation, Gérard Boulanger, l'avocat qui a, le premier, en 1981, porté plainte contre Maurice Papon, en a appelé au premier ministre. *« Je demande à M. Jospin de faire en sorte que la loi soit immédiatement modifiée »*, a-t-il déclaré.

« MODIFICATION DE PROCÉDURE »

Soulignant que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, âgé de quatre-vingt-sept ans, risquait de ne jamais retourner en prison, il a demandé au gouvernement de présenter *« une modification de procédure »* susceptible de s'appliquer *« dès qu'elle serait votée »*. Elle permettrait à la cour d'assises de prononcer des mandats de dépôt à l'audience, ce qui mettrait fin à la pratique de l'incarcération systématique des accusés.

Ce ne serait pas le moindre des paradoxes soulevés par ce dossier. Après avoir donné lieu, vendredi, à une innovation jurisprudentielle saluée par les partisans des droits de la défense, Maurice Papon serait à l'origine d'un texte libéral sur la comparution des accusés devant la cour d'assises.

Anne Chemin



Arno Klarsfeld : « Une insulte à la mémoire des victimes »

VOICI les principaux extraits de la déclaration faite par Arno Klarsfeld, avocat de l'association des Fils et des filles des déportés juifs de France (FFDJF), qui a décidé de quitter le procès après la décision de remise en liberté de Maurice Papon.

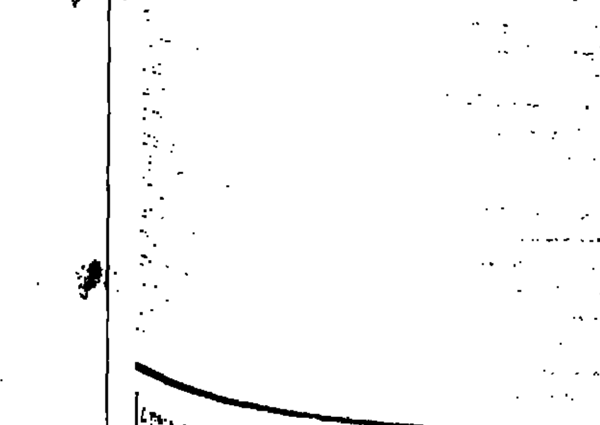


VERBATIM

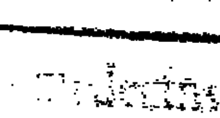
« Autant que nous le sachions, on ne connaît pas de cas en France où un accusé a comparu libre devant une cour d'assises. Ce caractère d'exceptionnalité est une insulte. Je ne peux pas le supporter, c'est pourquoi l'association des FFDJF n'est plus partie civile. (...) Papon est à jamais rendu à la liberté. Cette décision est une insulte à la mémoire des victimes, au chagrin des parties civiles et au peuple français en général. C'est pourquoi j'ai décidé de quitter un procès où, pour la déportation de 1 600 juifs dont plus de 200 enfants, l'accusé ne risque qu'un simple blâme.

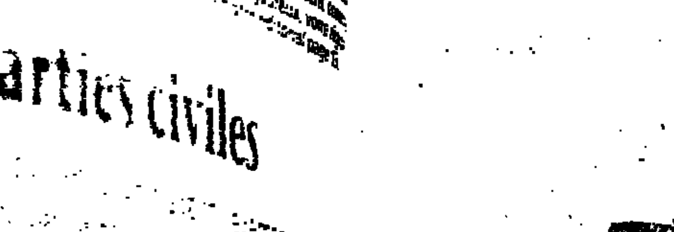
Me Arno Klarsfeld regrette qu'« à quelques heures de la fête juive du Grand Pardon [le Yom Kippour a *débuté le vendredi 10 octobre à* 18 heures pour se terminer samedi 11 à 19 heures-NDLR] le *président* de la cour d'assises de la Gironde ait décidé, sans l'assistance des jurés représentant le peuple français, d'accorder [son] pardon à celui qui a consciemment et délibérément envoyé vers le plus atroce des sorts des enfants juifs dont il avait ordonné l'arrestation. »

Dans un communiqué, Me Serge Klarsfeld, père d'Arno et président des FFDJF, a affirmé que, « confrontés à la remise en liberté de Maurice Papon, qui implique pratiquement que même sa condamnation ne serait pas suivie d'effet, nous nous refusons à participer plus longtemps à une parodie de justice. Le ministère public soutiendra l'accusation. Nous l'encouragerons de notre mieux en dehors d'une salle d'audience où le président et ses assesseurs ont, sans état d'âme, pris déjà parti pour l'accusé sans se soucier des victimes ».











LE PRÉSIDENT DE LA COUR, Jean Louis CASTAGNÈDE

Le président Castagnède, entre rigueur et rigidité

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« Il veut toujours prouver qu'il est le patron chez lui, et que personne, et surtout pas l'opinion publique,

PORTRAIT

« Il a un imperméable beige l'été, un imperméable vert l'hiver, c'est sa seule fantaisie »

ne pourra le faire revenir sur une décision, s'il la juge conforme au droit », dit de lui un avocat bordelais. En remettant Maurice Papon en liberté, Jean-Louis Castagnède, le président de la cour d'assises de la Gironde, a bien justifié sa réputation. Cet homme de cinquante-deux ans, aux cheveux poivre et sel, dont le léger accent du sud-ouest trahit la naissance à Rochefort, dans le nord du département, est d'abord reconnu pour la rigueur avec laquelle il mène les débats.

Rigueur, parfois exagérée. *« C'est un psycho-rigide »*, n'hésite pas à dire un avocat de Bordeaux.

« Ni hautain, ni méprisant, ni condescendant, mais un peu de tout cela », lance un autre membre du barreau, qui ajoute : *« Ce n'est pas précisément un homme de gauche, ce que je suis ; il est même plutôt conservateur, ce que je ne suis pas. Pourtant, je dois reconnaître que cela ne l'empêche pas de prendre des décisions courageuses ».*

D'abord substitut à Bergerac et à Saintes, Jean-Louis Castagnède devient conseiller à la cour d'appel de Toulouse, avant d'y diriger la cour d'assises.

En 1988, il arrive à Bordeaux, où il préside la cour d'assises. Avant le procès de Maurice Papon, il présidait aussi la chambre des appels correctionnels.

« Méthodique et organisé, il peut paraître sévère mais aussi compréhensif, offrir son sourire charmeur ou un visage fermé », écrit Bernadette Dubourg, dans le quotidien *Sud-Ouest*. D'une discrétion exemplaire, le président de la cour d'assises se refuse à toute familiarité et déteste les confidences.

« Pour le décrire, ironise un étudiant en droit, *je dirais qu'il a un imperméable beige l'été, un imperméable vert l'hiver et que c'est sa seule fantaisie. »*

Avant de présider la cour ayant à juger Maurice Papon, Jean-Louis Castagnède avait eu la charge de deux dossiers en rapport avec cette affaire. D'abord, le procès en diffamation intenté par Maurice Papon à Gérard Boulanger, aujourd'hui avocat des parties civiles, après la publication de son livre *« Papon, un technocrate dans la collaboration »*. La cour avait décidé de mettre l'affaire en suspens. Jean-Louis Castagnède retrouvera ensuite Jean-Marc Varaut, aujourd'hui avocat de Maurice Papon, et le fera condamner à 50 000 francs d'amende pour avoir diffamé l'ancien doyen des juges d'instruction de Bordeaux. Jean-Marc Varaut avait accusé le magistrat d'avoir volontairement provoqué l'annulation de la première instruction contre Maurice Papon.

DEUX ASSESSEURS

Pour présider la cour d'assises, il est assisté de deux assesseurs.

D'abord Jean-Pierre Esperben, quarante-neuf ans, qui a souvent siégé à ses côtés. Juge d'instruction pendant onze ans à Bordeaux, substitut général à Lyon, il a en effet été son assesseur à la chambre des appels correctionnels.

De même qu'Irène Carbonnier, quarante-sept ans, originaire de Poitiers, qui préside aussi depuis plusieurs années la cour d'assises de la Dordogne et, plus épisodiquement celle de la Gironde.

C'est avec ces deux personnes que le président a donc pris, vendredi 10 octobre, une décision qui braque sur lui les projecteurs de l'actualité, dont il se serait bien passé. Un habitué des tribunaux bordelais ne dit-il pas que *« sous sa façade autoritaire, Castagnède cache une grande timidité »* ?

J.-A. F.
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

« Attendu que la liberté peut être demandée en tout état de cause »

VOICI les principaux extraits de l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde, rendu vendredi 10 octobre, et ordonnant la mise en liberté de Maurice Papon, accusé de crimes contre l'humanité.

VERBATIM

« Attendu que la liberté peut être demandée en tout état de cause et en toute période de la procédure et qu'il appartient alors au juge de statuer par référence aux dispositions de l'article 144 du code de procédure pénale ; que la liberté demeure en effet la règle et la détention l'exception ; que ce principe ne cesse point de recevoir application en matière criminelle, si ce n'est sur le fondement des articles 215 et 215-1 du code de procédure pénale et qu'il retrouve toute sa portée dès lors qu'il s'agit de statuer sur le maintien ou non en détention de l'accusé qui s'est constitué prisonnier ;

» Attendu qu'en l'espèce le grand âge de l'accusé, la grave altération de son état de santé, l'importance de la durée prévisible du procès et corollairement de la détention provisoire, commandent, s'il en était besoin, une stricte application de l'article du code de procédure pénale ;

» Attendu qu'il n'existe aucune considération qui incline à privilégier l'hypothèse de la fuite de l'accusé, lequel s'est à ce jour spontanément maintenu à la disposition de la justice, sans qu'il puisse être sérieusement soutenu à cet égard qu'un contrôle judiciaire de dernière heure qui en l'occurrence s'est avéré inopérant, ait eu un quelconque rôle incitatif à cette fin ;

» Attendu qu'apparaît infiniment plus pertinent le moyen tiré du trouble causé à l'ordre public lequel, en regard de la nature des infractions reprochées à l'accusé ne peut dans l'absolu être dépassé en intensité ; qu'il appartient cependant au juge d'en apprécier l'importance à l'instant où il statue ; que si nul ne peut ignorer l'émotion des nombreuses victimes, parties civiles ou non, émotion ravivée par la tenue du procès criminel et la perspective de la pénible évocation de faits douloureux, il demeure que cette circonstance ne peut s'analyser comme une quelconque résurgence d'un trouble à l'ordre public d'une nature telle qu'elle justifierait la détention provisoire, qu'à aucun stade de la procédure on ne songeât à réclamer ;

» Attendu enfin qu'il n'est pas soutenu qu'il existerait en l'espèce un risque de pression sur les témoins ou les victimes, ni que les mesures de protection dont a bénéficié l'accusé jusqu'à ce jour seraient devenues insuffisantes pour assurer sa sécurité, ni davantage qu'il existerait un obstacle particulier à leur maintien pour la durée du procès ;

» Par ces motifs, la Cour, statuant publiquement et contradictoirement, après en avoir délibéré conformément à la loi, ordonne la mise en liberté de l'accusé. »

« Il demeure que cette circonstance ne peut s'analyser comme une quelconque résurgence d'un trouble à l'ordre public d'une nature telle qu'elle justifierait la détention provisoire... »

Le président de l'ordre des médecins fait acte de « repentance »

BERNARD GLORION, président du conseil national de l'ordre des médecins, a, devant l'ensemble des présidents et des secrétaires généraux des conseils départementaux de cette institution, prononcé, samedi 11 octobre à Paris, une déclaration de *« repentance »* quant à l'attitude qu'a eue l'ordre à l'égard des médecins juifs durant l'Occupation. Cette question fut longtemps taboue et a constitué l'un des principaux arguments de ceux qui ont souhaité la disparition de l'ordre des médecins qui, dans sa forme actuelle, date de 1945.

Le « conseil supérieur des médecins » (constitué de praticiens désignés par Vichy) de 1940 à 1942, puis l'ordre des médecins (réunissant des médecins élus par une partie de leurs pairs) jusqu'à la Libération, ont – entre autres – mis en œuvre une politique antisémite imposant notamment un « quota » de 2 % de médecins juifs. *« C'est une période très sombre de notre histoire*, a déclaré au *Monde* le professeur Glorion. *Des confrères se sont alors rendu coupables, volontairement ou non, d'avoir discriminé ou exclu des médecins juifs. Nous devons le reconnaître. »*

« Mon initiative coïncide avec la décision du premier ministre de demander l'ouverture des archives publiques, poursuit le président de l'ordre. *Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, vient de me demander de tenir à disposition nos archives ordinales pour que les historiens puissent, s'ils le désirent, les consulter. »*

Interrogé sur le fait de savoir si sa déclaration de repentance engageait l'ensemble de l'institution ordinale, le professeur Glorion fait valoir qu'il s'agit là d'une initiative personnelle qui n'a pas fait l'objet jusqu'à présent de délibérations internes. *« Je suis absolument certain qu'il existe une frange du corps médical qui dira que cette initiative était inutile. Ce n'est pas mon point de vue »*, ajoute-t-il. M. Glorion précise qu'il ne dispose pas de chiffres précis quant au nombre de médecins juifs qui ont pu souffrir des mesures édictées par Vichy et appliquées par les représentants ordinaux.

Jean-Yves Nau

هكذا من الأصل

La justice examine la demande de M. Léotard de supprimer vingt pages dans « L'Affaire Yann Piat »

Les auteurs du livre n'ont pas apporté d'éléments de preuve

Le tribunal de grande instance de Paris a examiné, vendredi 10 octobre, la demande de François Léotard visant à obtenir la suppression de certains passages de l'ouvrage d'André Rougeot et Jean-Marc Verne l'accusant, sous un pseudonyme, d'avoir été l'un des « *commanditaires* » de l'assassinat de la députée Yann Piat, le 25 février 1994. Le jugement sera rendu lundi 13 octobre.

IL Y AVAIT bien longtemps que la première chambre du tribunal civil de Paris n'avait pas connu une telle affluence. Avocats, magistrats, éditeurs et journalistes se pressaient dans la grande salle où fut jugée Marie-Antoinette. Comme si chacun espérait que l'audience livrerait les secrets d'une ténébreuse affaire d'Etat. Ce ne fut qu'un référé plus insignifiant encore qu'à l'ordinaire même si, devant la gravité du litige, Jean-Marie Coulon, président du tribunal de grande instance de Paris, avait tenu à s'entourer de deux magistrats assesseurs.

Mᵉ Patrick Devedjian, député (RPR) des Hauts-de-Seine et conseil de François Léotard, demanda au tribunal d'ordonner la suppression d'une vingtaine de pages de l'ouvrage *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, écrit par André Rougeot et Jean-Michel Verne. Ces passages sont principalement ceux où les auteurs accusent *« l'Encornet »* d'avoir rencontré un chef de la mafia et d'avoir commandité l'assassinat de Yann Piat, députée (UDF-PR) du Var. Le ton de l'avocat était tranquille car il savait déjà que ses adversaires n'avaient, sur le fond, rien d'autre à lui opposer qu'une timide discussion sur l'identité de l'Encornet.

Pour Mᵉ Devedjian, le doute n'est pas permis car la lecture de l'ouvrage lui a appris que *« l'Encornet : la petite pieuvre »*, pseudonyme choisi par référence à la mafia, était *« un élu du Var, ministre en 1994, présidentiable, et qu'il pouvait donner des ordres à l'armée »*. D'ailleurs, *« tout le monde l'a reconnu*, insistait l'avocat, *la presse, la vraie, ne s'y est pas trompée »*. Et il cita abondamment les éditoriaux réprobateurs publiés par une grande partie des journaux après la parution de l'ouvrage.

« SECRET DES SOURCES »

C'est justement cet aspect qui a été dénoncé par Mᵉ Antoine Comte, défenseur des auteurs : *« Leur procès a déjà été fait, ils ont déjà été condamnés, on vous demande d'avaliser »*, protesta l'avocat en s'insurgeant contre une sorte de *« diktat politique »*. De son côté, Mᵉ Jean-Yves Dupeux, défenseur des éditions Flammarion, évoqua *« le secret des sources »* qui s'oppose au débat sur la bonne foi. Mais c'était surtout pour étayer son argumentation sur l'incompétence du tribunal des référés. Car les avocats de la défense ont affirmé qu'ils acceptaient le débat, mais seulement s'il avait lieu devant le tribunal correctionnel. Mᵉ Dupeux estima d'ailleurs qu'il n'y avait pas l'*« urgence »* exigée par la procédure de référé car « Le Canard enchaîné *parle de l'affaire depuis un an et demi et le livre n'apporte rien par rapport à ce que* Le Canard *a déjà dit* ».

Pour le reste, la défense s'est réfugiée dans un juridisme qui n'a pas convaincu le substitut Pierre Dillange : *« On n'allègue même pas que la preuve puisse être rapportée. La seule chose que l'on invoque, c'est le secret des sources*, remarquait le magistrat. *En fait, c'est revendiquer le droit de dire n'importe quoi. »*

Pour le substitut, la demande de François Léotard est fondée car il s'agit *« d'un abus manifeste de la liberté d'expression »* commis dans un ouvrage qui repose *« au mieux sur des ragots, au pire sur une manipulation »*.

Jugement le 13 octobre.

Maurice Peyrot

Le parquet de Toulon rejette la thèse de l'ouvrage

UN NOUVEL ÉLÉMENT est venu fragiliser, vendredi 10 octobre, la défense des auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*. Dans son édition du 11 octobre, l'hebdomadaire *Le Point* cite des extraits du réquisitoire définitif du parquet de Toulon sur l'assassinat de Yann Piat. Ce document de justice, rédigé en début d'année – donc bien avant la sortie de l'ouvrage controversé – conteste, de manière catégorique, la thèse d'un attentat commis par des *« barbouzes militaires »*. Il y apparaît clairement que la justice écarte l'hypothèse avancée à plusieurs reprises par le journaliste André Rougeot dans *Le Canard Enchaîné* mettant en cause des *« commanditaires »* haut placés et des hommes de la direction du renseignement militaire (DRM).

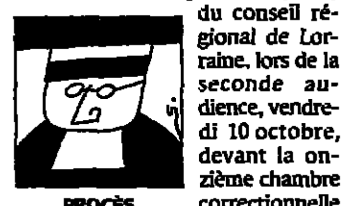
Selon *Le Point*, le réquisitoire estime cette théorie invraisemblable : *« Cette thèse journalistique, qui soulignait le rôle, dans l'attentat de Mᵐᵉ Piat, de barbouzes militaires, lesquels auraient même été présents sur place pour surveiller la commission de l'assassinat, se discréditait d'elle-même en faisant référence à des détails techniques imaginaires pourtant présentés comme conformes au dossier. »* Des *« détails techniques imaginaires »* largement repris dans le livre publié par les éditions Flammarion.

Le réquisitoire rejetterait également, et de manière tout aussi catégorique, l'hypothèse selon laquelle une douille saisie sur les lieux de l'assassinat aurait été tirée par une arme trouvée en mer par des plongeurs de la marine nationale, dix-sept jours après l'attentat. *Le Point* mentionne l'avis du parquet sur ce point : *« Les recherches effectuées en mer n'ont pas été couronnées de succès, la comparaison balistique évoquée ne pouvait être probante car elle était impossible ! »* Et de rappeler que *« les revolvers ne comportent aucun dispositif d'éjection des étuis percutés, à l'inverse des pistolets automatiques, de telle sorte qu'aucun étui n'a été retrouvé, et par conséquent saisi, sur les lieux du crime. »*

Ph. Br.

Un sévère réquisitoire est prononcé contre Gérard Longuet

LE PARQUET persiste et signe. Dans l'affaire de la villa construite à Saint-Tropez par l'entreprise Céréda SA pour Gérard Longuet, ancien ministre et président (UDF) du conseil régional de Lorraine, lors de la seconde audience, vendredi 10 octobre, devant la onzième chambre correctionnelle de Paris, le ministère public a demandé au tribunal la requalification des délits d'abus de crédit et recel, en abus de biens sociaux et recel. Un non-lieu partiel avait été prononcé en octobre 1996, qui avait entraîné une première requalification des faits incriminés, d'abus de biens sociaux et recel, en abus de crédit et recel.


PROCÈS

Vendredi, Anne-José Fulgéras s'exerce à débusquer le montage d'*« apparences cachant le retard des paiements »*. Ceux-ci n'interviennent-ils pas juste après le lancement d'un contrôle fiscal visant la société Céréda, début février 1990 ? C'est, selon le procureur, la raison *« logique de se rapprocher alors de la valeur réelle de la maison et de joindre deux avenants tardifs, alors que les travaux sont terminés »*. Gérard Longuet va étaler ses paiements jusqu'en 1993, souligne le procureur. René Céréda ne réclamera pas son dû à ce moment-là – il sera payé plus tard –, quitte à provoquer un préjudice financier qui n'a pas été chiffré, regrette Mᵐᵉ Fulgeras. A l'audience, elle en fait une estimation *« à la louche »* – environ 10 % du coût total de la construction. Si l'entrepreneur ne s'en est pas soucié, c'est qu'il avait *« un intérêt personnel et commercial, vu la fonction élective de son client »*. Ainsi s'agit-il d'abus de biens, selon le procureur, qui fonde une demande de requalification pour M. Céréda.

« HABILLAGE »

En ce qui concerne Gérard Longuet, le ministère public se fait plus sévère encore. Mᵐᵉ Fulgéras dénonce *« la construction intellectuelle* a posteriori *édifiée par M. Longuet, qui n'avait pas prévu de financement, ni de payer sa maison 3,5 millions de francs, ni de commencer à la payer en février 1990 »*. Il s'y est résolu *« au lendemain du contrôle fiscal chez Céréda, et à cause d'un brusque sursaut de conscience : il venait de recevoir un versement de la Cogedim, via sa société de conseil Avenir 55 »*, renchérit le procureur, pour qui l'argent réglé par la Cogedim a servi à payer M. Céréda pour la construction de la villa.

« Quelles contreparties ont été fournies par M. Longuet en échange de la somme de 1 138 560 francs, via Avenir 55 ? », interroge le procureur. *« La seule* [contrepartie] *connue consiste en deux rapports, ni datés ni signés, de grossières contrefaçons* (...) *déjà payés par les P et T et couverts par* copyright [et qui] *sont un habillage pour justifier le paiement de cette somme »*, conclut le procureur, évoquant la vente *« d'autres rapports, dont on n'a pas trace aujourd'hui »*.

Quand le prix de la villa passe de 1,5 million à 2,5 millions de francs, M. Longuet *« doit trouver un autre financement exceptionnel, qu'il nous a décrit à la barre, en vendant à la CGE ses parts dans Radio-Nostalgie* via *sa société Investel »*. Le procureur se dit *« désolée de constater que Gérard Longuet, secrétaire puis trésorier du Parti républicain, a bénéficié de la générosité de la Cogedim et de la CGE, principaux bailleurs de fonds du PR »*.

Il est temps de conclure. Le procureur demande la requalification des infractions et requiert des peines de douze mois d'emprisonnement avec sursis et au moins 500 000 francs d'amende pour René Céréda, et de dix-huit mois de prison avec sursis et 1 million de francs d'amende pour M. Longuet. Mᵐᵉ Fulgéras est catégorique : *« Ce dossier n'est qu'un petit morceau d'un tout éclaté (...). C'est le mariage du pouvoir et de l'argent. Des élus se croient au-dessus des lois (...). Ils polluent le fonctionnement normal de la démocratie. »*

Les plaidoiries de la défense qui vont alors se succéder devant le tribunal sont autant de volées de bois vert. Pour M. Céréda, Mᵉ Claude Vaillant parle d'*« un immense retour en arrière »* et Mᵉ Maurice Lantourne assure qu'*« on a voulu faire un carton sur un homme politique et* [qu'il a] *été atteint par une balle perdue »*. Pour M. Longuet, Mᵉ Vincent Asselineau s'émeut de ce que Mᵐᵉ Fulgéras *« ait à porter le chapeau d'une poursuite par le ministère public qui a accumulé les erreurs »*. Le bâtonnier Jean-René Farthouat fustige *« ce numéro de trapèze judiciaire »*. Tous demandent la relaxe de leur client.

Jugement le 14 novembre.

Danielle Rouard

A Pleine-Fougères, le défilé gêné des hommes soumis au test ADN

PLEINE-FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine)
de notre envoyée spéciale

Tous les quarts d'heure, ponctuels, ils entrent dans la petite mairie, encadrée de gendarmes. Depuis vendredi 10 octobre et jusqu'au dimanche 12 octobre, ils sont cent soixante-dix hommes de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), âgés de quinze à trente-cinq ans, invités à se soumettre à un dépistage génétique systématique en présence du conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, qui dirige lui-même l'opération (*Le Monde* du 10 octobre). Réalisés à partir de prélèvements de salive, ces tests seront comparés à la trace ADN du meurtrier de Caroline Dickinson, cette adolescente anglaise de treize ans retrouvée violée et assassinée, le 18 juillet 1996, dans l'auberge de jeunesse de la commune.

L'opération se déroule dans le calme mais sous la pression constante des médias. Assailli par les caméras, cerné par les micros, l'un des jeunes hommes testés finit par lâcher : *« Je n'ai rien à me reprocher. »* Comme tous ses concitoyens convoqués, il est gêné par la présence de la trentaine de journalistes qui ont investi le village quasi-désert. Des passants pestent contre *« tous ces paparazzis »*. Certains hommes rentrent en mairie, presque à la dérobée, se refusant ensuite à tout commentaire. Ceux qui parlent avouent leur soulagement d'y *« être passé »*. *« Comme ça, maintenant, on pourra plus venir nous soupçonner »*, lance l'un d'eux.

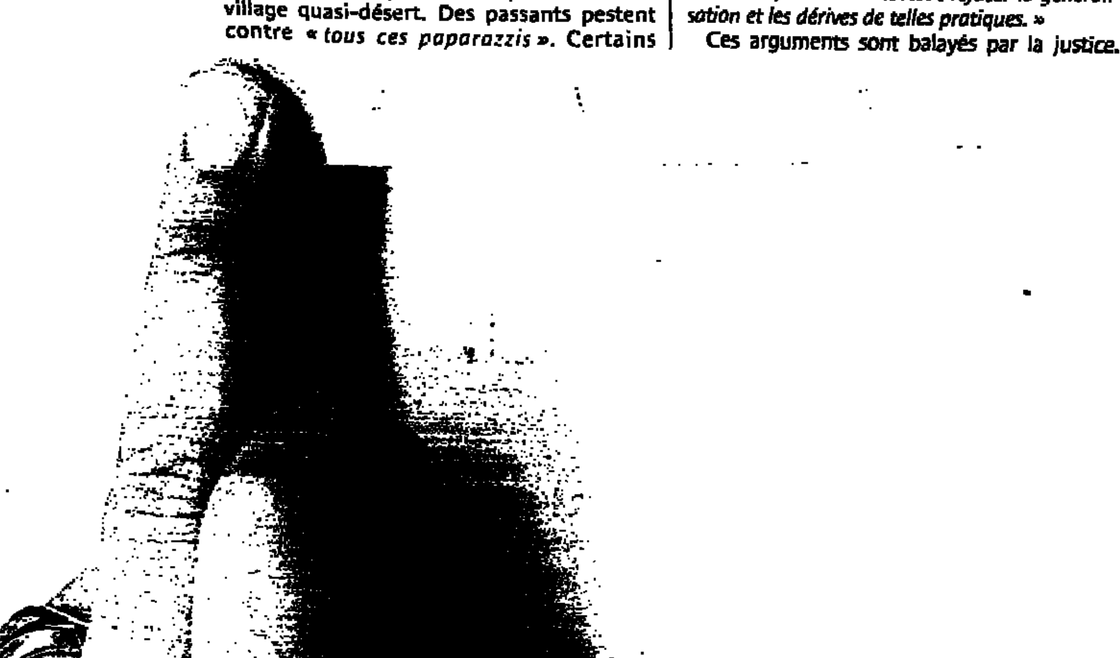
Être enfin disculpé. Pour que ni médias ni rumeurs ne viennent plus empoisonner la vie du village. *« Le coupable n'est certainement pas d'ici, mais le doute existe à l'extérieur de la commune*, résume Christian Couet, le maire de la commune. *Le dépistage permettra certainement la levée de la suspicion qui pèse sur nous. »* Déjà, une deuxième campagne de tests est prévue pour la fin novembre, pour les hommes âgés de trente-cinq à soixante ans.

Pourtant, cette opération exceptionnelle fait grincer des dents. Dans la nuit de jeudi à vendredi, un groupe rennais de la Fédération anarchiste est venu taguer les murs de la mairie en appelant au *« boycottage des tests liberticides »*. Des tracts précisent : *« Refuser aujourd'hui, c'est aussi refuser l'extension annoncée du test aux plus de trente-cinq ans, aux communes environnantes, mais c'est surtout refuser la généralisation et les dérives de telles pratiques. »*

Ces arguments sont balayés par la justice. *« En quoi cette opération où les gens sont libres de venir ou pas, où l'opération de prélèvement est indolore, où les habitants auront communication des résultats représente-t-elle une atteinte aux droits de l'homme ? »*, interroge Philippe Drouet, substitut général près la cour d'appel de Rennes. Conscient de l'enjeu, il argumente : *« Ce dépistage va ouvrir une nouvelle façon de mener les enquêtes judiciaires. L'outil ADN est récent et il faut que la justice s'adapte aux moyens qui lui sont désormais offerts. Tout cela se fait dans le cadre légal. »*

Les habitants ont reçu l'assurance que, s'ils refusaient, ils ne seraient pas inquiétés, mais la gêne demeure. *« Personne n'y croit, on sait bien que, si on ne vient pas, on aura des problèmes »*, lance Willy, vingt ans, de retour de la mairie où il vient de subir le test. Tout cela le *« dérange »*. *« J'aime pas ces trucs-là*, dit-il, *les prélèvements, les tests... Je l'ai fait juste pour qu'on me laisse tranquille, pour plus en entendre parler après. »* Et il résume le sentiment collectif : *« De toute façon, si l'assassin était d'ici, on le saurait ; ça ferait longtemps qu'avec tout ce raffut il aurait déjà disparu. »*

Cécile Prieur



Poursuite du bras de fer entre la mairie de Vitrolles et le Sous-Marin

La justice a donné raison à l'association

VITROLLES (Bouches-du-Rhône)
de notre correspondant régional

Le tribunal de grande instance (TGI) d'Aix-en-Provence a ouvert, vendredi 10 octobre, un nouvel épisode de la bataille entre la municipalité Front national de Vitrolles et l'association Les productions du Sous-Marin. Le TGI a en effet ordonné *« la restitution des locaux dont la commune de Vitrolles a repris possession dans des conditions constitutives d'une voie de fait »*, en même temps qu'il a condamné la ville à verser 3 000 francs à l'association. Le TGI a notamment expliqué que la municipalité avait procédé à *« l'exécution forcée irrégulière des arrêtés municipaux »* et qu'elle avait agi *« sans nécessité pour la sécurité des personnes »*.

Forts de cette ordonnance, les responsables du Sous-Marin ont appelé un huissier de justice afin de se réinstaller dans leurs murs. Entre-temps, la mairie avait publié un communiqué contestant la décision du tribunal, *« contraire à la jurisprudence la plus récente de la Cour de cassation »* et annoncé qu'elle ferait appel. C'est à 17 heures que s'est présenté l'huissier, ordonnance de référé à la main, ordonnant au serrurier d'ouvrir le cadenas posé par la mairie.

Quand la meuleuse a entamé l'acier dans une gerbe d'étincelles, la quarantaine d'amis du Sous-Marin présents a salué la victoire de « youyous » enflammés et de *« On a gagné ! »* enthousiastes. Mais dans l'obscurité totale l'état des lieux était impossible. Palabres, coups de téléphone portable pour joindre l'avocat absent, discussion juridique alambiquée pour savoir qui pouvait disposer des clés... Finalement, l'huissier a refermé le nouveau cadenas qu'il avait fait apporter et les locaux sont retournés à leur silence, jusqu'au lundi 13 octobre, date fixée pour un constat détaillé.

La mairie n'est pas restée inerte. Elle a fait délivrer par un policier municipal au président de l'association, Pierre Jacques, un courrier signé du premier adjoint Hubert Fayard, ainsi libellé : *« Compte tenu de l'ordonnance du 10 octobre 1997, je vous mets en demeure de quitter les lieux avant le mardi 14 octobre. »* Elle a aussi convoqué un conseil municipal extraordinaire pour le 15 octobre afin de répondre à l'injonction du sous-préfet qui, l'avant-veille, avait contesté les arrêtés municipaux visant le Sous-Marin. Elle a par ailleurs commencé à diffuser un tract dans les boîtes aux lettres, intitulé *Les Parisiens viennent faire la leçon aux Vitrollais* – allusion à la manifestation qui devait avoir lieu samedi après-midi 11 octobre – où l'on peut lire qu'en soutenant le Sous-Marin, ces Parisiens *« soutiennent la consommation de drogue, la vente illicite d'alcool, le détournement de fonds publics, l'appel à la violence, voire à la délinquance, l'usage de fausse monnaie »*.

« PROPOS CALOMNIEUX »

Hormis cette dernière allusion, fondée sur le fait qu'on aurait trouvé au Sous-Marin, le 6 octobre, *« un lot de fausses pièces de 10 francs »*, tous ces thèmes sont ceux que le FN utilise contre l'association depuis des mois. Les responsables du Sous-Marin avaient déja répondu aux accusations par un texte diffusé dans la ville. Ils rappelaient, vendredi en fin d'après-midi, qu'ils avaient saisi la justice *« pour les propos calomnieux envers les responsables et salariés du Sous-Marin »* et qu'ils l'avaient par ailleurs alertée à propos du *« trafic de stupéfiants des employés de la municipalité »*. Les membres de l'association sont en effet persuadés que les barrettes de haschich remises à la police et prétendument trouvées dans leurs locaux ont été apportées par des employés municipaux.

Lors de la manifestation de samedi, outre leurs amis de la région et leurs soutiens déjà connus, comme le groupe Noir Désir, les responsables du Sous-Marin attendaient notamment Jacques Higelin, Renaud, Kat Onoma, Mano Solo et Jean-Jacques Goldman.

Michel Samson

Michel Mouillot a été remis en liberté

L'ANCIEN MAIRE de Cannes, Michel Mouillot, a été remis en liberté, jeudi 9 octobre, par le juge d'instruction de Grasse (Alpes-Maritimes) Jean-Pierre Murciano. Incarcéré depuis le 19 juillet 1996, après avoir été mis en examen pour corruption passive dans deux affaires de pots-de-vin versés par les casinos Carlton et Noga, M. Mouillot était détenu à l'hôpital Pasteur de Nice, après avoir observé une grève de la faim du 17 mai au 16 juillet. Il a été placé sous contrôle judiciaire et devra verser une caution de 200 000 francs. Jean-Paul Murciano a ordonné son élargissement en tenant compte de la durée de son incarcération et d'une expertise médicale effectuée lundi 6 octobre. Les médecins ont affirmé que l'état physique de M. Mouillot n'était plus compatible avec sa détention, que son état psychique ne lui permettait plus de répondre aux questions de la justice. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

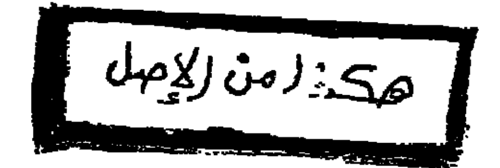
■ **CYANURE : la police judiciaire de Lille a lancé un appel,** vendredi 10 octobre, pour retrouver d'urgence un fût de 40 kg dérobé la veille dans un entrepôt de Calais (Pas-de-Calais) et contenant du Fenproporex, un substitut du cyanure. Cette poudre blanche, utilisable comme une drogue, peut entraîner des troubles neurologiques et cardiaques très graves, voire mortels.

■ **POLICE : un policier de cinquante ans a été condamné,** vendredi 10 octobre, à cinq ans d'emprisonnement avec sursis par la cour d'assises du Rhône, pour avoir mortellement blessé d'une balle dans le dos un jeune homme de dix-neuf ans, en décembre 1993, à l'issue d'une course-poursuite dans la banlieue de Lyon.

■ **RAP : des peines d'amende de 30 000 à 100 000 francs ont été requises,** vendredi 10 octobre, à l'encontre du groupe de rap Ministère amer, poursuivi à Paris pour appel au meurtre de policiers. Le groupe est l'auteur d'une chanson intitulée *Sacrifice de poulets*. Le jugement a été mis en délibéré.

■ **MÉDECINE : la Clinique du sport de Paris a été suspendue d'opérations** pour plusieurs jours, vendredi 10 octobre, à la suite d'une enquête de la direction des affaires sanitaires et sociales de Paris, pour se mettre en conformité avec les procédures d'hygiène et de stérilisation. La direction de l'établissement précise que cette décision *« n'a pas de lien avec la bactérie xenopi »* qui a infecté plusieurs patients de la clinique, causant une forme de tuberculose osseuse.

■ **CULTES : le Conseil d'Etat a précisé, vendredi 10 octobre, le caractère cultuel** des associations après la demande d'avis du tribunal administratif de Clermond-Ferrand, qui voulait savoir si une association locale de témoins de Jéhovah pouvait être exemptée de taxe foncière. Le commissaire du gouvernement, Jacques Arrighi de Casanova, a estimé qu'une association cultuelle doit bien se vouer à un culte, c'est-à-dire qu'elle organise des cérémonies réunissant des croyants qui pratiquent en commun certains rites, qu'elle se consacre exclusivement à ce culte, ce qui interdit les activités culturelles, éditoriales ou sociales.



Rameurs au long cours



Trente et un équipages en double devraient prendre, dimanche à Tenerife, le départ de la première course transatlantique à la rame. Parmi eux, Jo Le Guen, qui a déjà traversé l'Atlantique en solitaire, associé à Pascal Blond, qui vient de passer la moitié de sa vie en prison

DIMANCHE 12 octobre, Joseph Le Guen et Pascal Blond partiront du port de Los Gigantes, à Tenerife, dans les Canaries, pour rallier à la rame, *« un jour ou l'autre »* le port de Bridgetown, à la Barbade, soit 4 726,8 kilomètres à vol d'oiseau. A cette différence près que Jo et Pascal sont des oiseaux de grande envergure. Jo a cinquante ans, mesure 1,87 mètre et pèse 105 kilogrammes. Pascal a trente-quatre ans, mesure 1,83 mètres et pèse 95 kilogrammes.

Jo a une belle gueule de lion, crinière grise et yeux bleu clair, voix rocailleuse et grosse moustache. Pascal a le cheveu quasi militaire, les yeux verts, l'air parfois granitique d'un homme capable de longs silences. Tous deux ont des bras comme des poutres. Jo est un marin connu qui a navigué partout, fait des transats comme d'autres font des pokers. Il a déjà ramé d'Amérique en Bretagne en 1995, en cent trois jours. Pascal est un inconnu, il vient tout juste de récupérer son nom en sortant de prison le 5 septembre. Il a passé la moitié de sa jeune vie en détention.

Ils ne seront pas seuls sur la ligne de départ. L'organisateur de l'Atlantic Rowing Race, l'Anglais Chay Blyth, qui a lui-même traversé l'Atlantique à la rame en double en 1966, des Etats-Unis en Irlande, et qui a été anobli par la Reine, a imposé les conditions de la course. Les concurrents ont dû construire leurs bateaux avec les mêmes éléments prédécoupés au laser. Les bateaux feront 7,10 mètres de long, 1,90 mètre de large, pèseront à vide 360 kilogrammes, et en charge 1 000 kilogrammes. Les équipages seront suivis par des bateaux d'accompagnement, mais toute assistance entraînera la disqualification.

Trente et un équipages sont inscrits pour la course. On compte un équipage féminin américain, deux couples mariés (un gallois, un français), un couple anglais pas marié. Et même une mère de cinquante-deux ans et son fils de vingt-deux ans. *« Ils vont régler leur œdipe définitivement,* estime Jo. *Déjà, pour un couple, c'est l'horreur absolue, une façon extraordinaire de se gâcher la vie... »*

CE petit-fils de cap-hornier, Jo, a toujours fait de la voile, des convoyages. Uni à la navigatrice Anne Liardet, il a sillonné avec elle les mers, non sans quelques solides engueulades et de belles retrouvailles. En 1988, ils font New York-San Francisco par le Cap Horn. En 1989, un fils naît, Morgan. Elle fait la Route du rhum enceinte de Margot. Comme ils s'ennuient en France et veulent élever les enfants au soleil, ils partent au Mexique, à Mazatlan, où ils vivent pendant deux ans en fabriquant des tartes aux fraises qu'ils vendent dans les hôtels. La petite Manon naît, troisième enfant du couple. Puis ils vont à Bora-Bora convoyer un catamaran avant de rentrer en Bretagne. Elle a envie de reprendre la mer. Lui veut faire un grand coup en solitaire. Ce sera, en 1995, la traversée à la rame de l'Atlantique. Le fils de Molène (Finistère), seul sur les flots avec sa paire de pelles, embrase les cœurs bretons. A la prison de Brest, les détenus suivent son aventure jour après jour sur des cartes marines grâce à sa balise Argos. A son retour, Jo, médiatique, un brin mégalo (mais ferait-on tout cela sans l'être un peu ?) et surtout grand cœur, entreprend une tournée des centrales pénitentiaires de France pour faire quatre-vingt-dix conférences en six mois. Il parle de son projet de traversée en double. La plupart du temps, les taulards approuvent le projet, mais, non merci, ils ne sont pas fous, ils aiment mieux rester à terre.

« Pas évident de trouver quelqu'un pour faire ça. Pas question de prendre un mec qui veut juste respirer un grand bol d'air. A Saint-Mihiel (Meuse), *Pascal est venu me voir : je suis en fin de peine, j'ai passé mon bac en taule, etc. Je lui dis : ce qui me gêne presque, c'est que tu es le candidat idéal. J'aurais jamais pensé trouver un type en longue peine ; d'habitude, ils sont cassés. On a bavardé pas plus de vingt minutes... »* Pascal approuve : *« Une histoire d'homme, c'est ça. On se voit et on a confiance ou pas. »* C'est beau comme du Lelouch. Avec des nuances. Pascal : *« Ce qui m'a séduit, c'est pas l'homme, c'est l'aventure. »* Jo, vexé : *« Il dit ça, mais on peut pas dissocier le mec de l'aventure... »* Pascal, catégorique : *« Je suis resté une année entière dans une cellule avec un type qui ne me plaisait pas, sans lui adresser la parole une seule fois. Alors deux mois, c'est rien. »*

Pascal Blond est un révolté de fond. Fils d'un couple de Tours aimant mais trop distant, il est très tôt un petit délinquant que la police arrête pour des vols de voitures, dès l'âge de quinze ans. A dix-sept ans et demi, il s'engage dans les paras. A dix-huit ans et demi, au cours d'une permission, il est mêlé à une bagarre entre bandes rivales, menacé d'un couteau, il se défend en « plantant » son adversaire. Il prend dix ans de prison le jour de ses vingt ans.

Libéré au bout de sept ans et demi, il travaille, rencontre sa future femme, recommence le rugby. Et un jour, dans un café, il s'interpose dans une bagarre, reçoit un coup de poing, le rend. L'autre plonge dans le coma et meurt au bout de six mois. Pascal reprend pour douze ans de prison. Il trouve normal de payer cher pour ces deux homicides, même si le deuxième était involontaire et la peine exagérée à ses yeux. Ce qui lui semble injuste, c'est qu'on n'en ait jamais fini de payer. Avec la peine, on paie, mais on n'est pas quitte. Qui emploiera un taulard à la sortie ?

PASCAL a passé son bac, fait trois ans de philo, commencé des diplômes de gestion, passé un brevet d'éducateur sportif, mais n'a pas le droit d'exercer. *« Je n'ai accès qu'à deux professions, routier ou terrassier. Qui parle de réinsertion ? J'aurais pu finir terroriste. Me barder d'explosifs et me faire péter dans un commissariat. J'ai préféré passer mon bac. Rejoindre la femme qui m'attendait dehors. Montrer qu'au bout de quatorze ans de taule je pouvais entreprendre une course pareille. Après, j'aimerais bien grimper l'Himalaya. Sans oxygène. Mes conneries, je les ai faites à fond. Je voudrais faire les choses bien de la même façon. »*

Avant d'être transféré à Saint-Mihiel, Pascal était passé par la centrale de Moulins-Yseure (Allier), *« la centrale la plus sécuritaire de France »*, divisée en deux quartiers baptisés Apollinaire et Baudelaire, théâtre de violentes mutineries en 1992, entièrement refaite et dans laquelle on compte aujourd'hui quelque cent cinquante personnes d'encadrement, administratifs et gardiens, pour cent dix détenus. On y trouve aussi des gens exceptionnels comme Marcel Oliver, un navigateur et un formateur expert de moniteurs de navigation à voile, qui habite le cap d'Agde et donne bénévolement, tous les quinze jours, ses cours à une dizaine de détenus de Moulins, le « groupe navigation ». Un enseignement théorique et pointu, qui manque de pratique, par la force des choses.

Ayant eu vent du projet de Jo Le Guen, Marcel Oliver a proposé aux détenus de réaliser le bateau nº 29, fourni en kit prédécoupé. Les douze volontaires ont reçu une petite rétribution, mais sont aujourd'hui unanimes : *« On aurait préféré deux ou trois mois de grâce... »* Unanimes pour reconnaître la gentillesse énorme de Marcel Oliver, le fait aussi que le directeur de la centrale de Moulins, Yves Dupas, a bien joué le jeu – l'administration pénitentiaire a d'ailleurs contribué au financement de l'opération. Et enfin pour dire qu'il ne faut pas se méprendre : les longues peines sont faites pour briser les gens. Il y a des détenus condamnés à deux fois la perpétuité. D'autres qui entrent en prison à quinze ans, y restent jusqu'à cinquante ans et, devenus fous entre-temps, n'en sortent que pour être enfermés en hôpital psychiatrique. *« N'oubliez pas ça, les journalistes, qu'il faut une mutinerie pour que vous veniez regarder chez nous. Alors, un jour ou l'autre, vous l'aurez peut-être... »* On ne doit pas prendre Pascal pour un cas normal. Avoir autant de détermination et de caractère après quatorze ans de détention, c'est extraordinaire.

Quand on demande à Jo ce qui l'a fait le plus souffrir dans sa précédente traversée, il n'hésite pas : *« Mon cul. Incontestablement. En ramant dix heures par jour, la sueur coule sur vos fesses et avec l'eau de mer, ça macère. Au bout de huit jours, vous avez le cul explosé par les furoncles. Et ce n'est que le début des emmerdes... »* Pas question de mettre des gants, mais des chaussures oui, une bonne mycose vaut mieux que des plaies sur des pieds enflés. L'eau de mer ne guérit rien, elle creuse. A l'hôpital de Brest, Jo et Pascal ont vu une dernière fois le Dr Emmanuelle Daniel qui les a suivis avec la nutritionniste Anne Vigouroux. Elle mesure leur « masse grasse » en mesurant le pli cutané au bras, à l'épaule et à la hanche, avec une sorte de compas, l'adipomètre. Une prise de sang indiquera leur cholestérol, divers marqueurs de la dénutrition. Les mêmes mesures seront effectuées à l'arrivée.

« Si à terre on peut s'engueuler, se traiter de poisson pourri, en mer, jamais, on est d'accord sur tout »

En route, ils auront perdu de la graisse, c'est sûr. Et pourtant, *« un rameur ne mange pas, il bouffe, c'est un goret »*. Ils emmènent des quantités de plats lyophilisés, couscous-poulet et hachis parmentier, des sucres lents et des rapides, cinq cents barres au chocolat, des caramels, des jus de fruits hypercaloriques, environ pour 6 000 calories par goret et par jour. De la crème pour les fesses, de la pommade pour les brûlures, un stick pour les lèvres, du magnésium et du potassium contre les crampes. Pas de Lexomyl en cas d'angoisse. Jo n'en veut pas : *« C'est le début de la fin, ça. »* Chacun tiendra son journal de bord : *« Quand je pourrai pas lui dire qu'il me les casse vraiment, je l'écrirai. »*

ILS embarqueront peu de matériel, quelques outils, un récepteur de radio, deux balises, un téléphone, un dessalinisateur. Ils suivront la route des alizés, la plus longue. *« On part de 28° Nord. On va perdre quelques jours à descendre de 8 degrés pour atteindre les alizés, là on rattrape tout le retard pris sur ceux qui font la route directe et, normalement, on les double, en allant toujours avec le vent à 10 degrés sur l'arrière à droite. On fait en moyenne du 6 kilomètres-heure. »*

Pascal s'abritera avec un couvre-chef mystérieux qu'il appelle une « casquette Bigeard ». Jo avec un T-shirt noué sur son crâne qu'il aura rasé. Il faudra se supporter. Selon Jo, être à deux, ça limite certaines effusions qu'on peut avoir dans la solitude. Pascal se sent différent de Jo : *« Je suis un nageur ; dans l'eau, je suis dans mon élément. Jo est fils et petit-fils de marin, c'est un "voileux". Je l'ai jamais vu nager. Il sort de l'eau s'il y tombe, c'est tout. Mais, si à terre on peut s'engueuler, se traiter de poisson pourri, en mer, jamais : on est d'accord sur tout. »*

Evidemment, on peut se demander pourquoi tout ça ? Pourquoi s'endetter sur un projet qui coûte pas loin du million de francs, alors qu'on n'a pas fini d'essuyer de vieilles ardoises ? Pourquoi monter volontairement dans ce qui ressemble à une galère au sens le plus bagnard du terme, en même temps qu'à une pièce de Jean-Paul Sartre, version maritime ? Pourquoi aller se bousiller la santé dans un exercice monotone, épuisant, dont Jo dit lui même : *« C'est chiant de ramer dix heures par jour pendant deux mois, sans arrêt. C'est con, ça rend pas intelligent, c'est un effort physique très important qui vide n'importe qui. »*

Pascal a un grand défi à relever. Prouver à ceux qui sont « dedans » qu'on peut s'en sortir en gardant sa dignité. Toute sa jeunesse, il s'est battu pour qu'on arrête de le prendre pour un môme. Aujourd'hui, il se bat pour qu'on le traite autrement que comme un criminel qui sort de prison. Mais Jo ? Il dit qu'il y a autre chose derrière l'épreuve, c'est tout. *« La rame, c'est ce qu'il y a de plus proche de l'éternité, de l'origine. C'est métaphysique, ça, un type seul au milieu de l'océan, à la rame, un individu confronté à des puissances qui le dominent complètement et dont il fait partie. »*

Michel Braudeau

Photographie : Didier Olivré pour « Le Monde »

8 juin 1936, le jour se lève à Matignon

Ce fut la première grand-messe sociale. Un face-à-face tendu entre syndicats et patronat. Porté au pouvoir par le Front populaire, Léon Blum avait promis la semaine de 40 heures et des hausses de salaire. Dehors, un million et demi de grévistes sur le tas grondaient d'impatience

ILS ont signé ! Un peu avant une heure, dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 juin 1936, sous les ors fanés de l'hôtel Matignon, tope-là, l'affaire fut dans le sac. Les patrons ont cané. La France salariée a brisé ses chaînes. A-t-elle repris espoir ? Rien n'est moins sûr, mais à tout le moins quelque chose est né : la concertation, la négociation, la volonté d'au moins se parler, dans ce vieux pays en crise, perclus d'affrontements à répétition et de violences chroniques, dans cette France du travail où l'on croit si volontiers que le patron est l'ennemi héréditaire, le salarié un corvéable à merci et le gouvernement une succession d'incapables et de vendus.

Pour la première fois, Radio-Cité a gardé l'antenne après minuit, à la demande de ses auditeurs haletants. Les rotatives de la presse ont craché de la joie pure à gauche, des regrets ou des injures à droite. Victoire sur la misère ! Victoire de la classe ouvrière ! Les manchettes de *L'Humanité*, du *Populaire* et du *Peuple* sont énormes, vengeresses autant qu'apaisantes. Dans *La Lumière*, Georges Boris parlera de ce « *jour historique où le Travail en France a conquis sa charte* ». Et Léon Jouhaux, le vieux lutteur d'une CGT réunifiée depuis quelques semaines, a gueulé au micro l'élan vainqueur de la classe ouvrière, l'aube d'une ère nouvelle, celle « *des relations directes entre les forces économiques organisées du pays* ».

Ce dimanche 7, on n'a pas fait la grasse matinée. Car le mouvement de grèves « sur le tas », qui paraissait calmé la semaine d'avant, est reparti de plus belle dans la métallurgie, l'aéronautique, l'automobile, le bâtiment, avec les gars de Renault et Citroën en tête, spontanément imités par une kyrielle d'employés. On a même vu les petites des « nouveautés », toujours si sages d'habitude, occuper la Samaritaine ou le Bon Marché, des garçons de café dire brusquement qu'ils en avaient soupé de traîner leurs pieds plats.

Bref, un million et demi de grévistes sont sur le qui-vive dans le silence des machines ou du volet tiré, bras croisés, écoutant Tino Rossi, tapant gentiment la belote et chantant à l'occasion l'*Internationale* : occupant la « boîte » et narguant leur « singe », goguenards et assez fiers de la contagion grévicole qui a saisi cette France industrieuse qui compte encaisser les bienfaits de la maigre victoire électorale du Front populaire et qui a pris au passage une si grosse ration d'espoir. « *Blum au boulot !* », « *Blum, du soleil !* » : ces deux cris se conjuguent encore bien, mais il faudrait voir à voir et ne pas trop tarder.

Ce dimanche matin, dans une atmosphère lourde, on hâte les préparatifs d'une négociation, on sent venir une grande « première »

Bien ravitaillés, rédigeant leurs cahiers de doléances, adhérant au syndicat, les grévistes attendent donc que le patronat de droit divin daigne enfin jeter un regard sur eux. Ils font la sourde oreille aux appels à l'organisation lancés par de très maigres syndicats tout à fait débordés. Ils espèrent surtout que Léon Blum au pouvoir leur donnera raison.

Tout semble encore trop calme, dans l'excitation de l'extrême droite ligueuse qui n'entend pas abandonner la rue et rêve de raids sur les usines closes. Les préfets, mis en branle par Salengro, ministre de l'intérieur, piétinent lamentablement, n'y croient guère, ne parviennent ni à arbitrer ni à imposer la négociation dans les plus petites entreprises, au point que Daladier, le ministre de la défense, rameute déjà, à tout hasard, quelques régiments. Les grands industriels, les pontes de la métallurgie ou du bâtiment et des travaux publics, les rois de la mine, eux, ne s'affolent pas trop, car ils ont appris depuis longtemps à laisser pourrir. En revanche, nombre de dirigeants des petites et moyennes entreprises, abasourdis de voir, pour la première fois, leur maison si familiale tenue par les « rouges », paniquent, demandent qu'on évacue la racaille *manu militari* pour faire respecter le droit de propriété.

A l'inverse, dans des usines et aux abords des points chauds, quelques cabochards de la lutte de classes, anars ou trotskistes, rôdaillent, criant que « *tout est possible* » et qu'on a fait naguère des soviets pour moins que ça. Pour comble, le gouvernement Blum, investi la veille, le samedi 6 juin dans l'après-midi, par une Chambre houleuse (Xavier Vallat, spécialiste de l'injure d'extrême droite, a tenu à constater que, pour la première fois, « *ce vieux pays gallo-romain est gouverné par un juif* »), semble incapable de contrôler la situation au moment même où son chef a promis d'arbitrer et de faire passer sans délais dans la loi, en application du programme du Front populaire, une part des revendications des grévistes.

Pourtant, ce dimanche matin, dans cette atmosphère lourde, on hâte les préparatifs d'une négociation, on sent venir une grande « première ». Des chefs de familles aisées ont certes profité de la trêve pour conduire leur petit monde dans une campagne sûre. Discrètes, de grosses limousines ont franchi la frontière suisse : 10 milliards en or massif, soit 15 % de l'encaisse de la Banque de France, sont déjà au fond des coffres discrets de la Confédération.

Le « populo », pour sa part, déambule toujours. Les familles viennent en cortège voir les hommes qui « tiennent » l'usine du quartier, on visite l'atelier, on s'embrasse, on fait des photos. Des grilles s'ouvrent même devant quelques militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne ou de la CFTC retour de la messe et qui rentrent, fiers comme des papes, sous les hourras, pour continuer la lutte. A midi, dans cette émotion, survient le coup de théâtre : la radio annonce la bonne nouvelle. Blum travaille enfin : il réunit en urgence les patrons et la CGT à Matignon pour négocier, arbitrer et, espère-t-on, faire encaisser le fruit de cette excitation.

Chacun, en effet, semble être brusquement devenu raisonnable. Les grands industriels rassemblés dans la Confédération générale de la production française (CGPF) ont compris qu'il valait mieux faire le gros dos et siffler la fin de la récréation avant que les grèves ne fassent tache d'huile. Dès le vendredi 5, ils ont fait savoir à Blum, par quelques coups de téléphone et des émissaires sûrs, qu'ils seraient prêts à rencontrer la CGT, et, le samedi, les frêles et rares unions patronales, désemparées, ont dû suivre leur avis, faute de mieux.

De leur côté, les cégétistes, soucieux de « coiffer » au mieux ce mouvement social inédit, ont poussé leur avantage en laissant adopter un mot d'ordre de grève générale pour le lundi 8 dans les mines, le bâtiment et les travaux publics, tout en tenant à rencontrer le camarade Blum dès le vendredi soir (« *Monsieur le Président* », lui disent, toujours respectueux des formes, des ex-unitaires, communistes : « *Appelez-moi Blum, comme autrefois* », réplique en souriant l'homme qui a gardé la « vieille maison » de la SFIO depuis la scission du congrès de Tours), pour lui expliquer, eux aussi, que négocier devenait urgent.

Ainsi se retrouve-t-on à 15 heures autour du tapis vert. Entre hommes, entre responsables, sans avoir eu ni le temps ni la volonté d'entrer dans le détail : tout le menu fretin a été écarté, les syndicats ouvriers minoritaires, et particulièrement la CFTC, mais aussi les petits patrons invertébrés. D'un côté de la table siège la fine fleur du gros patronat, finaude et les fesses bien calées, avec Duchemin, président de la CGPF, Richemond, le président de l'Union des industries métallurgiques et mécaniques, Dalbouze, président de la chambre de commerce de Paris et Lambert-Ribot, l'homme du Comité des forges.

En face d'eux, la CGT, d'apparence aussi massive, prête à sortir les griffes mais exhibant peu de communistes (deux sur huit), avec son secrétaire général Jouhaux, flanqué de Frachon et de Belin, ses secrétaires adjoints, de Cordier – du bâtiment –, Milan – de la chapellerie (pourquoi diable les chapeliers ?) –, Savoie – du bâtiment –, Semat puis Chevalme – des métaux. En arbitre au bout de la table, Blum, assisté de Salengro, de Dormoy, sous-secrétaire d'Etat, et de Moch, secrétaire général du gouvernement. Curieusement, Lebas, ministre du travail, est absent, retenu il est vrai dans sa circonscription du Nord où il tente vainement de parlementer, lui, sur le tas.

La négociation, « *courtoise, difficile et douloureuse* », selon Duchemin, commence bien. Blum ayant rappelé qu'en toute hypothèse le gouvernement allait très vite régler par la loi les questions des « contrats collectifs de travail », des congés payés, de la semaine de 40 heures et de l'arbitrage obligatoire des conflits du travail, il ne restait que des broutilles : tomber d'accord sur les règles de la négociation du contrat collectif branche par branche, sur l'implantation dans les entreprises de délégués élus par l'ensemble du personnel et non pas désignés par les sections syndicales, puis sur l'absence de sanctions à l'encontre des grévistes. Mais dès 17 heures, tout est de nouveau bloqué, quand vient sur le tapis la question essentielle : celle des salaires.

Là, le gouvernement ne peut pas intervenir concrètement, sauf à rappeler sa courte philosophie incantatoire de la relance par la consommation, la CGT met délibérément la barre très haut, et les patrons savent trop bien que, s'ils cèdent, les PME vont rudement trinquer. On s'empaille donc sur les vertus consuméristes du gonflement de la masse salariale, sur le rude coût des 40 heures unilatéralement imposées aux entreprises, sur la liberté et le dirigisme. Jusqu'à ce que la CGT, excédée, brandisse quelques feuilles de paye particulièrement éloquentes.

Ainsi se retrouve-t-on, à 15 heures, autour du tapis vert. Entre responsables, sans avoir eu ni le temps ni la volonté d'entrer dans le détail. D'un côté siège la fine fleur du gros patronat, finaude et les fesses bien calées. En face d'eux, la CGT, d'apparence aussi massive. En arbitre au bout de la table, Blum.

Devant cette misère si palpable, les patrons ont le bon goût de feindre la surprise et la compassion, mais ils ont encaissé un uppercut ravageur. Une allusion de Frachon, jubilant en tripotant sa pipe, à la puissance assez inédite du mouvement d'occupation, suffit à redoubler le coup. On tombe donc d'accord pour en finir vite, avant que tout s'envenime. A 18 h 15, les deux délégations se séparent pour aller consulter leurs mandants, en promettant de se retrouver à 23 heures.

Ce soir-là, ce que les communistes appellent déjà le « *ministère des masses* » tient meeting au Vel'd'Hiv'. La foule a pris d'assaut le temple sportif du boulevard de Grenelle à Paris : pas moins de 50 000 personnes, tendues et agitées. Il flotte un mélange de refrains révolutionnaires et de guimauve sentimentale, mais les services d'ordre ont pris une allure de discipline assez bolchévique, les drapeaux rouges envahissent la piste. Entre *Le P'tit Quinquin* et *L'Hymne au 17*, on conspue La Rocque et Maurras, on rêve d'aller en découdre physiquement avec les « *fascistes* ». Maurice Thorez lui-même doit faire répliquer par un « *Vive l'unité !* » au cri de « *Soviets partout !* » saluant son entrée.

SALENGRO, qui devise ailleurs avec ses flics, s'est fait remplacer par Marius Moutet, ministre des colonies, qui chauffe encore un peu plus le stade en promettant que, là-bas, la gauche allait faire ouvrir les portes des prisons et supprimer les bagnes. Puis Blum fait un tour de piste, avant de regagner Matignon. Une fois encore, son mélange d'éloquence du cœur et d'intelligence à froid prend aux tripes. Il rend malicieusement hommage aux patrons qui sont en train d'acquérir l'« *intelligence de la situation* ». Il dit la vaillance de son gouvernement. Il salue l'espoir pacifique qui monte vers lui, ce soir. Il flatte du col, il apaise non sans mal. Puis il retourne « au boulot », édifié, avec un sympathique mouvement de menton.

A Matignon, tout peut ainsi reprendre vivement, tandis que rougeoient encore les feux du Vel'd'Hiv'. Les patrons ont reçu mandat pour céder un peu plus, la CGT sait que l'estocade est déjà portée, Blum sent qu'il faut désamorcer la bombe. Vers une heure moins le quart, le texte des accords est signé. Le gouvernement est convié à faire vite pour inscrire la révolution dans la loi. Le patronat a accepté une augmentation des salaires de 7 % à 15 % en commençant par ceux qui sont anormalement bas. Sur le perron, Frachon lance : « *Ils ont cédé sur tout.* »

Dès le lendemain matin, il s'avérera que personne n'a autant cédé qu'a bien voulu le dire le leader communiste de la CGT. Il faudra attendre le jeudi 11 et l'appel au calme du Parti communiste pour que le mouvement de grèves reflue peu à peu. Les petits et moyens patrons, aussitôt convaincus que les « gros » pontes leur ont forcé la main en signant, vont bien vite engager leur « bataille de la Marne » pour sauver leur trésorerie.

Maintes négociations par branche vont piétiner. L'extrême droite éructe : *L'Action française* voit une « *apothéose du juif* » dans l'heureuse conclusion de la nuit, et *L'Express du Midi* peint un Blum « *dans la main du tyran Staline et de ses larbins comme le lièvre dans la main du braconnier* ». Pis : le gouvernement-arbitre, moteur de la bonne volonté générale, touchera bien vite du doigt la fragilité de son raisonnement économique et les effets néfastes des 40 heures imposées.

Mais qu'importe, somme toute. Chacun a eu conscience d'avoir vaincu la fatalité, d'avoir vécu un événement qui va s'inscrire dans les mémoires : pour la première fois, le travail et la production ont su prendre langue au plus haut niveau, un gouvernement a su fermement arbitrer, et la négociation a pris en France une fragile consistance historique.

Jean-Pierre Rioux

★ Dominique Borne et Henri Dubief, *La Crise des années 30 (1929-1938)*, Paris, Le Seuil, « Nouvelle histoire de la France contemporaine », 1989.

★ Jean-Paul Brunet, *Histoire du Front populaire (1934-1938)*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1991.

★ Jacques Kergoat, *La France du Front populaire*, Paris, La Découverte, 1986.

★ Janine Mossuz-Lavau et Henri Rey, *Les Fronts populaires*, Paris, Casterman, « XXe siècle », 1994.

★ Serge Wolikow, *Le Front populaire en France*, Bruxelles, Complexe, 1996.

L'unité pour le pain a vaincu ! l'Humanité
LA VICTOIRE EST ACQUISE !
L'accord est réalisé entre les délégués des syndicats patronaux et les représentants de la C.G.T.

COLL. DIXMIER / KHARBINE-TAPABOR

COLL. ROGER-VIOLLET

HARLINGUE - VIOLLET

A la suite du vaste mouvement de grèves commencé le 11 mai, accompagné pour la première fois d'occupations d'usines (ci-contre, les grévistes de Renault, à Billancourt), les négociations multipartites s'engagent, samedi 7 juin 1936 à l'hôtel Matignon, sous l'égide d'un gouvernement qui vient d'être investi – la veille – par une Chambre houleuse. Les accords sont conclus en quelques heures seulement. Ayant cédé, notamment, sur les augmentations de salaires, la délégation patronale (ci-dessus) quitte Matignon, dépitée. Du côté de « L'Humanité », c'est la joie.

LE COURRIER DES LECTEURS L'ouverture du procès Papon, précédée de la déclaration de repentance des évêques français, a suscité de nombreuses réactions parmi nos lecteurs. Nous publions quelques-unes des lettres reçues. Plusieurs correspondants nous ont également écrit pour contester deux titres de « une » qu'ils jugent disproportionnés au regard des sujets traités. L'un concernait un sondage sur la semaine de trente-cinq heures, qui montrait qu'une majorité de salariés accepteraient de réduire leur temps de travail au prix d'une diminution de leur salaire. L'autre portait sur la régularisation des sans-papiers, réclamée dans une pétition par plus d'un millier d'artistes et d'intellectuels.

Des pétitionnaires à la « une » !

par Thomas Ferenczi

L'AVIS DU MÉDIATEUR

DEUX MANCHETTES de « une » provoquent l'indignation de plusieurs lecteurs. La première, datée du 2 octobre, proclamait sur trois colonnes : « Les Français acceptent une baisse de salaire pour travailler moins ». La seconde, le lendemain, annonçait sur quatre colonnes : « Un millier d'artistes et d'intellectuels appellent à une régularisation massive des sans-papiers ». Ces deux titres de première page nous sont reprochés parce que, selon nos contradicteurs, ils accorderaient trop d'importance à des événements peu significatifs.

Peu significatif serait ainsi le sondage de la Sofres sur la réduction du temps de travail. « *On le sait bien*, nous écrit par exemple Michel Caillat, professeur d'économie au lycée Jean-Zay d'Orléans, *les sondages servent davantage les intérêts du marché que ceux de la connaissance. Or l'économie est le royaume des idées reçues : l'impôt tue l'impôt, les charges patronales sont trop lourdes, les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain, le capitalisme est naturel et indépassable, etc.* » Pour M. Caillat, un sondage ne saurait être « *un outil d'information* ». « *Le travail de l'éducateur*, ajoute-t-il, *se complique davantage encore quand l'un des journaux de référence alimente de plus en plus régulièrement la connaissance vulgaire.* » Un autre correspondant, qui signe son courrier électronique « blef », parle de « *résultats de Café du commerce* ».

Nos lecteurs, nous semble-t-il, n'ont pas tort. Le quotidien économique *La Tribune* souligne, dans ses éditions du 2 octobre, que les résultats de notre sondage contredisent ceux d'une enquête CSA publiée par notre confrère le 8 septembre. Certes les questions n'étaient pas tout à fait les mêmes et les chiffres obtenus sont susceptibles d'interprétations divergentes. Mais, comme le note *La Tribune*, ces difficultés révèlent « *la complexité des débats* ». De ce point de vue, notre titre du 2 octobre était assurément trop simplificateur.

Notre titre du 3 octobre sur l'appel d'artistes et d'intellectuels à une régularisation des sans-papiers nous paraît moins contestable. Ce n'est pas l'avis de plusieurs lecteurs. « *Tempête dans un verre d'eau*, estime Jean Watin, de Paris. *Il n'y a pas de quoi en faire un plat ni un placard en première page.* » Selon M. Watin, *Le Monde* s'est laissé « *manipuler* ». Alain Ramond, de Paris, nous reproche de « *souffler sur les braises* ». « *Dans un pays comme la France*, ajoute-t-il, *qu'est-ce qu'un millier, que dix mille, que cent mille ?* » Pour Dominique Dalemont, d'Arles, « *le parti pris du Monde dépasse les bornes* ». Raymond Schwartz, d'Erstein (Bas-Rhin), dénonce « *une dérive qui brouille l'image d'un grand journal d'information et d'analyse* ». « *Votre accueil complaisant, pour ne pas dire complice, à cette campagne me scandalise* », nous dit Jean Perrier, de Franconville.

Notre journal a largement rendu compte, au début de cette année, du mouvement de protestation contre le projet de loi Debré sur l'immigration. Il lui a consacré plusieurs titres de « une » et de nombreuses pages d'analyse et de commentaire. Certains des initiateurs de ce mouvement repartent à l'assaut contre le projet Chevènement. Comment s'étonner que *Le Monde* prête autant d'attention à ces protestations en octobre qu'il l'a fait en février ? Quelle n'aurait pas été l'indignation de nos lecteurs si, après s'être fait le relais des vives critiques adressées à la droite, *Le Monde* les minimisait lorsqu'elles sont dirigées contre la gauche ?

HALLALI POLICIER

Votre numéro daté du 1er octobre publie une lettre de Jean-Baptiste de Cabanes. Je trouve que ce lecteur fait preuve d'indécence en parlant d'un hallali judiciaire dont Papon serait victime. J'ai connu l'hallali policier organisé par Papon et autres Bousquet. De cet hallali, bien peu sont revenus. Parler d'une danse du scalp autour d'un Papon vaincu est une autre indécence relevant de la désinformation. Papon a toujours su choisir le bon moment pour se ranger avec l'arrogance d'un usurpateur du côté des vainqueurs. C'est un vainqueur professionnel. Je veux bien croire qu'au moment des faits, il n'existait aucune loi réprimant la persécution et le massacre des juifs, et pour cause, puisque Vichy s'était empressé d'abolir la loi qui les protégeait en tant qu'individus. Le statut des juifs édicté par Vichy laissait dès lors le champ libre à ces hauts fonctionnaires sans états d'âme qui, après avoir servi la République, bâtissaient leur carrière sous les ordres de Vichy et avaient beau jeu de se réfugier derrière une pseudo-légalité de circonstance pour exercer sans passion leurs sévices. En scrupuleux juriste, M. de Cabanes s'élève contre une loi votée après les faits et qui ne saurait être rétroactive. Dois-je rappeler qu'avant les lois *édictées par Vichy, le fait d'être juif* ne constituait pas un délit et que, pourtant, les Papon de service, qui avaient certainement une solide *formation juridique*, s'accommodaient alors fort bien de la rétroactivité des lois qu'ils appliquaient et se souciaient fort peu de la légitimité des mesures inhumaines qu'ils prenaient ?

David Dawidowicz
La Celle-Saint-Cloud (Yvelines)

JUSQU'OÙ OBÉIR ?

Jacques Semelin, dans *Le Monde* du 19 septembre, distingue fort justement deux types de désobéissance. La désobéissance ouverte, qui est proprement le refus d'obéissance qui, s'il est répété, implique d'être exclu ou de s'exclure du système. C'est le cas de De Gaulle et de Jean Moulin, comme celui de Paul Didier cité par Jacques Semelin. La conscience du contestataire est parfaitement satisfaite, d'autant que le prix à payer est certain et peut être élevé. Et l'honneur est sauf puisqu'on ne compose pas avec ses principes. La désobéissance cachée : le contestataire reste dans le système mais triche avec lui, il peut même l'exploiter pour rendre plus efficaces ses actions en faveur d'autrui. M. Papon pourrait se prévaloir de ce type de comportement à partir du moment où il pourrait prouver que par son action, il a sauvé des juifs.

Dans la désobéissance ouverte, l'efficacité sociale est nulle dans l'immédiat : étant en dehors du système, le contestataire ne peut plus l'utiliser au bénéfice d'autrui. L'efficacité sociale ne peut être obtenue que par la destruction du système, ce qui implique de devenir un résistant actif : si l'efficacité devient alors absolue, ce ne peut être qu'à terme. Dans la désobéissance cachée, l'efficacité est immédiate mais limitée : on sauve ceux qui nous sont proches, pour lesquels on a la possibilité d'une action, même si indirectement, voire directement, on participe à l'action contre le plus grand nombre.

La question ne doit pas être, me semble-t-il, celle de Jacques Semelin (*« ce fonctionnaire honnête n'a-t-il pas décidé de se soumettre plutôt au principe d'obéissance qu'à celui d'humanité ? »*), mais : quel type de désobéissance ce fonctionnaire honnête devait-il choisir ? Et la réponse n'était pas – et n'est toujours pas – évidente.

Daniel Blondé
Paris

LA VÉRITÉ DE L'ÉPOQUE

A l'occasion du procès Papon, en entend tout, particulièrement venant de personnes respectables, mais qui jugent, semble-t-il, avant la justice. Agir ainsi, c'est très exactement agir comme le faisaient les nazis, les soviets ou les communistes chinois. Or l'honneur de la République, de la démocratie, de la France et des juifs, devrait être de refuser le lynchage, tout comme le jugement sans vrai procès, car je considère tout ce battage le plus souvent déformant, s'il se comprend car l'horreur incroyable fascine à juste raison, comme néanmoins indigne d'un pays qui se respecte et veut juger sereinement. Aussi j'aimerais que parmi les principaux intéressés, les juifs de l'époque encore vivants, anciens déportés ou ayant échappé à la déportation, il s'en lève quelques-uns pour dire si, au moment de Drancy ou du Vel' d'Hiv', ils avaient la moindre idée de ce qui les attendait ou attendait les autres au terme du voyage auquel ceux-ci étaient contraints. *Il ne s'agit ni de disculper Papon ni* de juger qui que ce soit à la place de la justice, mais de rappeler la vérité de l'époque.

Marcel Dolmaire
Puteaux (Hauts-de-Seine)

LE PASSÉ EXORCISÉ

Avec le procès Papon, on appellera les jeunes générations à ne pas oublier, on les exhortera à se vêtir désormais de la seule vertu qui vaille : le courage, et à pourfendre la lâcheté. Et, mon dieu, ainsi l'on pourra se donner l'illusion qu'une étape décisive de notre vie collective est franchie : le passé exorcisé, l'absolution donnée, l'avenir alors s'annoncera radieux.

Mais est-ce que ça sert vraiment à quelque chose tout ça ? « Des mots, des mots, encore des mots, qu'ils savent s'en gargariser les Français, en vrais champions de la rhétorique ! », disent nos amis étrangers. Notre pays est un pays bien étrange. S'il est hors de propos de remettre en question le bien-fondé d'un tel procès, on peut tout de même se demander si, dans notre beau pays, il peut produire les effets escomptés, si les structures de notre société ne s'avèrent pas imperméables à son enseignement. Car, enfin, avant Papon, d'autres responsables français ont bien été jugés et, malgré cela, l'ensemble des exactions de la guerre d'Algérie ne sont toujours pas dénoncées, pas plus que leurs auteurs.

Malgré cela, « on » se refuse à vouloir faire la lumière sur les *responsabilités françaises dans le* massacre de Srebrenica et sur l'attitude générale de lâcheté et de compromission des autorités dans *l'affaire grave du génocide* bosniaque, dont les victimes souffrent encore aujourd'hui dans leur âme, dans leur corps. Malgré cela, l'ins*tallation à Paris d'un ambassadeur* serbe impliqué ne soulève pas de vague. Et pourtant, il remplace, dans l'ambassade de Bosnie, un *autre Serbe, mais un Serbe qui, lui*, avait choisi de combattre une nouvelle barbarie. Un Serbe, oui, mais un Serbe résistant, un Serbe qui *résistait à un autre nazisme*. Alors, à quoi ça sert tout ça ?

Thierry Gourvènec
Orléans (Loiret)

La photographie après Diana

Suite de la première page

S'est alors retrouvé dans la ligne de mire, non plus un cliché scandaleux, mais l'ensemble des photos de personnalités – autorisées ou volées, « people » ou de paparazzis – qui ont pris une place archidominante dans la presse.

Le poids de ces images « people » est perceptible dans le profil des sept photographes interpellés après l'accident. Seul Jacques Langevin (Sygma) est connu pour ses grands reportages, alors que les autres sont des fournisseurs de photos de personnalités au sens large, dont l'un avait, quelques semaines auparavant, réalisé un reportage sur les vacances de Jacques Chirac avec son petit-fils à la Réunion. Des paparazzis ? Les spécialistes, ceux qui « planquent » sans se faire voir, n'étaient ni au Ritz ni au pont de l'Alma.

« C'est la faute au lecteur », a-t-on pu entendre au Festival de photojournalisme de Perpignan, mais aussi dans la bouche de directeurs d'agences photos et de photographes. Certains ont voulu reporter la responsabilité sur les acheteurs de magazines. Comme si les photographes, agences, journaux, mais aussi les télévisions – promptes à dénoncer les paparazzis mais qui n'hésitent pas à montrer leurs images à l'écran – ne devaient pas s'interroger sur ce qu'ils donnent à voir.

Nous saurons bientôt si cette culpabilisation – perceptible dans de nombreuses lettres « repentantes » reçues par un hebdomadaire à scandales – laissera des traces. L'unique aspect positif de cette mise en cause des lecteurs est que ces derniers ont découvert ce qui se cache derrière les milliers de portraits de stars ou de starlettes qu'ils consomment avec plaisir, insouciance et voyeurisme : un marché redoutable de l'image « people », avec, d'un côté, des portraits qui répondent à un plan marketing et, de l'autre, des images qui portent atteinte au droit à la vie privée.

Ce débat rattrape des agences de qualité comme Gamma, Sygma et Sipa, qui ont fait de Paris la capitale mondiale du photojournalisme, mais qui sont obligées de fournir toujours plus d'images « people » pour tenir leur place. Des portraits qui touchent autant à la promotion qu'à l'information. Les directions de ces trois agences répondent que *« Diana est une actualité comme une autre »*. Mais cette unanimité de façade cache des fractures internes, et nombre de photographes, parmi les plus importants, affirment qu'*« un reporter n'avait rien à faire au Ritz »*.

MAUVAISE CIBLE

C'est en fait l'information par l'image, la définition du photographe de presse, qui sont en question. En sortira-t-il quelque chose ? On peut en douter, tant les conceptions sont multiples et divergentes au sein des agences. Une chose est sûre, l'amalgame a été tel, après la mort de Diana, que tous les photographes ont été pointés du doigt. Qui en pâtit le plus ? Non pas ceux qui photographient les stars, mais, paradoxalement, ceux qui sont en « contact » avec le public : les photographes *qui se trouvent dans la* « réalité » du monde. C'est peu dire qu'ils sont amers. Ils ne « touchent » pas au « people », ont un mal fou à vivre de leurs images, à les publier dans la presse. Leurs revenus sont modestes, très loin des sommes que les portraits de personnalités engendrent, mais ce sont eux qui se font insulter quotidiennement – c'est encore plus vrai depuis la mort de Diana.

Ce public qui agresse les photographes est le même qui s'émerveille devant les expositions et les livres de Doisneau. D'où une question : est-il encore possible de perpétuer cette riche tradition française de la photographie documentaire ? Est-il encore possible d'informer en images ? La menace n'a jamais été aussi forte tant l'espace public est devenu un territoire interdit. Là encore, le système mis en place pour les personnalités – exclusivité, droit de regard sur les photos, procès –, a été adopté par tous les « acteurs de la rue », *depuis les responsables de bâti*ments prestigieux jusqu'au citoyen anonyme.

Reste un terrain pour le photojournaliste : l'actualité internationale, notamment dans les pays pauvres, où les victimes de guerre, famines, catastrophes, n'ont pas *les moyens – et ont d'autres préoccupations* – de se soucier de leur image. Certains s'en indignent ; d'autres saluent cette obsession d'informer. *Mais comment ne pas* en déduire que c'est l'unique loi de l'argent qui gouverne l'image de presse ?

Michel Guerrin

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le jour de Kippour

APRÈS seulement deux nuits en prison et une à l'hôpital, Maurice Papon a donc retrouvé la liberté alors que pèse sur lui la plus grave accusation qui soit, pouvant entraîner la plus lourde des peines. Certains salueront le courage de la cour de Bordeaux, une avancée des droits de la défense. D'autres réagiront comme Me Arno Klarsfeld lorsqu'il a quitté le procès faute de pouvoir tenir la promesse faite aux fils et filles de déportés d'envoyer Papon en prison. Car c'en est fait de cette perspective. Toute peine d'emprisonnement sera susceptible de pourvoi suspensif. L'éventualité d'une incarcération est renvoyée à un an et plus. Même si l'acquittement caressé par Me Jean-Marc Varaut n'est pas au rendez-vous, l'accusé ne devrait pas connaître de peine autre que de principe. Pour les victimes et leurs descendants, c'est l'affliction, la révolte, un redoublement du cauchemar dont ils demandaient réparation. Et ne parlons pas des petits délinquants détenus depuis des mois, qui risquent de maudire un peu plus une justice aussi cruellement à deux vitesses.

La plupart des conseils des parties civiles ont surmonté leur premier mouvement de dépit, admettant que la mise en liberté avait sa cohérence juridique interne, dès lors qu'en seize ans d'instruction aucune réquisition de détention n'avait été prise. Me Varaut a eu le triomphe modeste, invitant ses confrères à saluer l'application, avant même une loi dans ce sens, d'une garantie de présomption d'innocence qu'ils ne peuvent que souhaiter, et qui s'appuiera désormais sur l'« arrêt Papon ». Mais tous ne trouveront pas, *avec lui, que c'était la bonne circonstance.*

Car si les défenseurs du droit ont lieu de pavoiser, ceux de la mémoire reprennent leur deuil en se demandant s'il finira jamais. Pour la première fois que la justice s'apprêtait à demander à un ordinaire représentant de l'« Etat français » – et non plus au SS Barbie ou au milicien Touvier – des comptes sur sa participation au pire des crimes, elle lui offre d'emblée un traitement de faveur. Comme si cet homme qui incarne, à la perfection, la continuité de l'Etat, de Vichy aux deux Républiques qui ont suivi, était intouchable. Comme si Vichy ne pouvait être ordinairement jugé.

Certes, les assises de Bordeaux s'apprêtaient sagement à ne juger qu'un homme, non un régime ni une fonction publique. Mais elles ont saisi le cas de cet homme pour poser une question de principe parmi les plus ardues : faut-il donner la liberté à ceux que l'on soupçonne de l'avoir bafouée ? Les victimes du crime le plus grave, imprescriptible à ce titre, peuvent-elles accepter ces largesses juridiques accordées à celui-là même qui en est accusé ?

Tel est le sacrifice douloureux, un de plus, qui est demandé aux suppliciés d'hier, à eux seuls, en une occasion qu'ils trouveront inique. Avec une santé apparemment retrouvée, Maurice Papon a ostensiblement fêté sa liberté alors même que commençait, pour les juifs, le jeûne de Kippour, ce jour sacré du souvenir et du pardon.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La discorde en Terre sainte

DEUX peuples, deux frères ennemis sont face à face en Palestine, et l'on nous annonce que sitôt le dernier soldat anglais parti, le choc entre Juifs et Arabes sera inévitable.

Si elles entendent régler le conflit, les Nations unies n'ont pourtant pas l'embarras du choix. Donner satisfaction entière aux Juifs, c'est faire le jeu de la minorité. Donner gain de cause aux Arabes, ce n'est pas non plus liquider le problème, mais au contraire en créer un nouveau.

Où diriger le flot des déracinés d'Europe centrale qui ne veulent – l'affaire de l'*Exodus* l'a bien prouvé – que se rendre en Palestine ? Comment assurer l'existence de six cent mille Juifs qui ont créé le Foyer national en Terre sainte, amenés pour la plupart à pied d'œuvre par la Grande-Bretagne ?

Il importe donc de trouver un compromis. C'est, théoriquement, chose assez simple. Puisque Arabes et Juifs prétendent avoir des droits égaux sur la Palestine, tranchons l'objet du litige d'un coup de sabre, et ils en auront chacun leur part, proportionnée à leur nombre. Salomon n'eût pas fait mieux.

Le projet de partage gagne des voix partout, à l'ONU comme en Amérique et à travers le monde. Pour la première fois depuis fort longtemps, les deux « grands », malgré leur antagonisme, ont fait savoir que cette solution leur paraissait à l'un et à l'autre la meilleure. Mais aucune force n'est pour le moment prête à appliquer la sentence qui serait prononcée. La Grande-Bretagne s'est récusée à l'avance et aucune nation ne tient à prendre sa place.

(12-13 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

MÉTAUX PRÉCIEUX Gold Fields, le plus vieux producteur d'or d'Afrique du Sud et le troisième du *monde*, a *annoncé*, vendredi 10 octobre, sa fusion avec le groupe diversifié Gencor. Le nouvel ensemble devrait devenir le premier producteur de métal jaune du *monde*. ● LES DEUX *sociétés vont* combiner leurs mines, leurs unités de traitement, d'exploration et de production et leurs droits d'exploitation dans une seule entité baptisée *Goldco* et valorisée en Bourse 3,65 milliards de dollars (22 milliards de francs). ● GOLDCO devrait produire près de *200 tonnes* d'or par an et disposera de réserves estimées à 120 millions d'onces (3 700 tonnes). ● LA NOUVELLE ENTITÉ contrôlera notamment trois mines considérées comme les plus belles d'Afrique du Sud : celles de Driefontein, Kloof et Beatrix.

L'Afrique du Sud se dote du plus grand producteur d'or du monde

Le plus vieil extracteur du pays et troisième au monde, Gold Fields, a annoncé, vendredi 10 octobre, la fusion de ses activités aurifères avec celles du groupe diversifié Gencor. L'ensemble devrait produire 200 tonnes de métal fin par an

LA MUTATION de l'industrie aurifère sud-africaine s'est brusquement accélérée, vendredi 10 octobre, avec l'annonce de la fusion de Gold Fields, le plus vieux producteur d'or du pays et troisième du monde, et le groupe diversifié Gencor. *Les deux sociétés vont combiner* leurs mines, leurs unités de traitement, d'exploration et de production et leurs droits d'exploitation dans une seule entité baptisée Goldco et valorisée en Bourse 3,65 milliards de dollars (22 milliards de francs). Selon Alan Wright, directeur *général de Golds Fields*, Goldco devrait produire près de 200 tonnes d'or par an.

La nouvelle société disposera de réserves estimées à 120 millions d'onces (3 700 tonnes) et de trois mines considérées comme les plus belles d'Afrique du Sud : celles de Driefontein, Kloof et Beatrix. Driefontein et Kloof, détenues par Gold Fields, sont deux des sites dont le minerai est le plus riche, et Beatrix, *qui appartient à Gencor, est la mine* la plus rentable du pays.

« *La combinaison des unités de production, des moyens d'exploration et des droits d'exploitation va permettre de faciliter le développement international, de réduire les coûts et d'accroître le potentiel de production* », ont expliqué les deux groupes dans un communiqué. L'opération est devenue possible après la séparation au début de l'année dans deux sociétés distinctes des activités de Gencor dans les métaux de base et dans les métaux précieux. Gencor a conservé les activités liées à l'or et a transféré à une société britannique, appelée Billiton et cotée à la Bourse de Londres, ses intérêts dans les métaux de base.

En échange de leurs actifs, Gold Fields et Gencor recevront respectivement 35 % et 20 % de Goldco. Anglo American, qui détient 25 % de Gold Fields, obtiendra 8 % de Goldco. Enfin, New Africa investments (Nail), le plus grand groupe *sud-africain contrôlé par la communauté* noire, a la possibilité de prendre une participation comprise entre 5 % et 10 % de Goldco. Nail dispose d'une option exerçable pendant trente jours

Cette fusion intervient dans un contexte où les cours de l'or sont faibles et l'attrait financier pour l'investissement aurifère a faibli. Si les prix du métal précieux demeurent à ce niveau, « *il est clair que près de la moitié des mines d'or dans le monde ne réaliseront pas de profit* », avait prédit, à la mi-septembre, Stewart Murray, directeur du cabinet d'études de Gold Fields mineral services. Conséquence, les producteurs sont contraints de renoncer à des projets ou de les mettre en sommeil. Au mois d'avril, Peter Munk, président de Barrick, premier producteur américain, lançait le mouvement *en annonçant* la fermeture de cinq mines, trois aux Etats-Unis, deux au Chili. A ce jour, huit producteurs auraient gelé une dizaine d'investissements dans le monde.

De plus, les financiers se montrent réservés, échaudés par l'affaire BRE-X, cette société canadienne qui prétendait avoir découvert le plus grand gisement d'or du monde en Indonésie. La supercherie a été découverte au mois de mai, entraînant dans son sillage la déconfiture des investisseurs appâtés par cette valeur cotée à la Bourse de Toronto. Ce contexte pousse aux regroupements des sociétés, et les offres de rachat se multiplient sur des mines principalement situées en Australie. « *Si l'environnement financier a basculé, la géologie reste inchangée. La plupart des ceintures aurifères dans le monde sont presque totalement contrôlées. Les groupes miniers seront toujours intéressés pour acquérir les meilleurs gisements* », affirment les experts de la Banque Bruxelles Lambert. Cette période difficile est donc le meilleur moment pour que les groupes saisissent des opportunités.

Une production en déclin

La part de l'Afrique du Sud dans la production mondiale ne cesse de décliner en raison de l'épuisement des gisements exploités depuis la fin du XIXe siècle et de l'émergence de nouveaux pays producteurs. Le premier producteur mondial d'or, qui assurait 67 % de l'extraction de la planète au début des années 70, a vu sa part réduite à 23 % aujourd'hui. Sa production a été divisée par deux, revenant à 500 tonnes. « *Les marges d'exploitation des mines d'or d'Afrique du Sud ont atteint un niveau historiquement bas. La restructuration du secteur devrait s'accélérer en l'absence d'un regain rapide des cours de l'or, ou d'une poursuite de la dévaluation du rand* [la monnaie sud-africaine] », pronostique la Banque Bruxelles Lambert.

Dominique Gallois et Éric Leser

Français, britanniques et allemands scellent leur alliance dans les missiles

***SANS ATTENDRE** que le gouvernement* français ait déterminé le sort du groupe Thomson-CSF, la société franco-britannique Matra-BAe Dynamics et la société allemande DASA *ont conclu, vendredi* 10 octobre, un accord selon lequel la première prend 30 % du capital de la filiale, LFK, de la seconde, spécialisée dans les missiles. Le principe d'une telle alliance avait été posé en mai. La part de Matra-BAe Dynamics pourra être portée à 49 % dans un délai de deux ans et demi. Cet accord fait partie de la stratégie du groupe Lagardère pour la privatisation de Thomson-CSF.

Numéro un européen dans le domaine *des missiles, Matra-BAe Dynamics* a réalisé, en 1996, un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs, avec quelque 6 000 salariés. LFK a réalisé, dans le même temps, un *chiffre de 2,8 milliards de francs*, pour 1 500 personnes. Désormais, avec neuf sites industriels en Europe, le nouvel ensemble devient – dans le domaine des missiles air-air, air-sol, antiradar, sol-air, antimissiles, mer-mer, anti-sous-marins et antichars, *comme dans celui des* contre-mesures et des engins de reconnaissance sans pilote (drones) – le numéro deux mondial, entre les groupes américains Raytheon-Hughes et Lockheed-Martin. Les modalités de l'accord restent soumises à la Commission européenne.

Parallèlement à cette alliance dans les missiles, Matra et Dasa mettent la dernière main à la création d'une société commune intégrée dans les satellites. Cette société devrait rassembler à 50-50 Matra-Marconi Space (MMS), qui est la filiale de Matra et du groupe britannique GEC, et Dasa-Dornier, qui est la branche « satellites » du *groupe aéronautique allemand*. Ce nouvel ensemble, qui occupera 8 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 14,5 milliards de francs en 1996, devrait être le premier *constructeur européen de satellites* et d'infrastructure spatiale et le deuxième mondial, derrière Lockheed-Martin et au même niveau que Hughes.

Jacques Isnard

L'Allemagne libéralise progressivement le secteur du courrier

BONN
de notre correspondant

Les députés allemands ont approuvé, jeudi 9 octobre, la libéralisation du courrier. A partir du 1er janvier 1998, la Poste perdra *l'exclusivité de la distribution des* lettres. Toutefois, jusqu'à la fin de l'année 2002, la Deutsche Post AG conservera son monopole pour les lettres normales pesant moins de 100 grammes et coûtant moins de 5,5 deutschemarks d'affranchissement. Ce marché représente *86 % du courrier acheminé en* Allemagne. L'entreprise, qui doit être introduite en Bourse, a donc cinq ans pour se préparer à une concurrence totale. Le syndicat de l'entreprise s'était opposé au projet, demandant notamment que l'entreprise publique conserve son monopole pour *les lettres jusqu'à 350 grammes*, comme l'autorise la réglementation européenne.

OPPOSITION SOCIAL-DÉMOCRATE

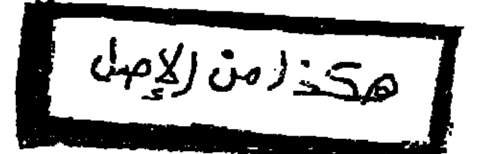
Une manifestation à Bonn avait réuni, mercredi 8 octobre, plus de 40 000 employés des Postes. Selon *Kurt van Haaren, président du syn*dicat des postiers, la libéralisation du courrier ouvre la voie à des dizaines de milliers de suppressions d'emploi. L'ancienne administration *a réduit ses effectifs de plus de* 100 000 personnes depuis 1989, mais elle emploie encore 300 000 salariés. Pour le moment, c'est le client qui paie le prix de la non-compétitivité *du service allemand, l'affran*chissement d'une lettre normale coûtant 1,1 deutschemark (3,70 francs).

Le Bundesrat, dominé par l'opposition social-démocrate (SPD), devrait rejeter le projet de loi. Le député SPD Martin Bury avait affirmé, avant son adoption, que le texte de loi « *conduirait à une augmentation des prix et à une détérioration du service pour les particuliers et les PME et mettrait en péril la couverture territoriale de la distribution du courrier* ». Les sociaux-démocrates demandent que la Poste conserve son monopole de distribution des lettres de moins de 100 grammes après 2002, y compris pour les mailings, qui sont *très lucratifs et qui tombent dès 1998* dans le domaine de la concurrence.

Ils exigent, pour protéger les actuels employés de la Poste, la mise en place des standards sociaux minimaux pour les concurrents du service postal. Les quelque cent messageries, qui ne possèdent d'après le *ministère que 4 % du marché du* courrier, sont accusées d'avoir recours à de la main-d'œuvre sous-payée. Le SPD leur reproche notamment d'employer des salariés à temps partiels payés moins de 610 deutschemarks par mois (2 050 francs), seuil en deçà duquel il *n'est pas obligatoire en Allemagne* de payer des cotisations sociales. Un argument auquel n'est pas complètement insensible le ministre de la Poste, Wolfgang Bötsch.

La loi sur la Poste expire fin 1997. Faute d'accord avec les sociaux-démocrates, l'Allemagne se trouvera alors dans un marché non réglementé, sans loi. Une situation qui *laisse penser qu'un compromis* entre majorité et opposition est possible.

Arnaud Leparmentier



L'arrivée de la monnaie unique va révolutionner la gestion des sicav

Les fonds investis en produits monétaires, obligataires ou en actions verront, à partir du 1er janvier 1999, leur marché domestique changer totalement de dimension. Les gérants devront arbitrer entre les titres émis dans tous les pays participant à l'Union monétaire

POUR CEUX qui détiennent des parts de sicav ou de FCP (fonds commun de placement), le passage à l'euro aura un effet immédiatement visible. Dès le 1er janvier 1999, la valeur liquidative des parts de ces produits sera calculée en euros, bien avant que les premières pièces frappées dans la nouvelle monnaie apparaissent. Le passage à l'euro aura des conséquences moins apparentes pour l'épargnant, mais au moins aussi importantes.



VERS L'EURO

D'ores et déjà, la mise en place d'une monnaie unique sur le Vieux Continent a entraîné la création de nouveaux produits. Depuis plus de deux ans, des fonds obligataires qui jouent la convergence des taux en Europe se sont multipliés. Ces sicav, qui ont profité de la baisse des taux en Europe, ont occupé, pendant de nombreux mois, les premières places des classements de performances. Plus récemment, les banques ont commercialisé des fonds « euro PEA ». Ces produits, proposés désormais par la plupart des grands réseaux bancaires, sont éligibles au plan d'épargne en actions (PEA) et détiennent donc au moins 60 % d'actions françaises dans leur portefeuille. Mais ils ont la particularité de diversifier une partie de leurs investissements sur les Bourses européennes. Ces fonds connaissent un grand succès auprès des épargnants. Fructi Euro PEA, des Banques populaires, a drainé en deux mois plus de 1 milliard de francs, le double de ce qu'espéraient ses promoteurs.

« Il y a une attente importante des clients pour les produits qui jouent la diversification européenne », estime Philippe Couvrecelle, de la Caisse centrale des banques populaires. Au début de l'été, la BNP a lancé trois sicav euros. Ces fonds, qui sont la version euro de trois grandes sicav de la gamme française de la banque, veulent profiter de l'engouement du public pour les produits européens. *« Mais il ne s'agit pas uniquement de « surfer » sur un effet de mode, mais surtout de donner la possibilité à nos clients d'investir sur le marché domestique de demain »*, explique Gilles Glicenstein, directeur adjoint de BNP Gestion. Les Français, sans forcément en avoir immédiatement conscience, vont voir leurs habitudes d'épargne se modifier nettement.

Surtout que, jusqu'à présent, ils étaient peu enclins à placer leur argent sur des marchés étrangers. La façon même dont les sicav ou les FCP sont gérés va totalement changer. L'évolution la plus spectaculaire va être observée pour les sicav de trésorerie ou les fonds qui misent sur les obligations. Les sicav monétaires françaises et celles libellées en lires italiennes ou en deutschemarks vont désormais se fondre dans une catégorie unique : les sicav libellées en euros. Et il y a fort à parier que certaines d'entre elles fusionneront. Un phénomène que l'on devrait également observer pour les fonds obligataires.

Monnaie unique veut, en effet, dire également taux d'intérêt unique. A partir du 1er janvier 1999, les taux d'intérêt qui déterminent le rendement des obligations seront les mêmes ou presque dans tous les pays qui auront adopté l'euro. Les gestionnaires qui n'investissaient que sur les titres français pourront acheter des obligations étrangères émises en euros sans faire courir de risques de change à leur clients. En revanche, il ne sera plus question pour les gestionnaires d'acheter en Espagne ou en Italie des obligations émises dans ces pays simplement parce que les taux d'intérêt en vigueur dans ces pays sont plus attractifs. Les gestionnaires vont devoir chercher le rendement ailleurs et autrement. Dans les pays « non euro » pour les sicav et les FCP qui misent sur les obligations émises à travers le monde. Mais les gestionnaires auront la possibilité d'améliorer la performance de leur fonds en investissant « différents » sur les obligations libellées en euros.

Le rendement d'une obligation est, d'une part, déterminé par le niveau des taux d'intérêt, et d'autre part par la qualité de celui qui l'émet. Plus le remboursement final de l'obligation est incertain, plus l'obligation offre un rendement élevé. Cette meilleure rémunération compense le risque couru par l'investisseur. Les gestionnaires de sicav obligataires devront donc arbitrer entre la recherche d'un meilleur rendement et la certitude d'être remboursé. Cette gestion du risque en fonction de la signature de l'émetteur de l'obligation est une petite révolution pour les gestionnaires français, car ils la pratiquent peu, voire pas du tout, actuellement. En France, les principaux émetteurs d'obligations sont l'Etat ou des entreprises ou organismes publiques qui présentent un risque quasiment nul de non-remboursement. Un gestionnaire de sicav obligataire devra analyser la qualité de l'entreprise. *« Le travail d'un gestionnaire obligataire va se rapprocher de celui d'un gérant action »*, note Antoinette Willard, responsable de la gestion obligataire à la Banque de gestion privée.

> Ce dimanche matin, dans une atmosphère lourde, on hâte les préparatifs d'une négociation, on sent venir une grande « première »

Pour les gestionnaires actions, l'arrivée de l'euro va entraîner également des bouleversements dans leur façon de travailler. Avec un marché financier plus large, les gestionnaires espèrent être moins dépendants des caprices de Wall Street. *« C'est l'effet tanker »*, ironise Daniel Roy, responsable de la stratégie d'investissement pour la gestion privée de Paribas. *« Dans une tempête, il bouge moins qu'un petit navire. »* Mais la constitution d'un vaste marché des actions en Europe va également obliger les gestionnaires à une remise en question de leurs méthodes de travail. Pour eux, il ne sera plus question de raisonner par marchés nationaux. *« Pour les gérants, le marché intérieur va devenir l'Europe »*, souligne Gilles Glicenstein, de la BNP.

La barrière entre le gestionnaire actions françaises et celui spécialisé sur les actions étrangères va disparaître. Il reste à trouver une nouvelle organisation de la gestion des sicav et des FCP. Beaucoup d'Anglo-Saxons prônent la spécialisation des gérants actions par secteur économique plutôt que par pays. *« La question pour un gérant ne sera plus de savoir s'il doit acheter des valeurs bancaires à la place des valeurs de croissance, mais de se demander s'il doit préférer Métro à Bic ou la BNP à ABN Amro »*, pense Stéphane Prunet. *« Cela implique une spécialisation des gérants par secteur et un travail en équipe »*, ajoute t-il. Mais les Français ne semblent pas totalement convaincus par ces arguments. *« Ce n'est pas aussi simple que cela »*, juge Daniel Roy, de Paribas. *« Il risque de demeurer des spécificités nationales pendant un certain temps »*, explique t-il.

Les Banques populaires ont, pour leur part, emprunté une voie originale. Elles ont lancé en novembre 1995 Euroaction, une sicav qui mise sur les valeurs moyennes françaises et allemandes. Ce produit présente la particularité d'être géré par la Caisse centrale des banques populaires pour la partie française et par leur homologue d'outre-Rhin pour la partie allemande. Cette coopération pourrait être une solution à suivre pour les sociétés de gestion qui ont le handicap d'être uniquement implantées en France.

Joël Morio

Assurance-vie : comment exploiter la nouvelle donne

Le projet de loi de finances pour 1998 prévoit une profonde modification de la fiscalité de l'assurance-vie. Alors que les produits supportaient une ponction de 3,9 % – 3,4 % pour la contribution sociale généralisée (CSG) et 0,5 % pour la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) –, les prélèvements sociaux passeront à 10 % pour les produits acquis à partir du 1er janvier 1998 : 7,5 % au titre de la CSG (3,4 % + 4,1 %), 0,5 % pour la CRDS, 1 % pour la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) et 1 % pour la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). D'autre part, pour les contrats de plus de huit ans, en cas de rachat total ou partiel (retrait total ou partiel de l'épargne), il est prévu de limiter l'exonération d'impôt sur le revenu concernant les produits acquis à un plafond annuel de 30 000 francs pour une personne seule et de 60 000 francs pour un couple marié. Au-delà, les gains seraient soumis à un prélèvement libératoire de 7,5 %. L'imposition globale pourra donc atteindre 17,5 % si l'on ajoute les 10 % de prélèvements sociaux. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux contrats ouverts à partir du 26 septembre.



FISCALITÉ

Pour les contrats ouverts avant cette date, le projet de loi de finances prévoit un traitement particulier. Seuls les intérêts générés par les versements effectués à partir du 1er janvier 1998 seraient visés par cette nouvelle taxe de 7,5 %.

En outre, le nouveau régime fiscal ne s'appliquerait pas aux sommes versées sur les contrats souscrits avant le 26 septembre. Les assurés qui possèdent un contrat ouvert avant cette date sont même autorisés à effectuer des versements libres de 200 000 francs au maximum d'ici au 31 décembre, tout en bénéficiant de l'exonération du nouveau prélèvement de 7,5 %.

Sont, par ailleurs, exonérés de cet impôt les contrats à primes périodiques ouverts ou prorogés avant le 26 septembre lorsque les versements effectués à partir de cette date et jusqu'au 31 décembre étaient initialement prévus au contrat.

Exonération également pour les sommes versées entre ces deux dates sur un contrat à versements programmés dès lors que le montant de ces versements et leur périodicité ont fait l'objet d'un engagement de l'assuré avant le 25 septembre. Les autres versements que ceux mentionnés précédemment seront soumis au nouveau régime fiscal.

Autre mesure prévue par le projet de loi de finances : la réforme du mode d'imposition en cas de retrait partiel. Jusqu'à présent, seule la quote-part représentative des intérêts était taxée. Le solde du retrait, étant considéré comme capital, ne supportait pas d'imposition.

A partir du 1er janvier, l'assuré qui effectuera un retrait partiel sera réputé appréhender en priorité les produits. *Conséquence : l'imposition* portera sur la totalité du retrait (jusqu'à épuisement des intérêts acquis), et non plus sur une fraction comme c'est le cas actuellement.

Deux conseils pour le cas où ces nouvelles mesures seraient votées en l'état.

***Primo* : si vous devez alimenter votre contrat, ne tardez pas à le faire, car en versant jusqu'à 200 000 francs entre le 26 septembre et le 31 décembre 1997 vous augmentez votre capital exonéré d'impôt sur le revenu (en revanche, les prélèvements sociaux totalisant 10 % resteront dus sur l'intégralité des produits acquis).**

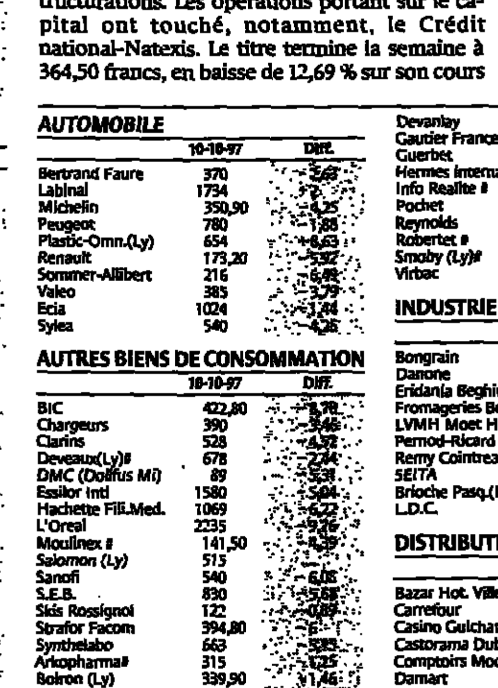
***Secundo* : si vous avez prévu d'effectuer un retrait anticipé, faites-le avant la fin de l'année. Vous bénéficierez de modalités d'imposition plus favorables. D'une part, si vous optez pour le prélèvement libératoire, vous éviterez la majoration de 4,1 % de la CSG, qui prendra effet à compter du 1er janvier.**

Laurent Edelmann

هكذا من الأصل

Coup de froid à Paris

LES DÉCLARATIONS d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, devant la commission budgétaire de la Chambre des représentants à Washington, ont jeté un froid cette semaine à la Bourse de Paris. Comme si cela n'avait pas suffi, les banques centrales européennes y sont allées d'un coup de pouce sur le taux des prises en pension dont les boursiers se seraient volontiers passés. En cinq séances, toutes perdantes, les valeurs françaises ont abandonné 4,49 %, ramenant leur progression annuelle à 27,6 %. L'indice CAC 40 est repassé sous les 3 000 points, à 2 955,11 points. Les déclarations d'Alan Greenspan sont à rapprocher de celles qu'il avait faites le 6 décembre 1996. Il y a, en effet, peu de différence entre l'*« exubérance irrationnelle des marchés »* et le fait qu'il soit *« irréaliste »* de s'attendre à une hausse de la Bourse au rythme des deux dernières années.



VALEURS

Les boursiers français sont toutefois restés attentifs à la publication des résultats semestriels, ainsi qu'à l'évolution des OPA ou des restructurations. Les opérations portant sur le capital ont touché, notamment, le Crédit national-Natexis. Le titre termine la semaine à 364,50 francs, en baisse de 12,69 % sur son cours du vendredi 3 octobre. *Jusqu'à mardi*, le Crédit national-Natexis a continué à gagner du terrain, atteignant, ce jour-là, un plus haut de 434 francs en clôture. Mais à l'annonce du rachat de 23,25 % de son capital par le groupe des Banques populaires – pouvant être porté à 30 % –, l'action a commencé à chuter. Pour les analystes, le titre a désormais perdu de son intérêt spéculatif, alors que le marché tablait sur une offre publique d'achat. Danone *termine* la semaine à 945 francs, en repli de 3,37 %. Le groupe agroalimentaire a annoncé, conformément à ce qui était attendu, la vente de près de la moitié de sa branche épicerie-pâtes. Campbell Soup va reprendre l'activité « soupe » de Liebig et Paribas affaires industrielles reprendra, notamment, les pâtes et les plats cuisinés de Panzani William Saurin en France, d'Agnesi en Italie, et les sauces et condiments de Liebig. La cession devrait rapporter 5 milliards de francs à Danone et lui procurer une plus-value de 1 milliard de francs, en partie affectée à des *provisions de restructurations.*

Nombre d'entreprises ont publié leurs résultats semestriels cette semaine. Ceux-ci ont trouvé différentes traductions dans les cours. Bien qu'ayant fait état d'un résultat net part du groupe, pour les six premiers mois de 1997, en hausse de 340 % à 458 millions de francs contre 104 millions de de francs un an plus tôt, Accor n'a gagné que 1 franc cette semaine, à 1 125 francs. Beaucoup d'analystes ont relevé leurs *prévisions de résultats*, et Deutsche Morgan Grenfell a porté de 1 250 francs à 1 500 francs son objectif pour le titre à *la* fin 1998. Dexia a gagné 3,13 %, à 593 francs, et a dégagé, en six mois, 2,1 milliards de francs de bénéfice, soit une augmentation de 23,1 % par rapport au premier semestre 1996. Bolloré *Technologies, dont le résultat semestriel a* presque triplé au premier semestre, à 179 millions de francs, *a gagné* 4,41 %, à 805 francs.

Sur le front des OPA, Worms, dont la cotation était suspendue depuis lundi, a gagné 4,60 %, à 459 francs. Ce qui indique que le marché exclut une surenchère après la riposte des AGF et de l'Ifil à l'OPA de François Pinault. Galeries Lafayette termine la semaine à 2 990 francs, contre 3 000 francs huit jours plus tôt. Le titre s'est ressaisi après l'annonce du rachat de Prisunic par sa filiale Monoprix, financé pour une bonne part par Casino, qui prend 21,4 % dans le *nouvel ensemble. Casino, en revanche*, perd 1,48 % sur la semaine, essentiellement au cours de la journée de vendredi. *Le marché juge* l'opération Prisunic, qui revient cher à Casino, comme une fuite en avant pour tenter de faire capoter la tentative d'OPA de Promodès.

François Bostnavaron

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	10-10-97	Diff.
Coflexip	695	+6,92
Elf Aquitaine	*737*	−8,44
Esso	511	−7,09
Total	642	−8,54
Elyo	—	—

PRODUITS DE BASE

	10-10-97	Diff.
Air Liquide	979	−3,73
Eramet	281,80	−1,46
Gascogne (B)	568	−1,55
Metaleurop	71,30	−0,27
Pechiney	303	+2,71
Rhone Poulenc A	260	−0,26
Rochette (La)	29,25	−7,72
Usinor	118,90	−4,42
Vallourec	423	−5,58
CFF.(Ferrailles)	460	−2,12
Oxyg.Ext-Orient	5000	—

CONSTRUCTION

	10-10-97	Diff.
Bouygues	587	+1,55
Ciments Francais	246	+0,44
Colas	910	−0,54
Eiffage	290	−1,69
GROUPE GTM	382	−3,77
Imetal	724	−4,48
Lafarge	433,30	−2,99
Lapeyre	370,10	−2,60
Saint-Gobain	913	−2,45
SGE	*141,90*	−0,76
Vicat	543	+0,18

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	10-10-97	Diff.
Alcatel Alsthom	810	−1,81
Bull#	72	+3,15
Carbone Lorraine	1660	−1,77
CS Signaux(CSEE)	222,50	−4,54
Dassault-Aviation	1310	−0,38
Dassault Electro	568	−1,73
De Dietrich	272	+5,01
Fives-Lille	416	−5,23
Intertechnique	1430	−6,22
Legrand	1197	−6,19
Legris Indust.	233	−8,62
Sagem SA	2895	−0,68
Sat	1420	−4,05
Schneider SA	361,20	−5,42
SFIM	1005	+6,81
Sidel	384,60	−1,88
Thomson-CSF	186,70	−0,21
Zodiac ex.dt divid	1414	−2,48
CNIM CA#	214	−0,97
Faiveley #	225	−0,88
Gebo Industries #	789	−2,95
GFI Industries #	1150	+1,76
HIT Ly #	521	+1,16
Manitou #	*760*	−6,77
Mecatherm #	340	—
NSC Groupe Ny	802	−2,78
Radiall #	680	+0,14
Sediver	155	−3,12

AUTOMOBILE

	10-10-97	Diff.
Bertrand Faure	370	[illegible]
Labinal	1734	[illegible]
Michelin	350,90	[illegible]
Peugeot	780	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	654	[illegible]
Renault	173,20	[illegible]
Sommer-Allibert	216	[illegible]
Valeo	385	[illegible]
Ecia	1024	[illegible]
Sylea	540	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	10-10-97	Diff.
BIC	422,80	[illegible]
Chargeurs	390	[illegible]
Clarins	528	[illegible]
Deveaux(Ly)#	678	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	89	[illegible]
Essilor Intl	1580	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1069	[illegible]
L'Oreal	2235	[illegible]
Moulinex #	141,50	[illegible]
Salomon (Ly)	515	[illegible]
Sanofi	540	[illegible]
S.E.B.	830	[illegible]
Skis Rossignol	122	[illegible]
Strafor Facom	394,80	[illegible]
Synthelabo	663	[illegible]
Arkopharma#	315	[illegible]
Boiron (Ly)	339,90	[illegible]
Devanlay	550	[illegible]
Gautier France #	221	[illegible]
Guerbet	219	[illegible]
Hermes internat.1#	461	[illegible]
Info Realite #	194	[illegible]
Pochet	650	[illegible]
Reynolds	380,50	[illegible]
Robertet #	1083	[illegible]
Smoby (Ly)#	*630*	[illegible]
Virbac	481	[illegible]

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	10-10-97	Diff.
Bongrain	2248	[illegible]
Danone	945	[illegible]
Eridania Beghin	868	[illegible]
Fromageries Bel	4150	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1223	[illegible]
Pernod-Ricard	286,50	[illegible]
Remy Cointreau	113	[illegible]
SEITA	178	[illegible]
Brioche Pasq.(Ns)#	661	[illegible]
L.D.C.	998	[illegible]

DISTRIBUTION

	10-10-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	574	[illegible]
Carrefour	3493	[illegible]
Casino Guichard	353,70	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	594	[illegible]
Comptoirs Mod.	2650	[illegible]
Damart	3770	[illegible]
Galeries Lafayette	2990	[illegible]
Groupe Andre S.A.	560	[illegible]
Guilbert	817	[illegible]
Guyenne Gascogne	*2055*	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2779	[illegible]
Primagaz	474	[illegible]
Promodes	2088	[illegible]
Rexel	1643	[illegible]
Monoprix	—	[illegible]
But S.A.	293	[illegible]
Grandoptic.Photo #	1065	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	99	[illegible]
Manutan	440	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	330	[illegible]
Rubis #	135	[illegible]

AUTRES SERVICES

	10-10-97	Diff.
Accor	1125	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	608	[illegible]
BIS	494	[illegible]
Canal +	1069	[illegible]
Cap Gemini	421	[illegible]
Cipe France Ly #	209,60	[illegible]
Club Mediterranee	466	[illegible]
Dassault Systemes	373,50	[illegible]
Degremont	500	[illegible]
Eaux (Gle des)	702	[illegible]
Euro Disney	8,10	[illegible]
Europe 1	1300	[illegible]
Eurotunnel	6,15	[illegible]
Gaumont #	422	[illegible]
Havas	396,90	[illegible]
Havas Advertising	750	[illegible]
Infogrames Enter.	847	[illegible]
NRJ #	865	[illegible]
Pathe	*1110*	[illegible]
Publicis #	581	[illegible]
S.I.T.A	1148	[illegible]
Sodexho Alliance	2909	[illegible]
Spir Communic. #	449	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	*622*	[illegible]
Technip	738	[illegible]
G.T.I (Transport)	232,90	[illegible]
Louvre #	307,80	[illegible]
Sligos	—	[illegible]
Altran Techno. #	1501	[illegible]
Assystem #	277,50	[illegible]
Fraikin 2#	370,70	[illegible]
Groupe Partouche #	385	[illegible]
M6-Metropole TV	580	[illegible]
Norbert Dentres.#	705	[illegible]
Sogeparc (Fin)	371	[illegible]
TF1	539	[illegible]

IMMOBILIER

	10-10-97	Diff.
Bail Investis.	764	[illegible]
Finextel	108	[illegible]
G.F.C.	529	[illegible]
Immeubl.France	338	[illegible]
Klepierre	800	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5700	[illegible]
Sefimeg CA	381	[illegible]
Silic CA	835	[illegible]
Simco	449,80	[illegible]
UIF	415	[illegible]
Unibail porteur	580	[illegible]
Fonciere (Cie)	600	[illegible]
Fonciere Euris	350	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	705	[illegible]
Foncina #	501	[illegible]
Imm.Plaine Monc.	243	[illegible]
Im.Marseillaise	—	[illegible]
Frankoparis #	82,45	[illegible]
Immob.Batibail Ny#	245	[illegible]
Immob.Hotel. #	27,30	[illegible]

SERVICES FINANCIERS

	10-10-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	235	[illegible]
Axa	399,50	[illegible]
Bancaire (Cie)	731	[illegible]
B.N.P.	305,60	[illegible]
C.C.F.	338,80	[illegible]
Cetelem	658	[illegible]
CPR	467,50	[illegible]
Cred.Fon.France	64	[illegible]
Credit Lyonnais CI	340,80	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	364,50	[illegible]
Dexia France	593	[illegible]
GAN ex.dt sous.	123	[illegible]
Interbail	170	[illegible]
Locindus	790	[illegible]
Paribas	427	[illegible]
SCOR	243	[illegible]
Selectibanque	70,80	[illegible]
Societe Generale	879	[illegible]
Sophia	220,80	[illegible]
UFB Locabail	610	[illegible]
UIS	211,80	[illegible]
Union Assur.Fdal	640	[illegible]
Via Banque	190,40	[illegible]
Worms & Cie	459	[illegible]
France S.A	1185	[illegible]
Immobanque	—	[illegible]
Cardif SA	—	[illegible]
C.A. Paris IDF	755	[illegible]
Factorem	650	[illegible]
Fructivie	551	[illegible]
I.C.C.	147,90	[illegible]
Union Fin.France	610	[illegible]

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	10-10-97	Diff.
Bollore Techno.	805	[illegible]
Cerus Europ.Reun	35,05	[illegible]
CGIP	1840	[illegible]
Christian Dior	789	[illegible]
Dynaction	160,10	[illegible]
Eurafrance	2440	[illegible]
Fimalac SA	515	[illegible]
Gaz et Eaux	2540	[illegible]
Lagardere	185,40	[illegible]
Lebon	240	[illegible]
Marine Wendel	*680*	[illegible]
Nord-Est	126,50	[illegible]
Salvepar (Ny)	450	[illegible]
Albatros Invest	162,80	[illegible]
Burelle (Ly)	305,60	[illegible]
Carbonique	10610	[illegible]
Centenaire Blanzy	436	[illegible]
F.F.P. (Ny)	*264,10*	[illegible]
Finaxa	338	[illegible]
Francarep	284	[illegible]
Sabeton (Ly)	740	[illegible]
Finatis(ex.Locain)	230	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2900	[illegible]
Siparex (Ly) #	119	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 3 octobre

SICAV MONÉTAIRES FRANCS
Performance moyenne sur 3 mois : 0,70 %; sur 1 an : 2,87 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
Vercors	CDC GEST	1	1,16	2	3,81	118924,10
CDC Arbitrages	CDC GEST	2	1,06	5	3,51	107568,10
CIC Trésorerie Plus (C)	CIC PARI	3	0,92	111	3,05	1379,79
CIC Trésorerie Plus (D)	*CIC PARI*	*4*	0,92	112	3,05	*1336,12*
CPR Mobidiv	CPRGESTI	5	0,88	1	4,19	95357,04
Ecureuil Expansion	ECUREUIL	6	0,87	4	3,52	83515,54
ABF MA6	ABF	7	0,85	32	3,30	2053,62
Monéterme	B PARIBA	8	0,85	42	3,26	105097,71
Union Plus	CIC BUE	9	0,84	7	3,40	183469,78
Natwest Court Terme	NATWEST	10	0,84	6	3,48	1920,15
Valcomex Pibor Gestion	B NATEXI	11	0,83	71	3,17	*180813,33*
Epargne Associations (C)	B PARIBA	12	0,83	117	3,04	25793,95
Epargne Associations (D)	B PARIBA	13	0,83	118	3,04	25007,83
Iéna Performance 3	BFT	14	0,83	3	3,52	12531,52
Orsay Sécurité	ORSAY	15	0,83	8	3,40	10584,38
Placements Monétaire	NSM	16	0,82	10	3,39	1128539,71
DB Cash	DEUTSCHB	17	0,82	14	3,36	16903,24
GP Cash	SMC	18	0,82	12	3,37	*149654,41*
Absolu Véga	VEGA FIN	19	0,82	11	3,39	12062,56
Alfi Tiop	ALFI GES	20	0,82	28	3,31	92829,94
Natwest Jour	NATWEST	21	0,82	13	3,36	1784,79
BFT Sécurité Première	BFT	22	0,81	15	3,35	1796,30
Indosuez Europibor	INDOSUEZ	23	0,81	24	3,32	98651,68
ABF-MJ	ABF	24	0,81	19	3,33	1853,90
Sanpaolo Institutions	SANPAOLO	25	0,81	21	3,33	10942,13
BFT Sécurité 2	BFT	26	0,81	9	3,40	1907,36
Midland Trésorerie	MIDLAND	27	0,81	37	3,28	92745,20
CPR Cash	CPRGESTI	28	0,81	29	3,31	98931,29
Valcomex Securité Jour	B NATEXI	28	0,81	27	3,32	189565,82
BIP Court Terme	*BIP*	*30*	0,81	20	3,33	*119040,90*
Citi-Monétaire Plus	CITIBANK	31	0,81	22	3,33	110803,86
Diadème Jour	L.B.	32	0,81	23	3,32	3285780,42
Ecofi-Cash	ECOFI FI	33	0,81	25	3,32	279559,59
CDC Monétaire	CDC GEST	34	0,81	26	3,32	19162,97
Primacic	CIC *PARI*	*35*	0,81	16	3,34	*1274691,36*
Moné-Tiop	B PARIBA	36	0,80	41	3,26	553340,59
Fimatrésorerie	FIMAGEST	37	0,80	18	3,33	18624,72
Demachy +	DEMACHY	38	0,80	17	3,34	2024
Valunion	CIC BUE	39	0,80	39	3,27	50212,02
Monéplus	SG	40	0,80	31	3,30	105137,51
Véga Sécurité	VEGA FIN	41	0,80	30	3,30	18287,52
Fimasécurite (C)	*FIMAGEST*	*42*	0,80	35	3,28	*1275,30*
Fimasécurite (D)	FIMAGEST	43	0,80	36	3,28	1103,31
CPR Mobiterme	CPRGESTI	44	0,80	44	3,25	19734,88
Real Monétaire	SOFIDEP	45	0,80	45	3,25	1062,04
Statère	BGP	46	0,80	34	3,28	21638,15
CNP Assur-Monét	*CDC GEST*	*47*	0,79	43	3,25	*16971,56*
AGF Sécurité	AGF	48	0,79	53	3,22	11193,13
Atlas Court Terme	ATLAS	49	0,79	38	3,27	158,06
Arcade	BIMP	50	0,79	40	3,27	1561665,91
Trésorys	SOGEPOST	51	0,79	75	3,16	268851,35
IJ Centre	CFCM CEN	52	0,79	46	3,24	352186,30
Moneprime (C)	B PARIBA	53	0,79	62	3,19	159295
Moneprime (D)	B PARIBA	54	0,79	63	3,19	153204,99
Phénix Sécurité (C)	PHENIX	55	0,79	66	3,19	8153,71
Phénix Sécurité (D)	PHENIX	56	0,79	67	3,19	7379,40
EFI-Performance	CCCC	57	0,79	51	3,23	2067,37
Natwest Institutionnels	NATWEST	58	0,79	49	3,23	566846,86
Orsay Jour	ORSAY	59	0,79	58	3,21	1916,09
Placements Trésorerie	NSM	60	0,79	48	3,23	1376206,46
Finord Plus	*CDT NORD*	*61*	0,78	50	3,23	944567,95
Invesco Trésorerie	INVESCO	62	0,78	—	[illegible]	1023,61
Valeurs Monétaires	DEMACHY	63	0,78	65	3,19	230910,72
Cardif Trésorerie	CARDIF	64	0,78	64	3,19	84828,22
Mondiale Proteol CT	LA MONDI	65	0,78	57	3,21	7514,94
Pension TMP -3/32	GERER CO	66	0,78	59	3,20	884795,09
Option Sécurité	BRED	67	0,78	54	3,21	194664,69
Demachy Première	*DEMACHY*	*68*	0,78	*116*	3,04	*186987,29*
Sequin	BGP	69	0,78	70	3,18	46350,09
Boréal	*CDC GEST*	*70*	0,78	68	3,18	*8490,07*
AXA Court Terme (C)	AXA	71	0,78	56	3,21	10979,75
AXA Court Terme (D)	AXA	72	0,78	55	3,21	10583,65
AGF Monétaire	AGF	73	0,77	61	3,20	1027,31
Barclays Institutions	BARCLAYS	74	0,77	60	3,20	767044,07
Escaval	ESCOMPTE	75	0,77	85	3,10	124918,80
Soprane J	BACOT	76	0,77	73	3,17	47805,42
DB Court Terme	DEUTSCHB	77	0,77	69	3,18	16357,30
SBS France Trésorerie	*SBC BRIN*	78	0,77	52	3,22	351,92
Partner Régularité	LA MONDI	79	0,77	77	3,13	921,89
La Henin Pibor (D)	LA HENIN	80	0,77	101	3,06	18202,70
La Henin Pibor (C)	LA HENIN	81	0,77	100	3,06	18956,04
Trésoricic	CIC PARI	82	0,76	80	3,12	179040,66
Fimacourt Première	*FIMAGEST*	*83*	0,76	96	3,07	18792,41
Localys Première	CLF BANQ	84	0,76	72	3,17	53584,73
Entreprise Court Terme	B PARIBA	85	0,76	84	3,10	324750,69
Gestion Investicourt	INDOSUEZ	86	0,76	74	3,16	19022,31
Austral	CDC GEST	87	0,76	78	3,13	12418,17
Atlas Performance	ATLAS	88	0,76	90	3,08	185,26
Questar Trésorerie	CFCM LOI	89	0,76	81	3,11	134847,53
Fimagarantie	*FIMAGEST*	*90*	0,75	76	3,15	*19201,57*
TCN Première	MASSONAU	91	0,75	33	3,30	1837,74
Gestion Pibor	INDOSUEZ	92	0,75	83	3,10	20112,91
BIP Cap 3 Mois	BIP	93	0,75	82	3,11	2083,04
Fonsicav	CDC TRES	94	0,75	94	3,07	19799,56
Placement M (C)	SMC	95	0,75	122	3,02	22755,75
Ecureuil Monépremière	ECUREUIL	96	0,75	128	3,01	11412,26
Placement M (D)	SMC	97	0,75	123	3,02	21205,06
Stratège	CCF	98	0,75	91	3,08	29799,10
Arbitrages Sécurité	BQ TRANS	99	[illegible]	86	3,10	17950,41
Ofima Trésor	OFIVALMO	100	0,75	89	3,08	19414,97
Objectif Première	LAZARD G	258	0,62	265	2,52	*19737,75*
CM Epargne J (D)	CDT MUTU	259	0,62	276	2,46	19940,87
Questar Court Terme (D)	CFCM LOI	260	0,62	264	2,52	16357,32
Questar Court Terme (C)	CFCM LOI	261	0,62	263	2,52	17623,87
CM Epargne J (C)	CDT MUTU	262	0,62	277	2,46	23092,34
Valreal (C)	B PARIBA	263	0,62	258	2,54	35685,62
Valreal (D)	B PARIBA	264	0,62	257	2,54	32599,76
Monésud (C)	L.B.	265	0,62	239	2,57	400,22
Rhone +X Court Terme (C)	BP LYON	266	0,61	252	2,54	1940,57
Monésud (D)	L.B.	267	0,61	240	2,57	355,34
Placements Sécurité (C)	NSM	268	0,61	244	2,57	91931,02
Placements Sécurité (D)	NSM	269	0,61	243	2,57	83652,14
Rhone +X Court Terme (D)	*BP LYON*	270	0,61	251	2,54	*1776,16*
Natio Sécurité	BNP	271	0,61	255	2,54	11513,44
Citi-Valor (C)	CITIBANK	272	0,61	261	2,53	18904,86
Citi-Valor (D)	CITIBANK	273	0,61	262	2,53	18375,52
Iéna Monétaire (D)	BFT	274	0,61	246	2,55	11523,61
Iéna Monétaire (C)	BFT	275	0,61	260	2,53	12778,96
Occireal	BDEI	276	0,61	223	2,65	23227,20
Priv'associations (C)	BIMP	277	0,61	290	2,38	*39060,73*
Priv'associations (D)	BIMP	278	0,61	291	2,38	37439,96
Cardif Monétaire (C)	CARDIF	279	0,60	268	2,47	202,93
Uni-Associations	CNCA	280	0,60	278	2,45	121,49
Cardif Monétaire (D)	CARDIF	281	0,60	269	2,47	198,23
Investsécurité Court Terme D	CFCM MED	282	0,60	275	2,46	3138,41
Investsécurité Court Terme C	CFCM MED	283	0,60	272	2,46	3444,32
Sécurita	DEMACHY	284	0,60	294	2,38	48151,89
Eficoop Sicav (C)	CCCC	285	0,59	281	2,44	1906,33
Eficoop Sicav (D)	*CCCC*	286	0,59	282	2,44	*1852,08*
BRO-Sécurité (D)	BRO	287	0,59	273	2,46	16189,83
BRO-Sécurité (C)	BRO	288	0,59	274	2,46	17543,86
Pyramides Court (D)	VERNES	289	0,59	283	2,42	42322,38
Pyramides Court (C)	VERNES	290	0,59	284	2,42	49220,33
Lion 20000 (D)	CL	291	0,58	288	2,41	16565,02
Lion 20000 (C)	CL	292	0,58	287	2,42	17268,40
Topcash (D)	CPRGESTI	293	0,58	285	2,42	1649,25
Topcash (C)	CPRGESTI	294	[illegible]	286	[illegible]	*1696,75*
BICS Monétaire (C)	ECOFI FI	295	[illegible]	299	[illegible]	1847,55
BICS Monétaire (D)	*ECOFI FI*	296	[illegible]	298	[illegible]	*1578,92*
Ecureuil Distrimonetaire	ECUREUIL	297	[illegible]	295	[illegible]	10292,63
Finord Sécurité (C)	CDT NORD	298	[illegible]	292	[illegible]	21524,95
Finord Sécurité (D)	CDT NORD	299	[illegible]	293	[illegible]	20579,37
JPM Court Terme	B JOIRE	300	[illegible]	302	[illegible]	14230,15
Orsay Court Terme	ORSAY	301	[illegible]	301	[illegible]	1573,05
BIP Sécurité (C)	BIP	302	[illegible]	305	[illegible]	2131,95
BIP Sécurité (D)	*BIP*	303	[illegible]	304	[illegible]	*1958,84*
Fructi-Associations (D)	GRP BP	304	[illegible]	310	[illegible]	41,09
Provence Court Terme	HOTTINGU	305	[illegible]	303	[illegible]	52612,16
Acti Régulière	GERER CO	306	[illegible]	300	[illegible]	1989,03
Crédit Maritime Sécurité (C)	CDT MARI	307	[illegible]	317	[illegible]	1731,62
Crédit Maritime Sécurité (D)	CDT MARI	308	[illegible]	318	[illegible]	1675,97
Sicaixa	CAIXA DE	309	[illegible]	306	[illegible]	24259,92
Ecureuil Trésorerie (D)	ECUREUIL	310	[illegible]	307	[illegible]	309,54
Ecureuil Trésorerie (C)	ECUREUIL	311	[illegible]	308	[illegible]	322,04
Sicav Associations	*CDC*	312	[illegible]	309	[illegible]	2436,35
Sécuri-Taux	LEGAL FR	313	[illegible]	312	[illegible]	1843,24
Fructi-Associations (C)	GRP BP	314	[illegible]	311	[illegible]	46,28
Dryade (C)	BGP	315	[illegible]	319	[illegible]	6935,62
Dryade (D)	BGP	316	[illegible]	320	[illegible]	6719,08
Sécuricic (C)	CIC PARI	317	[illegible]	296	[illegible]	2292,96
Sécuricic (D)	CIC PARI	318	[illegible]	297	[illegible]	2167,16
SB Sécurité (C)	CIC SB	319	[illegible]	313	[illegible]	1630,51
SB Sécurité (D)	CIC SB	320	[illegible]	314	[illegible]	1584,44
Natio Monétaire (D)	*BNP*	*321*	[illegible]	*315*	[illegible]	*5286,91*
Natio Monétaire (C)	BNP	322	[illegible]	316	[illegible]	5502,30
Leumi Court Terme (D)	CDT MUTU	323	[illegible]	321	[illegible]	15249,37
Leumi Court Terme (C)	CDT MUTU	324	[illegible]	322	[illegible]	16453,82
Uni-Cash	SANPAOLO	325	[illegible]	238	[illegible]	305,19

Rendement accru des sicav monétaires

AGRÉABLE SURPRISE pour les détenteurs de sicav monétaires. La baisse de rendement continue de ces produits depuis plusieurs mois semble appartenir au passé. Le relèvement inattendu du taux de prise en pension de la Bundesbank, suivi par une hausse du taux d'appel d'offres de la Banque de France et de celui des principales banques européennes, doit donner un peu de vigueur à un placement qui, mois après mois, voit sa rémunération fondre. Sur douze mois, la performance moyenne des sicav monétaires n'est que de 2,87 % et, pour celles qui sont les plus chargées en frais de gestion, elle tombe à 2,2 %. *« Un taux au jour le jour à 3,30 % signifie plus de rendement pour les sicav monétaires »*, souligne Jooël Konop, gérant de CPR Mobidiv, sicav de la Compagnie parisienne de réescompte.

Cependant, les détenteurs de sicav monétaires ne doivent pas se réjouir trop vite. D'abord, *« ce supplément de rémunération va tout juste compenser la hausse de la CSG »*, ironise Stéphane Rougier, responsable de la gestion court terme chez Paribas. Ensuite, ce relèvement surprise n'est pas l'amorce d'un vaste mouvement de hausse, estiment la plupart des gestionnaires. *« Nous devrions être tranquilles jusqu'à la fin de l'année »*, pense Denis Flachaire, gestionnaire d'Ecureuil Expansion, une sicav de la Caisse d'épargne.

Les gestionnaires estiment que la décision de la Bundesbank doit s'analyser dans le cadre de la mise en place de la monnaie unique. *« Elle semble indiquer que l'euro se fera avec des taux supérieurs à ceux qu'on a connus. Reste à savoir si la hausse de jeudi sera suffisante »*, s'interroge Joël Konop.

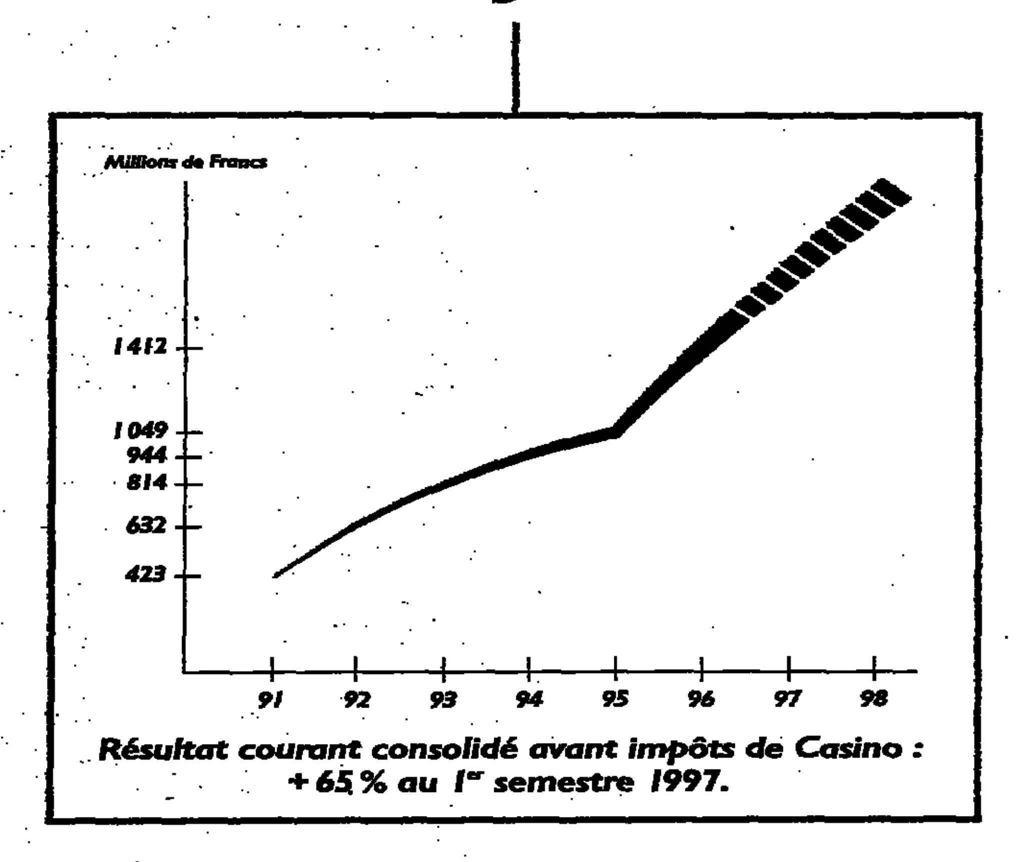
Toutes les sicav monétaires ne vont pas bénéficier de la hausse des taux. *« Certaines ont une inertie plus forte que d'autres »*, observe Guy Pennamec'h, gérant au CIC Paris. Les gestionnaires ont été surpris par ce relèvement. *« Nous l'attendions, mais pas avant la fin de l'année »*, reconnaît Gérard Sauvage, responsable de la gestion de taux à CDC Gestion. Du coup, les stratégies qu'avaient adoptées certains gérants pour doper la performance de leurs fonds risquent de se révéler coûteuses en rendement pendant quelques semaines.

Les gestionnaires qui ont recours à certains types de produits structurés, les « corridors », se trouvent aujourd'hui dans une impasse. Schématiquement, ces produits permettent d'obtenir une rémunération très supérieure à celle du marché monétaire tant qu'un taux de référence reste dans un corridor. Le produit ne rapporte rien si le taux de référence sort de ce corridor par le bas, lorsque les taux d'intérêt baissent, ou par le haut, lorsqu'ils montent.

Joël Morio



Regardez.
Ça commence juste à monter.



Résultat courant consolidé avant impôts de Casino : + 65 % au 1[er] semestre 1997.

Ces chiffres donnent tant d'intérêt à Casino que certains voudraient l'acheter pour pouvoir faire briller les leurs. Ils sont le résultat d'un travail en profondeur.

Depuis plusieurs années, l'effort des équipes de Casino a porté notamment sur le développement d'un concept innovant d'hypermarchés. Avec l'enseigne Géant, le groupe Casino a aujourd'hui le réseau le plus moderne de France.

Pendant ces années, le groupe Casino a investi dans les hommes, dans les méthodes, dans une organisation logistique et informatique de pointe. Ce qui a permis d'augmenter la productivité et donc la rentabilité, en moyenne de plus de 25 % par an.

Pendant ces années, le groupe Casino a investi 14 MdF en France et à l'étranger.

Pendant ces années, ses équipes ont travaillé avec rigueur. Aujourd'hui, alors que ce travail commence tout juste à porter ses fruits, les résultats de Casino attirent l'attention de tous. Pourtant ils ne font que marquer le début d'une progression plus impressionnante encore.

Voilà pourquoi nous vous invitons à opter pour l'offre Rallye, la seule qui vous associe à la croissance des résultats de Casino.

Rallyez-vous à une offre de croissance.

Rallye est l'actionnaire de référence de Casino

N° Vert 0800 42 0800

Pour toute information, appelez notre n° vert. Une notice d'information portant le visa COB 87.541 du 1[er] octobre 1997 est à votre disposition sur simple demande chez les intermédiaires financiers.

هكذا من الأصل

La Bundesbank donne le signal de la hausse des taux en Europe

L'institut d'émission allemand a annoncé, jeudi 9 octobre, une remontée du taux de ses prises en pension, porté de 3 % à 3,30 %. Les banques centrales de la zone mark lui ont emboîté le pas

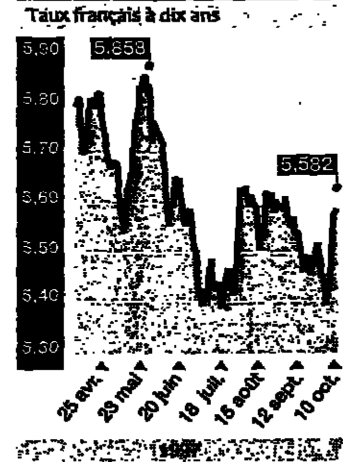
La décision de la Bundesbank de resserrer sa politique monétaire a surpris les économistes. Elle est intervenue deux jours seulement *après l'annonce* d'une nouvelle progression du chômage en Allemagne. La banque centrale allemande *a justifié son* geste par les risques de tensions inflationnistes en Allemagne. Le relèvement général des taux directeurs dans les pays de la zone mark a été interprété par les économistes *comme un signe de la convergence* européenne et une bonne nouvelle pour l'Union monétaire. Les marchés obligataires européens se sont nettement repliés après le durcissement des politiques *monétaires*. Ils ont aussi souffert des déclarations du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, qui a fait part de ses craintes sur l'évolution de l'inflation aux Etats-Unis.

APRÈS S'ÊTRE longtemps contentée de menaces, la Bundesbank a décidé, cette semaine, de passer aux actes. Elle a annoncé, *jeudi 9 octobre, à l'issue de son* conseil bimensuel, une hausse du taux de ses prises en pension (Repo), porté de 3 % à 3,30 %. Les banques centrales de Belgique, des Pays-Bas, d'Autriche et du Danemark lui ont aussitôt emboîté le pas. A l'issue d'une réunion extraordinaire de son conseil de la politique monétaire, la Banque de France a, elle aussi, décidé d'augmenter le niveau de ses appels d'offres, en le faisant passer de *3,10 % à 3,30 %*.

La banque centrale allemande était-elle devenue prisonnière de son propre discours ? Après avoir évoqué tant de fois, durant l'été, les *risques de tensions inflationnistes*, après avoir souligné à de multiples reprises le caractère accommodant de la politique monétaire allemande, pouvait-elle encore se dérober sans perdre une partie *de sa crédibilité* dans les milieux financiers internationaux ?

La hausse des taux allemands a, en tout cas, constitué une grande *surprise pour les économistes et les* opérateurs. Selon un sondage réalisé par l'agence Bloomberg à la veille du conseil de la Bundesbank auprès de 34 professionnels, 4 seulement parmi eux *prévoyaient un tour de* vis. Les marchés, pour leur part, estimaient que la décision interviendrait plus tard dans l'année, voire au début de l'année prochaine. Ils ne prévoyaient pas non plus qu'elle serait aussi brutale.

*Il est vrai que le climat écono*mique ne paraissait guère se prêter à un geste de la Bundesbank. Deux jours avant la réunion du conseil de la banque centrale allemande, l'of*fice fédéral du travail avait annoncé* que 34 000 nouveaux demandeurs d'emploi avaient été recensés outre-Rhin en septembre, portant le chômage à un niveau record. Cette statistique semblait éloigner, au moins pour quelque temps, le risque d'un resserrement monétaire. De son côté, le dollar, monté jusqu'à 1,89 mark à la mi-août, avait, depuis, reflué de près de 8 %. Ce recul du *billet* vert, en même temps qu'il constituait une victoire psychologique éclatante pour la banque centrale allemande, avait diminué les risques de tensions *inflationnistes. Les prix à la consom*mation avaient d'ailleurs commencé à se replier en septembre (à 1,9 % sur un an, après 2,1 % en août). Quant à la croissance de la masse *monétaire* M3, censée *préfigurer* l'inflation future, elle s'était inscrite à *5,8 %* en taux annualisé en août, un rythme qui n'avait rien d'alarmant.



Le resserrement des politiques monétaires en Europe a provoqué une hausse des taux à long terme.

« RISQUES D'INSTABILITÉ »

C'est pourtant bien l'argument inflationniste que la Bundesbank a officiellement avancé pour justifier sa décision. Elle a expliqué que *« les risques d'instabilité des prix ont augmenté »* au cours des derniers mois en Allemagne. *« Une action rapide sur les taux permettra d'empêcher un alourdissement des pressions inflationnistes avant le lancement de l'Union monétaire européenne »*, a-t-elle ajouté. La Bundesbank voit donc de l'inflation là où aucun économiste au monde n'en décèle. *« Le communiqué officiel fait ressortir des motifs intérieurs à sa décision, ce qui est trompeur »*, juge Fritz Engelhard, de la Bayerische Vereinsbank. A défaut de trouver des motifs intérieurs valables, les analystes sont tentés d'en chercher à l'extérieur. Nombreux sont ceux qui ont interprété le geste de la Bundesbank comme une démarche motivée par des considérations européennes. La Bundesbank aurait d'abord tenu compte des besoins monétaires de plusieurs de ses partenaires européens, en avance dans le cycle économique et chez lesquels un relèvement des taux était devenu nécessaire : *c'est* notamment le cas des Pays-Bas, où l'indice des prix à la consommation s'est inscrit à *2,6 %* en août, au-dessus de la limite fixée par le traité de Maastricht. Elle aurait aussi voulu favoriser, dans la perspective de l'Union monétaire, la convergence des taux d'intérêt à court terme en Europe. La hausse du Repo a ainsi permis à l'écart de rendements entre les pays de la zone mark et les nations d'Europe du Sud de se réduire. La décision de plusieurs banques centrales d'imiter la Bundesbank et d'aligner leurs taux directeurs sur le Repo allemand a conforté l'impression d'« euro-convergence ». Elle a pu donner le sentiment que l'Union monétaire est déjà une réalité.

Cette vision idyllique est contestée par de nombreux spécialistes. Pour au moins deux raisons. La première est que la Bundesbank n'est pas réputée pour son attachement à l'euro et pour son altruisme monétaire. De plus, s'enthousiasmer devant le fait que les autres banques centrales de la zone mark aient emboîté le pas à la Bundesbank, y voir un signe très positif pour l'Union monétaire paraît exagéré : ces pays ont depuis longtemps pris l'habitude de calquer leur politique sur celle définie à Francfort.

Si les raisons de la hausse des taux allemands sont mystérieuses – la Bundesbank a-t-elle voulu envoyer un avertissement à la classe politique européenne pour *lui* signaler que la future banque centrale ne tolérera pas un euro faible ?, a-t-elle effectué un baroud d'honneur et voulu démontrer une dernière fois sa prééminence monétaire en Europe ? –, il reste que sa décision modifie en profondeur la donne sur les marchés financiers internationaux.

La question est maintenant de savoir si la Bundesbank continuera à durcir sa politique au cours des prochains mois. Les investisseurs ne sont guère optimistes. Ils parient que les taux *allemands* à 3 mois se situeront à 4,35 % à la fin du mois de juin 1998, contre 3,65 % actuellement.

Pierre-Antoine Delhommais

Alan Greenspan ajoute au trouble des marchés

Les marchés obligataires internationaux se sont nettement repliés cette semaine, affectés par la hausse des taux en Europe mais aussi *par les déclarations, mercredi 8 octobre, du président* de la Réserve fédérale des Etats-Unis, Alan Greenspan. Celui-ci a mis en garde les investisseurs contre leur excès d'optimisme sur la capacité de l'économie américaine à poursuivre son expansion sans inflation. De tels propos semblent préparer la voie à un prochain resserrement de la politique monétaire outre-Atlantique. D'un vendredi sur l'autre, le taux de l'emprunt d'Etat américain à trente ans est remonté de 6,29 % à 6,45 %. En France, le rendement de l'obligation à dix ans est passé de 5,39 % à 5,63 %.

Le dollar, de son côté, a connu une évolution heurtée. Après être tombé jusqu'à 1,7340 mark et 5,8280 francs après le relèvement des taux européens, il a terminé la semaine à 1,75 mark et 5,88 francs. Plusieurs banques centrales européennes seraient intervenues, jeudi après-midi, pour freiner la chute du billet vert.

Marché international des capitaux : l'attrait du long terme

LA MONTÉE des taux d'intérêt, qui part du marché monétaire, celui des effets à court terme, est proportionnellement beaucoup moins forte sur le marché des capitaux, celui des titres à moyen et à long terme. Son effet diminue à mesure que les durées augmentent. Beaucoup spéculent sur une *poursuite* du mouvement de ces derniers jours, qui fait s'amenuiser l'écart entre les rendements des dépôts à brève échéance et ceux des obligations qui ne seront remboursées que dans de nombreuses années. Comme les mesures monétaires prises jeudi, en Allemagne et en France, sont de nature à écarter tout danger d'inflation, de nombreux investisseurs ont remplacé des titres de courte et moyenne durée *par d'autres plus longs, dont le prix risque* moins de chuter que les autres, si, par exemple, la banque centrale allemande augmentait encore son taux directeur ces prochains mois.

Dans ces conditions, les *intermédiaires* financiers ont été nombreux à conseiller aux emprunteurs de premier plan de lever des fonds à trente ans. D'aucuns ont cherché à attirer l'Italie sur cette voie, lui conseillant de se *présenter dans plusieurs* compartiments à la fois, en deutschemarks, en florins néerlandais et en francs français. *Les* différentes transactions auraient été destinées à n'en constituer bientôt qu'une seule, libellée en euros. La démission du gouvernement Prodi a bouleversé ces plans. Précisons que rien n'était décidé et que l'Italie, *malgré sa nouvelle crise politique*, demeure un des débiteurs les plus courtisés du *monde*.

Quoi qu'il en soit de l'appétit manifesté par les investisseurs pour les longues durées, la situation de ces derniers jours sur l'ensemble du marché des capitaux pourrait avoir une autre *conséquence : celle de conduire certains em*prunteurs à faire preuve de plus de discrétion que d'habitude. Lorsqu'on veut se procurer des ressources en devises, même pour des montants élevés, il n'est pas toujours nécessaire *d'offrir des obligations en souscription* publique. Le Danemark l'a bien montré, qui vient d'obtenir 1 milliard de deutschemarks pour une durée de sept ans, en plaçant des titres de créances auprès d'une poignée d'investisseurs, *par l'intermédiaire d'une seule* banque.

Procéder de la sorte permet tout à la fois d'éviter de trop faire parler de soi et d'être sûr du résultat de l'opération. On ne lance de telles *affaires que* si elles *répondent* à une demande précise que quelques bailleurs de fonds auraient fait connaître à un intermédiaire. La solution est, en outre, souvent plus économique que celle d'une opération lancée au grand jour.

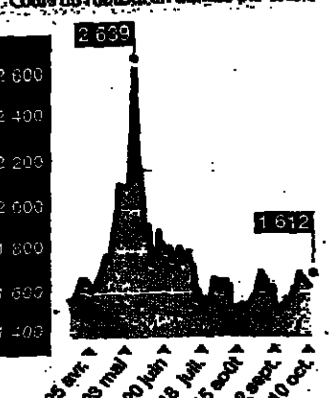
Il reste que seuls des débiteurs extrêmement réputés peuvent se procurer ainsi des montants *aussi importants*. *Les opérations privées* de ce genre sont très fréquentes, mais normalement leur taille est dix ou vingt fois plus petite. De plus, les emprunteurs, même les meilleurs, doivent diversifier au maximum leurs *sources de financement s'ils ont de lourds pro*grammes à remplir. Il leur faut alors pouvoir *compter également sur l'appui du plus grand* nombre d'investisseurs de nationalités différentes ainsi que d'épargnants.

Cela explique pourquoi certains emprunteurs, qui ne bénéficient pas d'une notoriété internationale, annoncent leur plan longtemps à l'avance et prennent le risque, en se fixant un calendrier, de payer un peu plus cher si le marché se détériorait. Leur but va en fait beaucoup plus loin que le résultat immédiat d'une émission. La publicité qui entoure leur projet est peut-être coûteuse, mais elle leur servira à l'avenir. Plusieurs emprunteurs allemands sont dans ce cas qui tiennent à se faire connaître en France.

Pour ce qui est des débiteurs français, l'attention est retenue par Natexis. Cet établissement, issu de la fusion de la Banque française du commerce extérieur (BFCE) et du Crédit national, pourrait sous peu contracter son pre*mier emprunt* en devises. Il agirait alors pour le compte de l'Etat dans le cadre des procédures publiques d'aides à l'exportation. *Il* est question d'un emprunt de l'ordre de 3 milliards de francs, garanti par la France, d'une durée de trois ans. Avant le relèvement du taux directeur de la Bundesbank, la solution la moins coûteuse *aurait* consisté à lancer des obligations en dollars et d'en échanger le produit contre des francs. L'affaire pourrait voir le jour cette semaine.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



EL NINO assèche le Sud-Est asiatique, l'ouragan *Pauline dévaste* une partie du Mexique, des pluies tombent sans discontinuer en Amérique centrale. Actuellement, les caféiers essaient, plutôt mal que bien, de *répondre aux* espoirs *que* les planteurs ont mis en eux. On sait déjà que la récolte indonésienne des robustas (l'archipel en est le premier producteur mondial) *sera inférieure aux prévisions*. A la fois privée d'eau et de lumière – à cause de la fumée des incendies qui dévastent les forêts de la région – la production en 1997-1998 sera en baisse d'au moins 1 *million de sacs* sur la précédente (7,5 millions de sacs), à moins que les pluies n'arrivent vite.

L'Indonésie pleure mais le Vietnam rit. *Avec une récolte qui de*vrait tourner autour de 400 000 tonnes, il rejoint le peloton de tête des producteurs de robusta. Au Mexique, la violence de l'ouragan Pauline, *ajoutée à plusieurs* jours de pluie, a endommagé les plantations du Chiapas et d'Oaxaca, régions productrices d'arabica. Déjà 400 000 sacs seraient perdus, autant de moins pour une *récolte* estimée à 6 millions de sacs (1 sac = 60 kilos).

Au Guatemala, 200 000 sacs ont été anéantis alors que la production *de l'Amérique centrale s'an*nonçait bonne. Ces tourmentes météorologiques ne devraient pas nuire à terme à la production mondiale qui sera largement tirée par le Brésil. *En 1998-1999*, les planteurs devraient obtenir au moins 35 millions de sacs. Voilà qui les consolera de la médiocrité de la récolte de la saison en cours (entre 24 et 25 millions de sacs). Et, si l'on en croit les indications du consultant Kerry Muir lors d'une conférence sur le café à Londres, *« la production dans le reste du monde devrait aussi fournir des surplus, en particulier des robustas »*. On peut donc augurer que les prix vont suivre le courant inverse et s'affaiblir à mesure que les productions augmenteront.

En fin de semaine, les cours s'affichaient en léger déclin à 1 629 dollars la tonne pour le robusta *coté* à Londres et à 163,75 cents la livre à New York. Rien n'indique une remontée significative dans un marché dominé par les fonds d'investissement américains.

Carole Petit

Alan Greenspan et Hans Tietmeyer pèsent sur les Bourses européennes

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30
↘ – 1,53%	↗ + 0,08%	↘ – 4,49%	↘ – 1,94%	↘ – 1,99%
17 376,92 points	8 045,21 points	2 955,11 points	5 227,30 points	4 188,52 points

UNE SEMAINE plus tôt, le *statu quo* des banques centrales américaine et *allemande* avait *rassuré* les grandes places internationales. Nombre d'analystes estimaient toutefois qu'une hausse des taux de part et d'autre de l'Atlantique était encore possible, pour ne pas dire probable, d'ici à la fin de l'année. Il n'a *pas fallu attendre* la Saint-Sylvestre pour que les Allemands décident de donner un tour *de vis* à leur politique monétaire. Dès jeudi, l'institut d'émission allemand dirigé par Hans Tietmeyer gâchait la fête en annonçant une hausse de 30 centièmes de son *taux de prises en pension, suivi* dans sa démarche par la France et par les pays d'Europe du Nord. Les boursiers se seraient bien dispensés de cette annonce : la veille, devant *la* commission budgétaire de la Chambre des représentants à Washington, Alan Greenspan avait déjà *refroidi l'ardeur des* investisseurs en réitérant sa mise en garde du 6 décembre : pas question d'*« exubérance irrationnelle »*, cette fois, mais d'*« irréalisme »* face à la hausse continue de la Bourse américaine au cours de ces deux dernières années.

La Bourse de Paris est celle qui, de toutes les places, a connu la plus forte baisse. D'une semaine à l'autre l'indice CAC 40 a cédé 4,49 %, *repassant ainsi sous* les 3 000 points, à 2 955,11 points. L'essentiel du repli s'est effectué mercredi et jeudi. La dernière séance de la semaine, bien que très volatile, s'est soldée par un repli modéré de 0,19 %, alors qu'à l'annonce des prix à la production *américains (PPI), qui ont progres*sé plus vite qu'attendu, l'indice de référence de la place avait décroché de 1,8 %. Cette reprise de fin de séance a surpris les opérateurs, pour qui *les valeurs* françaises ont fait preuve d'une *« remarquable résistance »*.

La crainte d'une hausse des taux généralisée en Europe et aux Etats-Unis a nettement pesé sur la Bourse de Londres, car les taux britanniques ont déjà été relevés plusieurs *fois au cours* des derniers mois. L'indice Footsie a terminé vendredi à *5 227,30* points, en recul de 103,5 points sur la semaine, soit 1,94 %. L'indice a perdu 2,6 % par rapport au record absolu inscrit la semaine précédente. *Alors que, depuis quelques* semaines, la Bourse de Londres aimait à parier sur une convergence à la baisse des taux britanniques et des taux du continent dans la perspective d'une adhésion future du Royaume-Uni à la monnaie unique, elle a été rattrapée par des *considérations plus immédiates*, à savoir la perspective d'un renchérissement à court terme du prix de l'argent.

A quelques jours du dixième anniversaire du krach de 1987, qui avait vu l'indice FT 100 décroché de plus de 500 points en deux *séances*, le Stock Exchange se prépare à une révolution interne, le 20 octobre, avec un changement total du système de cotation et de transaction. *L'intermédiation des teneurs de marché entre acheteurs* et vendeurs sera supprimée au profit d'une mise en correspondance directe des ordres d'achat et de vente dans le système informatique de la Bourse. Le dernier essai grandeur nature devait se faire sa*medi 11 octobre. Le précédent* avait suscité quelques inquiétudes parmi les maisons de courtage en raison du nombre élevé de pannes.

WALL STREET STABLE

La Bourse de Francfort a inversé sa tendance haussière dès le milieu *de la semaine pour finalement ter*miner vendredi à 4 188,52 points (– 1,99 %), contre 4 273,71 points, le jeudi 2 octobre (vendredi 3 était férié en Allemagne en raison de la célébration de la réunification allemande).

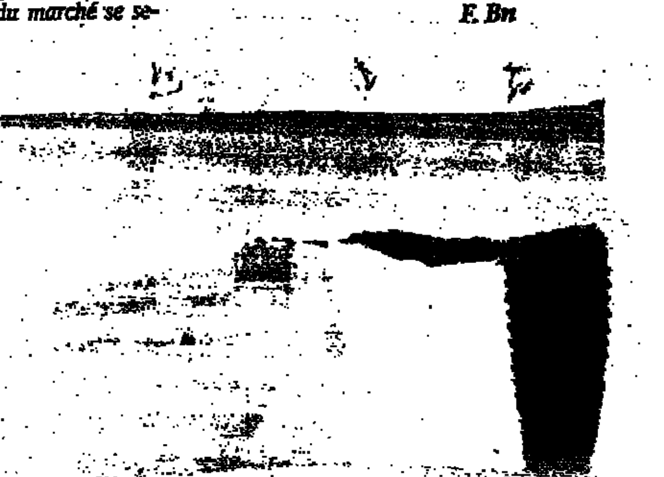
« Le facteur clé de la progression de la Bourse de Francfort reste surtout l'évolution du dollar », estime la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire. Or les perspectives pour le billet vert ne sont pas très *prometteuses dans* les mois à venir, selon la banque. Un dollar moins solide face au mark réduit aussi les anticipations des marchés sur la croissance des bénéfices des entreprises allemandes, fortement exportatrices. La Commerzbank en conclut que *la* Bourse de Francfort ne reprendra sa course aux records qu'au début de l'année prochaine, grâce aux progrès de la reprise économique en Allemagne, qui sera portée de plus en plus par la demande intérieure.

Wall Street a fini la semaine à un *niveau quasiment inchangé* vendredi (+ 0,08 %). Mais cette stabilité masque une évolution contrastée, d'abord à la hausse grâce aux espoirs de maintien des taux directeurs américains cette année puis à la baisse après les déclarations du président de la Fed et la publication de nouveaux indicateurs.

« La semaine prochaine, certaines des peurs du marché se seront dissipées et les gens porteront leur attention sur les résultats de sociétés », prévoit Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities. *« D'assez bons résultats sont attendus »*, surtout que les mauvaises nouvelles ont déjà été absorbées, a-t-elle souligné. Sa firme a toujours comme objectif un Dow Jones à 8 750 points d'ici à la fin de l'année.

La Bourse de Tokyo a continué à céder du terrain, abandonnant 1,53 % en quatre séances. Et les perspectives ne sont guère brillantes pour les séances à venir. Le marché risque de subir les contrecoups de l'incertitude prolongée sur la situation de l'économie japonaise. *« Pour permettre au marché de se sortir de la "dépression", le gouvernement devrait appliquer des réformes économiques, essentiellement des réductions d'impôts le plus tôt possible »*, estimait jeudi un analyste de Daiwa.

F. Bn



AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Emelie DE JONG
et
Pierre LAURET,
Nina et Etienne
sont heureux d'annoncer la naissance de

Yvonne,

le 28 septembre 1997, à Paris.

28, rue Charles-Baudelaire,
75012 Paris.

Anniversaires de naissance

– Paris 1927 - Bordeaux 1997.

Bon anniversaire,

Grand-Père.

Lucile, Hortense, Marianne, Sophie, Louise, Jeanne, Sarah, Yvon.

Un demi-siècle !
Bon anniversaire,

Papa.

Carole jolie,
Adrien lapin.

Noces d'or

– 10 octobre 1947 - 10 octobre 1997,
De La Bérarde à Aix,
en passant par Bellevue,
quel beau chemin.

Heureux anniversaire.

Les bonzanfan.

Décès

– *Mme Marguerite Chevrie,*
son épouse,
Jean-Pierre et Claude Chevrie,
Jean-Jacques et Claude Chevrie,
ses enfants,
François, Antoine et Florence, Thomas et Sandra, Marc, Anne, Adrien et Flavien,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Jeanne Avon,
sa belle-sœur,
Les familles di Bernardo, Mouly et Pache,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice CHEVRIE,

survenu le 4 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La direction de l'Institut Pasteur a la tristesse d'annoncer le décès de

M. Jean-Paul AUBERT,
professeur honoraire
à l'Institut Pasteur,
ancien membre
du conseil d'administration
de l'Institut Pasteur,

survenu le 9 octobre 1997.

Né en 1924, Jean-Paul Aubert était un microbiologiste réputé. Il fit toute sa carrière à l'Institut Pasteur, où il dirigea de 1970 jusqu'à sa retraite l'unité de physiologie cellulaire. Sa recherche, extrêmement productive, porta essentiellement sur la sporulation bactérienne et s'élargit à d'autres thèmes comme la fixation de l'azote ou le métabolisme de la cellulose.

Très attaché à la vie pasteurienne, il contribua notablement au développement des enseignements à l'Institut Pasteur et joua un rôle important dans de nombreuses instances scientifiques et administratives de l'Institut Pasteur.

Il était également professeur à l'université Paris-VII.

– Gex (Ain).

M. Francis Blanchard,
son époux,
M. et Mme Philippe Blanchard
et leurs fils, Nicolas et Olivier,
Le docteur Christiane Blanchard
et ses fils, Alexandre et Jérôme,
M. Albert Blanchard
et son fils, Antoine,
M. Félix Dessens,
M. et Mme Jean-Claude Vianes
et leur fils, Bernard,
M. et Mme Maurice Dessens
et leurs enfants, Florent et Cécile,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Francis BLANCHARD,
née Marie-Claire BOUÉ,

survenu à Gex, le 10 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 octobre, en l'église Saint-Pierre de Gex, où l'on se réunira à 10 heures.

Mme Blanchard repose en la maison funéraire, 831, route de Lyon, à Gex.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

– Sa famille d'Argentine,
Et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

Carlos COURAU,

survenu le 7 octobre 1997.

L'incinération aura lieu le mardi 14 octobre, à 14 heures, au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise.

40, rue Lauriston,
75016 Paris.

– C'est avec tristesse que
Les Samedis musicaux de Sceaux,
Le Festival de l'orangerie de Sceaux,
Les orchestres de jeunes Alfred-Loewenguth,
ont appris le décès de

Erwin GULDNER,

grand ami de la musique à Sceaux.

– *Mme Françoise Plé,*
M. et Mme Pierre Hontebeyrie,
M. et Mme Gérard Hontebeyrie,
M. et Mme Patrick Hontebeyrie,
ses enfants,
Jérôme et Philippe,
Marie-Pierre, Juliette et Catherine,
Charlotte, Nicolas et Adélaïde,
Antonie et Marie-Maud,
ses petits-enfants,
Alexis, Victoire, Constance, Jeanne, Adrienne,
Eléonore et Joséphine,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Simone HONTEBEYRIE,
née DUVERGER,

survenu le 9 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17e.

– Oyonnax.

On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Jeanne MOIROD,
dite « Jeanne »,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
ancien maire d'Oyonnax,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année.

Ses funérailles civiles auront lieu le mardi 14 octobre, au nouveau cimetière d'Oyonnax (Ain), à 10 h 30.

Dons pour la Ligue contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Daniel Montaron et Claudine Baudet,
Catherine et Patrick Peynot,
ses enfants,
Alexandre, Nelly,
Thierry et Virginie,
ses petits-enfants,
Toute la famille,
Et ses amis,
font part du décès de

Georges MONTARON,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
journaliste,

survenu le 8 octobre 1997.

L'eucharistie sera célébrée en l'église Notre-Dame-du-Travail de Plaisance, 59, rue Vercingétorix, Paris-14e, le mercredi 15 octobre, à 15 heures.

« Mais il y a un autre monde
au bout du chemin.
Et nous y parviendrons.
Quoi qu'il en coûte. »

– Laurence Kocher,
son assistante,
Les groupes Témoignage chrétien,
Les groupes Gaillot,
Evreux sans frontières,
Chrétiens sans frontières,
Evangile et modernité,
Nous sommes aussi l'Eglise et ses collectifs,
Tous les amis et sympathisants,

vous invitent à participer à la cérémonie religieuse de

Georges MONTARON.

C'était un homme de cœur que nous n'oublierons pas.

« Mais les âmes des justes
sont dans la main de Dieu,
et nul tourment ne les atteindra. »
(Sagesse, ch. 3, V. 1).

(*Le Monde* du 10 octobre.)

– Aix-en-Provence. Marseille. Voiron.

Mme Gisèle Mortier,
M. et Mme Jean-Pierre Cantos
et leur fille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie Simone MORTIER,

survenu le 9 octobre 1997.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Saint-Jean-Baptiste du Faubourg, à Aix, le lundi 13 octobre, à 14 h 15.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Grand-Saint-Jean.

– Mme Pauline Pasqualini,
son épouse,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PASQUALINI,
ancien prisonnier de Mao,

pieusement décédé le 9 octobre 1997, au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

Le service religieux aura lieu le mercredi 15 octobre, en l'église Saint-Marcel, 80, boulevard de l'Hôpital, Paris-13e, où l'on se réunira à 11 heures, suivi de l'incinération, le même jour, à 14 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

20 *bis*, rue Anatole-France,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.

– Mme Rarrbo
et sa fille, Nahima Arrar,
ont la tristesse de faire part à ses amis en France du décès de

M. Ali RARRBO,
dit MAHFOUD,
ancien combattant actif,
membre du Rhin-et-Danube,

survenu le 28 septembre 1997, à l'Arbaa (Algérie), à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, le 11 octobre 1987,

Rosine
GABBAY COHEN GALANTI

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue.

Michel KOMPALITCH,

il y a vingt ans,

mais ton sourire et ton extraordinaire humanité sont toujours avec nous.

– 12 octobre 1992.

Serge.

Tu restes en nous.
Nous t'aimons.
Ta famille.

Souvenir

Srül RUGER,
ancien combattant 1939-1945,
engagé volontaire,
1897 - 1942,

mort en déportation à Birkenau.

« Le vent printanier » l'a emporté dans « la nuit et le brouillard » des camps nazis.

Enfants et amis, nous n'oublierons jamais.

Wolf et Lilly Ruger,
Georges et Agnès Buisson,
Leurs enfants et petits-enfants.

Conférences

LES ENTRETIENS
DU TROISIÈME MERCREDI
avec Jean AMBROSI

« La relation de sympathie »

Espace L'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e, mercredi 15 octobre 1997, à 20 heures. Entrée libre.

« Le développement personnel
et la graphologie
à travers trois cas d'application »

Conforter, orienter, réorienter

Frédéric de Petiville,
graphologue consultant

Conférence au Prime Hôtel Empire
3, rue de Montenotte, 75017 Paris
(métro Ternes)

Le mercredi 15 octobre 1997
de 19 heures à 20 h 30

Réservation : CNPG, 10, rue Pergolèse, 75116 Paris.
Marie NICOLLAS : 01-44-17-61-06.
Participation : 50 francs.

– Conférences de l'Etoile.
Le mardi 14 octobre, à 20 h 30 :
Le tohu-bohu, le Serpent et le bon Dieu, la création du monde et le problème du mal (à propos du livre d'Alain Houziaux), avec Pierre Chaunu, Pierre Magnard et Michel Tournier.
Le mercredi 22 octobre, à 20 h 30 :
Qu'est-ce que le protestantisme ?, avec les pasteurs A. Houziaux et L. Pernot.
Entrée libre. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris.

Félicitations

– Toutes nos félicitations à

Cédric LE PENRU

pour son admission à l'IEP.

هكذا من الأصل

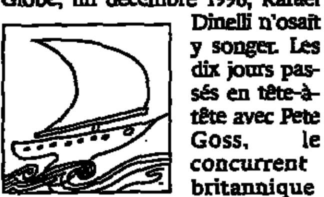
SPORTS Le départ de la troisième édition de la transat Le Havre-Carthagène devait être donné samedi 11 octobre, à 15 heures, dans le port de la sous-préfecture de Seine-Maritime. La plus longue des courses à travers l'Atlantique emprunte, pour rallier les *côtes de Colombie*, l'ancienne Route du café, soit un parcours d'environ 4 887 milles nautiques (9 000 kilomètres). Dix-huit équipages de deux navigateurs sont engagés dans cette épreuve. ● LE NORMAND Paul Vatine, sur son trimaran *Chauss'Europ*, va essayer de résister aux frères Bourgnon, sur *Primagaz*, pour ajouter un troisième titre à son palmarès. ● SUR UN MONOCOQUE de cinquante pieds (15,24 mètres), l'un des plus petits de la flotte, Pete Goss et Rafaël Dinelli retrouvent l'Océan dix mois après l'épisode malheureux qui les avait fait se rencontrer en pleine tempête australe lors du Vendée Globe.

Dix-huit bateaux mettent le cap sur Carthagène

Parmi les équipages des monocoques et multicoques qui quittent Le Havre pour cette transat en double figurent, Rafaël Dinelli, naufragé du dernier Vendée Globe, et son sauveteur des mers du Sud, le Britannique Pete Goss

LE HAVRE
de notre envoyée spéciale

Reprendre la mer. Juste après son naufrage dans le Vendée Globe, *fin décembre 1996*, Rafaël Dinelli n'osait y songer. Les dix jours passés en tête-à-tête avec Pete Goss, le concurrent britannique qui l'a recueilli à moitié mort de froid dans les mers du Sud, ont calmé ses angoisses. Il a imaginé repartir en duo avec son nouvel ami. « *En tant que marin sur un bateau qui a failli lui aussi rester dans la tempête,* dit Dinelli, *Pete m'a compris. Il m'a écouté ressasser mon naufrage jusqu'à ce que je l'exorcise.* » Samedi 11 octobre, les deux hommes doivent partir ensemble à la conquête de l'Atlantique. Ils se l'étaient juré dans un voeu en forme de serment que ne font que ceux qui flirtent avec l'au-delà.



VOILE

Ils en ont réchappé. Goss a déposé *Dinelli à Hobart, en Tasmanie,* avant de poursuivre sa route. Plus tard, il a été témoin à son mariage : une autre promesse faite lors du sauvetage. L'amitié indestructible qui s'est tissée entre les deux hommes passe essentiellement par la mer, par le cœur et par les yeux. L'anglais de Rafaël Dinelli est sommaire et l'ex-marin de la Royal Navy ne parle pas français, mais il a ouvert grand ses oreilles pour que jamais Rafaël ne devienne allergique à l'élément liquide.

Dès son retour en France, lors d'une semaine de thalassothérapie prescrite par Jean-Yves Chauve, médecin du Vendée Globe, Rafaël Dinelli a fait jouer librement ses membres dans une eau de mer apaisée et amie. Il a remué ses orteils qu'il avait cru perdus à tout jamais. Il a compris que seul son bateau avait été englouti. Le quotidien l'a également contraint à réagir. Il est toujours en procès avec son sponsor du Vendée Globe et sa petite Philippine lui a « *fait la gueule* » pendant un mois. « *Elle disait :* "papa parti bateau", *elle a compris qu'il s'était passé quelque chose d'anormal.* »

EXISTENCES CHAMBOULÉES

Avant de renaviguer, il lui a fallu reprendre les 12 kilos dont son bain forcé dans l'océan Indien l'avait délesté. En juin, un autre départ en tandem avec Goss – lors de la course de l'Europe – a tourné court, faute de temps pour réunir des financements. Il arrivait trop tôt dans les existences chamboulées du naufragé et de son sauveteur.

Rafaël Dinelli s'était doucement remis au footing et aux étirements, avant de participer, à Pâques, à la course de l'Edhec avec des étudiants, dans une ambiance bon enfant. Vers la fin août, il est remonté seul sur un bateau. A la veille du départ du Havre, il se sentait prêt, rassuré : « *Une transat en double, ce sont deux solitaires qui se relaient pour pousser le bateau au maximum. On s'y voit très peu.* »

Pour les Dinelli et autre Goss, la vie à terre n'est qu'une escale un peu dérisoire, et les courses l'occasion rêvée pour l'interrompre. Une fois négocié l'imprévisible Golfe de Gascogne, les alizés pousseront sans brusquerie vers l'autre rivage de l'Atlantique les deux hommes à bord du bateau même où s'est produite leur magique rencontre. *Aqua-Quorum*, le vaillant 50 pieds de Goss (15,24 mètres) – un des plus petits de la flotte – est devenu *BMW-Performance*. La semaine précédant le départ, il s'est balancé hardiment au milieu des neuf autres monocoques engagés. Un vent de nord-ouest lançait le clapot contre sa coque dans un bruit mat et usant. Mais il ne craint plus grand-chose après les quarantièmes rugissants.

EXTRAITS DE L'ANONYMAT

Une fois larguées les amarres, ses navigateurs oublieront tout pour ne vivre que cette nouvelle aventure. « *Je me suis aperçu à quel point je suis égoïste en relisant les fax que j'adressais à ma femme pendant le Vendée Globe,* avoue Rafaël Dinelli. *Je n'y parlais que de mes* "blues". *Pourtant, elle m'aide assez pour avoir le droit de partager les formidables moments que j'ai vécus.* » Et cette bonne étoile qui vaut à Dinelli l'aura qu'offre la mer aux marins rescapés des plus dramatiques naufrages. Elle lui vaudra sûrement la confiance d'un sponsor pour la Route du rhum l'an prochain. « *Dinelli est plus connu que certains grands navigateurs* », constate-t-on avec envie sur les pontons. Il proteste. « *J'étais parti 16e hors classement et, depuis le départ, je bossais jour et nuit pour régler mon bateau. J'étais remonté à la sixième ou septième place et, si j'avais franchi le cap Horn, j'aurais sûrement été reclassé.* » Mais il doit bien admettre que c'est sa fortune de mer qui lui permet de rehisser les voiles si vite.

Lui qui avait eu toutes les peines du monde à trouver un sponsor et a dû braver le comité de course du Vendée Globe arguant de son inexpérience.

Le naufrage a aussi extrait Pete Goss de l'anonymat. Les liens des deux hommes ont créé un fonds de commerce remarquable. « *Puisque nous n'avons d'autre choix que de vivre avec ce naufrage qui excite les curiosités et fait partie de nous,* dit Dinelli, *autant l'exploiter.* » Goss, qui avait bradé sa maison pour construire son bateau, a, depuis son Vendée Globe, un emploi du temps de ministre. Alors que le sponsor de Christophe Auguin, vainqueur du Vendée Globe, rechignait à resigner pour un an, l'*Aqua-Quorum* de Pete Goss a vite trouvé repreneur. Son capitaine assure désormais la promotion de balises de détresse « *ultra-précises et rapides, sans lesquelles* [il] *ne naviguera plus* ».

« *Le vrai test pour un marin,* conclut le docteur Jean-Yves Chauve, *c'est l'image qui suit immédiatement l'arrivée. Les gens viennent y chercher des sensations auprès des coureurs.* » Rafaël Dinelli et Pete Goss n'ont eu qu'à raconter leur histoire pour émouvoir et passionner. Elle les portera encore un moment. La mer leur doit bien quelques compensations. »

Patricia Jolly

L'automne propice aux départs d'Europe

Le 21 septembre, la Whitbread, course autour du monde avec escales en équipages, s'élançait de Southampton (*Le Monde* du 23 septembre). Le 27 septembre, les bateaux de la Mini-Transat quittaient Brest pour rallier la Martinique (*Le Monde* daté 28-29 septembre). Le départ de la Transat Le Havre-Carthagène marque la fin des départs des courses océaniques pour l'année. L'automne leur est propice. Pour la Whitbread, il s'agit de faire passer ses concurrents dans les mers du Sud pendant l'été austral pour réduire les risques de collision avec les icebergs. La Mini-Transat et la Transat Le Havre-Carthagène profitent, elles aussi, du seul créneau météorologique favorable. « *Il faut éviter les cyclones tropicaux qui sévissent dans la zone des Antilles de juin à début octobre,* explique Pierre Bogic, l'adjoint de l'organisateur de la Transat. *Un départ d'Europe en début d'été coïnciderait avec les vacances et serait peu propice à une bonne couverture médiatique. Un départ en hiver n'aurait pas davantage de sens à cause du froid et des conditions météorologiques difficiles.* »

Quinze jours de navigation

● **Les concurrents.** Dix monocoques : *Albright-Star* (Niah Vaughan et Amet Taylor, G.-B.), *Aquitaine-Innovations* (Yves Parlier et Eric Tabarly, Fra.), *BMW-Performance* (Pete Goss, G.-B., et Rafaël Dinelli, Fra.), *Budapest* (Nandor Fa, Hon., et Albert Bargues, Esp.), *Café-Legal* (Eric Dumont et Eric Denamiel, Fra.), *Catalogue-Afibel* (Patrick de Radigues, Bel., et Bernard Gallay, Sui.), *Gartmore-Investment-Managers* (Josh Hall, G.-B., et Bob Hooke, E.-U.), *Saupiquet* (Jean Maurel et Fred Dahirel, Fra.), *Tremblay-en-France* (Pierre-Yves Guennec et Bernard Samuel, Fra.), *Somewhere* (Marc Thiercelin, Fra., et Dominique Wavre, Sui.). Huit multicoques : *Banque-Populaire* (Francis Joyon et Roland Jourdain, Fra.), *Biscuits-La-Trinitaine* (Marc Guillemot et Sidney Gavignet, Fra.), *Chauss'europ* (Paul Vatine et Jean-Luc Nélias, Fra.), *Climat de France* (Hervé Cléries et Ronan Delacou, Fra.), *Fujicolor* (Loïck Peyron et Franck Proffit, Fra.), *Laiterie-de-Saint-Malo - Défi-Malouin* (François-René Carluer et Patrick Tabarly, Fra.), *Primagaz* (Laurent et Yvan Bourgnon, Sui.), *Rendez-Vous-Nature* (Pascal Quintin et Raphaël Sohier, Fra.)

● **Destination.** Les concurrents sont attendus vers le 25 octobre, pour le premier multicoque, à Carthagène (Colombie). Deux ou trois jours plus tard, pour le premier monocoque, le parcours étant un peu plus court. Tout voilier n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée à Carthagène à la date limite, fixée à dix jours après l'arrivée du premier monocoque, sera considéré comme ayant abandonné.

● **Derniers vainqueurs.** Paul Vatine s'est imposé par deux fois, lors de l'édition de 1993 disputée en solitaire sur *Haute-Normandie-II*, et en double avec Roland Jourdain en 1995 sur *Région-Haute-Normandie*.

Séverine Vandenhende offre un troisième titre mondial de judo à la France

LE JUDO FRANÇAIS ne tombe jamais en panne de champion. Vendredi 10 octobre, il espérait en Djamel Bouras. Le champion olympique allait prendre Bercy et la catégorie des moins de 78 kilos à la hussarde, comme il avait renversé tous ceux qui lui faisaient obstacle en 1996, lors des Jeux olympiques d'Atlanta. Elevé sans doute trop vite au rang des favoris, il a trébuché en finale, victime du contre de Cho In-chul, le nouveau champion du monde sud-coréen.

Le camp tricolore n'a pourtant guère pris le temps de pleurer sur son sort. Il se remettait à peine de la dernière bonne surprise, du joli cadeau que venait de faire au judo une enfant du Nord. Entraîneurs, cadres fédéraux, tous se souviendront que, en cet après-midi d'octobre, l'armada bleu-blanc-rouge s'est découvert une nouvelle petite merveille. A vingt-trois ans, pour sa première participation au plus haut niveau, Séverine Vandenhende rejoint l'abondante cohorte des champions du monde français. La médaille d'or qui lui cerne le cou n'appartient cependant qu'à elle.

Elle s'est jouée d'une longue et rude journée, s'en est allée de victoire en victoire, avec l'étrange facilité des gens qui ne savent pas perdre. Aujourd'hui, elle se sentait invincible. Elle a battu les plus fortes. Dominée la terreur japonaise qui l'avait balayée au tournoi de Paris. Surclassée en finale Gella Vandecaveye, cette étonnante cousine belge à laquelle chacun promettait un second titre mondial à l'amorce du combat décisif. Seulement voilà, c'était le jour de Séverine, *de cette « nouvelle Séverine »* que décrit Patrick Rosso, son entraîneur. « *Elle a passé un cap cet été,* dit-il encore, *elle a accepté et compris la dose de souffrance qu'il faut pour se hisser jusqu'aux plus grandes.* » Elle a vécu sans peur les hauts et les bas de ce vendredi. De bas, il n'y en a pas vraiment eu. Elle cherche vainement dans sa mémoire le souvenir d'un moment de doute. Elle s'est amusée entre les combats, n'hésitant jamais à prendre le temps de rire avec les copines sur les tapis d'échauffement. « *Je me reconcentrais dix minutes avant de monter sur le tatami,* raconte la nouvelle championne du monde de la catégorie des moins de 61 kilos, *et c'était suffisant.* » Jour de grâce, où chaque duel est un coup de cœur, jusqu'à la magie du redoutable *ippon* réussi en finale : à cet instant précis, elle avoue avoir hésité quelques secondes, le temps de guetter le geste de l'arbitre, de lire et de relire le tableau d'affichage. Et puis le bonheur est venu, d'abord à peine perceptible, comme en catimini tellement la couleur or était inattendue. Qui aurait prédit le triomphe d'une demoiselle si pauvrement dotée ? Son palmarès ne comportait qu'une seule médaille de bronze, gagnée aux derniers championnats d'Europe à Ostende.

DANS LE RÔLE INGRAT DE N° 2

Longtemps, Séverine Vandenhende a œuvré dans l'ombre, avec sa seule jeunesse en gage de patience. Devant elle, il y avait Cathy Fleury, un grand nom du judo féminin, qui l'enfermait dans le rôle ingrat de numéro deux. Elle en était à compter sur les blessures ou sur une méforme passagère de l'autre pour apparaître en équipe de France. A Atlanta encore, la championne olympique de Barcelone (1992) tentait vainement de défendre son titre. La gamine se morfondait en France, spectatrice d'un échec qui n'était pas le sien.

Tant pis pour son talent, pour sa technique supérieure, assimilée *dès ses débuts au club du Vieux-*Condé, dans le département du Nord, et sans cesse remise sur le métier depuis son arrivée à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), il y a bientôt quatre ans. Il fallait qu'elle se le dise. Son tour viendrait plus tard. Il arriverait au bout de ces dizaines d'heures de répétitions forcenées et minutieuses à la fois qui sont la marque de fabrique des champions français. « *Séverine est jeune, forte, et elle a un grand avenir,* affirme Jean-Luc Rougé, le directeur de la fédération ; *elle a aussi bénéficié du gros atout de nos équipes, une quête de l'extrême dès l'entraînement. Grâce à cela, les athlètes ne sont jamais perdus lors des compétitions.* »

Dans cette lutte, *elle s'est forgé* le caractère. Elle s'est glissée dans le moule fédéral plus facilement qu'avant. Naguère « *trop cool* », au dire de Patrick Rosso, elle ne se laisse plus faire, même si, pour les autres, elle reste « Waddle ». Le surnom renvoie à l'ancienne Séverine Vandenhende, comme un écho d'hier. En ce temps-là, elle arborait une coupe de cheveux qui lui valait de ressembler à l'ancien attaquant anglais de l'Olympique de Marseille, et ne cachait pas une passion ancienne pour le football.

Aujourd'hui, « Waddle » ne regrette pas de ne pas avoir choisi le ballon rond, comme elle en avait eu la tentation dans son enfance nordiste. Il lui suffit de regarder. Les caméras n'ont d'yeux que pour elle, le soir vient et les micros se tendent en quête de quelques mots encore. A quelques mètres, Djamel Bouras traverse le dojo, presque tranquille. Lui aussi a souffert, lui aussi s'est battu dans ces stages de l'été, dont il n'oubliera pas la rudesse. En ce vendredi 10 octobre, seule Séverine Vandenhende est championne du monde.

Pascal Ceaux

David Douillet a renoncé au doublé

« *Vous ne me verrez pas dimanche.* » C'est ainsi que David Douillet, champion du monde des poids lourds, a annoncé, vendredi 10 octobre, son forfait pour l'épreuve des toutes catégories, dont il avait conquis le titre il y a deux ans à Chiba, au Japon. « *J'ai une série de problèmes au cou, au genou, à l'épaule, qui montrent que je suis aux limites,* a-t-il précisé. *Dans cet état de fraîcheur, il serait ridicule de vouloir faire le doublé.* »

Il sera remplacé par Jérome Dreyfus, au risque de priver l'équipe de France d'un titre supplémentaire. Avec trois médailles d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze, la France occupe le premier rang mondial, à mi-parcours de la compétition. Elle est suivie par la Corée du Sud, qui s'est imposée, vendredi, dans les deux épreuves masculines avec Jeon (– 86 kilos) et Cho (– 78 kilos). Le Japon n'a pour l'instant gagné qu'un seul titre, grâce à la victoire d'Ano, jeudi 9 octobre, dans la catégorie féminine des – 72 kilos.

Un nouveau cas de dopage ternit l'image du football français

« *J'ESPÈRE qu'il s'agit d'un cas isolé, d'un errement et non d'une pratique...* » Le 4 avril, à l'annonce du contrôle positif aux anabolisants du Lillois David Garcion, le président de la Fédération française de football (FFF), Claude Simonet, faisait part de son inquiétude. *Elle* était motivée. Vendredi 10 octobre, le quotidien *Le Havre Libre* a révélé que Cyrille Pouget, ancien joueur de Metz et du Servette de Genève devenu joker du *Paris SG durant la saison 1996-1997* avant de rejoindre le club du Havre, avait fait l'objet d'un même contrôle le 12 septembre, à Bordeaux, à l'issue d'un match du championnat de France. Cette fois-ci, la discrétion de M. Simonet – il a refusé de confirmer l'identité du suspect, arguant de son devoir de réserve – est à la hauteur de son accablement. A huit mois du coup d'envoi de la Coupe du monde 1998, l'affaire fait un peu tache.

David Garcion avait été puni de *dix-huit mois de suspension* dont neuf ferme, finalement ramenés à six mois ferme après appel (il reprendra la compétition le 1er décembre). Pour avoir utilisé le même produit, la nandrolone (un anabolisant ne s'obtenant que sur ordonnance, qui accroît la force musculaire et la capacité à soutenir l'effort), Cyrille Pouget encourt la même sanction. Si le Lillois avait renoncé à épuiser toutes les voies de recours – « *pour ne pas* (se) *mettre à dos les instances* », a-t-il confié à *L'Equipe* –, l'attaquant a annoncé qu'il allait se battre « *pour prouver* (sa) *bonne foi* ». Mais il partage avec David Garcion le même système de défense : il soutient qu'il a été victime d'un acte de malveillance. « *Ou ces urines ne sont pas le miennes, ou quelqu'un a mis sciemment ce produit dans un de mes plats* », avance-t-il avant de préciser qu'il avait demandé une contre-expertise.

Du côté du Havre Athlétic Club (HAC), on a ouvert le parapluie. Le président, M. Jean Pierre Hureau, a affirmé qu'il s'agissait d'un « *problème individuel* » et qu'en « *aucun cas le club n'était responsable* ». « *Mais je crois à l'innocence du joueur* », a-t-il ajouté. Le HAC envisageait, vendredi, de demander l'analyse génétique de l'échantillon d'urines positif pour s'assurer qu'il appartient bien au suspect. « *Tant que sa culpabilité ne sera pas prouvée, il sera aligné* », a ajouté M. Hureau. Cyrille Pouget, vingt-quatre ans, international à trois reprises, a rejoint Le Havre pour trois ans pour une somme de 6,1 millions de francs, devenant le plus gros investissement de l'histoire du HAC, malgré la faiblesse de sa prestation parisienne (deux buts).

Le président de la Ligue nationale de football (LNF), M. Noël Le Graët, n'attendra pas le résultat de la contre-expertise. « *Ce nouveau cas de dopage doit nous inciter à réfléchir à notre politique de prévention,* a-t-il déclaré vendredi. *Il faut intensifier les contrôles tant au niveau des entraînements que des matches.* » Cas isolé, errement ou pratique, le football français ne doit plus tarder à faire la lumière sur le dopage. Car, une fois de plus, c'est une indiscrétion qui a permis de révéler l'affaire. Le président de la commission nationale de lutte contre le dopage, M. Claude-Louis Gallien, qui prône « *plus de transparence* », le sait bien : la suspicion généralisée et la reprise en chœur du grand air « *Tous dopés* » sont pires encore que le mal.

M. D. (avec AFP)

■ **Le champion cycliste Claudio Chiappucci** a été écarté de l'équipe d'Italie des championnats du monde sur route de Saint-Sébastien (Espagne) à la suite de tests sanguins montrant un taux de globules rouges supérieur au seuil autorisé des 50 %. Pour la même raison, il avait déjà été privé du Tour d'Italie 1997.



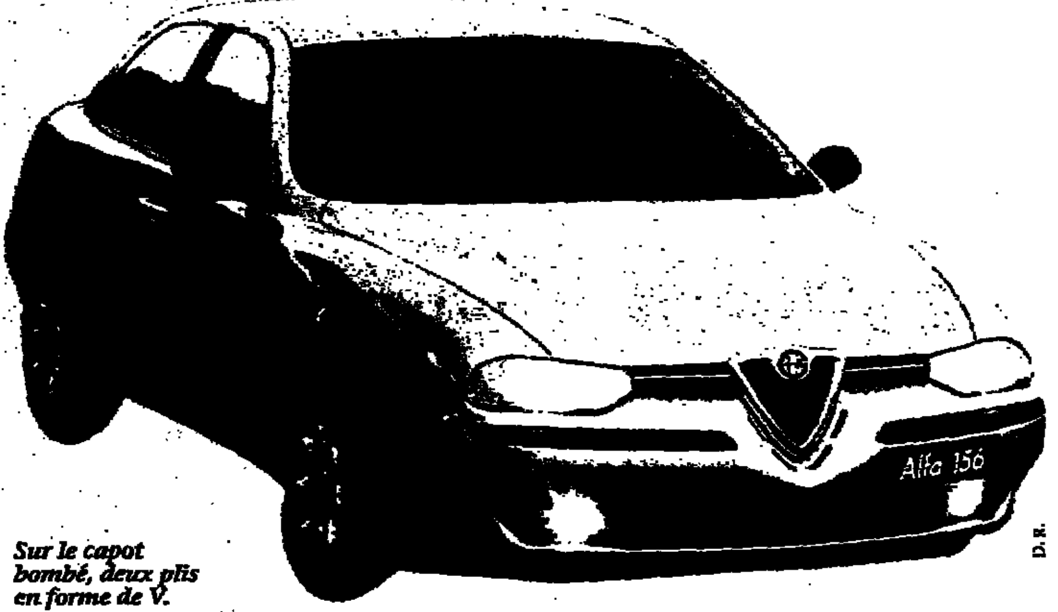


La nouvelle Alfa pourrait plaire à Roméo

Avec la 156, une des plus belles voitures italiennes de ces dernières années, la marque milanaise fait de nouveau tourner les têtes et veut regagner la confiance des acheteurs

CET AUTOMNE, le trèfle à quatre feuilles, emblème d'Alfa Romeo, reverdit, avec le lancement de la nouvelle 156, berline moyenne à l'allure particulièrement prometteuse. Il était temps. Ces dernières années, la marque s'était rabougrie, presque fanée. De Turin, Fiat, la maison mère, donnait l'impression de négliger la firme milanaise, qui ne renouvelait sa gamme qu'avec parcimonie.

Hormis l'élégant spider, à la diffusion confidentielle, et la grosse 164 à l'élégance vieillissante, la gamme Alfa ne proposait – à l'image de la triste 155 – que des voitures bien motorisées mais tourmentées et anguleuses, alors que le public ne jure que par des lignes compactes, douces et rassurantes. A cela s'ajoute une qualité de fabrication jugée, à tort ou à raison, aléatoire. Alfa Romeo, chef-d'œuvre en péril ? L'an passé, pas plus de 8 530 modèles ont été vendus en France, alors qu'il y avait 32 000 acheteurs en 1984. Pendant ce temps, la part du trèfle à quatre feuilles sur le marché italien tombait à 4 %. La 156 redonne à la marque des raisons d'espérer. Depuis dix ans et la présentation de la 164 (qui sera remplacée l'an prochain), aucune Alfa n'a paru aussi réussie. La nouvelle venue abandonne le design alambiqué de ses devancières pour adopter des lignes fluides. Walter De Silva, chef du « centro stile » de la marque, a enfin trouvé l'inspiration. La surface vitrée de la 156 n'est pas dominante, mais son profil ne génère aucune lourdeur.



Sur le capot bombé, deux plis en forme de V.

D.R.

CLIN D'ŒIL NOSTALGIQUE

Pour réaliser ce tour de force, rien n'a été laissé au hasard ou à l'à-peu-près. La poignée de la porte arrière se confond dans le cadre de la vitre, peint en noir, pour alléger la silhouette (stratagème inauguré sur la Lancia Ypsilon) comme s'il s'agissait d'un coupé. Sur les portières court une nervure à l'épaisseur variable, semblable au trait d'un fusain, alors que, sculptés sur le capot bombé, deux discrets plis en forme de V plongent sur le museau de la 156, où trônent les armoiries de la firme. Ce vrai chic automobile italien ne refuse pas le clin d'oeil nostalgique : la fine poignée chromée des portes avant rappelle la grande époque des Giulietta, et la plaque d'immatriculation, décalée pour laisser la calandre prendre toute sa place, fait elle aussi revivre quelques jolis souvenirs.

A l'intérieur de la 156, on retrouve comme au bon vieux temps les deux cadrans bien ronds du tachymètre et du compte-tours, ainsi que les trois petits indicateurs (carburant, température d'eau, montre) orientés de manière assez macho vers le seul conducteur, dont la main droite tombe parfaitement sur le levier de vitesses légèrement incliné. Néanmoins, l'habitacle, dont la finition est loin d'être irréprochable, n'est pas au diapason de la ligne extérieure. Habiles lorsqu'il s'agit de meubles ou d'appareils ménagers, pourquoi donc les designers italiens sont-ils aussi mal inspirés dès qu'ils imaginent un habitacle de voiture ?

L'aménagement intérieur de la 156, qui oscille entre le genre impersonnel et le tape-à-l'œil, culmine en haut de gamme avec une sorte de style « nouveau riche » assez désopilant. Les incrustations de faux bois et, à un degré moindre, les inserts de faux aluminium méritent une petite place au musée du mauvais goût automobile.

Dans une Alfa, pourtant, tout cela n'est pas bien grave. Synonymes de sportivité, appréciées des amateurs de belles mécaniques et de trajectoires impeccables en virage, ces voitures sollicitent l'oeil mais aussi l'oreille. Les différents moteurs de la 156 ont un peu perdu de ce timbre métallique d'antan, mais ils flattent toujours l'ouïe (d'autant que les bruits parasites sont bien filtrés). Le choix des motorisations est large, et la 156, très stable en virage et bien assise sur la route, s'en accommode parfaitement.

FACILE À CONDUIRE

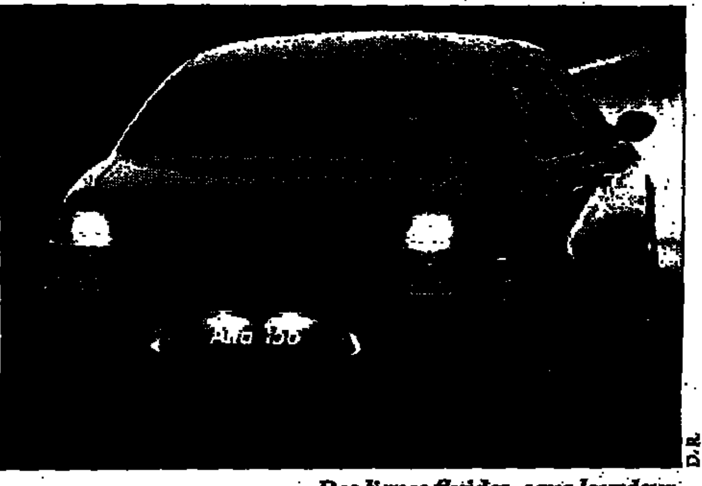
Côté essence, elle peut recevoir trois moteurs « Twin Spark » (deux bougies par cylindre) en version 1,6 litre, 1,8 litre et 2 litres, avec des puissances comprises entre 120 et 155 chevaux (de 7 à 10 chevaux fiscaux). Le modèle 1,8 litre peut être livré avec des rapports de boîte plus longs, qui imposent d'interminables montées en régime mais ramènent la puissance fiscale de 9 à 7 chevaux. Un très souple V 6 de 2,5 litres et 190 chevaux figure également au catalogue. Vifs, voire fougueux, ces groupes propulseurs sont plutôt gourmands (de 8,2 litres à 11,4 litres de carburant aux 100 kilomètres en moyenne, selon le constructeur). Le diesel est particulièrement mis en avant avec deux nouveaux et vigoureux moteurs de type « Common Rail » (injection directe haute pression) : 1,9 litre (105 chevaux) et 2,4 litres (136 chevaux).

Pleine de tempérament, la 156 n'est pas une réédition actualisée de ses aînées. Aujourd'hui, la notion de berline sportive chère à Alfa Romeo ne consiste plus à s'encanailler avec une voiture à la fiabilité hasardeuse et exigeant de bonnes notions de pilotage sous peine de très mauvaises surprises. L'impression générale de retenue que suggère le style de la 156 va au-delà du seul choix esthétique. Voilà une voiture facile à conduire et qui n'a pas besoin d'être cravachée pour rester agréable et vivante, aux antipodes de ces « pousse-au-crime » qu'étaient les GTi, dont le style débraillé ne séduit plus grand monde.

Or, pour que la nouvelle Alfa plaise – l'avenir du constructeur en dépend –, il faut que désormais la marque au trèfle inspire confiance. Ces dernières années, Fiat a su se forger une nouvelle crédibilité, mais Lancia, une autre composante du groupe, n'y est toujours pas parvenue, malgré les efforts de relance. Aussi, pour que le message soit plus explicite et pour mettre toutes les chances de son côté, le réseau Alfa offre aux acheteurs d'une 156 une année de garantie supplémentaire et promet de reprendre la voiture au bout de deux ans pour un prix convenu.

Jean-Michel Normand

★Alfa 156 (commercialisée à partir du 24 octobre). Prix : de 116 000 francs environ à un peu moins de 200 000 francs.



D.R.

Des lignes fluides, sans lourdeur.

DÉPÊCHES

■ ***PEUGEOT* : une nouvelle série spéciale de la 106**, baptisée Color line, est commercialisée avec un choix de trois motorisations (1,1 litre et 1,4 essence, 1,5 litre diesel). Proposé à partir de 63 600 francs, ce modèle propose six teintes extérieures et trois coloris intérieurs différents.

■ **FORD : le nouveau coupé Puma est disponible au prix de** 109 900 francs. Parmi les options, l'airbag passager est monté à partir de 2 000 francs. Compter 7 700 francs pour l'air conditionné.

■ **SAAB : le groupe automobile** suédois vient de se doter d'un nouveau site sur Internet (www.saab.com). Au programme : diffuser des informations commerciales et « établir un dialogue » avec le public.

■ **SÉCURITÉ : la Prévention routière organise pendant tout le mois d'octobre une campagne** dont l'objectif est de permettre aux automobilistes de faire vérifier gratuitement l'état du dispositif d'éclairage de leur véhicule. 5 500 points « Lumière et Vision » fixes ou itinérants ont été installés. Leur liste est accessible par Minitel (3615 LAPR).

■ **MITSUBISHI : la berline Carisma reçoit une nouvelle motorisation** quatre cylindres 1,6 litre (100 chevaux) qui s'ajoute aux moteurs 1,8 litre et 1,9 litre turbodiesel. La puissance fiscale de la Mitsubishi Carisma 1,6 litre (à partir de 94 900 francs) est de 7 chevaux et sa consommation moyenne de 7,4 litres aux cent kilomètres, selon le constructeur.

■ **OPEL : la gamme Vectra reçoit deux nouveaux moteurs**, un quatre-cylindres Ecotec de 1,8 litre (115 chevaux réels, 7 chevaux fiscaux) disponible à partir de 114 900 francs et un turbodiesel Ecotec 2 litres de 100 chevaux (5 chevaux fiscaux) à injection directe (à partir de 126 900 francs).

■ **MERCEDES : Necar 3, le prototype fonctionnant avec une pile à combustible**, sera présentée fin octobre lors du Salon de Tokyo. Réalisée sur la base de la Mercedes classe A, Necar (« new electric car ») est ravitaillée en méthanol et transforme ce carburant en hydrogène pour alimenter un moteur électrique.

■ **FIAT : le break Palio Weekend, la « voiture mondiale » de Fiat** construite au Brésil, sera commercialisé en France à partir du début de l'année 1998.

Equip'auto, le salon de l'innovation technique au quotidien

ENTROUVERT au grand public, le salon Equip'auto est moins spectaculaire que les fringants et classiques salons de l'automobile. Mais il en dit beaucoup plus long sur ce que sera, demain, la vie quotidienne du conducteur et de ses passagers. Cette manifestation est l'occasion pour les équipementiers, ces créateurs de l'ombre de l'industrie automobile, de présenter un savoir-faire prometteur de changements dont certains sont déjà bien engagés.

C'est le cas du multiplexage, une technique adoptée sur les modèles hauts de gamme de plusieurs marques prestigieuses et qui tend à se généraliser. Le multiplexage permet de réduire la quantité de câble électrique (jusqu'à deux kilomètres de longueur sur certains modèles !) embarqué sur un véhicule. Au lieu de tirer une multitude de câbles d'alimentation d'un bout à l'autre de la voiture, le multiplexage de l'équipementier Delphi Automotive consiste à simplifier le maillage en installant des relais auxquels sont connectés plusieurs alimentations. Ces modules sont reliés les uns aux autres par deux simples fils, ce qui facilite le diagnostic en cas de panne et permet d'élargir les fonctions électroniques sans supplément de coût pour le constructeur.

Les 140 000 visiteurs attendus à Equip'auto pourront constater que, dans le domaine de la sécurité, la tendance est à la « gestion globale », autrement dit l'action coordonnée des ceintures et des airbags. Chez Delphi, on a multiplié les capteurs – pour apprécier la corpulence ou la position du passager – afin de mieux articuler le déclenchement du coussin gonflable qui, par exemple, ne se déploiera pas si un siège bébé est installé à l'avant.

Autre exemple de gestion coordonnée, les équipements réalisés par Carrier Khéops et Norep qui, en cas de choc violent, assurent la coupure de la batterie en un centième de seconde pour réduire les risques d'incendie. Ils peuvent aussi déclencher automatiquement les feux de détresse, un extincteur dans le compartiment moteur voire un émetteur GPS qui lancera un SOS tout en indiquant le lieu où s'est produit l'accident.

AUTORADIO-TÉLÉPHONE

Salués pour leurs performances et leur consommation modeste, les moteurs TDI (turbo diesel à injection directe) ont un défaut inattendu : leur rendement thermique est tellement favorable qu'il ne laisse pas suffisamment de calories pour chauffer l'habitacle. Alors qu'il n'y a pas si longtemps, on lui demandait de parer aux températures excessives des moteurs, le fabricant de bougies Béru est venu au secours de Volkswagen et de Renault en équipant leurs modèles TDI d'un système de réchauffage additionnel du circuit d'eau pouvant dissiper jusqu'à 1 000 watts de puissance. Résultat : environ huit degrés de plus dans l'habitacle.

L'équipementier Valéo a choisi une autre approche en allant chercher de la chaleur du côté de l'alternateur, désormais refroidi par eau, pour réaliser son nouveau chauffage additionnel thermodynamique (CAT). Autre solution envisagée par Valéo : récupérer l'énergie dégagée par le compresseur frigorifique qui assure le fonctionnement de la climatisation. Malgré ces trésors d'imagination, les performances du chauffage d'un modèle TDI (comme, demain, les GDI fonctionnant à l'essence) restent encore sensiblement en deçà de celles d'une autre voiture.

Les équipementiers ne pouvaient évidemment pas de désintéresser de l'omniprésent téléphone portable. Pour offrir un gain d'espace, inciter les conducteurs à garder les mains libres et se ménager de nouveaux débouchés, les fabricants commencent à intégrer cet équipement dans l'autoradio. Sur ses nouvelles séries XJ V 8, Jaguar propose de pianoter son numéro sur le clavier dévolu à la chaine hi-fi alors que, sur le volant, des touches permettent de composer des numéros préenregistrés. De son côté, Blaupunkt présente le Radiophone, un système de sécurité et de programmation qui permet d'utiliser un équipement téléphonique intégré dans l'autoradio. Pour le faire fonctionner, il faut introduire la carte SIM, nécessaire au fonctionnement de tout téléphone portable. On peut ainsi entendre la voix de son correspondant à travers les haut-parleurs de l'autoradio.

J.-M. N.

★ Equip'auto, du 15 au 20 octobre, de 9 heures à 19 heures. Parc des expositions de Paris-Nord. Entrée : 150 francs.

هكذا من الأصل

Pluie, vents forts et fraîcheur

UNE PERTURBATION active traverse la France samedi et dimanche. L'occlusion de cette perturbation balaiera la moitié nord dimanche. Les vents seront forts, voisins de 100 km/ heure en mer. Ils tourneront au nord-ouest puis nord et les températures baisseront sensiblement.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Après une matinée bien pluvieuse, les éclaircies reviendront par le nord l'après midi mais seront entrecoupées d'averses. Le vent d'ouest voisin de 100 km/h en mer et de 80 km/ h à l'intérieur tournera au nord en cours de matinée puis. Il fera entre 14 et 16 degrés.

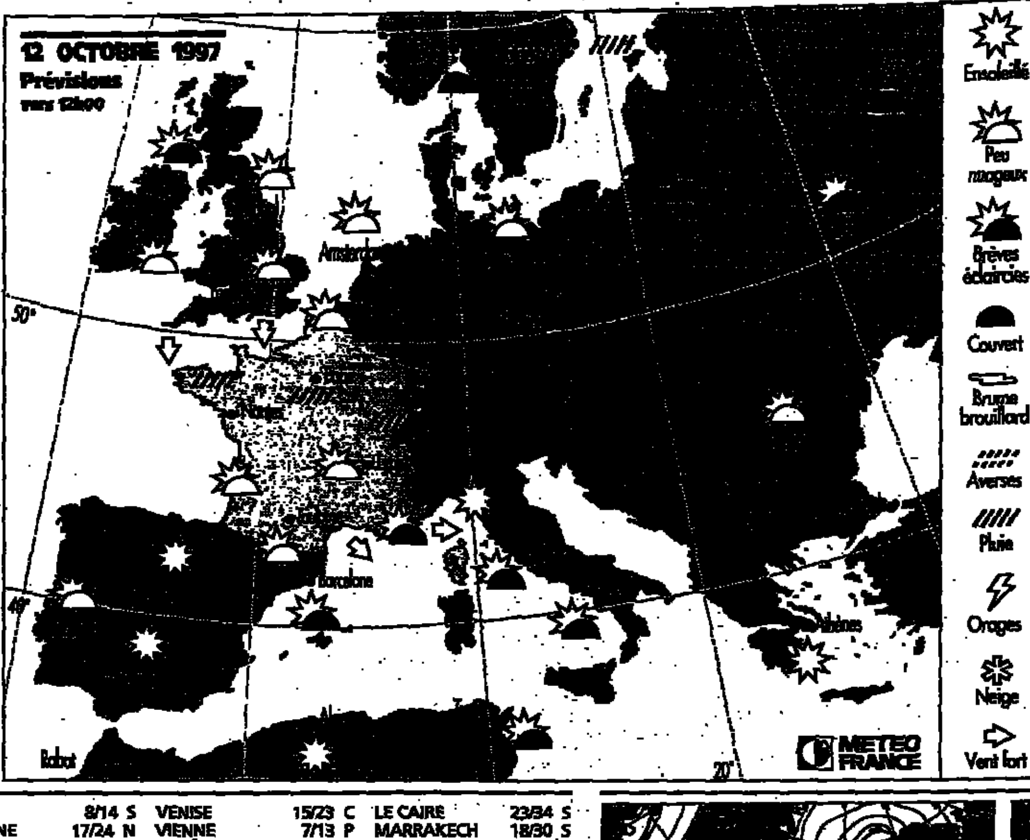
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La matinée sera maussade avec de la pluie soutenue. Quelques éclaircies accompagnées d'averses reviennent par le nord dès la fin de matinée et gagnent l'ensemble de ces régions dans l'après-midi. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 70 km/h puis tournera au nord et faiblira. Les températures ne dépasseront pas 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée sera le plus souvent pluvieuse. Le vent d'ouest assez fort virera au nord en soirée. Le thermomètre ne dépassera pas les 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps sera le plus souvent nuageux avec des averses surtout sur le relief. Ilpourra neiger sur les Pyrénées au dessus de 2000 mètres. Le vent d'ouest atteindra 70 à 80 km/h.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Après une matinée bien pluvieuse avec même de la neige au dessus de 2000 mètres, les précipitations seront plus discontinues sous forme d'averses l'après midi. Il fera entre 13 et 16 degrés en plaine.

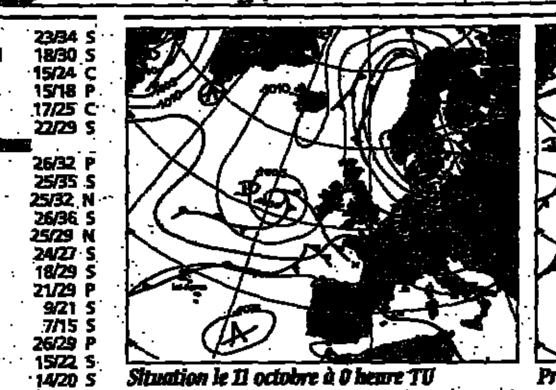
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps sera sec. Les nuages se feront plus rares l'après-midi et le soleil l'emportera. Le vent d'ouest à nord ouest soufflera jusqu'à 100 à 110 km /h. Il fera entre 20 et 24 degrés.

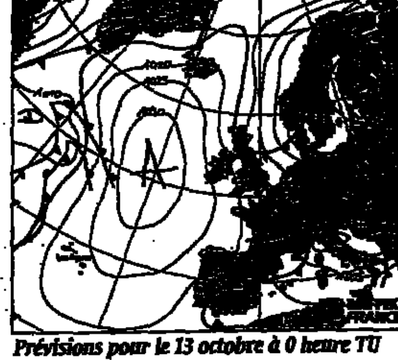


PRÉVISIONS POUR LE 12 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	10/15	C	PAPEETE	22/27	N	KIEV	8/14	S	VENISE	15/23	C
AJACCIO	18/26	N	NANTES	12/19	P	POINTE-A-PIT.	25/30	P	LISBONNE	17/24	N	VIENNE	7/13	P
BIARRITZ	16/20	C	NICE	18/25	S	ST-DENIS-RÉ.	19/24	N	LIVERPOOL	8/11	N	**AMÉRIQUES**		
BORDEAUX	14/19	N	PARIS	11/15	P	**EUROPE**			LONDRES	6/12	N	BRASILIA	20/35	S
BOURGES	11/17	P	PAU	15/20	C	AMSTERDAM	8/13	N	LUXEMBOURG	6/11	P	BUENOS AIR.	13/17	P
BREST	11/15	P	PERPIGNAN	16/23	S	ATHENES	20/26	S	MADRID	14/25	S	CARACAS	27/31	P
CAEN	11/15	P	RENNES	11/16	P	BARCELONE	16/26	S	MILAN	16/25	S	CHICAGO	16/26	S
CHERBOURG	10/15	C	ST-ETIENNE	12/18	N	BELFAST	5/9	N	MOSCOU	7/12	C	LIMA	17/23	C
CLERMONT-F.	10/18	N	STRASBOURG	08/15	P	BELGRADE	11/23	P	MUNICH	5/11	P	LOS ANGELES	13/20	S
DIJON	09/17	P	TOULOUSE	13/19	N	BERLIN	7/13	N	NAPLES	19/25	S	MEXICO	16/20	P
GRENOBLE	12/19	N	TOURS	10/16	P	BERNE	6/12	P	OSLO	1/9	C	MONTREAL	3/17	S
LILLE	11/15	C	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	7/11	N	PALMA DE M.	17/29	S	NEW YORK	12/20	N
LIMOGES	13/15	N	CAYENNE	23/32	N	BUCAREST	7/21	N	PRAGUE	5/9	P	SAN FRANCIS.	11/18	S
LYON	13/18	N	FORT-DE-FR.	24/31	P	BUDAPEST	9/17	C	ROME	17/26	N	SANTIAGO/CHI	11/16	P
MARSEILLE	19/24	S	NOUMEA	19/25	N	COPENHAGUE	6/9	P	SEVILLE	20/29	S	TORONTO	6/20	S
						DUBLIN	5/9	N	SOFIA	10/21	P	WASHINGTON	10/23	S
						FRANCFORT	8/13	P	ST-PETERSB.	10/12	P	**AFRIQUE**		
						GENEVE	9/16	P	STOCKHOLM	3/5	P	ALGER	18/29	S
						HELSINKI	7/10	P	TENERIFE	17/22	N	DAKAR	27/30	C
						ISTANBUL	16/21	P	VARSOVIE	6/12	C	KINSHASA	22/31	N

LE CAIRE	23/34	S
MARRAKECH	18/30	S
NAIROBI	15/24	C
PRETORIA	15/18	P
RABAT	17/25	C
TUNIS	22/29	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	26/32	P
BOMBAY	25/35	S
DJAKARTA	25/32	N
DUBAI	26/36	S
HANOI	25/29	N
HONGKONG	24/27	S
JERUSALEM	18/29	S
NEW DEHLI	21/29	P
PEKIN	9/21	S
SEOUL	7/15	S
SINGAPOUR	26/29	P
SYDNEY	15/22	S
TOKYO	14/20	S


Situation le 11 octobre à 0 heure TU


Prévisions pour le 13 octobre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La future aérogare F de Roissy-Charles-de-Gaulle située près de la gare TGV/RER, qui ouvrira à partir du printemps 1998, comprendra un espace commercial de 4 369 m2, avec 41 boutiques dont 29 en zone sous-douane. Les promoteurs ont souhaité renforcer l'identité *« Tout Paris dans un aéroport »* avec une rue de commerces spécialisés : mode, bijouterie, horlogerie, parfums ou alcools, tabacs, presse, gastronomie. La première moitié de l'aérogare F, réservée au trafic moyen-courrier, sera mise en service en avril 1998, la seconde, réservée aux long-courriers, l'année suivante.

■ **ALLEMAGNE.** La compagnie Lufthansa abandonnera ses liaisons régionales déficitaires en Allemagne, notamment les vols vers Francfort au départ de Cologne, Stuttgart et Nuremberg, dès la mise en place de trains rapides entre ces villes.

PRATIQUE

Les parents d'élèves désignent leurs représentants

LES PARENTS D'ÉLÈVES sont appelés, vendredi 17 et samedi 18 octobre, à élire leurs représentants dans les conseils des établissements scolaires.

Dans le premier degré, ils votent pour désigner leurs représentants au conseil d'école qui délibère sur tous les sujets intéressant la vie des élèves : le projet d'école, l'organisation de la semaine, la cantine, la sécurité des enfants, les activités périscolaires. Dans les collèges et lycées, les résultats servent de base pour la désignation, par le chef d'établissement, de deux délégués titulaires et deux suppléants au conseil de classe, à partir des listes préparées par les associations. Il en va de même pour les représentants au conseil d'administration, qui adopte le projet d'établissement, le budget, le règlement intérieur et donne son avis sur les créations et suppressions d'options.

Le taux de participation aux élections des parents d'élèves est en moyenne de 35 %. *« Ce n'est pas si mal pour une élection annuelle sans enjeu national et qui a un caractère quasi confidentiel »*, note Marie-Carmen Dupuy, secrétaire générale adjointe de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP). D'autant que les chefs d'établissement ne font guère de publicité ; ils se contentent souvent d'envoyer les formulaires aux parents. *« On a même vu des directeurs d'école refuser d'inclure les bulletins de vote et les enveloppes dans le budget de l'établissement et tenter de les faire payer aux fédérations »*, dit Annie Jacquet, de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de la Loire.

La principale tâche des associations de parents d'élèves est de veiller au respect des textes réglementaires et d'éviter les dérives. D'ailleurs, les élus de 1996 sont déjà à pied d'oeuvre. Certains s'emploient à obtenir en début d'année la rectification d'emplois du temps aberrants comportant de nombreuses heures de permanence entre les cours dans les collèges. Ou bien à limiter la « valse des livres » dans certains lycées où les élèves doivent acheter jusqu'à 900 francs d'ouvrages supplémentaires, parce que les professeurs nouvellement nommés ne se satisfont pas des manuels choisis par leurs collègues de l'année précédente, ou simplement parce qu'ils ont changé d'avis. D'autres, enfin, s'apprêtent à mener une action contre un enseignant qui ne surveille pas sa classe lorsqu'elle se rend au stade. Aux moments cruciaux, comme l'orientation, les associations apportent une aide appréciable, au sein des conseils de classe et des commissions d'appel où siègent leurs représentants.

Toutes les initiatives ne sont pas immédiatement couronnées de succès, surtout en matière de pédagogie. Dans le collège de sa commune, situé en zone d'éducation prioritaire, Aline s'est battue pendant quatre ans, au sein de la FCPE, pour obtenir l'application des heures de soutien destinées aux élèves en grande difficulté. *« Les crédits existaient, mais le chef d'établissement faisait obstacle aux réclamations des parents et des enseignants. »* Elle vient d'apprendre que la lutte a porté ses fruits, mais sa fille n'en aura pas profité.

Cette lenteur incite des parents à régler leurs problèmes individuellement... à leurs risques et périls. Annick, qui trouvait qu'un professeur ne donnait pas assez de devoirs, et estimait l'action de l'association de parents inefficace, est allée voir le chef d'établissement. Résultat : son fils s'est vu imposer des devoirs de vacances, et est devenu, pour ses camarades, le *« chouchou de sa maman »*. *« L'enfant m'en a beaucoup voulu »*, déplore Annick.

À TOUS LES ÉCHELONS

Indignée que l'on refuse l'accès de son fils à l'option latin en cinquième sous prétexte de notes moyennes en français, la mère de Fabien s'est débrouillée seule, saisissant l'inspection académique, textes officiels à l'appui : l'accès à cette option facultative n'est pas soumis à sélection. A la rentrée, elle a eu gain de cause et Fabien a d'excellentes notes en latin. Mais si elle avait fait appel aux associations de parents, les treize autres élèves qui étaient dans le même cas auraient eu une chance de pouvoir étudier cette langue grâce à une action collective.

Les associations de parents ont les moyens de recenser les problèmes à l'échelon d'un établissement, d'une ville, d'un département, ou d'une académie. Ainsi, « l'observatoire du "nouveau contrat pour l'école" » mis en place par la PEEP remarque que le cinquième seulement des lycées offrent l'éventail complet des options. *« Après la suppression d'une option de langue vivante, nous avons obtenu que l'inscription des élèves au centre national d'enseignement à distance soit financée par l'éducation nationale »*, dit une déléguée de la FCPE.

Quant à l'efficacité d'une association sur le terrain, elle dépend du degré d'investissement de ses membres, des relations qu'ils entretiennent avec l'administration et les enseignants et de la diplomatie dont ils font preuve pour surmonter les obstacles. Le fonctionnement de l'administration est de plus en plus opaque pour les parents. Les associations peuvent leur permettre de bénéficier d'informations et de moyens d'action.

Michaëla Bobasch

Les modalités du scrutin

● **Dans les écoles,** les bulletins de vote doivent parvenir aux familles, par la poste, dix jours avant la date du scrutin ou par l'intermédiaire des élèves quatre jours avant celui-ci. Dans les collèges et lycées, le délai est de six jours avant la date du scrutin.

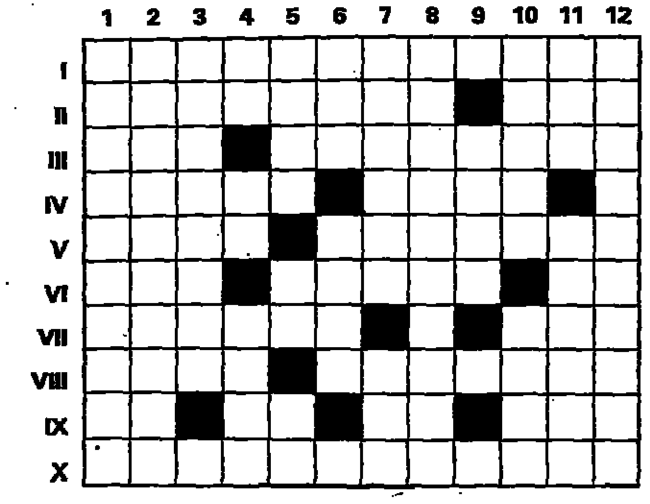
● **On peut voter dans** l'établissement, par correspondance, ou en confiant le bulletin à l'élève. Un seul suffrage par famille. En cas de divorce ou d'autorité parentale conjointe, c'est le parent chez lequel les enfants ont leur résidence habituelle qui vote.

● **Les deux principales** fédérations de parents d'élèves pour le secteur public sont la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE, 108, avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris ; tél. : 01-43-57-16-16) et la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP, 91, boulevard Berthier, 75847 Paris Cedex 17 ; tél. : 01-44-15-18-18).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97224

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Plaisir gratuit à condition de ne pas entrer. – II. Ce sont les Sumériens qui ont commencé. Roi à Rome. – III. Marque l'enthousiasme ou la douleur. Petite coupe pour un petit bain. – IV. Son héroïne nous fit connaître le Canada au début du siècle. Entra à l'Académie dans un taxi mauve. – V. Lancé. On nous la vend sur plan. – VI. Organisation d'enseignants. Tirée ou pour tirer sa révérence. Dieu. – VII. Petit passage. Que dalle. – VIII. Gonfle la Dordogne. Se rapporte à l'union. – IX. Personnel. Dans une version. Interjonction. Se divise en quatre catégories. – X. Malices sans méchanceté.

VERTICALEMENT

1. Récupérateur de graisses. – 2. Séparent les graisses pour les récupérer. – 3. Contraire à toutes lois. – 4. Chez les Chinois. Pièces de charpente. Troisième fils de Jacob. – 5. Fabrique de crème anglaise. En blanc et en bleu. Points. – 6. Mérite une correction quand elle baisse. Peu de chose. – 7. Contient un métal brillant. Lue n'importe comment. – 8. Un ancêtre pour le portable. – 9. Prend un bail. – 10. Détrônée, elle finira sa vie à Lesbos. Rejetai. – 11. Un peu nerveux. Station thermale. – 12. Impossibles à supporter.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97223

HORIZONTALEMENT

I. Amuse-gueules. – II. Nat. Ré. Préau. – III. Agiterai. – IV. Sole. Arsenic. – V. Tuilent. Rani. – VI. Risettes. Rad. – VII. Olé. Aéra. DCA. – VIII. Pleut. Emu. Tl. – IX. Hé ! Isoloir. – X. Esprit. Surfe.

VERTICALEMENT

1. Anastrophe. – 2. Magouilles. – 3. Utilisée. – 4. Télé. UDR. – 5. Ere. Etat. – 6. Gérante. It. – 7. Artères. – 8. Epis. Samos. – 9. Ur. Er. Ulu. – 10. Léonard. Or. – 11. Ea. Inactif. – 12. Suicidaire.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS N° 1761

TOURNOI DE TILBURG (1997)
Blancs : G. Kasparov.
Noirs : J. Polgar.
Défense Nimzovitch.

1. ç4	é6	17. fxé4	Cxg4 (i)
2. Cç3	d5	18. Ff4!	Dh4
3. d4	Fb4 (a)	19. h3	Cf6
4. é3 (b)	ç5 (c)	20. é5	Ta-d8 (j)
5. a3	Fxç3+	21. Df2	Ch5
6. bxç3	Cf6	22. Fxh6!	Té7 (k)
7. çxd5	éxd5	23. Cf5!	Dxf2+
8. f3 (d)	ç4 (e)	24. Txf2 (l)	Té6 (m)
9. Cé2	Cç6	25. Fé3 (n)	Fç6
10. g4! (f)	h6	26. Ff1!	f6 (o)
11. Fg2	Ca5	27. Fxç4	Fd5
12. 0-0	Cb3	28. Fé2	fxé5
13. Ta2	0-0	29. Fxh5	éxd4
14. Cg3	Fd7 (g)	30. Fg5	Td7 (p)
15. Dé1!	Té8	31. Ta-é2	Fé4
16. é4!! (h)	dxé4	32. Cxd4	abandon

NOTES

a) En retardant le développement du C-R, les Noirs évitent le système orthodoxe du gambit-D après 3..., Cf6 ; 4. Fg5, comme après 3..., ç6 et 3..., ç5 (défense Tarrasch).

b) Ou 4. çxd5, éxd5 ; 5. Ff4, Cf6 ; 6. é3, Cé4 ; 7. Tç1! Ou bien 5. Ff4, Cf6 ; 6. é3, ç5 ; 7. Fd3, Cç6.

c) 4..., Cf6 conduit à la variante Ragozine du gambit-D.

d) On retrouve la variante Gheorghiu de la défense Nimzo-indienne : 1. d4, Cf6 ; 2. ç4, é6 ; 3. Cç3, Fb4 ; 4. f3, d5 ; 5. a3, Fxç3+ ; 6. bxç3, ç5 ; 7. çxd5, avec cette différence que le pion é se trouve ici en é3.

e) Interdisant ainsi 9. Fd3 suivi de Cé2. Après 8..., Dç7 ; 9. Ta2, Ff5 ; 10. Cé2, Cç6 ; 11. g4!, Fg6 ; 12. Cf4, 0-0-0 ; 13. Fg2, h5 ; 14. g5, Ch7 ; 15. h4, Cf8 ; 16. 0-0, Rb8 ; 17. é4, dxé4 ; 18. fxé4, Ra8 ; 19. Tb2, çxd4 ; 20. Cd5, Da5 ; 21. Tb5, les Blancs gagnent.

f) Un plan énergique : g4! suivi de Fg2-Cg3-h3 et la poussée é3-é4.

g) Le F-D ne peut s'opposer en ç6 à é3-é4 sans céder la case f5 au Cg3.

h) Pour bien des joueurs, il faut défendre le pion g4 par 15. h3 avant d'opérer l'avance é3-é4. Pour Kasparov, la conquête du centre et l'ouverture de la colonne f sont des atouts qui justifient la perte d'un ou même de deux pions. 15. h3 est, à ses yeux, une pure perte de temps !

i) Si 17..., Fxg4 ; 18. é5 (ou 18. Ff4), Cd5 ; 19. Ta-f2, Fé6 ; 20. Cé4 avec une forte pression.

j) Si 20..., Fxh3 ; 21. Fxh3, Dxh3 ; 22. Th2, Dg4 ; 23. Fxh6!, Cxd4! ; 24. çxd4, Dxd4+ ; 25. Fé3, Dxé5 ; 26. Cf5! avec la menace 27. Dh4.

k) Si 22..., gxh6 ; 23. Dxf7+, Rh8 ; 24. Cxh5. Si 22..., Cxg3 ; 23. Dxf7+ et 24. Dxg7 mat. Si 22..., Dxg3 ; 23. Dxf7+, Rh8 ; 24. Dxh5.

l) Et non 24. Taxé2?, Fxf5 ; 25. Txf5, Cg3 ; 26. Tg5 (si 26. Txf7, gxh6), Cxf1 ; 27. Txg7+, Rh8 ; 28. Rxf1, Té6!

m) Si 24..., gxh6? ; 25. Cxé7+ ; si 24..., Fxf5 ; 25 Txf5, g6 (et non 25..., Cg3? ; 26. Tg5) ; 27. Txh5 et 28. Fg5.

n) 25. Fg5! est également fort.

o) Si 26..., b5 ; 27. Fé2, g6 (27..., Tg6+ ; 28. Rh2) ; 28. Ch6+.

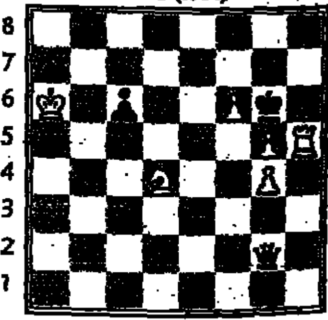
p) Ou 30..., Té1+ ; 31. Rh2, Th1+ ; 32. Rg3, Tg1+ ; 33. Rh4!

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1760
J. MITROFANOV (1972)

(*Blancs* : Ra6, Pa7 et f5. *Noirs* : Ré1, Ca8 et d4, Pg4. Nulle.)

1. Rb7, g3 ; 2. Rxa8 (la distance entre le Ra8 et le pion g3 est telle qu'on ne voit pas comment les Noirs n'arrivent pas à gagner), Cb5 ; 3. Rb7! (et non 3. f6, g2 ; 4. f7, g1=D ; 5. f8=D, Dxa7 mat), Cxa7 ; 4. f6!, Cb5 ; 5. Rç6!, Cd4+ ; 6. Rd5, Cf5 ; 7. f7, Cé7+ ; 8. Ré4, Cg6 ; 9. Rf3!, et le R blanc arrive juste à temps. Nulle.

ÉTUDE N° 1761
E. POGOSSIANTS (1984)



Blancs (6) : Ra6, Th5, Cd4, Pf6, g4 et g5.
Noirs (4) : Rg6, Dg2, Pa7 et ç6.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

GRANDS TRAVAUX Le ministre de la culture, Catherine Trautmann, a trouvé en arrivant, rue de Valois, le lourd dossier des chantiers à poursuivre, à achever ou à entamer. Ceux de la colline de Chaillot, sont particulièrement épineux. ● LE PALAIS DE TOKYO, destiné à abriter le Palais du cinéma, est en panne faute de concept suffisamment fort. En revanche, le Musée des monuments français, un peu plus haut sur la butte, est en passe d'être entièrement redéfini ● LE MUSÉE DE L'HOMME doit être remplacé par le projet du président de la République, dédié aux arts premiers. Mais la place manque, dans l'aile Passy du Palais de Chaillot, puisque le Musée de la marine ne déménage plus. ● UNE BIBLIOTHÈQUE DES ARTS et un Institut d'histoire de l'art s'installeront rue de Richelieu dans les locaux laissés vacants par l'ancienne Bibliothèque nationale.

Les chantiers se bousculent sur la colline de Chaillot

Dans l'aile Paris, le Musée des monuments français pourrait se transformer en Musée de l'architecture. Dans l'aile Passy, la place manque pour le Musée des arts premiers souhaité par Jacques Chirac. La situation est bloquée au Palais de Tokyo, qui devait abriter un Palais du cinéma

CHAILLOT est-elle devenue, subrepticement, une sorte de colline inspirée ? Ici, le cinéma voisine avec le théâtre, l'architecture dialogue avec l'histoire ou l'ethnographie et les arts du monde entier, tous continents confondus, s'y sont donné rendez-vous. Au point de provoquer une sorte d'embouteillage, les institutions se bousculent pour en être : ce balcon sur la Seine n'a pas de prix. Qui doit rester ? Qui doit partir ? Qui peut s'installer ? Au ministère de la culture de jouer les arbitres.

Pour le moment, la bagarre se déroule entre le Palais de Tokyo et les deux ailes du Palais de Chaillot. Les acteurs sont le futur Palais du cinéma, le Musée des monuments français, le Musée de l'homme et le Musée de la marine. Pour le premier, les choses sont apparemment simples. L'édifice est voué au septième art depuis 1984. A cette date, le bâtiment, vide depuis le départ du Musée national d'art moderne, devait recevoir un Centre de la photo, une école du cinéma (la Femis), la Cinémathèque et la Bibliothèque du film (la BIFI) constituée pour l'essentiel des fonds de celles de la Cinémathèque et de la Femis. L'ensemble est cohérent. Un concours d'architecture est lancé. Franck Hammoutène le gagne. Faute de moyens, ou de volonté – on est à l'époque de la première cohabitation –, le chantier tarde à démarrer. Du coup, le Centre national de la photo s'installe à l'hôtel Salomon-de-Rothschild. La Femis prend le chemin de la rue Francoeur, dans le 18e arrondissement. Et la BIFI trouve un abri, provisoire, rue du Faubourg-Saint-Antoine, où elle se sent très bien. Reste la Cinémathèque – qui n'a plus de salle depuis qu'un incendie a ravagé l'aile Paris du Palais de Chaillot – et dont le Musée du cinéma Henri-Langlois est en caisses.

Catherine Trautmann a annoncé publiquement son intention de maintenir le projet d'un grand Palais du cinéma, estimé à 250 millions de francs. Effectivement, alors que le Centre national du cinéma est de plus en plus absorbé par de multiples tâches commerciales, il manque au cinéma un pôle culturel qui regrouperait certainement une grande cinémathèque dotée d'espaces d'exposition intégrant le Musée Henri-Langlois, mais aussi des « événements » qui restent à définir. Alors que la question de la localisation de ce palais semble se poser à nouveau – doit-il rester à Chaillot ou émigrer vers des quartiers plus populaires, à La Villette par exemple ? –, une réflexion de fond sur le concept même de cet établissement aux contours toujours aussi flous est indispensable.



MARC RIBOUD / LE PALAIS DU CINÉMA

Le Palais de Tokyo en travaux.

CONFLIT « INUTILE »

En revanche, la rénovation du Musée des monuments français, logé actuellement dans l'aile Paris du Palais de Chaillot, va être radicalement modifiée par le rapprochement de la direction du patrimoine et celle de l'architecture. L'extension, dans le même esprit, de ses collections jusqu'à nos jours semble abandonnée. Il y a fort à parier que sera créé ici le Musée de l'architecture qui manque en France. Les fameux moulages de plâtre seront intégrés à un circuit historique cohérent. Une mission d'étude a été confiée à Jean-Louis Cohen pour mettre au point un projet acceptable. Le bâtiment abritera en outre l'Institut français d'architecture (IFA), un centre de documentation et une salle d'exposition, mais l'enveloppe de 220 millions de francs devrait être tenue.

Dans l'autre aile, celle de Passy, qui abrite aujourd'hui le Musée de l'homme et celui de la marine, il y a un locataire de trop si l'on veut y caser le Musée dit « des arts premiers » réclamé par le président de la République. Les dirigeants du Muséum d'histoire naturelle, groupés derrière leur directeur, Henry de Lumley, espèrent toujours qu'à la faveur du changement de gouvernement le projet présidentiel sera renvoyé aux oubliettes. Et se transformera en une simple rénovation du Musée de l'homme. Cette espérance risque d'être déçue. La proposition de Jacques Chirac a été entérinée par Alain Juppé, alors premier ministre, et a fait l'objet d'une décision gouvernementale. Il faudrait donc que Lionel Jospin utilise la même procédure pour l'annuler. Ce qui ouvrirait alors un conflit « inutile » avec l'Elysée, dit-on à Matignon, où la définition de l'établissement, concrétisée par un « bleu » d'Alain Juppé, ne déplaît pas.

Son nom, d'abord : le Musée de l'homme, des arts et des civilisations, qui intègre une dimension ethnographique ; le contenu des collections : elles reprennent celles du département d'ethnologie du Musée de l'homme (dont certaines d'ailleurs viennent du Louvre), environ 350 000 pièces, et celles du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), environ 30 000 pièces ; sa structure, enfin – conservation, enseignement et recherche –, qui associe le ministère de l'éducation nationale à celui de la culture. Ce nouvel établissement ne sera pas voué à la pure délectation esthétique. Les projets de Germain Viatte, chargé de sa préfiguration scientifique, vont dans ce sens. Et le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, s'emploie à mettre un baume sur les plaies des universitaires ulcérés par *« la brutalité des méthodes de l'ancienne majorité »*.

Une antenne de 1 600 m² dans l'ancienne salle des Sessions du Louvre doit présenter un échantillon de 200 pièces africaines, océaniennes et amérindiennes *« exceptionnelles »*. S'agit-il d'une opération de préfiguration ou d'une antenne destinée à durer ? Le « bleu » d'Alain Juppé ne le précise pas. Le contour du projet « arts premiers » étant sur le point d'être verrouillé, il reste à définir un budget. Et à trouver un lieu. Le nouvel établissement a besoin de 28 000 m², dont 8 000 m² de réserves. La superficie de l'actuel Musée de l'homme est de 14 000 m², celui du Musée de la marine de 7 000 m². Mais il est hors de question de faire déménager ce dernier : il en coûterait 400 millions de francs, avant même de songer aux masques et aux statuettes. Où aller ? Le président de la République recommande le périmètre de la colline de Chaillot. Mais aussi d'éviter de construire. Ce qui disqualifie le proche quai Branly. Les limiers de la Rue de Valois explorent les environs (le Grand Palais), élargissant leur quête aux « vides » des grands travaux – la travée inoccupée de La Villette, les sous-sols de l'Arche de la Défense, les volumes libres de l'Opéra-Bastille.

Quant au coût de l'opération, il est de l'ordre du milliard de francs, à partager équitablement entre la culture et l'éducation nationale. La grande idée chiraquienne devrait voir le jour avant la fin de la législature, en 2002, qui est aussi celle du septennat. Le temps presse.

Emmanuel de Roux

Le coûteux avenir des bâtiments Richelieu de la Bibliothèque nationale

LE CHANTIER PHARAONIQUE qui s'achève, sur la rive gauche de la Seine à Tolbiac, fait oublier le sort de la rue de Richelieu où la Bibliothèque nationale de France possède ses bâtiments originels. Dans un an, dix millions de volumes auront libéré 200 kilomètres de rayonnages. Que faire de ces édifices, de ces magasins, de ces salles de lecture vides ? A ce mot de « vide », les conservateurs des départements « spécialisés » sursautent. Ni les estampes, ni les cartes et plans, ni les monnaies et médailles, ni les manuscrits, ni la musique ne déménagent. Et ils comptent bien s'étendre – la BNF compte près de 20 millions d'images diverses. Ils attendent aussi les arts du spectacle venus de la bibliothèque de l'Arsenal – 500 000 volumes et une collection, hétéroclite mais très volumineuse, de programmes, décors, maquettes et costumes. Sans parler du million de volumes imprimés et des 10 000 manuscrits de l'Arsenal qui devrait céder, la mort dans l'âme, son vieux bâtiment au ministère des affaires étrangères, ce dernier comptant y loger ses archives diplomatiques. L'arbitrage d'Alain Juppé pourrait être remis en cause par Lionel Jospin. Mais il faudrait alors de 50 millions à 100 millions de francs pour remettre en état l'édifice du boulevard Henri-IV.

Or la restructuration de la Rue de Richelieu est à elle seule un chantier à part entière – *« un vrai Grand Palais »*, indique un haut fonctionnaire des finances. Il avait été prévu, au début des années 90, d'installer ici un Institut national d'histoire de l'art (INHA), sur le modèle du Courtauld Institute de Londres. Institut doublé d'une Bibliothèque des arts qui regrouperait la Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques-Doucet, celle du Louvre et le fonds ancien de la bibliothèque des Beaux-Arts, plus d'un million et demi de volumes. Ce vieux projet d'André Chastel avait suscité une assez grosse littérature, notamment deux rapports de Michel Laclotte, ancien directeur du Musée du Louvre. Jacques Toubon et son successeur, Philippe Douste-Blazy, évoquaient régulièrement l'INHA sans lui donner les moyens d'émerger. Or Catherine Trautmann a pour conseiller Pierre Encrevé, qui, lorsqu'il faisait partie du cabinet de Michel Rocard à Matignon, avait été un ardent supporter de l'INHA.

Du coup, cet établissement a toutes les chances de voir le jour. La partie proprement universitaire de l'Institut (chercheurs, laboratoires du CNRS, 3e cycle) occuperait les bureaux de la rue Vivienne (13 000 m²) – à partager avec l'Ecole du patrimoine, actuellement logée boulevard Saint-Germain. Il occuperait également la salle ovale située dans le quadrilatère Richelieu (55 000 m²). Dans ce dernier, les départements spécialisés pourraient se déployer sur les 33 000 m² libérés par le départ des imprimés – avec la Bibliothèque des arts et le département des arts du spectacle. Les services communs seraient casés dans le quadrilatère. Un programmateur, l'AGSP, a été désigné, un rapport final, avant synthèse, a été discuté dans les premiers jours d'octobre.

L'addition est à partager entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture. Les travaux seraient étalés sur cinq ans, mais le montant de la note oscille entre 500 millions et 800 millions de francs, à partager (inégalement) entre le ministère de la culture et celui de l'éducation nationale. Bercy a du mal à garder son sang-froid.

E. de R.

L'Adami répond au rapport qui met en cause sa gestion

Les dirigeants de la société estiment que l'audit, qui s'arrête à 1995, serait « en grande partie obsolète »

APRÈS LA DIVULGATION dans *Le Monde* du 8 octobre du rapport de la mission d'audit effectuée à la demande de l'Etat, qui pointe de nombreux dysfonctionnements dans la gestion de l'Adami, les dirigeants de cette société, qui perçoit et redistribue les droits des artistes et musiciens interprètes, ont répondu aux critiques lors d'une conférence de presse, vendredi 10 octobre.

Ce rapport, distribué pour l'occasion aux journalistes présents, a été remis par leurs auteurs, en février, aux ministres de la culture et de l'économie et des finances. Pourquoi n'a-t-il pas été diffusé aussitôt ? Pour protéger les personnes *« mises en cause dans cette affaire qui fait l'objet d'une instruction pénale »*, a répondu Catherine Trautmann, dans un communiqué. La ministre de la culture évoque également *« les dysfonctionnements passés »* et *« la réalité des efforts »* de la nouvelle direction de l'Adami. Elle affirme aussi vouloir *« engager une concertation approfondie »* visant à *« améliorer la transparence de gestion et renforcer les possibilités de contrôle »*, une façon de reconnaître que tout ne tourne pas rond à l'Adami.

Jean-Claude Petit (président), Patrick Boiron (directeur général), Laurent Petitgirard et Pierre Santini (administrateurs) ont pour leur part insisté sur le fait que le rapport s'arrête à 1995 et qu'il serait donc *« en grande partie obsolète »*. Jean-Claude Petit affirme avoir *« noté des dysfonctionnements, et si je suis président*, dit-il, *c'est pour y mettre fin. Nous avons déjà mis en place des réformes qui vont dans le sens de l'audit »*.

Patrick Boiron a ensuite répondu, point par point, aux critiques soulevées dans le rapport. D'abord les liens étroits qui unissent le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA) et l'Adami, qui ont conduit cette dernière à financer des manifestations du syndicat. Le directeur a répondu que le SFA est à l'origine de la création de l'Adami et qu'il est *« naturel qu'il soit associé à cette société »*. Mais il rappelle que le conseil d'administration, élu en mai 1996, *« traduit une moindre représentation syndicale »*.

ABSENCE DE TRANSPARENCE

Les rapporteurs évoquent aussi *« une organisation lourde et complexe »* et affirment que *« les responsabilités de gestion ne sont pas clairement désignées »*. *« C'est exact*, répond Patrick Boiron, *mais une évolution favorable s'est manifestée depuis l'été 1996* [et] *un projet de réforme profonde des statuts est à l'étude »*.

C'est autour de la répartition des droits perçus – mission prioritaire de l'Adami – que les critiques sont les plus sensibles : absence totale de transparence, *« pratiques parfois approximatives »*, dit le rapport. *« L'opération de répartition est complexe et difficile »*, répond Patrick Boiron. Le rapport évoque aussi des sommes confortables – 808 millions en tout – qui n'ont pas encore fait l'objet de versements à des ayants droit. C'est le cas de Sean Connery (629 000 francs) ou Roger Moore (575 000 francs), pour lesquels *« il ne doit pas être trop difficile de trouver leur agent »*. Patrick Boiron répond que ce n'est pas si simple, et *« que plusieurs mandataires se réclament du même artiste »*. Il affirme surtout que *« pour la première fois, fin 1997, les sommes détenues par l'Adami vont baisser d'un montant de 40 à 50 millions de francs »*.

Le rapport critique encore une gestion *« très coûteuse »*. La masse salariale a en effet *« fait un bond gigantesque au cours des quatre dernières années »*, reconnaît Patrick Boiron, mais la gestion serait aujourd'hui *« drastique »*. L'Adami soutient aussi sept cents projets culturels par an. L'audit met en cause nombre de subventions, le fait notamment que des administrateurs s'en octroient. L'Adami envisage donc d'en renforcer le contrôle. Ainsi Laurent Petitgirard s'est prononcé pour la *« suppression de la société 3A »*, chargée de promouvoir les activités artisitiques au sein de l'Adami.

Jean-Claude Petit a pour sa part remarqué que *« toutes les sociétés de droit d'auteur sont attaquées. Ce n'est pas innocent »*. Et Pierre Santini de conclure : *« Il y a eu des erreurs. Elles sont et seront corrigées. Mais il y a derrière tout ça une bataille fondamentale. Veut-on un copyright à l'américaine où tous les droits vont au producteur ou améliorer notre système de gestion collective des artistes ? »*

Michel Guerrin

CORRESPONDANCE

Une lettre de Patrick Boiron

A la suite de la publication d'un article intitulé « Un rapport public accable la gestion de l'Adami » (Le Monde *du 8 octobre), nous avons reçu de Patrick Boiron, directeur général de l'Adami, la lettre suivante :*

« Le rapport d'audit ne peut pas être qualifié de rapport public puisque, à la demande expresse des deux ministères commanditaires, ce document a été classé non communicable.

» L'article fait état *"d'un scandale financier étouffé"*. L'affaire dont il s'agit a fait l'objet de nombreuses procédures publiques qui ont abouti au recouvrement de plus de 80 % des sommes détournées par un remisier indélicat (et non par un associé ou un salarié de l'Adami) ; en aucune façon ce *"scandale"* n'a été étouffé.

» Il n'est pas possible de parler d'*"absence totale de transparence"* alors qu'un arrêt de la Cour de cassation du 9 octobre 1991 est venu valider la politique de communication de l'Adami. L'Adami satisfait parfaitement – et même au-delà, en fournissant, par exemple, la liste de toutes les subventions accordées chaque année – à ses obligations légales et réglementaires en matière d'information tant vis-à-vis de ses associés que du ministère de la culture.

» Parler de *"détournement opéré sur la ligne d'action artistique"* à propos d'une subvention votée par les organes compétents de l'Adami au bénéfice d'une organisation qui assure la promotion des films français et des comédiens français à l'étranger, simplement parce que l'Adami souhaitait qu'un de ses membres puisse valoriser notre société aux côtés du comédien lors de la présentation du film, est à tout le moins un sérieux abus de langage. »

Des artistes interpellent M. Jospin sur sa politique culturelle

Inquiétudes des professionnels du théâtre, de la danse et de la musique

DANS un contexte politique et budgétaire qu'ils estiment « *extrêmement difficile* », les professionnels des secteurs publics du théâtre, de la danse et de la musique, ont décidé d'intensifier leur mobilisation pour une prochaine « *refondation* » de la politique en faveur du spectacle vivant. L'idée de mettre en place une coordination nationale remonte à une série de réunions en juin, au Théâtre national de l'Odéon, à Paris et lors du Festival d'Avignon, en juillet. Le 22 juillet, une lettre était envoyée au premier ministre, Lionel Jospin : « *Nous ne nous mobilisons pas pour défendre uniquement nos subventions. Encore que les plus jeunes et les plus fragiles d'entre nous se trouvent dans une situation de rupture qui appelle au contraire une politique hardie et généreuse. Ce que nous défendons, c'est l'existence d'un ministère dont on ne sait encore de quelles forces vives il va se trouver dépouillé. Ainsi se poursuivrait une liquidation dont on ne s'attendait pas à ce qu'elle fût votre œuvre.* »

Cent soixante-dix-sept noms sont signataires. Des metteurs en scène et directeurs d'institution : Bernard Faivre d'Arcier, Matthias Langhoff, Jean-Louis Martinelli, Stéphane Braunschweig, Roger Planchon, Jean-Pierre Miquel, Jérôme Deschamps, Jacques Blanc, Stanislas Nordey, François Le Pillouër... Des comédiens : Isabelle Huppert, André Wilms, Dominique Blanc, Julie Brochen... Des chorégraphes : Josef Nadj, François Raffinot, Mathilde Monnier, Jean-Claude Gallotta... Il y a longtemps qu'un appel n'avait été signé par un rassemblement aussi large et se voulant, à la manière des cinéastes dans l'affaire des sans-papiers, unitaire et informel.

La lettre est restée sans réponse de M. Jospin. Des représentants de la coordination ont été reçus par des conseillers du premier ministre et de la ministre de la culture, Catherine Trautmann. « *Nous n'avons eu que des débats techniques, et des refus mais pas de rendez-vous avec Lionel Jospin* », indique François Le Pillouër, directeur du Théâtre national de Bretagne. Depuis, divers groupes de travail ont été constitués, trois colloques sont prévus. Le premier aura lieu au Quartz de Brest les 1er et 2 novembre, consacré à la refondation du théâtre public ; le deuxième à Paris en janvier 1998 ; le troisième en mars en région.

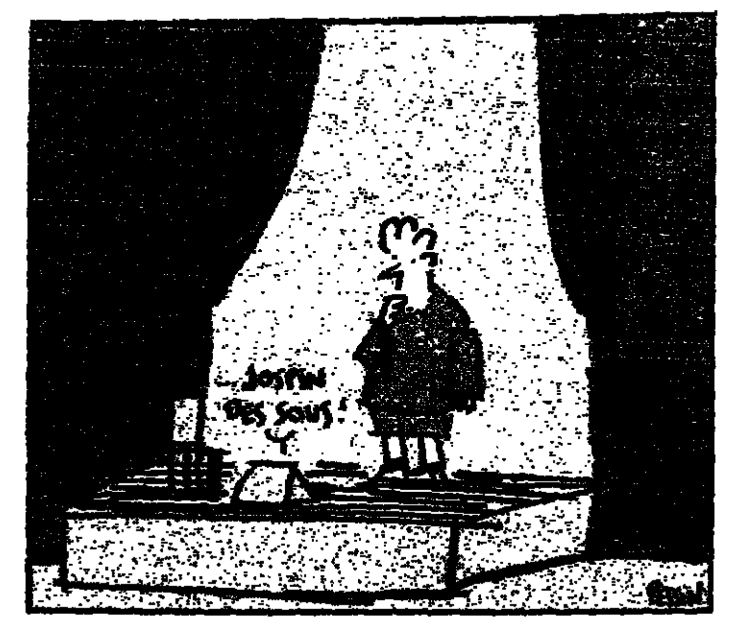
LE PLUS GRAND NOMBRE

L'urgence a paru d'autant plus forte aux professionnels que les premières mesures budgétaires pour 1997 ont consisté en des coupes sans précédent dans le budget de la culture, décidées par le gouvernement d'Alain Juppé et assumées pour l'essentiel par la nouvelle équipe. Depuis, les prises de position publiques de la ministre n'ont pas rassuré les responsables du spectacle vivant. Pour ses membres, la coordination n'a pas pour fonction de doubler le Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), à qui revient normalement de prendre en charge les questions de fond. C'est l'urgence – alliée à la nécessité de réunir le plus grand nombre – qui commande son existence, *provisoire*, et son mode de fonctionnement. Il n'y a pas de porte-parole ni de chefs avoués, comme en témoigne la nouvelle lettre adressée vendredi 10 octobre à M. Jospin. Signé « La coordination nationale », sans aucune liste de noms, ce courrier réitère et précise les inquiétudes déjà formulées.

Celles-ci sont de trois ordres. Financier, d'abord. La coordination demande « *l'annulation des coupes budgétaires dans le collectif budgétaire de la fin de l'année 1997 ; le passage au vrai 1 % culturel dès 1998* » afin de lutter contre l'appauvrissement des artistes, qui s'est accru, et mettre en place une véritable politique artistique. Cette remise à flot est considérée comme un préalable à une question fondamentale : la refondation du théâtre public. « *Après quarante ans d'expansion et de diversification*, explique Jean-Pierre Vincent, directeur de Nanterre-Amandiers, *nous nous retrouvons dans une forêt indéchiffrable. Il faut repréciser un ensemble de points, qui vont du prix des places aux relations avec les villes.* » Les membres de la coordination se disent prêts à faire leur autocritique pour redéfinir une morale (*durée des mandats, salaires des directeurs, cachets...*).

Le troisième point concerne la déconcentration. Elle n'est pas contestée sur le fond mais sur la forme. Le 1er janvier 1998, soixante-dix scènes nationales et une vingtaine de compagnies passeront de la tutelle du ministère de la culture à celle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), donc des préfets. Les artistes redoutent que la mainmise de personnalités non préparées aux enjeux culturels ne conduise à des décisions arbitraires et à certains déséquilibres entre les régions. Ils demandent que *l'Etat établisse des règles qui garantissent un bon fonctionnement de la déconcentration.* Mais cela, selon eux, ne peut être garanti que par un *ministère de la culture « fort et autonome ».*

Brigitte Salino et Olivier Schmitt



L'histoire interrompue du cinéma en relief

QUEL rapport entre des films des frères Lumière dans les années 30, *Robinson Crusoé*, d'Alexandre Andreïevski (1947), *L'Homme au masque de cire*, d'André de Toth (1953), *Le crime était presque parfait*, d'Alfred Hitchcock (1954), *Dinasty*, de Mei Chung-chang (1977), et *The Solomonic Fissure*, de Ken Jacobs (1997) ? *Ces films* font partie d'un cycle d'une trentaine de courts et longs métrages illustrant l'histoire du cinéma en relief. Le procédé consiste à enregistrer deux *séries d'images, correspondant chacune à la vision d'un œil*, qui sont ensuite projetées de façon à susciter, grâce au port de lunettes idoines, l'impression de relief.

Divers systèmes ont été utilisés comme celui des anaglyphes décrit par Grivolas dès 1897, ou celui, plus récent, de la lumière polarisée, mis au point aux Etats-Unis par Milton et Julian Gunzberg sous le nom de *natural vision*. L'application *cinématographique du relief demeure* sporadique, depuis les quelques séquences, coupées au montage, d'Abel Gance dans son *Napoléon* (1926), jusqu'aux tentatives récentes des cinéastes *expérimentaux, en passant par* quelques films érotiques des années 70. La principale tentative d'imposer le relief aura été celle de Hollywood en réponse – avec la couleur et l'écran large – à *l'effondrement de la fréquentation* due à l'essor de la télévision dans les années 50.

Le premier film en *natural vision* est projeté le *27 novembre 1952 au Paramount* Theatre de Los Angeles. Signé par l'oublié Arch Oboler, il s'intitule *Bwana the Devil*, et a pour slogan « *Un lion sur vos genoux !* ». En dépit de la critique, il connaît un franc succès. Une trentaine de films en relief *sont produits dans les deux années qui* suivent, avant que les contraintes du tournage et l'apparition fracassante du CinémaScope en 1953 (slogan : « *Pas besoin de lunettes pour le voir* ») ne mettent un terme à l'expérience. Reste à savoir si ces raisons sont, sinon les bonnes, du moins les seules. Sans préjuger des recherches en cours sur l'holographie, le relief sera resté une *curiosité*, mais rien de plus.

Jacques Mandelbaum

Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-86. Jusqu'au 26 octobre.

DÉPÊCHES

■ **MUSÉES : quatre mercredis** soir seront réservés gratuitement aux jeunes de moins de vingt-cinq ans, les 15, 22, 29 *octobre et* 5 novembre, de 18 heures à 21 h 45, a annoncé, vendredi 10 octobre, le Musée du Louvre.

■ **OPÉRA : Catherine Trautmann, ministre de la** *culture*, *s'est* déclarée, vendredi 10 octobre, favorable à la sauvegarde du Théâtre des Arts de Rouen, au lendemain de l'occupation de la mairie de la ville par les 161 salariés de l'établissement. Opposé à la réorganisation du TDA, le personnel est inquiet sur l'emploi des chœurs, *musiciens*, danseurs et techniciens, à la suite de la baisse des subventions par la municipalité, consécutive à un désaccord *avec les autres* collectivités locales. Les salariés sont décidés à se mettre en grève si une table ronde n'est pas réunie avant le *14 octobre*.

■ **THÉÂTRE : le comédien et metteur en scène** catalan José María Flotats a été *démis* de son poste *de directeur du* Théâtre national de Catalogne le 23 septembre, soit douze jours après l'inauguration du théâtre, construit à Barcelone par l'*architecte* Ricardo Bofill. Cette mesure est intervenue après que José Maria Flotats se fut opposé à la décision, prise début septembre *par le* gouvernement autonome de Catalogne, de céder 35 % de la programmation et des ressources du Théâtre national à des entreprises *privées. José Maria Flotats* devrait quitter ses fonctions le 30 juin 1998.

■ **CINÉMA : Anouk Aimée, invitée d'honneur** du Festival international *du film* de Chicago, qui s'est ouvert jeudi 9 octobre, a estimé, vendredi, qu'il n'y a pas suffisamment de rôles pour les actrices de *plus de quarante ans*, notamment en France. « *J'ai commencé quand j'avais treize ans. Les rôles de filles de treize, quinze, dix-huit ans étaient joués par des femmes de quarante-cinq ans. Maintenant, c'est le contraire, s'il y a un rôle de femme de cinquante ans, on choisit une femme plus jeune, parce que c'est la mode. C'est une question commerciale* », a-t-elle déclaré à l'AFP. L'héroïne d'*Un homme et une femme* ou de *La Dolce Vita* attend « *de bons, de beaux rôles* », a-t-elle ajouté.

Deux heures en fausse Afrique avec Bernard Sobel

LES NÈGRES, de Jean Genet. Mise en scène : Bernard Sobel. Avec la *promotion* 1995-1996 de l'Ecole régionale d'acteurs de Cannes.
THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons, Gennevilliers. Mº Gabriel-Péri. Tél. : 01-41-32-26-26. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; *dimanche* à 16 heures. 80 F à 140 F. Durée : 2 heures. *Jusqu'au 26 octobre.*

« Que les nègres se nègrent. Qu'ils s'obstinent jusqu'à la folie dans ce qu'on les condamne à être, dans leur ébène, dans leur odeur, dans l'œil jaune, dans leurs goûts cannibales... » Bernard Sobel présente la pièce de Jean Genet, *Les Nègres*. Genet a dit que ses nègres doivent se conduire, en scène, comme des prisonniers qui, en prison, joueraient à être des prisonniers. Sobel installe le public sur la scène, au milieu des projecteurs et du matériel du théâtre : il nous demande d'être des spectateurs qui joueraient à être des spectateurs. On ne s'endort pas dans l'habituel.

Le prospectus distribué par les ouvreuses est une petite anthologie d'écrits de Genet sur les Black Panthers et les Palestiniens. Ce qui déforme les choses. Genet n'était pas le témoin de Harlem et de Chatila quand il a écrit *Les Nègres*. En Amérique, en Jordanie, Genet est en plein « réel » : *« Je nommerai réel tout événement qui peut être le point de départ d'une morale, c'est-à-dire d'une règle sur quoi reposent les rapports de tous les hommes. »* Mais le « réel » des *Nègres*, comme de tout le théâtre de Genet, est un réel travesti. Au lever du rideau un « catafalque » est au centre du décor : les nègres ont tué une blanche. Ce catafalque est vide, fictif, il est sec. Avant les Black Panthers, avant le monde réel, les nègres de Genet sont les nègres de Pigalle, étreints entre deux prisons : *« Mes livres seront-ils jamais autre chose qu'un prétexte à montrer un soldat vêtu d'azur, un ange, et un nègre fraternel, jouant aux osselets dans une prison sombre ou claire ? »*

Les nègres de la pièce sont plus imaginaires, moins substantiels. Bien sûr Genet lâche par moments des signes nets, par exemple les *cours en bourse des sociétés coloniales*. Mais, l'humour aidant, il pratique surtout le dégagement-système : le gouverneur donne l'ordre de *« broyer du noir »*, et pour le Père Blanc l'Afrique *« est un pays redoutable : chaque fourré dissimule la tombe d'un missionnaire »*.

SIGNES DE SIGNES

Gérard Blin disait encore que *Les Nègres* étaient une *« interminable galerie des glaces »*. Les nègres exécutent un rituel devant des spectateurs blancs qui ne sont pas blancs, qui sont des nègres maquillés. En trois ans, Jean Genet a écrit des centaines de textes dramatiques (on ne sait combien de versions des *Nègres*), et il s'est noyé dans les dédoublements, les reflets, de l'art dramatique. Tout est alors signes de signes, rites de rites, métaphores de métaphores. C'est la période « faux semblants » de Genet (*Les Bonnes*, *Le Balcon*, *Les Nègres*, etc.), entre la période Pigalle-Santé (*Notre-Dame des Fleurs*, *Miracle de la rose*, etc.) et la période monde réel (la préface aux *Frères de Soledad*, *Quatre heures à Chatila*, *Un captif amoureux*). On pourrait presque dire que, de ses hôtels vrais de la rue Lepic à la brousse fictive de son Afrique, Genet passe d'une « civilisation » à une autre.

Bernard Sobel, en toute rigueur, observe les rites et les mirages de la dramaturgie de Genet. Ce que dit le texte se brouille alors, par moments, dans les contre-illusions de la scénographie et du jeu. Les comédiens de l'école d'acteurs de Cannes observent, eux aussi, un propos de Genet (par l'entremise de l'un de ses nègres) : *« Nous aurons la politesse de rendre la communication impossible, car nous sommes aussi comédiens. »* Une soirée qui demande beaucoup d'application.

Michel Cournot

Jean-Paul Laurens, entrepreneur de spectacles

Le Musée d'Orsay présente le travail d'un peintre de la seconde moitié du XIXe siècle dont la production tient essentiellement à la reconstitution historique. Peinture ou pantomime ?

JEAN-PAUL LAURENS PEINTRE D'HISTOIRE, 1838-1921, Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris-7e. Métro : Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. Du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures, dimanche à partir de 9 heures, jeudi jusqu'à 21 h 45. *Jusqu'au 4 janvier 1998.*

Ce pourrait être une affaire simple : la résurrection probablement éphémère d'un peintre de la seconde moitié du XIXe siècle qui demeura parfaitement étranger à toute modernité esthétique. A partir des années 1880 Jean-Paul Laurens fut de toutes les commissions officielles. En 1891, il succéda à Meissonnier à l'Institut. Il reçut nombre de commandes pour des hôtels de ville et exposa régulièrement dans les Salons. Sa carrière fut sans accroc, sa vie privée sans accident, le soutien de l'Etat sans faiblesse jusqu'au début du siècle.

D'après le catalogue, qui donne sans réserve dans l'hagiographie, Laurens fut un *« honnête homme »*, *« un républicain »*, *« un anticlérical tolérant et déiste »*, *« un homme de culture »*. Le même catalogue, dont les auteurs ne dissimulent pas qu'ils voudraient bien en finir avec *« un certain impérialisme de la tradition moderne »*, sacre son héros *« un grand peintre »* au *« talent puissant et dramatique »*. Et gare à ceux qui oseraient penser que Laurens est moins grand peintre que Degas ou Manet. De telles comparaisons seraient *« spécieuses »* – on se demande en quoi – et *« n'enrichissent guère la connaissance »*. Ah bon.

Ces assertions, loin de défendre les tableaux, les écrasent. *« Un talent puissant et dramatique »* ? Un savoir-faire besogneux et patient dans le genre du mélodrame, tout au plus. Quarante ans, il a conçu, préparé, exécuté et vendu des images qui représentent des épisodes historiques.

Grâce à lui, les visiteurs des Salons et les lecteurs des dictionnaires ont su à quoi ont peut-être ressemblé saint Jean Chrysostome, Robert le Pieux, Etienne VII, Torquemada, François de Borgia et l'empereur Honorius. Grâce à ses illustrations pour *Les Récits des temps mérovingiens* d'Augustin Thierry, ils ont pu imaginer sans effort Galeswinthe, l'évêque Praetextatus, la mort de Dagobert et sainte Radegonde laquelle fut, à l'en croire, une fort plaisante jeune femme. Laurens était apparemment très scrupuleux dans la figuration des costumes, des mosaïques, des architectures et des ustensiles de cuisine, si scrupuleux que, de temps en temps, le décor prend le pas sur les acteurs. Le tableau tourne à l'inventaire archéologique et pédagogique.

DU CÔTÉ DU DIORAMA

Mais s'agit-il véritablement de peinture ? La production de Laurens, qui peint plat, morne et étriqué, relève d'une industrie particulière, à mi-chemin entre le tableau vivant et le cinéma, du côté du diorama et du musée de cire. Le développement immense des sciences historiques au XIXe siècle a suscité la curiosité et découvert une foule de sujets nouveaux et pittoresques, dignes de captiver un public sans cesse plus nombreux. Ces sujets ont été représentés selon plusieurs techniques, au théâtre par des spectacles et des pantomimes, à Versailles dans la galerie des Batailles, dans les Salons par des tableaux signés Delaroche, Luminais ou Laurens. Des idéologies sous-tendaient ces activités : patriotisme, militarisme, christianisme ou anticléricalisme. Ce dernier cas est celui de Laurens qui a fourni à la IIIe République radicale les images de l'abominable *Inquisition* et des persécutions religieuses fanatiques qui lui convenait. Bel exemple de la logique de la demande et de l'offre. Le morbide – Laurens raffolait des cadavres pas frais – et l'exotique garantissaient le succès.

Si l'on entend par art pictural une réflexion critique, politique, morale ou philosophique sur le présent et le passé, ces reconstitutions n'en sont pas. Elles tiennent du divertissement illusionniste et de la propagande mêlées, étant entendu que la distraction facilite la manipulation du spectateur. Il en va de même de la majeure partie des films historiques, qui ont succédé à ces productions manuelles, ayant sur elles la supériorité d'un trompe-l'œil plus complet et d'une diffusion plus large.

Pour mesurer la différence entre ces deux activités opposées qu'il faudrait deux mots pour distinguer, il suffit de comparer, malgré les interdits du catalogue, *L'Exécution de Maximilien* de Manet aux *Derniers moments de Maximilien* de Laurens. Le premier révèle par la construction, les visages, les couleurs toute l'absurdité d'une expédition militaire et d'une mort pour rien. Dans le second un médecin de campagne console un curé migraineux devant un maître d'hôtel déguisé en hidalgo. C'est navrant de bêtise et de fausseté.

Philippe Dagen



CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Ateliers portes ouvertes à la Bastille
Les artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, designers, photographes... du quartier de la Bastille ouvrent les portes de leur atelier au public. Pour cette 9e édition de l'opération dite « Génie de la Bastille », ils sont trente-trois à montrer leur travail ainsi que celui de leurs invités de Montreuil, de Saint-Denis et de Cachan. Quelque deux cents oeuvres rassemblées sous un chapiteau à l'entrée de l'esplanade du boulevard Richard-Lenoir donnent un avant-goût de ce que les piétons découvriront dans les étages, les impasses et les fonds de cours. De bonnes surprises peut-être.
Accueil et d'information, place de la Bastille, esplanade du boulevard Richard-Lenoir, Paris-11e. Mº Bastille. De 14 heures à 20 heures, les 11, 12 et 13 ; nocture jusqu'à 22 heures le 12.

Carte blanche à Salif Keita
Figure de proue d'une musique mandingue moderne métissée au funk et au rock, il possède l'une des plus belles voix d'Afrique. Pour cette carte blanche, il présente de vieux compagnons de route – dont Ousmane Kouyaté et Abdoulaye Traoré... –, des valeurs montantes – les rappeurs King Da Dja –, des chanteuses remarquables à découvrir – Fatoumata Touré dite « Fantani » ou Mariatou Diabaté.
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 heures, le 11 ; 16 h 30, le 12. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

Caratini Jazz Ensemble
Patrice Caratini remonte une moyenne formation qui pourrait rappeler son premier Onztet, l'un des orchestres les plus passionnants du début des années 80 dans son rapport étroit à la modernité et à l'histoire du jazz. Enthousiasme, idées, énergie. Le Sceaux-What accompagne ce projet avec cœur.
Sceaux-What/Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la-Reine. 21 h 30, les 11, 16, 17 et 18. Tél. : 01-46-61-36-67. 90 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Amsterdam Global Village
de Johan Van der Keuken (Hollande, 4 h 05).
Breakdown (*)
Film américain de Jonathan Mostow (Etats-Unis, 1 h 35), avec Kurt Russell, J. T. Walsh, Kathleen Quinlan.
De beaux lendemains
d'Atom Egoyan (Canadien, 1 h 50), avec Ian Holm, Peter Donaldson, Bruce Greenwood.
L. A. Confidential
de Curtis Hanson (Etats-Unis, 2 h 20), avec Kim Basinger, Danny DeVito, Kevin Spacey.
Pour l'amour de Roseanna
de Paul Weiland (Etats-Unis, 1 h 38), avec Jean Reno, Mercedes Ruehl, Polly Walker, Mark Frankel.
Secrets du cœur
de Montxo Armendariz (France-Espagne, 1 h 45), avec Carmelo Gomez, Charo Lopez, Silvia Munt, Vicky Peña.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Amoureuse
de Georges de Porto-Riche, mise en scène de Gilles Cohen, avec Emmanuelle Devos, Bernard Alane.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma Marceau. 17 heures et 20 h 30, le 11 ; 15 heures, le 12. Tél. : 01-53-23-99-19. 65 F et 180 F.

Nathan le Sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Denis Marleau, avec Sami Frey, Aurélien Recoing, Christine Murillo.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mº Créteil-Préfecture. 20 heures, le 11 ; 15 h 30, le 12. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F à 100 F.

Dans la compagnie des hommes
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, Jean-Paul Roussillon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. 20 h 30, le 11 ; 15 h 30, le 12. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.

Nash Ensemble
Schuman : *Conte de fées*. Busoni : *Berceuse élégiaque*. Mahler : *Chants d'un compagnon errant*. Schoenberg : *Verklärte Nacht*. François Le Roux (baryton).
La Manufacture des Œillets, 25, rue Raspail, 94 Ivry-sur-Seine (94). Mº Mairie-d'Ivry. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-44-94-28-50. 75 F à 90 F.

Marie-Josèphe Jude (piano), Michel Portal (clarinette), Lluis Claret (violoncelle)
Beethoven : *Trio pour piano, clarinette et violoncelle op. 11*. Janacek : *Conte*. Berg : *Pièces pour clarinette et piano op. 5*. Brahms : *Trio pour piano, clarinette et violoncelle op. 114*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 12. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Adieu à Fela
Le roi de l'afro-beat est parti pour le grand voyage le samedi 2 août, à l'âge de cinquante-huit ans. Des amis musiciens, dont quelques-uns l'accompagnèrent sur scène, lui rendent hommage.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 19 heures, le 12. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Jean de La Fontaine par Anne Sylvestre
Anne Sylvestre a réécrit Jean de La Fonatine à l'intention des adultes. Mis en scène par Viviane Théophilidès, le spectacle est une vraie comédie de mœurs.
Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis, 92 Colombes. Gare de Colombes. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-47-81-69-02. 40 F à 110 F.

Indochine
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mº Pigalle. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-49-25-89-99. 154 F.

A Filetta
Les des plus enchanteurs groupes de polyphonies courses, avec un répertoire profane et sacré.
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-49-87-53-53. 100 F. Théâtre du Musée Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris-9e. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-48-24-16-97. 100 F.

RÉSERVATIONS

Measure for measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'Automne).
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.

Eclipse
par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*

Mathilde Monnier
Pour Antigone.
Saint-Denis (93). Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde. Mº Saint-Denis-Basilique. Les 17, 18 et 19 octobre. Tél. : 01-48-13-70-00. 110 F.

Charles Aznavour
Palais des Congrès, 2, place de la Porte-Maillot, Paris-17e. Du 4 novembre au 3 janvier. Tél. : 01-44-68-44-08. 274 F à 530 F.

DERNIERS JOURS

15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol – Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris-7e. Mº Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.

26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris-8e. Mº Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.

هكذا من الأصل

SAMEDI 11 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

16.45 *Les Condamnés* ■
De Georges Lacombe (France, 1947, N., 95 min). Ciné Cinéfil

18.20 Mon secrétaire *travaille la nuit* ■
De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

23.00 *Les Amants* du Nouveau Monde ■
De Roland Joffé (Etats-Unis, 1996, 129 min). Canal+

23.00 *Amanda* ■ ■
De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

23.05 Prêtre ■
D'Antonia Bird (Grande-Bretagne, 1995, 110 min). Ciné Cinémas

23.40 *Dune* ■ ■
De David Lynch (Etats-Unis, 1984, 140 min). TSR

0.25 Répulsion ■ ■
De Roman Polanski (GB, 1965, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

2.10 Les Subversifs ■ ■
De Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1967, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

2.10 Marie Stuart, reine d'Ecosse ■ ■
De Charles Jarrott (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.45 et *18.00 Débat. Le pouvoir du chercheur a-t-il une limite ?* La Cinquième

MAGAZINES

19.30 Histoire parallèle. Semaine du 11 octobre 1947. La partition de la Palestine. *Invité : Jacques Derogy.* Arte

20.45 Le Club. Invité : Alain Rocca. Ciné Cinéfil

21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Pierre Vayssière, pour plusieurs ouvrages sur Ernesto Guevara ; Maurice Dugowson pour son film *El Che* ; Eric Buffeteau ; Anthony Rowley ; *Guy Pervillé.* Histoire

21.40 Metropolis. Arte

22.05 ▶ Supplément détachable. L'Olive sanglante ; Une passion pour le commerce ; Le Déjeuner onirique. Canal+

22.15 Cap'tain Café. Invités : Lambert Wilson ; Ray Lema ; Lokua Kanza. France Supervision

22.25 Strip-tease. Roulez jeunesse ! Aimez-vous les uns les autres. Deux bons petits diable. France 3

23.35 Paris modes. Milan. Paris Première

23.50 Musique et compagnie. Hommage à Sir Georg Solti. France 3

0.55 La 25[e] heure. Cela. France 2

DOCUMENTAIRES

17.10 Espaces de recherche. L'aventure du chercheur. La Cinquième

19.30 Le Crépuscule des pères. Téva

19.45 Histoire de la marine. [6/7]. Menace sous les mers. Planète

20.35 Culture hip-hop *à New York.* Planète

20.45 L'Aventure humaine. La Malédiction d'Oak Island, chercheurs de trésor au Canada. Arte

21.15 L'Art du chant : La Légende des grandes voix filmées. [1/2]. Le temps des studios. Muzzik

21.25 La Véritable Histoire des Indiens d'Amérique. [6/6]. TMC

21.55 La Passion de l'imam Hossein. Planète

22.55 L'Insurrection de l'île rouge. *Madagascar 1947.* Planète

23.00 Léon Poliakov, historien du racisme et de l'antisémitisme. Histoire

23.25 Music Planet. Bruce Springsteen. Arte

SPORTS EN DIRECT

13.55 Rugby. Conférence européenne : Biarritz - Newcastle. Canal+

14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (Autriche). Eurosport

15.20 Rugby. Coupe d'Europe : Toulouse - Leinster (Irl.). France 2

16.00 Golf. Open de double. Canal+

17.10 Cyclisme. Championnats du monde sur route. France 2

17.45 Judo. Championnat du monde. France 2

18.30 Basket-ball. Pro A : PSG Racing - Le Mans. Eurosport

19.55 Football. Coupe du monde 1998. Belgique - Pays de Galles. RTBF 1

19.55 Football. Coupe du monde 1998. *Suisse - Azerbaïdjan.* TSR

20.30 Football. Match amical. France - Afrique du Sud, à Lens. TF 1

MUSIQUE

20.45 Europa Concert 1995. France Supervision

22.05 Oasis. Paris Première

22.20 Le Couronnement de Poppée. Mise en scène de Peter Hall. Muzzik

23.50 Musique et Cie. Hommage à Sir Georg Solti. France 3

VARIÉTÉS

23.20 Sol En Si. Enregistré au Casino de Paris en 1996. France 2

TÉLÉFILMS

20.30 Les Vacances de l'inspecteur Lester. D'Alain Wermus. Festival

20.35 *L'Enfant perdu.* De Christian Faure. Canal+

20.55 Barbara Hutton, destin d'une milliardaire. De Charles Jarrott [1 et 2/2]. Téva

22.40 Hollywood Night. Vengeance tous risques. Δ D'Andrew Stevens. TF 1

SÉRIES

20.45 *Aux frontières du réel.* ○ Le pré où je suis mort. ○ Cœurs de tissu. M 6

20.50 L'Eveil hebdo. La Sauvageonne. France 3

21.00 Profit. Healing. Canal Jimmy

21.35 Jake Cutter. Série Club

22.05 Columbo. *Meurtre au champagne.* TSR

22.25 Les Anges de la ville. Série Club

22.40 Wild Palms. [5/6] Fantômes. Arte

23.15 Des agents très spéciaux. Au cœur du désert. Canal Jimmy

0.00 Mission impossible. Série Club

0.25 Star Trek : la nouvelle génération. Chasse à l'homme (v.o.). Canal Jimmy

0.40 Nestor Burma. Du Rebecca rue des Rosiers. RTL 9

0.50 New York District. France 3

1.15 Seinfeld. La transformation (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● *20.50* France 3
L'Eveil hebdo

L'idée de créer une série autour de la vie d'un hebdomadaire régional est en soi bonne. Le choix du Béarn se révèle judicieux, les paysages du Somport ne pouvant que charmer les téléspectateurs qui chantent tous, comme Jean Ferrat, *« Dieu que la montagne est belle »*..., surtout filmée par Stéphane Bertin. Observer le quotidien des journalistes coincés entre les élus locaux et les notables peut donner lieu à de savoureux épisodes. Le choix de Bernard Fresson pour incarner Féfé, le patron grognon, démontre une certaine connaissance du milieu. Rien à dire sur Marc (Dominique Guillo), très crédible spécialiste des faits divers. Mais on s'étonne de voir Sandrine Caron, bombardée paparazzi, nous jouer un remake de *Blow-Up*. – *A. Cr.*

● 0.55 France 2
La 25[e] Heure

Cela, documentaire de Rafaël Lewandowski, est un portrait de femme. Celui d'une grand-mère polonaise à la vie ordinaire. Tendre, touchante et toujours gaie, Cela finit par nous séduire. Mais, en soi, l'histoire de cette femme à travers le siècle n'a rien d'extraordinaire. Certes, sa vie est aussi tourmentée que celle de la Pologne, ou presque. Car les pans de l'Histoire que la Pologne se complaît à occulter ne figurent pas plus dans ce document que dans les livres officiels. Quoi qu'il en soit, l'objet de ce film n'est pas de s'interroger sur le passé de ce pays mais sur celui de cette femme... qui s'avère être la grand-tante du réalisateur ! Alors si l'on veut suivre une histoire simple, belle et forte en émotions, on regardera *Cela* avec plaisir. – *F. H.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial F1, Résultat des courses, Météo.
20.30 Football. En direct. France - Afrique du Sud.
22.40 Hollywood Night. Δ Vengeance tous risques.
0.15 Formule F1. Grand Prix du Japon.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.30 Histoires naturelles.

FRANCE 2

18.50 Farce attaque. Saint-Malo.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.
20.50 Fiesta.
23.20 Sol En Si. Spectacle donné au profit de l'association Solidarité enfants sida.
0.40 Journal, Météo.
0.55 La 25[e] heure. Cela.

FRANCE 3

18.50 et 1.35 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 23.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 L'Eveil hebdo. La Sauvageonne, de Stéphane Bertin.
22.25 Strip-tease. Roulez jeunesse ! Aimez-vous les uns les autres. Deux bons petits diables.
23.35 Soir 3.
23.50 Musique et Cie. Hommage à Sir Georg Solti.
0.50 New York District.
1.45 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.50 et 22.25 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 L'Enfant perdu. *Téléfilm de Christian Faure.*
22.05 ▶ Supplément détachable.
23.00 Les Amants du Nouveau Monde ■ Film de Roland Joffé.
1.10 Football. Italie - Angleterre.

ARTE

19.00 KYTV [7/13].
19.30 Histoire parallèle. La partition de la Palestine.
20.15 *Le Dessous des cartes.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. La Malédiction d'Oak Island.
21.40 Métropolis.
22.40 Wild Palms. [5/6].
23.25 Music Planet. Bruce Springsteen.
0.25 Ballade allemande. Téléfilm de Tom Toelle [1/3].

M 6

18.55 Turbo.
19.30 Warning.
19.40 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Hot forme. Le cœur.
20.35 Ciné 6.
20.45 *Aux frontières du réel.* ○ Le pré où je suis mort. ○ Cœurs de tissu.
22.40 Mannequin de choc. *Téléfilm Δ de Jag Mundhra.*
0.20 Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 La Nuit des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.05 Poésie sur parole. Petr Kral.
20.35 Si ça vous chante.
20.45 Avignon 97. Centième anniversaire de la mort de Louis Aragon.
22.35 Opus. Lindberg, Benjamin, Dalbavie et les autres. Invités : Magnus Lindberg, George Benjamin, Marc-André Dalbavie, compositeurs.
0.05 Tard dans la nuit. Deux nouvelles de Jacky Viallon.

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. *Palestrina*, de Pfitzner.
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Saint-Saëns, Debussy, Fauré, Dukas.
20.40 Le Mythe de Wanderer. Œuvres de Schubert, Mahler, R. Schumann, Bruckner, Liszt, Wagner.
22.30 Da Capo. George Szell. Œuvres de Mozart, Beethoven, Brahms.

DIMANCHE 12 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

18.00 Tout feu tout flamme ■ ■
De Jean-Paul Rappeneau (France, 1981, 105 min). Canal+

18.00 Les Hors-la-loi ■
De James B. Clark (Etats-Unis, 1960, 90 min). Ciné Cinémas

20.30 Répulsion ■ ■
De Roman Polanski (GB, 1965, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

20.30 Pas de printemps pour Marnie ■ ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1964, 130 min). Ciné Cinémas

20.35 Créatures célestes ■ ■
De Peter Jackson (Nouvelle-Zélande, 1995, 95 min). Canal+

20.35 Tom et Viv ■ ■
De Brian Gilbert (EU-GB, 1994, 130 min). TMC

20.45 Retour vers le futur 2 ■
De Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1989, 115 min). TF 1

21.00 La Porte du paradis ■ ■ ■
De Michael Cimino (Etats-Unis, 1980, v.o., 215 min). Paris Première

21.45 La Note bleue ■
D'Andrzej Zulawski (France - Allemagne, 1991, 125 min). Arte

22.05 Le Comédien ■ ■
De Sacha Guitry (France, 1947, N., 90 min). Festival

22.15 Amanda ■ ■
De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

22.15 *Kalifornia* ■
De Dominic Sena (Etats-Unis, 1992, 120 min). RTL 9

22.35 Traitement de choc ■ ■
D'Alain Jessua (Fr., 1972, 95 min). TV 5

0.15 Constance aux enfers ■
De François Villiers (France, 1963, N., 90 min). RTL 9

0.35 Stargate ■ ■
De Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

0.40 Les Enchaînés ■ ■ ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). France 3

0.45 Mon secrétaire travaille la nuit ■
De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

0.50 Flirt ■ ■
De Hal Hartley (Etats-Unis, 1995, v.o., 80 min). Canal+

1.45 Cols de cuir ■
De Paul T. Robinson (Italie, 1988, 95 min). RTL 9

2.10 Halloween 2 ■
De Rick Rosenthal (Etats-Unis, *1982, 90 min*). Canal+

2.35 Hôtel des Amériques ■ ■
D'André Téchiné (France, 1981, 90 min). Ciné Cinémas

4.35 Les Yeux sans visage ■ ■ ■
De Georges Franju (France, 1959, N., 90 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.05 et 2.35 Polémiques. François Hollande. France 2

18.30 Le Grand Jury RTL-*Le Monde*. Jacques Barrot. RTL 9

20.00 Le Procès Papon. Histoire

23.15 Dimanche soir. *Un dirigeant du CNPF.* France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. La Cinquième

10.55 Droit d'auteurs. Avec Jacqueline *Risset, Serge Tisseron ; Yasmina Reza,* Nicolas Tenzer ; Alan Sokal, Christian Pierret. La Cinquième

12.25 Arrêt sur images. L'euro, absent de la télévision française. Invités : Alfred Grosser et Christine Ockrent. La Cinquième

13.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Pierre-André Taguieff, Florence Montreynaud pour, Georgette Elgey, Pierre Briant. Histoire

15.00 Les Dossiers de l'Histoire. La bataille de l'avortement. Histoire

16.15 Faut pas rêver. Invité : Daniel Picouly. TV 5

16.25 ▶ Le Sens de l'Histoire. URSS : La révolution confisquée [2/2]. La Cinquième

16.50 Sud. Invités : François Doumenge, Patrice Devret. TMC

18.00 Paris modes. Milan. *Paris Première*

19.00 Public. La réduction du temps de travail. Avec *Nicole Notat, Marc Blondel, Louis Viannet, Jean Gandois.* TF 1

19.00 Le Gai Savoir. Paris Première

19.30 ▶ Femmes dans le monde. Téva

20.00 Envoyé spécial. Descente aux enfers. La Bourse ou la vie. Mal de dos, mal de l'époque. Post-scriptum : Le père Ceyrac. TV 5

20.45 Capital. J'achète ma maison. M 6

21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les écoutes téléphoniques. Histoire

23.00 Envoyé spécial, les années 90. Fela. Les jeunes et l'idéologie. *Gianfranco Ferre.* Vaux-en-Velin. Histoire

23.55 Lignes de mire. Michel Serrault. France 3

DOCUMENTAIRES

18.05 Le Fado : Ombre et lumière. France Supervision

18.45 L'Insurrection de l'île rouge. Madagascar 1947. Planète

19.00 Léon Poliakov, historien du racisme et de l'antisémitisme. Histoire

19.15 *Les Grands Moments de l'art en Italie.* France Supervision

19.40 Les Termites, architectes de l'argile. Planète

20.00 Avant premières. Vive l'Amérique. Ciné Cinémas

20.35 Femmes, une histoire inédite. *[1/6]. Le tango de sexes.* Planète

20.45 Chopin, une vie. Arte

22.00 Le Musée d'Orsay. [5/6]. Après l'impressionnisme. Histoire

22.00 Grand document. Les Kamikazes de l'Islam. RTBF 1

22.35 ▶ Lignes de vie. Les Raisins *de la colère. [4/4].* France 2

23.15 Dancing in the Street. [2/10]. Be My Baby. Canal Jimmy

23.50 Légendes et espoirs. Concours Chopin. Arte

0.35 Les Compagnons du Che. [2/2]. Planète

SPORTS EN DIRECT

6.00 Formule 1. *Grand Prix du Japon.* TF 1

13.05 et 15.15 Cyclisme. Championnats du monde sur route messieurs, à Donostia-San Sebastian (Espagne). France 3

14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (Autriche), finale. Eurosport

14.50 Cyclisme. Championnats du monde sur route, *course élite messieurs à Donostia-San* Sebastian (Espagne). TSR

17.15 Judo. Championnats du monde. France 3

20.00 Football. *Coupe du monde 1998.* Canada - Mexique. Eurosport

MUSIQUE

18.00 Nina Simone au Festival de Montréal. Muzzik

19.30 Maestro, soirée Chopin. Arthur Rubinstein joue Chopin. Arte

20.30 Salomé. Mise en scène de Luc Bondy. France Supervision

22.00 Sclavis, Chevillon, Echampart. France Supervision

0.10 Récital Carreras, Domingo, Pavarotti, Mehta. Muzzik

0.35 Jazz à Vienne. Lester Bowie. Paris Première

0.50 Marvin Gaye. Greatest Hits Live 1978. Canal Jimmy

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Choix de vie. M 6

19.05 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Quand l'audimat s'en mêle. Série Club

19.55 FX, effets spéciaux : la série. Alerte à la bombe. Série Club

20.00 Seinfeld. La transformation (v.o.). Canal Jimmy

20.25 Dream On. Le lifting (v.o.). Canal Jimmy

20.30 Au cœur du temps. A la veille du six juin. Disney Channel

20.45 Vidocq. Le crime de la mule noire. Série Club

20.50 Le Grand Batre. [5/9] Châteaux en Espagne. France 2

20.50 Derrick. Trop d'amour. France 3

20.55 Nos meilleures années. Téva

20.55 Julie Lescaut. Question de confiance. TSR

21.00 Une fille à scandales. Sauver les apparences (v.o.). Canal Jimmy

21.55 Un cas pour deux. Mauvais sang. France 3

22.05 New York Police Blues. Un bébé disparaît (v.o.). Canal Jimmy

22.45 Twin Peaks. *Pilote (v.o.).* Série Club

22.55 Spin City. Une étoile est née (v.o.). Canal Jimmy

23.40 Aux frontières du réel. Le seigneur du magma. TSR

0.25 Dream On. Ai-je le blues ? (v.o.). TSR

0.30 Twin Peaks (v.o.). Série Club

4.00 Bottom. He's Up (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ *Chef-d'œuvre ou classiques*

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 11.55 La Cinquième
Les Lumières du music-hall

Boby Lapointe d'année en apnée

LE PREMIER cercle de ses proches, parmi lesquels Georges Brassens, Pierre Etaix et l'écrivain Louis Nucera, formaient autour de lui une conspiration d'amitié. En 1959, François Truffaut le sollicite pour figurer dans son film *Tirez sur le pianiste*, dans lequel il interprète *Avanie et framboise*, la première chanson française sous-titrée... en français. Dix ans plus tard, Jo Dassin finance même l'enregistrement d'un de ses disques. Pourtant, à peine âgé de cinquante ans, Boby Lapointe meurt dans l'indifférence des médias, et du grand public, en 1972. Mais lorsque, quatre ans plus tard, Philips sort en coffret l'intégrale de ses chansons, le succès est immédiat ; et depuis, tels des orpailleurs, intellectuels et universitaires puisent sans compter dans le flot des rimes à tiroirs de ce virtuose du verbe.

Alors qu'il se destinait à une carrière d'ingénieur (il est aussi l'auteur d'un système mathématique appelé « système bibi-binaire »), Boby Lapointe a tenté l'aventure à Paris en 1951. Ses prestations scéniques sautillantes et quasi convulsives déroutent le public, sauf quelques amateurs, dont Pierre Dac et Jacques Audiberti. En 1956, Bourvil, qu'il a déjà côtoyé dans *Poisson d'avril* de Gilles Grangier, accepte de chanter *Aragon et Castille*. Trois ans plus tard, le producteur Philippe Weil le déniche au Cheval d'or, un cabaret de la Mouffe, et décide d'en faire *« un personnage à sa démesure »*...

En vingt-six minutes, Jacques Pessis, producteur et réalisateur de la collection « Les Lumières du music-hall » nous offre un portrait en apnée (Boby Lapointe a aussi été scaphandrier), sous la forme d'un album chronologique. Images anciennes, évocation des camps de jeunesse et du STO, photos de famille et des amis alternent sans répit avec Boby sur scène, débitant ses textes comme pressé d'en finir, sous le regard inquiet de ses accompagnateurs bien placés pour savoir combien il prenait ses aises avec le rythme et la justesse. Et les convenances admises dans le milieu du music-hall, en général. *« Je suis un chanteur dégagé plutôt qu'engagé »*, disait, lucide, Boby de lui.

Jean-Jacques Larrochelle

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Walker, Texas Ranger.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.05 Le Rebelle.
15.55 Rick Hunter, inspecteur choc.
16.50 *Disney Parade.*
18.00 Vidéo Gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 Public. La réduction du temps de travail.
20.00 Journal, Spécial Transat, Résultat des courses, Météo.
20.40 Simple comme...
20.45 Retour vers le futur 2 ■ Film de Robert Zemeckis.
22.40 Ciné dimanche.
22.50 Sauvez le Neptune. Film de David Greene.
0.45 TF1 nuit, Météo.
1.00 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.30 et 16.00 Dimanche Martin.
15.10 Le Client.
16.55 Naturellement.
17.55 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Drucker'n Co.
19.30 Stars'n Co.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Le Grand Batre. [5/9] Châteaux en Espagne.
22.35 ▶ Lignes de vie. Les Raisins de la colère [4/4].
0.00 Journal, Météo.
0.15 Musiques au cœur. *Vladimir Spivakov.*
1.30 Chercheurs de disparus.

FRANCE 3

13.00 Sports dimanche. 13.05 et 15.15 Cyclisme. Championnats du monde sur route. *14.55 Tiercé à Longchamp.* 17.15 Judo. Championnats du monde.
17.40 Keno.
17.45 Les deux font la loi.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.00 Météo.
20.10 Mister Bean.
20.35 Tout le sport.
20.50 Derrick. Trop d'amour.
21.55 Un cas pour deux. Mauvais sang.
23.05 Soir 3.
23.15 Dimanche soir.
23.55 Lignes de mire.
0.40 Les Enchaînés ■ ■ ■ *Film d'Alfred Hitchcock (v.o.).*

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.35 La Semaine des Guignols.
14.00 Dimanche en famille.
14.05 La Légende de Pocahontas. Téléfilm de Danièle J. Suissa.
15.45 Reboot III.
16.10 Blake et Mortimer.
▶ En clair jusqu'à 17.20
16.55 Triassic Parc : Les Fossiles de l'Arizona
17.20 Babylon 5.
18.00 Tout feu tout flamme ■ ■ Film de Jean-Paul Rappeneau.
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.45 et 22.10 Flash infos.
19.55 Ça cartoon.
20.35 Créatures célestes ■ ■ Film de Peter Jackson.
22.15 L'Equipe du dimanche.
0.50 Flirt ■ ■ Film de Hal Hartley (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Yeux de la découverte.
14.00 Catherine Destivelle, la madone des montagnes.
15.00 *Les Hommes des forêts*
16.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.25 ▶ Le Sens de l'Histoire. URSS : La révolution confisquée [2/2].
17.55 Le Journal du temps.
18.00 La Poupée sanglante. Feuilleton de Marcel Cravenne [5/6].
19.00 Cartoon Factory.
19.30 Maestro : Soirée Chopin. Arthur Rubinstein joue Chopin.
20.05 et 0.35 Le Concerto pour piano en mi mineur. Court-métrage de Krzysztof Zanussi.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Frédéric Chopin et son œuvre. Passé et présent.
20.45 Chopin, une vie.
21.45 La Note bleue ■ Film d'Andrzej Zulawski.
23.50 Légendes et espoirs.
1.05 Métropolis.

M 6

13.20 L'Enquête impossible. *Téléfilm de Jerry London [1 et 2/2].*
16.55 Plus vite que la musique.
17.30 Elie et Dieudonné.
19.00 Demain à la une.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 E = M 6.
20.35 Sport 6.
20.45 Capital. J'achète ma maison.
22.50 Culture pub. La francophonie. La guerre des tabacs aux Etats-Unis.
23.15 Invitations érotiques. Téléfilm □ de Servais Mont.
0.55 Sport 6.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Libre examen.
19.15 For intérieur. André Comte Sponville.
20.05 Laissez-passer.
20.35 Le Temps de la danse.
21.00 Atelier de création radiophonique. *Des journées entières sur le Mékong ou quand les Falang vont en bateau,* par Marie-Hélène Bernard.
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Le Concert. Acanthes 97. Œuvres de Dutilleux, Stroppa, Huber.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien. *Sonate pour piano n° 1 op. 1,* de Brahms.
20.30 Concert international. Par l'Orchestre de la Radio polonaise de Varsovie. Œuvres de Carla Maria von Weber, Tchaïkovski.
22.00 Voix souvenirs. Le Chœur et l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Jules Gressier (enregistré en 1949). *Don Juan* (acte I), de Mozart (enregistré en 1937).
23.07 Transversale.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 ▶ Soirée lyrique. *La Fille du Régiment*, opéra de Donizetti, avec Edita Gruberova.
21.50 Portrait d'Edita Gruberova. Œuvres de Bernstein, Schubert, Mozart, R. Strauss, Donizetti.

هكذا من الأصل

Le Monde

DIMANCHE 12 - LUNDI 13 OCTOBRE 1997

Deux associations familiales manifestent dans les rues d'une dizaine de villes

Elles espéraient mobiliser 100 000 personnes, samedi, contre les mesures gouvernementales

LA FÉDÉRATION des familles de France et la Confédération nationale des associations catholiques familiales ont placé la barre haut : samedi 11 octobre, elles espèrent faire descendre cent mille personnes dans les rues, dont trente à *cinquante mille à Paris*. Outre la capitale, dix villes seront le lieu de *manifestations* pour dénoncer la politique familiale du gouvernement : mise sous condition de ressources des allocations familiales, réduction de l'allocation de garde pour enfant à domicile (AGED), réduction de la déduction fiscale pour les emplois à domicile. Elles accusent le gouvernement de *« contredire le principe de base de la politique familiale »*, destinée à compenser pour tous les charges d'enfants sans tenir compte des revenus.

L'Union nationale des associations familiales (UNAF), pourtant hostile à ces mesures, a refusé de participer à ces manifestations. Deux syndicats opposés aux projets du gouvernement, la CFTC et la CFE-CGC, ont laissé leurs responsables départementaux libres d'apprécier localement la nature de leur action. Les deux associations familiales ne doutent pourtant pas du succès de leur initiative et rêvent d'un mouvement identique à la mobilisation pour l'école privée de 1984.

Samedi matin, la mobilisation semblait très variable. Si, en Bretagne, des cars avaient été prévus pour amener les manifestants à Rennes *(lire ci-dessous)*, à Bordeaux, les organisateurs attendaient seulement un millier de personnes.

SIGNES D'OUVERTURE

« Chacun viendra par ses propres moyens », expliquait Jacques Duprat, président de la fédération départementale de Gironde de Familles de France. La Fédération des employeurs d'employés de maison et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) ont aussi appelé à la manifestation.

Tout en refusant *« une récupération politique »*, Familles de France et la CNAFC, associations plutôt conservatrices, développent les mêmes arguments que ceux de la droite parlementaire, qui a fait de la famille son cheval de bataille de la rentrée. Le 8 octobre, Pierre Mazeaud, député (RPR) de Haute-Savoie, annonçait son intention de saisir le Conseil constitutionnel, estimant que la mise sous condition de ressources des allocations familiales est en contradiction avec le préambule de la Constitution, selon lequel la loi doit *« garantir à tous, notamment à l'enfant, la protection de la santé et la sécurité matérielle »*.

Le même jour, au conseil des ministres, Jacques Chirac répétait ce qu'il avait déjà déclaré le 24 septembre : *« La politique familiale ne doit en aucun cas être pénalisée. »* Ces déclarations ont été particulièrement appréciées par les responsables des deux associations familiales.

Ces manifestations, auxquelles devaient participer les militants du Front national et ceux du Mouvement pour la France, étaient organisées alors que le gouvernement avait donné des signes d'ouverture sur les dispositions prévues dans son projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Ainsi Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, s'est-elle déclarée disposée à examiner les amendements des députés socialistes (*Le Monde* du 11 octobre). Si *« toutes les mesures »* sur la famille *« sont justifiées »*, leur *« accumulation finit par donner peut-être une mauvaise impression »*, estime Henri Emmanuelli (PS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Bruno Caussé
(avec Claudia Courtois à Bordeaux)

« Nous avons écrit à tous les curés et doyens de Rennes »

RENNES
de notre correspondante régionale

Un car au départ de Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Cherbourg, Saint-Lô, Lannion, Dinan, peut-être deux de Saint-Brieuc... La manifestation de Rennes, samedi 11 octobre, *« pour une politique familiale d'envergure »*, recrute jusqu'en Sarthe et en Mayenne. Pour autant, il devrait y avoir *« moins de monde que pour un rassemblement de salariés en colère »*, prévenait la veille, avec lucidité, Jean Becker, président, pour l'Ille-et-Vilaine, des Associations familiales catholiques (AFC).

Souriant et déterminé, ce père de huit enfants se sera beaucoup dépensé pour la réussite de cette journée. Outre la diminution de l'allocation de garde d'enfant à domicile, M. Becker recense dix raisons d'exprimer son inquiétude, y compris *« la légèreté avec laquelle certains membres du gouvernement ont envisagé la dépénalisation de certaines drogues »*. Le point de cristallisation de sa colère reste cependant le lien mis entre allocations familiales et ressources des foyers.

Les AFC, qui représentent environ 5 % des 13 000 familles adhérentes de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) d'Ille-et-Vilaine, portent, avec Familles de France, la manifestation bretonne. L'isolement ne gêne pas M. Becker, lui qui aime *« la phrase de Saint-Exupéry :* "Chaque sentinelle est responsable de tout l'empire" ». Et puis, sans tapage – la distribution de tracts a été ciblée – ni grand relais dans la presse, la mobilisation a été énergique. *« Nous avons téléphoné à tous nos adhérents, écrit à tous les curés et doyens de Rennes, et à tous les élus locaux »*, résume M. Becker. Mais, attention : *« L'enjeu est trop important pour que nous prêtions le flanc à la moindre récupération politique »*, affirme-t-il.

« Les familles sont assez grandes pour faire entendre leur voix seules, insiste M. Becker. *Nous n'avons cherché aucun relais, même pas du côté de l'enseignement catholique »*, ce que confirme la direction diocésaine. Décidément soucieux de l'image du mouvement, M. Becker précise qu'il a *« donné comme consigne aux familles de venir avec leurs enfants. Mais j'ai demandé que ces derniers ne soient pas affublés de badges ni porteurs d'écriteaux »*.

Martine Valo

La vie de château-hôtel

par Pierre Georges

UN SENTIMENT NAUSÉEUX, évidemment. Le chantage, l'absolu chantage à la santé de l'accusé, à son grand-âge que nous évoquions hier ici même, a fonctionné à plein. En vingt-quatre heures, Maurice Papon est passé de la prison à l'hôpital. Et de l'hôpital au château-hôtel. Au matin de vendredi, il était en état de pré-infarctus. Au soir, il passait à table près du Relais Margaux, dans le vignoble. Et il disait aux journalistes : *« Je vais mieux, je vous salue amicalement. »*

Voilà c'est tout. Et c'est tout simplement obscène. Sans beaucoup d'envie de disserter, *ad libitum*, sur les avancées du droit par le plus tortueux des cheminements. On se bornera simplement à noter deux choses. Décidément les experts en matière de justice ne servent pas à grand-chose. Ils avaient examiné Maurice Papon et, jeudi, leur verdict fut très clair : *« Nous considérons du fait de la durée prévue du procès, de l'indéniable gravité de l'état cardiaque, du risque de complications inopinées que l'état du prévenu est compatible avec une incarcération uniquement dans un service de cardiologie. »* Autrement dit, ils avaient ouvert la voie à la plus raisonnable des solutions carcérales, mais aussi médicale, la simple assistance à accusé présumé en danger.

La Cour, souveraine, en a décidé autrement. Et l'air de la mise en liberté doit être, lui aussi, bien souverain, car que l'on sache, les châteaux-hôtels sont rarement dotés d'une salle de réanimation pour soigner les états cardiaques d'une *« indéniable gravité »* et parer les *« risques de complications inopinées »*. Tout cela pour signifier, deuxième chose, que lorsqu'on est auteur présumé du plus grave des crimes et malade présumé de la plus radicale des affections, mieux vaut bon avocat plutôt que bon médecin. Cela tombe bien, Maurice Papon a un excellent avocat.

Pour le reste attendons. Le procès n'est pas fini. Il commence simplement. Il va se faire. Au rythme cardiaque de l'accusé. Un jour bien, un jour mal, sans doute, dès lors que les choses se gâteront. Car il n'est pas dit, même si l'on peut concevoir la colère, l'amertume et la stupéfaction des parties civiles, que les faits, eux, laisseront Maurice Papon à sa vie de château-hôtel ! En ce sens, les avocats des parties civiles, eux-aussi ont, désormais, un devoir d'excellence. Bien loin des abandons théâtraux, des coups de colère et des sorties outragées. Il faut, plus que jamais, que le procès Papon ait lieu qui démonte la réalité des faits plutôt qu'il ne se fixe sur un cynisme de situation.

Au-delà, cette semaine d'actualité qui s'achève est de celles dont on se serait volontiers passé. On la termine l'esprit en lambeaux. Comme saisi d'un doute. A s'interroger sur le métier de presse, la validité de ce qui s'y fait et la vanité de ce qui s'y écrit ou s'y dit. Comme s'il ne suffisait point du procès de Bordeaux, il y eut, il y a, pour enjoliver le paysage, cette affaire du livre, de l'*« Encornet »*, de *« Trottinette »* et autres accusations ou balivernes. Une première escarmouche judiciaire a eu lieu, vendredi, devant le tribunal de Paris. Et les deux auteurs, invités à produire les preuves de ce qu'ils ont écrit, n'en ont avancé qu'une. La preuve de ce qu'on l'a écrit dans le livre ? C'est qu'on l'avait déjà écrit, avant et ailleurs, sans être démenti, ni poursuivi. Vous parlez d'un argument ! Et d'un métier.

M. Charasse compte sur les sénateurs pour échapper aux poursuites de la justice

AU SÉNAT, où l'on est rarement harcelé par les journalistes et par les juges, Michel Charasse, qui n'aime ni les uns ni les autres, s'est évité nombre de coups de sang. Mieux, la gouaille populiste de l'ancien ministre du budget a du succès au Palais du Luxembourg ; le sénateur du Puy-de-Dôme est parvenu à faire de cet abri une forteresse.

En avril, alors qu'il refusait déjà depuis quatre mois de déférer à la convocation du juge d'instruction Laurence Vichnievsky, qui souhaite l'entendre comme simple témoin dans son enquête sur le financement du PCF, M. Charasse était parti en croisade contre les juges. Profitant de l'examen, le 16 avril, d'un projet de loi réformant les cours d'assises, il avait défendu plusieurs amendements visant, en substance, à régler quelques comptes avec le monde judiciaire. Ces propositions adoptées à une large majorité (PS, RPR, Rép. et Ind.), M. Charasse avait consenti à retirer deux amendements, dont l'un réglait... son propre cas, en spécifiant que les anciens ministres ne peuvent être entendus comme témoins, pour des faits relatifs à leur fonction, que devant la Cour de justice de la République.

Cette proposition, que M. Charasse comptait présenter à nouveau lors de l'examen d'un projet portant diverses dispositions d'ordre juridique, est restée lettre morte, en raison de la dissolution. Une semaine plus tard, le sénateur du Puy-de-Dôme et les juges avaient une nouvelle occasion de mesurer leur crédit respectif au Palais du Luxembourg : le 23 avril, le bureau du Sénat rejetait à l'unanimité la demande de levée d'immunité parlementaire déposée à l'encontre de M. Charasse par le juge Vichnievsky.

DEMANDE DE « RÉPARATION »

Condamné, après une nouvelle et vaine convocation par le juge, à une amende de 10 000 francs pour avoir refusé d'être entendu, M. Charasse a décidé de pousser son avantage. Tout d'abord, il a fait appel de la condamnation devant la chambre d'accusation. Il a, ensuite, entamé une procédure devant le garde des sceaux, auquel il réclame *« réparation »* ainsi qu'une indemnité de 100 000 francs en raison du *« préjudice »* subi. Enfin, l'ancien ministre a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de résolution, signée de lui seul, pour demander la suspension des poursuites engagées contre lui et qui, du fait de l'appel de la condamnation, courent toujours. Une commission *ad hoc* doit être constituée pour examiner ce texte et établir un rapport, sur lequel le Sénat se prononcera en séance publique.

M. Charasse s'appuie sur l'article 26 de la Constitution, qui prévoit notamment que *« la poursuite d'un membre du Parlement* [est suspendue] *pour la durée de la session si l'Assemblée dont il fait partie le requiert »*. Dans l'exposé des motifs, qui invoque *« le principe de séparation des pouvoirs »* en arguant du fait que *« seul le Parlement peut exiger des explications sur la politique et la gestion d'un ministre ou d'un ancien ministre »*, M. Charasse affirme notamment que, si la demande du juge était suivie, il s'agirait d'un *« alignement sur la démarche des tribunaux des dictatures »*. *« On ne saurait tolérer un tel outrage à la République sans réagir »*, ajoute-t-il, en concluant que *« la République française ne peut pas devenir un régime de "gouvernement des juges" »*.

Une telle perspective ne saurait, une nouvelle fois, laisser insensible les sénateurs de la droite. Au groupe des Républicains et Indépendants, on explique que les juges, depuis quelque temps, ont franchi la ligne jaune, et l'on prédit que M. Charasse sera suivi. Côté RPR, on évoque un malaise entre les mondes judiciaire, politique et médiatique. Quant à la personnalité du sénateur du Puy-de-Dôme, elle semble susciter un sentiment de respect, voire d'admiration. Au groupe de l'Union centriste, on reconnaît que certains élus apprécient son franc-parler, y compris sur ses propres amis politiques. Au RPR, on prête à M. Charasse un tempérament républicain et un talent de polémiste.

Chez les Républicains et Indépendants, M. Charasse est crédité d'excellentes relations avec le président du groupe, Henri de Raincourt. S'il briguait une fonction élective à bulletin secret, assure-t-on chez ces connaisseurs, il recueillerait assurément sur son nom des voix personnelles, au-delà des barrières politiques.

Jean-Baptiste de Montvalon

Critiques à gauche contre la hausse des taux d'intérêt

LA GAUCHE française n'a pas apprécié l'annonce, jeudi 9 octobre, des hausses conjointes de taux d'intérêt de la Bundesbank et de la Banque de France. Tandis que le premier ministre lui-même émettait – prudemment – ses réserves, expliquant qu'il n'était *« pas sûr »* que cette décision était *« nécessaire »*, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), et le Mouvement des citoyens, présidé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, se sont indignés de cette décision. Ni le Parti communiste, réuni vendredi et samedi en conseil national, ni *L'Humanité* n'ont, en revanche, commenté publiquement ces décisions.

Pour M. Fabius, le relèvement des taux d'intérêt de la Bundesbank et des autres banques centrales intervient *« à contretemps »*. *« Le problème numéro un de nos économies est la recherche de la croissance et l'encouragement à l'emploi, et voilà (...) qu'on décide de relever les taux »*, a indiqué le président de l'Assemblée nationale, vendredi, devant l'Association de la presse étrangère. *« Pour des personnes attachées au développement économique et à la construction européenne*, a-t-il ajouté, *c'est une décision dont le moins que l'on puisse dire est qu'on a du mal à la comprendre. (...) Cela semble s'être fait sans aucune concertation avec aucune autorité politique et si l'on voulait prouver que les différentes banques centrales s'alignaient sur la Bundesbank, il fallait s'y prendre comme cela. »*

M. Sarre, au nom du MDC, a été plus offensif. *« Une fois encore, on voit le danger du statut de la Banque de France "indépendante" des autorités élues issues du suffrage universel, mais totalement dépendante de la politique monétaire allemande »*, a déclaré le député de Paris. *« C'est une décision calamiteuse*, a-t-il dit, *qui va remettre en cause une croissance encore fragile et qui détruit en un instant toute politique conséquente contre le chômage. La Banque de France a le devoir de servir l'intérêt national plutôt que la course à l'"euromark". »*

AMPLEUR « RELATIVE »

Le premier ministre a déclaré de son côté, vendredi soir, après le sommet social, réuni à l'hôtel Matignon, qu'il n'était *« pas sûr que c'était exigé par la situation économique »*, en soulignant que *« le chômage était loin d'être vaincu »* et que la France n'était *« pas encore dans une phase du cycle économique où la croissance était encore assurée »*.

Le premier ministre a ajouté cependant qu'il ne croyait pas que cette hausse des taux *« puisse avoir un impact trop important sur la croissance »*, ni que *« son ampleur très relative soit telle qu'elle ait un impact économique trop négatif »*.

Ariane Chemin

Les Quinze vont indemniser les victimes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

LA COMMISSION européenne a transmis, jeudi 9 octobre, au Parlement européen, un rapport consacré au dossier de la « vache folle ». Elle exprime *« sa profonde sympathie »* à l'égard des victimes de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Pour Emma Bonino, commissaire européen responsable de la politique des consommateurs, *« la solidarité pourrait s'exprimer par l'octroi de subventions aux associations de victimes, ou de familles de victimes, de la maladie de Creutzfeldt-Jakob »*.

Dans son rapport, la Commission présente un programme qu'elle qualifie d'*« ambitieux »*. Elle indique que les Etats membres devront eux aussi faire face à leurs responsabilités, notamment dans le domaine des contrôles, dès lors que l'Union souhaite *« gagner le combat contre l'encéphalopathie spongiforme bovine* (ESB) *»*. La Commission adressera dorénavant des rapports semestriels au Parlement européen ainsi qu'au conseil des ministres sur les différents progrès réalisés dans ce domaine.

En pratique, le rapport de la Commission européenne sur l'ESB répond aux soixante-quinze questions détaillées de la commission temporaire que le Parlement européen avait constituée et chargée du suivi des recommandations concernant la nouvelle maladie animale. *« Le nombre de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine a fortement chuté. Alors qu'au moment où la maladie de la "vache folle" faisait, dans les années 1992 et 1993, le plus de ravages, avec environ trois mille nouveaux cas enregistrés chaque mois, le nombre de cas avérés est aujourd'hui tombé à moins de cinq cents nouveaux cas mensuels »*, fait valoir la Commission.

Pour Franz Fischler, commissaire européen en charge de l'agriculture, *« c'est davantage l'application de la législation communautaire par les autorités nationales que la législation elle-même qui est propre à assurer la protection de la santé humaine »*. On ajoute à Bruxelles, au vu des résultats récents des travaux conduits par les services de l'inspection vétérinaire, que le Royaume-Uni ne respecte toujours pas ses obligations officielles en matière de contrôle dans les abattoirs et dans les usines de transformation des viandes.

Jean-Yves Nau

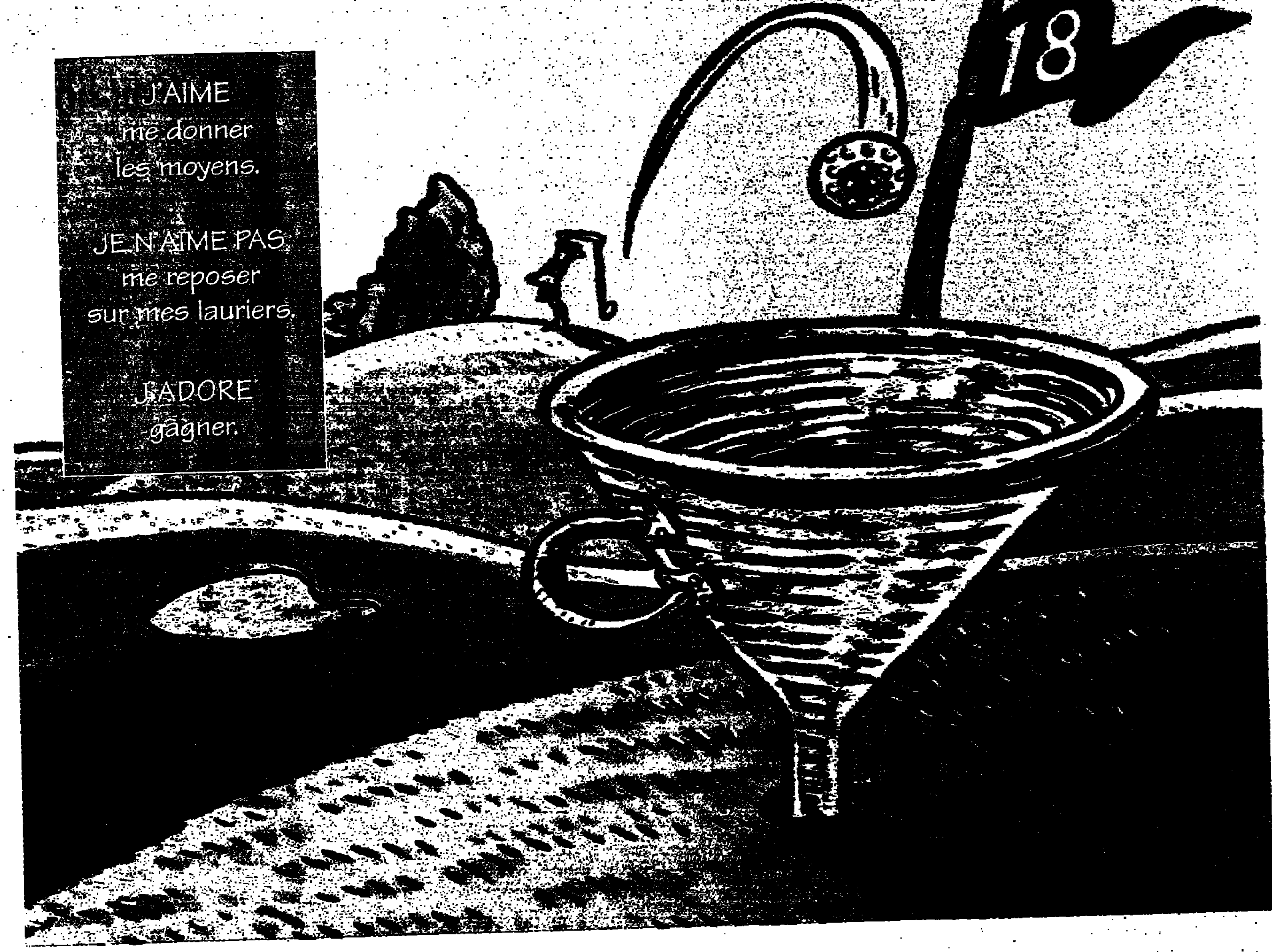
Tirage du *Monde* daté samedi 11 octobre : 496 940 exemplaires - 3

DÉPÊCHES

■ **LÉGION D'HONNEUR : Jacques Chirac décorera Jean-Claude Gaudin**, lundi 13 octobre, à l'occasion d'une cérémonie de remise collective de légions d'honneur dans les salons de l'Elysée, prévue de longue date, indique-t-on à la présidence de la République. L'ancien ministre a été promu chevalier de la Légion d'honneur, le 14 juillet, en compagnie de plusieurs de ses collègues du gouvernement d'Alain Juppé. Cette cérémonie intervient sur fond de polémique liée à l'affaire Yann Piat, après la parution du livre mettant en cause, sans les nommer, François Léotard et Jean-Claude Gaudin.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS : le conseil d'administration du groupe américain MCI** a demandé à ses conseillers d'étudier l'offre publique d'achat lancée par son concurrent WorldCom, selon un communiqué publié vendredi 10 octobre.

هكذا من الأصل



PEA Société Générale : La meilleure approche pour améliorer vos performances.

Choisir le PEA Société Générale c'est se doter des moyens les plus performants pour dynamiser votre capital. Sur plusieurs années, les actions (titres en direct, Sicav ou FCP) obtiennent le rendement le plus élevé parmi les placements. L'exonération d'impôts **PEA SOCIETE GENERALE** sur les revenus et plus-values (hors CSG et CRDS) vous permet de profiter pleinement de ce dynamisme. La Société Générale a créé une large gamme d'OPCVM pour répondre à vos objectifs de gestion : diversification, sécurité du capital placé, gestion par des spécialistes... Alors n'hésitez pas à contacter nos conseillers en agence.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

Young & Rubicam France 97 - Illustration : D. Cordonnier - Société Générale.